

L'ÉTAT DES PAYS DU SAHEL

De quelques réalités sociales, économiques et environnementales

Sous la direction de :

**Ahmadou Aly Mbaye
Lamine Ndiaye
Nancy Claire Benjamin**

L'ÉTAT DES PAYS DU SAHEL
De quelques réalités sociales, économiques et environnementales

Presses universitaires de Dakar



© Presses universitaires de Dakar
Dakar (Sénégal)

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays
Dépôt légal: deuxième trimestre 2025

ISBN: 978-2-494601-34-5
EAN: 978 2 494601 34 5

Affiliation des auteurs

Ahmadou Aly Mbaye, professeur d'Économie et de Politiques Publiques, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

Lamine Ndiaye, professeur, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

Nancy Claire Benjamin, Development Policy Research Unit, Université de Cape Town

Contributeurs

Ahmadou Aly Mbaye, Professeur d'Économie et de Politiques Publiques, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

Amadou Tidiane Cissé, Inspecteur des impôts, Sénégal

Birahim Bouna Niang, Professeur en sciences économiques et de gestion, UCAD

Boubacar Macalou, Centre d'étude et de Renforcement des Capacités d'Analyse et de plaidoyer (CERCAP)

Dominique Haughton, Professor Emerita of Mathematical and Global Studies, Bentley University; Chercheur Associé SAMM, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; Chercheur associé TSE-R Université Toulouse I.

Fama Guèye, Docteure en Sciences Economiques, UCAD

Ibrahima Barry, Docteur en Sciences Economiques, UCAD

Israel Sawadogo, Docteur en Sciences Economiques, INSTAT

Issoufou Soumaila Mouleye, Docteur en Sciences Sociales et de Gestion, Université Bamako

Jeanine Braithwaite, Professeur en politiques publiques, Université Virginie

Kamwoo Lee, Data Scientist au sein du Groupe de la Banque mondiale

Khady Yama Sarr, Docteure en Sciences Economiques, UCAD

Lamine Ndiaye, Professeur titulaire de sociologie et d'anthropologie, criminologue, UCAD

Leonardo A. Villalon, Professeur des universités en sciences politiques, UCAD

Mamadou Bodian, Docteur en Sciences Politiques, IFAN, UCAD

Mamane Bello Garba Hima, Docteur en Sciences Economiques, Directeur du Suivi de la Performance et de l'Evaluation des Projets et Programmes de Développement, Niamey

Mbayang Thiam, Docteure en géographie, UCAD

Nancy Benjamin, Économiste à l'Université Cape Town

Ndiack Fall, Professeur d'économie et de gestion, UCAD

Ousmane Doucouré, Centre d'étude et de Renforcement des Capacités d'Analyse et de plaidoyer (CERCAP)

Pape Sakho, Professeur de géographie, UCAD

Liste des acronymes

ACLED	Armed Conflict Location & Event Data Project
ADF	Forces Démocratiques Alliées
AFD	Agence Française de Développement
AOF	Afrique Occidentale Française
APD	Aide Publique au Développement
AQMI	Al- Qaïda, au Maghreb islamique
ASS	Afrique Subsaharienne
BH	Boko Haram
BID	Banque Islamique de Développement
BMS	Banque Malienne de Solidarité
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAM	Conventions d'Assistance Mutuelle
CAMES	Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CARFI	Comité Arbitral des Recours Fiscaux
CCAP	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CCD	Council of Canadians with Disabilities
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CERCAP	Centre d'Étude et de Renforcement des Capacités d'Analyse et de Plaidoyer
CESE	Conseil Économique Social et Environnemental
CFA	Communauté Financière en Afrique
CFEE	Certificat de Fin d'Étude Élémentaire
CGAP	Consultative Group to Assist the Poorest
CM1	Cours moyen 1 ^{re} année
CM2	Cours moyen 2 ^{me} année
CNAECS	Collectif National des Associations des Ecoles Coraniques du Sénégal
CNLTP	Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CODESRIA	Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique
CRDI	Centre de Recherches pour le Développement International
CSTFP	Collectif des Daaras pour le Trilinguisme et la Formation Professionnelle
DAFCT	Dotation pour l'Appui au Fonctionnement des Collectivités Territoriales
DALN	Direction de l'alphabétisation et des langues nationales
DAT	Dotation pour les Appuis Techniques
DEA	Division de l'Enseignement Arabe
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DGECT	Dotation pour la Garantie des Emprunts des Collectivités Territoriales
DIC	Dotation pour l'Inter-collectivité
DIME	Development Impact Evaluation
DIN	Dotation d'Investissement des Collectivités Territoriales
EDB	Economic Development Board
EFA	Ecole Publiques Franco-arabes et de la Formation

EGEF	États Généraux de l'Éducation et de la Formation
EMOP	Enquête modulaire et permanente auprès des ménages
FCFA	Franc Communauté financière en Afrique
FCV	Fragility, Conflict & Violence
FEPS	Foundation for European Progressive Studies
FICT	Fonds pour l'Investissement des Collectivités Territoriales
FMI	Fonds Monétaire International
FNACT	Fonds National d'Investissement des Collectivités Territoriales
FNAECS	Fédération Nationale des Associations d'Ecole Coraniques du Sénégal
GCOZA	Groupe de Coordination des Zones Arides
GDP	Gross Domestic Product
GFSI	L'Indice Mondial de Sécurité Alimentaire
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GPE	Partenariat Mondial pour l'Education
IDH	Indice de Développement Humain
IED	Innovation environnement développement
IFAN	Institut fondamental d'Afrique noire
IIED	International Institute for Environment and Development
IJRESS	Internal Journal of Research in Economics and Social Sciences
IMF	International Institute for Environment and Development
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
INSTAT	Institut National de la Statistique
IPCC	Intergovernmental Panel on Climate Change
MUJAO	Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest
NIF	Numéro d'Identification Fiscale
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
ODD	Objectifs de Développement Durable
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable et de Lutte contre la Pauvreté
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONU	Organisation des Nations unies
ORTN	Radiotélévision du Niger
OSC	Organisations de la Société civile
PAMOD	Projet d'Appui à la Modernisation des Daaras
PAQUEEB	Projet d'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation de base
PARRER	Partenariat-Association pour le Retrait et la Réinsertion des Enfants de la Rue
PDEF	Programme de Développement de l'Education
PDSEC	Plan de Développement Économique Social et Culturel
PhD	Philosophiæ Doctor

PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNR	Exploitation des Dossiers Passagers
PPA	Parités de Pouvoir d'Achat
PRED	Plan pour la Relance Durable du Mali
RNB	Revenu National Brut
RNDH	L'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté
RPCV	Renseignements Préalables Concernant les Voyageurs
SCRS	Strategic Research Center for Security
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNPE	Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant
SPL	Social Protection and Labor
TICs	Technologies de l'Information et de Communication
TMM	Taux de Mortalité Maternelle
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UCM	Union Culturelle Musulmane
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UK	United Kingdom
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USA	Les États-Unis
USAID	Agence Américaine pour le Développement International
USD	Dollar américain

SOMMAIRE

<i>AFFILIATION DES AUTEURS</i>	i
<i>CONTRIBUTEURS</i>	ii
<i>LISTE DES ACRONYMES.....</i>	iii
<i>SOMMAIRE</i>	vii
PRÉFACE.....	1
<i>Chapitre I. CHAPITRE INTRODUCTIF.....</i>	<i>5</i>
PARTIE I. CONDITIONS DE VIE ET CONFLITS AU SAHEL.....	11
<i>Chapitre II. INSÉCURITÉ AU SAHEL : IMPLICATIONS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES.....</i>	<i>13</i>
<i>Chapitre III. LA PAUVRETÉ AU SAHEL : BURKINA FASO, TCHAD, MALI, MAURITANIE, NIGER ET SÉNÉGAL</i>	<i>27</i>
<i>Chapitre IV. CONFLIT ET INFORMALITÉ AU SAHEL.....</i>	<i>73</i>
<i>Chapitre V. LE COMMERCE INFORMEL TRANSFRONTALIER AU SAHEL</i>	<i>97</i>
<i>Chapitre VI. INCLUSION FINANCIÈRE ET ENTREPRENEURIAT AU SAHEL.....</i>	<i>105</i>
PARTIE II. MOYENS DE SUBSISTANCE ET FRAGILITÉS: ÉTUDES DE CAS...123	
<i>Chapitre VII. CHANGEMENT CLIMATIQUE, MOYENS DE SUBSISTANCE ET CONFLITS AU SAHEL.....</i>	<i>125</i>
<i>Chapitre VIII. MIGRATIONS ET CONFLITS AU SAHEL.....</i>	<i>141</i>
<i>Chapitre IX. RÉFORMES ÉDUCATIVES AU SAHEL ET MODERNISATION DES DAARAS AU SÉNÉGAL : ENJEUX ÉDUCATIFS ET DÉFIS SOCIOCULTURELS.....</i>	<i>159</i>
<i>Chapitre X. DÉCENTRALISATIONS POLITIQUE, ADMINISTRATIVE ET FISCALE : LE CAS DU MALI.....</i>	<i>177</i>
<i>Chapitre XI. POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE LA NAISSANCE DE BOKO HARAM : L'EXEMPLE DE LA RÉGION DE DIFFA AU NIGER.....</i>	<i>203</i>
CONCLUSION : LE CRIME ET LA VIOLENCE DOIVENT-ILS AVOIR LE DERNIER MOT EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE ?	211

PRÉFACE

Le Sahara n'a jamais été une barrière infranchissable, mais une véritable mer intérieure dynamique qui a toujours invité de passer d'un rivage à un autre. Lorsque le phénomène des insécurités liées à l'usage de la violence extrémiste était apparu dans les sociétés maghrébines, il fallait s'attendre à leur expansion au sud du Sahara. Mais les analystes de cette région semblaient tellement réactifs qu'il aura fallu l'inattendue crise libyenne et la chute brutale de Kadhafi pour se souvenir que les limites spatiales imposées par une certaine géopolitique dominante n'avaient plus de sens lorsqu'on se place dans la perspective du temps long. « *Al-Sâhil* » en arabe qui a donné son nom à cet ensemble géographique signifie bien « rivage », pour désigner l'autre rive du grand désert. La représentation en fait cette vaste étendue reliant l'apprécié du désert saharien aux promesses des savanes subsahariennes, juste avant la forêt. Cet espace jadis plus étudié dans son dynamisme économique, historique et culturel en tant qu'espace de savoirs et de brassage des civilisations est devenu depuis plus d'une décennie celui de crises où s'entremêlent insécurité, informalité économique, défis environnementaux et recompositions sociales.

Pourtant, réduire cette région à ses fragilités serait méconnaître sa profondeur historique et son potentiel de transformation, d'adaptation et de résilience. L'ouvrage *L'État des pays du Sahel: de quelques réalités sociales, économiques et environnementales*, dirigé par Ahmadou Aly Mbaye, Lamine Ndiaye et Nancy Claire Benjamin, propose une lecture ambitieuse et multidimensionnelle mais lucide de ces réalités qu'il se refuse de simplifier au point de les mutiler. En adoptant une approche holistique, l'ouvrage refuse, avec raison, de dissocier les facteurs de vulnérabilité – conflits armés, faiblesse de la gouvernance, changement climatique – des leviers de résilience qui, ancrés dans les dynamiques endogènes, témoignent de la capacité des sociétés sahéliennes à se réinventer. Plus, qu'un simple diagnostic constatant des réalités érigées en déterminismes tenaces, ce livre est un véritable plaidoyer pour reconnaître scientifiquement aux approches locales la dignité de solutions véritables, en les inscrivant dans une histoire longue et en ouvrant des perspectives prospectives pour un avenir non sans interrogations.

Comprendre le Sahel et en saisir les réalités impose de saisir sa complexité dans une dynamique vivante, où les crises actuelles s'enracinent dans des héritages séculaires tout en projetant des possibles à explorer. Le chapitre introductif de cet ouvrage collectif, par exemple, met en lumière comment un contrat social traditionnel, jadis garant de la coexistence pacifique entre agriculteurs et éleveurs, a été fragilisé par des insurrections amplifiées par les nouvelles donnes, l'intrusion de nouveaux acteurs et facteurs ayant facilité l'effritement de l'autorité étatique et des modes de gouvernance. Cette vulnérabilité, exacerbée depuis 2012, à la faveur de la crise libyenne et, ensuite, malienne, par la prolifération des milices et des trafics transnationaux, comme le montre le chapitre cinq sur les trafics illicites, n'est cependant qu'une facette d'une réalité mitigée et plurielle. Car, dans le même temps, les populations sahéliennes déploient une résilience remarquable, souvent invisible aux regards extérieurs et rarement captée par les indicateurs macroéconomiques conçus pour façonner et modeler ce que devrait

être le Sahel, selon des standards parfois inintelligibles dans les sociétés sur lesquelles ils sont censés être appliqués. Le chapitre quatre, basé sur des données empiriques du Mali et du Niger, révèle ainsi comment l'informalité et son ancrage socioéconomique, bien qu'alimentée par le conflit, reste un espace d'adaptation où les ménages et les populations locales réorganisent leurs moyens de subsistance face à l'effondrement des structures formelles. Cette capacité à faire face, inscrite dans une histoire de « débrouillardise » et de solidarités faisant sens dans des sociétés qui n'ont pas abdiqué face à la victoire paradigmaticque annoncée de l'individualisme méthodologique, mérite d'être reconnue comme une solution en soi, et non comme un simple phénomène à enrayer ou à combattre. Ce livre est une opportunité de redécouvrir, avec un regard distancié, un environnement sahélien tellement proche de nous que les faisceaux d'indices qu'il dégage semblent nous éblouir. En parcourant cet ouvrage, fruit d'une réflexion collective dont les composantes à l'apparence et à première vue dispersées, il nous invite à un exercice de cohérence par la prise en compte des différentes facettes d'une réalité à laquelle la multiplicité donne toute sa cohérence en termes de capacités de réinvention face aux défis d'un monde en devenir.

L'ouvrage illustre cette dualité à travers des exemples concrets. Le chapitre sept, en explorant l'impact du changement climatique, montre comment la désertification accentue les tensions autour des ressources pastorales, mais aussi comment les communautés rurales, confrontées à l'aridification de leurs terres, diversifient leurs activités ou mutualisent leurs efforts pour préserver leurs moyens de subsistance. De même, le récit de l'implantation de Boko Haram à Diffa, détaillé dans un chapitre dédié, expose les failles – sentiment de marginalisation des Boudoumas, des kanuris, absence de services publics – qui ont favorisé l'essor du groupe ensanglantant tout le bassin du lac Tchad. Pourtant, les focus groups de 2017 qui ont servi à documenter ce processus révèlent une aspiration locale à une justice sociale et à une présence étatique équitable, des propositions qui émergent des populations elles-mêmes. Ces exemples soulignent, en effet un point crucial: les leviers de résilience ne sont pas de simples réactions passives ou résignées, mais des stratégies actives, engrangées dans des savoirs et des pratiques que l'histoire sahélienne a forgés et façonnés au fil des siècles.

Redonner aux approches endogènes leur dignité de solutions, c'est reconnaître qu'elles ne sont pas de simples palliatifs, mais des réponses légitimes et puissantes aux défis contemporains. Le chapitre dix sur la décentralisation en offre une illustration éloquente : malgré un transfert limité de ressources – 30 % seulement au Mali après deux décennies – les auteurs y voient une opportunité de répondre aux frustrations des groupes marginalisés, comme les Peuls ou les Touaregs, en renforçant une gouvernance locale ancrée dans les réalités du terrain. Cette idée résonne avec les traditions de régulation communautaire qui, bien avant les États modernes, ont permis de gérer les conflits et les ressources dans le Sahel. En valorisant ces dynamiques, l'ouvrage propose de dépasser les approches exogènes – souvent inefficaces, comme le rappellent les programmes d'emploi analysés par Berman, Felter et Shapiro, dont l'impact sur la réduction de l'insécurité reste limité – pour s'appuyer sur ce que les sociétés sahéliennes savent faire de mieux : s'adapter, coopérer, mais aussi, rénover à défaut d'innover.

Cette perspective qui a été le fil conducteur d'une telle œuvre d'interdisciplinarité n'est pas seulement rétrospective ; elle est résolument prospective. En plaçant les acteurs locaux au cœur de l'analyse, l'ouvrage invite, sans ambages, à repenser les politiques publiques et les partenariats internationaux. Imaginer un Sahel où la décentralisation, pleinement dotée en ressources et en capacités, devient un outil de réconciliation et de développement, comme le suggère le chapitre dix. Envisager une région sahélienne où, reconnectés et revigorés, les réseaux commerciaux traditionnels, détournés et déstructurés par les conflits qui la minent, selon le chapitre cinq, retrouvent leur vocation licite grâce à une régulation participative. Ou encore concevoir, avec un certain optimisme lucide, un avenir à bâtir au sein duquel les solidarités interethniques, telles celles des producteurs de fromage Peulhs et Kanuris à Diffa, deviennent des modèles d'intégration économique et sociale à travers la revalorisation des liens qui, pendant des siècles, ont balisé le chemin aux biens.

Ces visions, quoique largement optimistes, ne sont pas, pour autant, utopiques; elles s'appuient sur des réalités existantes, sur une résilience qui, renforcée et valorisée, peut transformer le Sahel en un symbole de renouveau loin de toutes les prophéties deterministicistes de déflagration si l'on compare son évolution à celle d'autres régions du monde à l'échelle du temps.

Ce livre, *L'État des pays du Sahel*, nous rappelle ainsi que comprendre cette région, c'est, tout d'abord, avoir l'audace scientifique de plonger dans son histoire – celle d'un carrefour de civilisations, d'un creuset de savoirs avant d'être un champ de bataille, objet de toutes les convoitises – tout en assumant le courage d'oser les interrogations légitimes sur son avenir. Les crises actuelles, même si elles semblent structurelles et indéniables pour certains, ne doivent jamais occulter les forces motrices qui ont permis au Sahel de traverser les âges, les ères et les contingences historiques qui ont forgé son destin sans l'enfermer dans un cadre monolithique en dehors de la marche de l'Histoire.

Aussi profondes qu'elles puissent paraître, les crises doivent parfois, être vues, comme le début d'une autre histoire et pas forcément la fin de l'Histoire si l'on ne veut succomber au défaitisme qui annihile les capacités à repenser le Sahel à partir du Sahel et sa relation avec le monde d'aujourd'hui et de demain. En redonnant aux stratégies endogènes leur pleine dignité et en renforçant les leviers de résilience, cet ouvrage offre une grille de lecture dynamique et porteuse d'interrogations sans angélisme distrayant ni pessimisme destructeur des créativités.

Les interrogations scientifiques même dubitatives ont été toujours le mobile de la science et même sa raison d'être ontologique. Au-delà des efforts de documentation d'une réalité complexe, cet ouvrage, œuvre collective d'éménents chercheurs et de praticiens est, par-dessus tout, une invitation aux universitaires, décideurs et citoyens à co-construire un futur où le Sahel, loin d'être un espace à « sauver » par des paradigmes qui devraient nécessairement, lui être imposés d'ailleurs. Il prône, peut-être sans assez le revendiquer, une autre vision, endogène et assumée d'une région sahélienne qui s'affirme comme un acteur de sa propre destinée, puisant dans ses racines et ressorts, une modernité qui lui ressemble et l'ouvre d'avantages aux échos du monde et même à ses vents défavorables.

Le mérite d'un tel travail, est, en définitive, d'avoir fait œuvre de science dans toute sa rigueur tout en étant dans une posture d'alimenter et de nourrir durablement tous les plaidoyers en faveur d'une ré-interrogation sans complexe des dynamiques et des complexités d'un Sahel en devenir. Que sa lecture, par les gouvernants et faiseurs de politiques publiques puisse impulser une nouvelle dynamique salutaire qui pourrait amorcer le nécessaire décloisonnement entre le monde de la production des savoirs et celui de la décision qui, en définitive, ne peut se passer, sans risques d'errements, des lumières de la science.

Dr Bakary Sambe

Directeur du Timbuktu Institute –
African Center for Peace Studies

Chapitre I. CHAPITRE INTRODUCTIF

Ahmadou Aly Mbaye, Lamine Ndiaye et Nancy Claire Benjamin

Dans l'histoire récente du continent africain, les conflits représentent la principale cause de la détérioration des conditions de vie des populations. Dans le cas spécifique des pays du Sahel, deux faits majeurs retiennent notre attention :

- La sous-région a connu une augmentation significative des conflits violents depuis 2012 ;
- La majeure partie de l'économie de ces pays est informelle.

Ce livre examine les complexes interactions entre l'informalité et les conflits au Sahel. Il pose deux questions fondamentales : comment les performances économiques et sociales des pays du Sahel ont-elles été affectées par l'environnement d'insécurité dans lequel ces évoluent ? Et comment la prédominance de l'informel dans l'activité productive et les emplois affecte-t-elle les stratégies visant à atténuer les conflits ?

Dans le Sahel, un contrat social fondé sur des us et coutumes bien établis, ayant permis une cohabitation pacifique de communautés avec des intérêts économiques souvent divergents (agriculteurs et éleveurs, par exemple), a été mis à rude épreuve par des insurrections parrainées par des réseaux internationaux de milices violentes et rendues plus dangereuses par l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Ce qui semble avoir changé au Sahel, outre l'avènement des NTIC et la prolifération des milices, c'est l'enjeu de la gestion des biens publics comme les systèmes de sécurité et d'éducation, que pose l'absence de l'autorité de l'État, à travers pratiquement tout le désert du Sahara.

Au cours de la dernière décennie, une vaste zone parsemée de petits villages pratiquant l'élevage, l'agriculture et le commerce de biens licites, dans laquelle, des autorités locales légitimement constituées, s'appuyant souvent sur des traditions ancestrales bien ancrées, a été pratiquement totalement envahie par des réseaux internationaux de trafic de drogue et d'armes de toutes sortes. Alors que les routes de la drogue au nord et à l'est de l'Amérique latine ont été progressivement démantelées, notamment par une forte implication des États-Unis, le Sahel, faisant face à d'énormes défis de gouvernance, semblait offrir une alternative aux réseaux internationaux criminels. La guerre civile libyenne de 2011 a permis l'infiltration dans le Sahel d'anciens mercenaires africains en Libye, facilitée par des milices basées en Afrique du Nord et au Nigeria.

" ... un cocktail toxique de groupes armés - mouvements insurgés, milices ethniques, gangs criminels, contrebandiers et traquants, voire des extrémistes violents - se disputent le contrôle. Les lignes de démarcation entre ces différents acteurs ne sont pas toujours claires : leur appartenance à ces organisations peut être fluide et se chevaucher, et des alliances de circonstance se font et se défont au gré des intérêts du moment, des personnalités et du contexte politique général". (Militancy and the Arc of Instability, Cooke & Sanderson, SCRS, 2016).

Le mode opératoire de ces milices s'est toujours appuyé sur une volonté affichée de prédateur et de concurrencer les autorités locales traditionnelles. Différents programmes, parrainés par les bailleurs de fonds internationaux, ont tenté de réduire les incitations pour les populations, les jeunes en particulier, de rejoindre la rébellion, notamment, en proposant des alternatives en termes d'emplois et de renforcement des moyens de subsistance. Même s'ils ont quelque part réussi à créer des emplois, l'impact espéré sur la réduction de leur participation aux activités des milices n'a pas été observé. Berman, Felter et Shapiro¹ (2018) discutent la nature et la portée de ces programmes, indiquant quelques raisons pour lesquelles, les résultats obtenus sont restés assez décevants, dans beaucoup de parties du monde. Deux facteurs, en particulier, méritent d'être soulignés, à cet égard : le caractère international du marché du travail des milices qui procure plus d'opportunités que le marché local, et l'énorme quantité de dommages qui peuvent être causés par un très petit nombre de militants. (Le nombre élevé de victimes résultant d'un minuscule groupe de dissidents dans les attentats de Pâques 2019 au Sri Lanka en est un exemple.)

Plus récemment, un certain nombre d'initiatives visant à améliorer la gouvernance, la sécurité, l'environnement des affaires et l'adaptation au changement climatique ont été mises en place au Sahel². Toutes insistent sur la nécessité d'améliorer la qualité et la portée de la gouvernance. L'un des points saillants du déficit de gouvernance, dans le Sahel, est la faiblesse des institutions gouvernementales à prendre en charge certaines frustrations de groupes socio-professionnels qui constituent le nœud de la rébellion (les éleveurs, les Peuls, les Touaregs, etc.). Par exemple, Serge Mikailof³ met l'accent sur le défi de la gouvernance au Sahel et décrit un certain nombre d'approches pour le prendre en charge.

À propos du livre

Ce livre est constitué de douze chapitres, couvrant chacun un pan important des complexes interrelations entre les conflits armés, les performances économiques des États et la prépondérance de l'informel dans les moyens de subsistance des populations. Alors même qu'ils traitent de sujets différents, tous les chapitres composant ce volume, se complètent pour présenter différentes facettes de la crise sécuritaire en cours au Sahel, et la manière dont elles interagissent avec les moyens de subsistance des populations et le secteur informel, qui demeure l'activité qui polarise l'essentiel de ces moyens de subsistance.

-
1. Small Wars, Big Data
 2. Voir Emman El-Badawy, "State and Society: The Importance of Maintaining the Social Compact When Addressing Violent Extremism", dans Sharpening Our Efforts the Role of International Development in Countering Violent Extremism, édité par Erol K. Yayboke et Sundar R. Ramanujam, CSIS, 2019 et Nancy Benjamin, "The Governance Frontier", The Broker, 2016)
 3. Crise et développement : La région du lac Tchad et le Boko Haram" (FERDI, juin 2018)

Ce livre est le complément de Mbaye et al. (2025)⁴ qui traite exclusivement du secteur informel au Mali. Mbaye et al. utilisent une approche novatrice d'analyse de la firme et de l'emploi informels, pour identifier les différentes composantes de ce secteur hétérogène, les interactions entre ces différentes composantes, et avec les acteurs du formels, le mode opératoire des acteurs qui y évoluent, les facteurs explicatifs des déterminants de l'informel, incluant la morosité de l'environnement des affaires et la faible capacité de l'État à mettre en œuvre ses propres règles gouvernant les affaires, etc. Une des conclusions remarquables de Mbaye *et al.* (2025) est que si le secteur informel dans les pays en conflit, ressemble, à bien des égards à celui qui prévaut dans les autres pays, il s'en distingue, à bien d'autres égards. En particulier, l'ampleur des activités informelles criminelles dans les pays en conflits est sans commune mesure avec ce qui est observé dans les autres pays. De plus, les conflits politiques, avec lesquels certains pays du Sahel sont confrontés, ont comme effet décisif sur l'économie de renforcer la part du Secteur informel, tant dans la formation du PIB, que dans l'emploi. Et ce phénomène est également sans commune mesure avec ce qui est observé dans les autres pays.

Dans ce volume, nous présentons un tableau plus détaillé des pays du Sahel, offrant une perspective plus globale, englobant, à la fois, les moyens de subsistance, la gouvernance, le système de formation, etc. ; toutes choses qui permettent de comparer les pays en conflit avec les autres partageant des caractéristiques physiques et socio-économiques similaires, en vue de jeter un regard nouveau sur les conditions économiques et sociales de la crise qui sévit dans les pays en conflit, tout en les mettant en relation avec les moyens de subsistance, et le secteur informel en particulier. Plus important, alors que Mbaye et al. est plus descriptif, présentant le secteur informel en situation de conflit dans ses multiples facettes, à partir des données collectées au Mali, ce volume explore différentes solutions par lesquelles les politiques publiques peuvent permettre de résoudre le conflit, en agissant sur ses déterminants les plus immédiats : la décentralisation des affaires publiques, le changement climatique, la faible inclusion financière de ces économies, le modèle éducatif dualistique en cours dans les pays concernés, la situation de précarité dans laquelle la plupart des ménages se trouvent, etc. Les chapitres constituant ce volume proviennent de différents auteurs et présentent chacun une lecture détaillée de la situation des pays étudiés, son rapport avec le conflit, et comment une amélioration notée dans chacun de ces domaines pourrait permettre de prendre en charge les multiples défis liés au conflit, et affectant le bien-être et les moyens de subsistance des populations.

Le reste du livre est organisé comme suit. Le chapitre deux présente les implications économiques et sociales générales découlant du conflit. Une typologie des différentes implications du conflit sur le bien-être individuel et social y est proposée. Ces implications, qui sont très diverses, concernent les pertes de recettes fiscales et douanières, la décadence des activités minières au profit de l'orpaillage traditionnel, les pertes de production

4. Ce volume et Mbaye et al. (2025) sont deux volumes jumeaux (companion volumes), avec des perspectives complémentaires du même phénomène qui est étudié.

dans le domaine de l'agriculture et du tourisme, etc. Elles concernent aussi les déplacements de population, les impacts négatifs sur l'éducation et le pillage du patrimoine culturel et naturel. Le chapitre trois analyse la pauvreté dans les pays du Sahel, utilisant les bases de données nationales et internationales et les données satellitaires, en plus des algorithmes de *Machine learning* et *Deep Learning*, pour évaluer le bien-être des ménages selon différentes mesures comparatives de la pauvreté. Selon toutes les mesures utilisées, les pays en conflit du Sahel, notamment le Mali et le Niger connaissent des défis plus importants que les autres, confirmant la relation étroite qu'il y a entre la pauvreté et le conflit.

Dans le chapitre quatre, il est proposé une analyse des interrelations entre le secteur informel et les conflits, utilisant des données de terrain collectées au Niger et au Mali. Les résultats qui y sont présentés, confirment ceux obtenus dans l'ouvrage « jumeau » Mbaye et al. 2025 (a). L'informel est hétérogène, affecte l'environnement de l'entreprise, comme il en est affecté, entretient des relations très étroites avec le formel, débouchant sur une compétition ou une complémentarité selon les cas. L'informel est beaucoup moins productif que le formel, et de ce fait, tend à réduire le potentiel de croissance de l'économie. Il entretient une relation biunivoque avec le conflit, se développant avec lui, mais, en même temps augmentant les incitations des groupes vulnérables à se faire recruter par les mouvements djihadistes.

Le chapitre cinq prolonge l'analyse entreprise dans le chapitre précédent, en se concentrant sur l'impact du conflit sur le commerce transfrontalier. Il montre, en particulier, comment la composition du commerce régional a été altérée par le conflit, avec une prévalence de plus en plus marquée du commerce illicite (armes, drogue, trafics humains, etc.) sur le commerce de produits licites, jadis prédominants. Le chapitre six s'intéresse à l'inclusion financière, comme moyen d'améliorer la productivité du secteur informel en situation de conflits au Sahel. Le chapitre sept évalue l'impact du changement climatique sur les conflits dans le Sahel. Il montre que le changement climatique, couplé avec le déficit de gouvernance en cours dans la sous-région, joue un rôle catalyseur sur l'émergence des conflits, en asséchant les sources de moyens de subsistance disponibles pour les ménages ruraux, en particulier. Le chapitre huit étudie la relation entre le conflit et les mouvements migratoires, en insistant sur les effets que la violence exerce sur les déplacements des personnes. Les mouvements migratoires, essentiellement des campagnes vers les villes, sont un des déterminants les plus importants de l'informalisation du marché du travail dans le monde en développement. Le chapitre neuf analyse la dualité des systèmes éducatifs dans le Sahel et ses implications sur l'émergence et le développement des mouvements djihadistes. Le chapitre dix met l'accent sur le conflit et la décentralisation administrative. Il insiste, en particulier, sur le fait que la décentralisation peut être la réponse appropriée à un certain nombre de défis provoqués par les conflits. En plus d'augmenter la productivité des entreprises informelles, les gouvernements du Sahel doivent fournir davantage d'efforts afin de rétablir la confiance des citoyens dans l'État. Lorsque cette confiance est perdue, en raison d'une mauvaise prestation des services publics, etc., les groupes extrémistes peuvent plus facilement recruter. Il conclut qu'un moyen efficace pour

rétablissement cette confiance est une meilleure politique de décentralisation. Le chapitre onze utilise les résultats des focus groupes, pour comprendre la naissance de Boko Haram au Niger, et comment les faiblesses de la gouvernance, y a contribué. Enfin le chapitre douze (la conclusion) fait un plaidoyer sur la nécessité de contenir la violence actuellement en cours dans le Sahel, et discute de quelques moyens pour y arriver.

Références

- Berman, E., Felter, J. H., & Shapiro, J. N. (2018). *Small Wars, Big Data: The Information Revolution in Modern Conflict*. Princeton University Press.
- Cooke, J., & Sanderson, T. (2016). *Militancy and the Arc of Instability*. Strategic Research Center for Security (SCRS).
- Mbaye, A. A. (2025). *Secteur informel, fragilité et conflit dans le Sahel : le cas du Mali*. Presses Universitaires de Dakar.
- Mikhailof, S. (2018). *African Governance Challenges: The Sahel Case*. Brookings Institution Press.

PARTIE I.
CONDITIONS DE VIE ET CONFLITS AU SAHEL

Chapitre II. INSÉCURITÉ AU SAHEL : IMPLICATIONS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Amadou Tidiane Cissé

Introduction

Le Sahel est, depuis une décennie, la cible de groupes extrémistes violents ayant réussi à contrôler de vastes territoires et à dicter leur loi aux états, mais également aux populations qui paient le plus lourd tribut face au regain d'activités terroristes dans la région. Ils prennent le dessus sur les forces de défense et de sécurité peu préparées à faire face à des conflits asymétriques⁵ et menacent les pays côtiers comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Bénin ou encore le Togo. Il faut rappeler que les formes de guerres asymétriques meurtrières qui minent le Sahel ne sont pas propres à cette partie du continent africain. D'autres régions africaines (bassin du Lac Tchad, Afrique australe et centrale) sont également en proie à des activités terroristes qui charrient leur lot de pertes en vies humaines, de confiscation et de destruction de biens publics ou privés.

L'attaque d'une église protestante dans la région de Béni (Nord Kivu en RD Congo), ayant entraîné la mort de 17 personnes et revendiquée par les combattants des Forces Démocratiques Alliées (ADF), une faction islamiste ougandaise affiliée à l'État islamique, est la preuve manifeste du plan de déploiement de l'organisation État islamique (EI) sur le continent africain. Le *Jihad Analytics*⁶ révèle ainsi qu'en 2022, l'État islamique a réalisé 1027 attaques en Afrique sur un total de 2058. Le continent noir est, aujourd'hui, la région du monde la plus touchée par des attentats perpétrés et revendiqués par cette mouvance djihadiste.

Le Fonds monétaire, dans son dernier rapport⁷, alerte sur les perspectives économiques incertaines en Afrique subsaharienne pour au moins trois raisons : le ralentissement international, le resserrement des conditions financières et la volatilité des prix des produits de base. Il s'y ajoute une situation sécuritaire tendue qui pourrait compromettre la croissance économique dans les pays sahéliens. Le lien est également établi, dans ce rapport du FMI, entre le coup d'arrêt porté à la croissance économique en 2022 et la situation sécuritaire désastreuse dans le Sahel.

Les défis sécuritaires doivent être relevés pour juguler les effets sociaux de la violence djihadiste dans la région, qui ont pour noms : flux massifs de réfugiés qui fuient les zones de conflits, fermeture des centres d'enseignement et d'apprentissages dans les régions en proie à la violence djihadiste, décrochage scolaire des enfants enrôlés dans les rangs de combattants armés, abandons des activités agricoles, pillage des biens culturels et des espèces environnementales protégées ou menacées d'extinction, etc.

-
5. Dans ces formes de guerres, les belligérants ont des forces disproportionnées et les plus faibles recourent à la guérilla et aux actes terroristes pour triompher sur leurs adversaires.
 6. AC/APA : RDC : l'État islamique revendique l'attaque d'une église protestante à Béni, 16 janvier 2023.
 7. Fonds monétaire international : « Afrique subsaharienne, la corde raide », 14 octobre 2022.

Mais, les faits de violence ne sauraient être uniquement réduits à la seule menace terroriste. En effet, l'insurrection djihadiste côtoie d'autres formes de violences tantôt associées au grand banditisme, tantôt aux velléités indépendantistes de certaines communautés comme les Touareg du Nord Mali, tantôt au crime organisé. Des connexions sont même établies entre les groupes armés terroristes et les autres acteurs criminels qui contrôlent les réseaux de contrebande et de trafics illicites dans la région⁸.

Dans un discours prononcé au Forum international Paix et Sécurité de Dakar de 2021 dont il était l'invité d'honneur, le Président du Niger évoquait justement cette collision dangereuse en ces termes :

« En vérité, dans la mesure où le terrorisme est devenu un moyen de gagner son pain il a attiré à lui tous les bandits vivant de trafics transfrontaliers divers qui ont traditionnellement écumé l'espace (braconniers, coupeurs des routes, traquants de carburant, de tramadol, etc.). Aujourd'hui, ce qui est à l'œuvre consiste dans un mélange de stratégies diverses dont le lien réside, du moins au Niger, au nord du Mali et à l'est du Burkina, au-delà des slogans, dans une violence cupide imposant une chape de plomb oppressive contre les populations. Celles-ci sont spoliées de leur bétail, assujetties à des taxes exorbitantes au nom de la Zakat et tenues en respect par une terreur effroyable. Cela est une conséquence d'un phénomène concomitant de djihadisation du banditisme et de banditisation du Djihad ».

Quelles que soient les motivations des groupes criminels présents dans l'espace sahélien, les conséquences de leurs activités demeurent catastrophiques pour l'économie des États sahéliens et pour les populations.

Contexte géopolitique régional

Les protagonistes des conflits actuels au Sahel

Le Sahel qui signifie en arabe « rivage » ou « bordure » est tantôt défini comme une réalité climatique, tantôt comme une réalité économique ou encore géopolitique. En tant que territoire, il se présente comme une bande qui s'étend de l'océan Atlantique à la mer Rouge. Avec une superficie estimée à 3 millions de km², le Sahel englobe plus d'une dizaine de pays : Sénégal, Mauritanie, Mali, Niger, Algérie, Burkina Faso, Nigéria, Tchad, Cameroun, République centrafricaine, Soudan, Sud Soudan, Érythrée et Éthiopie. Il s'agit d'un ensemble géographique très vaste mais que beaucoup, pour les besoins d'analyse⁹, réduisent aux États centraux suivants : Sénégal, Mauritanie, Mali, Niger, Burkina Faso et Tchad.

8. S. B. Gaye, 2017, *Connexions entre groupes djihadistes et réseaux de contrebande au Sahel*, Fondation Friedrich Ebert Stiftung.

9. Oxfam France, 10 mai 2022, *À la Découverte du Sahel, la porte entre deux Afriques*.

Le Sahel, une zone de l'Atlantique à la Mer Rouge

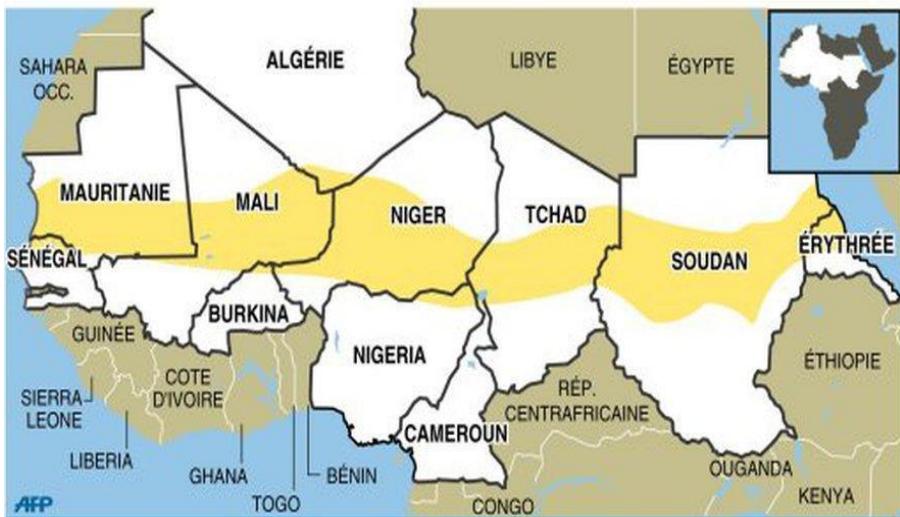


Figure II-1. Le Sahel, une zone de l'Atlantique à la mer Rouge.
(Source : www.nationsonline.org)

Dans le cadre de notre réflexion sur les implications sociales et économiques de l'insécurité qui prévaut dans le Sahel, nous nous limiterons à ces états centraux ci-dessus énumérés qui demeurent un échantillon assez représentatif des menaces sécuritaires et de leur impact négatif sur la société et sur l'économie.

Au lendemain de la chute du régime de Kadhafi en 2011, la situation sécuritaire au Sahel s'est progressivement dégradée avec l'invasion du nord Mali par les combattants terroristes du groupe Ansar Dine de Iyad Ag Ghali, dont la feuille de route est d'instaurer la charia sur les territoires conquis.

D'autres pertes de territoires vont suivre dans le centre du Mali où se sont déployés les combattants de la Katiba Macina, affiliée, comme Ansar Dine, à *Al Qaïda*. Le Niger, pays voisin du Mali, a également connu une dégradation accélérée de sa situation sécuritaire. L'ouest (Tillaberi) le sud-ouest (Diffa) et le nord-ouest (Tahoua) font l'objet d'attaques djihadistes meurtrières souvent revendiquées par l'État islamique au Grand Sahara. Le Burkina Faso connaît, depuis 2015, une situation de crise quasi identique, avec une forte présence de combattants terroristes dans la boucle du Nohoum, la région du Nord, la région du Sahel et celle de l'Est. En faisant sauter le verrou burkinabè, les groupes djihadistes ont pris une option sérieuse pour la conquête et l'annexion des pays qui bordent la façade atlantique de l'Afrique. Le Togo et le Bénin ont connu leurs premières attaques terroristes en 2021 avec les tueries orchestrées par des groupes djihadistes dans les parcs de la Pendjari et du W.

En plus de la présence djihadiste, il faut aussi s'inquiéter de la formation sans cesse croissante de groupes d'autodéfense qui se sont constitués pour assurer la protection des communautés victimes de la violence des groupes armés terroristes. Ces groupes d'autodéfense, devenus des acteurs importants du conflit au Sahel, sont parvenus à

s’incruster dans le jeu des rapports de force entre le pouvoir central et les groupes djihadistes. Leur poids sur l’échiquier sécuritaire régional est tel que le Sahel ne saurait guérir du « cancer » du djihadisme tant que l’État ne trouve pas une solution au problème des milices ethniques armées.

Face aux difficultés rencontrées sur le terrain pour circonscrire la menace, certains États sahéliens, notamment le Mali et le Burkina Faso, ont encouragé ces groupes d’autodéfense dans leur action contre les groupes islamistes et ainsi favorisé leur montée en puissance. Au Burkina-Faso, les Koglweogo jouent le même rôle que la milice Dozo malienne. Ils se sont implantés d’abord dans la région du Plateau central avant de poursuivre leur déploiement sur toute l’étendue du territoire burkinabè, à savoir le Centre-Nord, le Centre-Sud, le Centre-Est, le Centre-Ouest. Les milices Dogon sont présentes sur tout le pays à l’exception de la région des Hauts-Bassins et celle des Cascades où les chasseurs dozo sous-traitent la sécurité des communautés victimes de l’insurrection djihadiste.

La sous-traitance de la sécurité à des tels groupes peu préparés à en assurer la responsabilité a souvent donné lieu à des exactions. Des dérapages meurtriers sont intervenus à la suite d’affrontements entre Peulhs et Dogons au Mali. À la milice armée Dan na Ambassagou qui est très active dans le centre du pays, est attribué le massacre de plusieurs dizaines de Peulhs dans le village d’Ogassagou, en mars 2019.

M. Pellerin voit dans l’implantation des milices armées au Sahel un facteur d’aggravation de la menace djihadiste en zone rurale. Ainsi, dit-il :

« L’implication armée des groupes d’autodéfense dans les guerres insurrectionnelles n’a amélioré la sécurité dans aucune des zones citées. Elle a même eu pour effet d’aggraver celles-ci dans la majorité des cas recensés. Dans les quatre pays, c’est en grande partie la communauté peuhle qui se retrouve surexposée aux violences de ces groupes dont ils sont exclus, sur la base de suspicions de leur proximité avec les groupes djihadistes. Les violences que les groupes d’autodéfense commettent contribuent à autoréaliser la prophétie, au sens où les populations ciblées par ces groupes cherchent alors à s’en protéger en se tournant vers les groupes djihadistes »¹⁰.

Pour étayer cette thèse, Pellerin cite aussi des cas documentés de règlements de comptes, d’enlèvements, de recrutements d’enfants, mais également de l’implication de milices dans le trafic de drogues et dans des abus sexuels. Il s’agit là autant d’actes répréhensibles qui viennent remettre en cause les discours de légitimation de leur présence dans des régions désertées par l’État où ils incarnent l’autorité et pourvoient à la demande locale de sécurité et de justice.

Insécurité au Sahel et prolifération des armes légères

La circulation illégale des armes est le facteur qui concourt le plus à l’aggravation de la situation sécuritaire au Sahel. L’occupation du territoire malien par les groupes djihadistes a été facilitée par la circulation des armes et des munitions, consécutive à

10. M. Pellerin, décembre 2022, « les groupes d’autodéfense, pompiers pyromanes au Sahel », *Ifri*.

la débâcle en Libye, qui a donné lieu à des transferts terrestres frauduleux d'armes vers le Mali. La Libye a, aujourd'hui, la réputation d'être un grand marché noir de négoce d'armes de guerre où les combattants terroristes ont pu se ravitailler à moindre coût. L'ancien président malien qualifiait la Libye à juste titre de « supermarché d'armes à ciel ouvert le plus achalandé et le moins cher ». Le rapport de l'OCDE¹¹ sur la circulation des armes en Afrique de l'Ouest est très alarmant, dans la mesure où il estime que plus de 500 millions d'armes légères illicites circulent dans la région. Au Nigeria où sévit la secte islamiste *Boko Haram*, 350 millions d'armes légères illicites sont en circulation¹². La prolifération des armes illicites pérennise la menace terroriste, la criminalité transnationale et le grand banditisme qui sévissent dans la région.

L'ONG *Conflict Armament Research*, dans son enquête¹³ sur le mouvement transfrontalier illicite des armes et des munitions, révèle dans son rapport que 17% des armes saisies sur des combattants djihadistes dans le Sud-est du Niger provenaient des dépôts d'armes des forces de défense et de sécurité du Niger, du Nigeria et du Tchad. Outre les sources décrites précédemment, le rapport du CAR liste deux autres sources de provenance des armes illégalement détenues dans le Sahel : les armes vendues sur le marché noir en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest et les armes légalement importées au Sahel, ayant fait l'objet de détournement de destination privilégiée.

La lutte contre la prolifération des armes et des munitions est un défi de taille pour les États sahéliens compte tenu de leur rôle dans la pérennisation des conflits asymétriques et dans les conquêtes territoriales des groupes djihadistes. Il est donc plus qu'urgent d'éradiquer ce fléau, d'abord en revoyant la législation sur les armes mais également en renforçant les capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité.

Impact économique de l'insécurité au sahel

Insécurité et pertes de recettes douanières

Les administrations douanières, dont une des missions fondamentales est le recouvrement des recettes douanières, subissent, de plein fouet, les conséquences de l'insécurité sur les projections de recettes fiscales. En effet, il faut noter que, dans les pays où des portions du territoire national échappent au contrôle de l'État central, la perception des recettes fiscales sur les marchandises importées est sérieusement compromise.

Dans le Nord Mali, plusieurs bureaux de perception de recettes sont fermés en raison des attaques récurrentes menées par les groupes djihadistes :

« L'insécurité a également entraîné la fermeture de bureaux et postes de douanes et a retardé le projet de création de nouvelles unités douanières, visant à mieux surveiller le territoire douanier malien. Dans le Nord Mali, les bureaux de dédouanement et les postes de contrôle des opérations commerciales situés à Ansongo, Ménaka, Labézanga, Andraboukane, Léré, Bourem, Tessalit et Kidal ont tous été fermés du fait des attaques

11. OCDE, rapport annuel 2018.

12. BBC News Africa : « Nigeria, le péril des armes », août 2016, www.bbc.com

13. Rapport Conflict Armament Research, 2016, cartographie de la circulation des armes dans le Sahel.

djihadistes fréquentes. Dans le Centre du Mali où les violences armées sont monnaie courante, des unités douanières ont également été fermées sur décision de l'autorité administrative. Le Bureau de Koro dont on connaît le positionnement stratégique dans le contrôle des flux de marchandises en provenance du Burkina Faso, du Togo, du Bénin et du Ghana, n'a pas échappé à la mesure de fermeture. Il en est de même pour les bureaux et postes de douanes situés à Diallassagou, Denangoro, Bankass, Hombouri et de ceux des circonscriptions administratives de Ségou, Sikasso, Koulikoro, Bougouni et Koutiala »¹⁴.

Dès lors, il se développe des trafics illicites de marchandises de base sur lesquelles des taxes et prélèvements étaient appliqués. Il s'agit là d'un préjudice fiscal important dont l'accumulation au cours des années de conflits pourrait même remettre en question la viabilité des États. Les marchandises illicites, qui franchissent le cordon douanier, constituent une menace pour la sécurité et la stabilité des États ou pour la santé publique. Ainsi, l'absence de contrôle aux frontières affecte doublement les États faillis : non perception de droits de douane et autres impôts sur des marchandises en contrebande et entrées et sorties illicites de marchandises et de devises. Le Centre d'Analyse du Terrorisme¹⁵ rapporte que le trafic illicite de cigarettes – surtaxées – génère 20% des sources de financement du terrorisme dans le Sahel. Il illustre, à lui seul, les pertes fiscales subies par les États en proie à l'insécurité, mais également l'utilisation pernicieuse des revenus issus de ce commerce illégal qui sert à entretenir le djihadiste au Sahel.

L'insécurité et ses conséquences sur l'industrie extractive au Sahel

La part du commerce de l'or dans la mobilisation des recettes des États dont le sous-sol regorge est considérable. *Endeavour Mining* qui domine le secteur de l'or en Afrique de l'Ouest exploite six (6) mines d'or en Afrique de l'Ouest. Les prévisions de production d'or au Mali étaient estimées à 70 tonnes en 2022. Sur les 4,14 millions d'onces, représentant la totalité des opérations de production de la multinationale *Barrick Gold*, Loulo-Gounkoto, la plus grande mine d'or en activité du géant minier canadien au Mali, a produit plus de 700 000 onces en 2022¹⁶. Au cours des 25 dernières années, cette mine aurifère a rapporté à l'économie malienne 7,7 milliards de dollars sous forme de redevances, d'impôts, d'achats auprès des fournisseurs, etc¹⁷. En 2022, le Burkina Faso a produit 740 000 onces d'or, soit plus de la moitié de la production annuelle du groupe canadien. Au Burkina Faso, les recettes d'exportations générées par le secteur en 2021 s'élèvent à 2021 milliards de francs CFA. L'or représente 20% des recettes fiscales¹⁸. Le Président de la Chambre des Mines du Burkina Faso prévoyait une baisse de 15%

14. A. T. Cissé, 2021, *Terrorisme, la fin des frontières ? Nouveaux enjeux de la coopération douanière en matière de sécurité au Sahel*, L'Harmattan, Sénégal.

15. Centre d'Analyse du Terrorisme, mars 2015, « Financement du terrorisme, la contrebande et la contrefaçon des cigarettes ».

16. E. Tossou, « Barrick a dépassé ses prévisions de productions d'or en 2020 », 8 février 2021, www.agenceecofin.com

17. E. Toussou, op cit.

18. Interview de M. A. Soro, Président de la chambre des Mines du Burkina Faso paru dans Jeune Afrique du 16 janvier 2023.

de la production annuelle d'or (66,8 tonnes en 2021) qui serait liée à l'insécurité qui prévaut dans le pays.

Par ailleurs, comme le déclare ce haut responsable de la Chambre des Mines du Burkina Faso, l'instabilité plombe les charges d'exploitation des sociétés minières en raison des surcoûts occasionnés par le transport par voie aérienne des quantités d'or extraites des sites aurifères, l'augmentation des primes d'assurance et les coûts supplémentaires liés au renforcement du dispositif sécuritaire autour des sites miniers.

La mine de zinc détenue par la société *Trevali Mining* a annoncé, en novembre 2022, la cessation de ses activités¹⁹ en raison de ses ennuis financiers et de la persistance de la menace sécuritaire dans le secteur minier. Sa fermeture a occasionné des pertes de recettes fiscales de l'ordre de 30 milliards de CFA et la suspension des contrats de fourniture de biens et de service et la perte de 700 emplois locaux dans la commune rurale de Perkoa, située dans la province de Sanguié (Centre-Ouest).

L'insécurité a favorisé des activités d'orpailage non réglementées et non contrôlées, dans des sites aurifères tombés aux mains des acteurs du crime organisé. Elle a aussi favorisé l'exploitation d'un secteur de l'économie hautement stratégique dont les revenus échappent à l'État. L'ONG International *Crisis Group*²⁰ alertait sur la ruée vers l'or, devenue une source de financement pour les groupes djihadistes et un réservoir humain pour le recrutement de combattants :

« Au Mali, au Burkina Faso et au Niger, des pays du Sahel central, des groupes armés s'emparent depuis 2016 de sites d'orpailage dans des zones où l'État est faible ou absent. Leur convoitise est attisée par le boom du secteur aurifère artisanal depuis la découverte, en 2012, d'un filon saharien allant du Soudan jusqu'en Mauritanie. Ces groupes armés, y compris djihadistes, trouvent dans ces mines d'or une nouvelle source de financement, voire un terrain de recrutement. Des réseaux informels sont de plus en plus impliqués dans le transport du métal précieux. L'orpailage artisanal risque donc d'alimenter la violence et les réseaux criminels transnationaux. Les États sahéliens devraient encourager la formalisation des activités aurifères, tout en veillant à ne pas s'aliéner les orpailleurs. Ils devraient redoubler d'efforts pour sécuriser les sites d'orpailage et éviter que les forces de sécurité ou les milices alliées ne deviennent des éléments prédateurs. Les gouvernements de ces pays et de ceux qui achètent leur or devraient renforcer leur régulation du secteur ».

L'insécurité et ses conséquences sur l'économie agricole et le tourisme local

Jadis foyer scientifique majeur où l'astronomie a connu son heure de gloire, le Pays dogon est devenu la région du Mali la plus violemment frappée par le tourbillon djihadiste, comme en attestent les massacres en séries dans les villages de Diallassagou, de Diamweli et de Deguessagou.

19. Nadoun Coulibaly : « Burkina Faso : Après le départ de Trevali Mining, quel avenir pour le zinc burkinabè », Jeune Afrique du 14 novembre 2022. »

20. International Crisis Group : « reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel central », Rapport n°282/Africa, du 13 novembre 2019.

Les conflits asymétriques qui minent le Sahel ont aussi un impact sur les investissements agricoles. Dans le centre du Mali, la crise sécuritaire a eu des conséquences sur la productivité agricole, à cause de sa désaffection par les agriculteurs dogons. Le Mali dispose d'un important potentiel agricole. Les récents épisodes de conflits armés ont, toutefois, gravement nui à l'investissement et à la productivité agricoles : perturbation de la distribution des intrants et équipements agricoles, chocs de prix et déplacements massifs de la main-d'œuvre agricole. De fait, durant les périodes de conflits armés, la production agricole chute de 12,3 %, chaque année.

Une étude de chercheurs²¹ du « département Économie » de l'université de Floride a montré l'impact négatif de la guerre civile sur la croissance économique, notamment en termes de réduction des investissements dans le capital. Les conflits armés déstabilisent les comptes publics du fait de l'injection massive d'argent dans les dépenses en armements et munitions des pays en guerre, au détriment des autres secteurs vitaux de la nation (santé, éducation, agriculture, etc.).

La Banque Mondiale, dans son bulletin économique²² sur le Mali, établit une corrélation entre la timidité de la reprise économique et l'insécurité qui prévaut dans le pays. Selon ses estimations, le taux de pauvreté est passé de 42,5% en 2019 à 44,4% en 2021, entraînant 375 000 personnes supplémentaires dans une situation d'extrême indigence. Les perspectives économiques de cette année ne sont guère reluisantes à cause des sanctions économiques et financières de la CEDEAO et de l'UEMOA, de l'insécurité alimentaire qui sévit dans la région et de la guerre en Ukraine.

Les banques de la sous-région ont beaucoup souffert des sanctions ayant visé le Mali qui peinait déjà à honorer, en fin juin 2022, le paiement de 44 milliards de FCFA dus aux investisseurs du marché des titres publics de l'UEMOA. Au total, le gouvernement malien devra rembourser un montant de 346 milliards de FCFA, courant 2022. Si on y ajoute l'échéance de l'année suivante, le remboursement sur le marché des titres publics de l'UEMOA monte en flèche et atteint 761 milliards de FCFA. L'onde de choc des défauts de paiement pourrait se propager dans les pays de l'UEMOA, dans la mesure où plus de 60% des titres publics sont détenus principalement par des banques ivoiriennes et burkinabè.

Impact de l'insécurité sur la société

La crise sécuritaire au Sahel et ses effets sur les déplacements de populations et sur l'éducation

Un rapport récent de l'Organisation des Nations-Unies indique que la crise sécuritaire au Sahel a eu des effets dévastateurs sur les populations avec des déplacements forcés qui ont augmenté de 30% entre 2020 et 2021 dans le Sahel Central (Burkina Faso, Mali

21. Gyimah-Brempong, Kwabena and Corley, Marva E., “Civil Wars and Economic Growth in Sub-Saharan Africa1. Journal of African Economies”, Vol. 14, Issue 2, pp. 270-311, 2005, Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=915459>

22. Banque Mondiale : Note sur la situation économique du Mali : renforcer la résilience en période d'incertitude-Renouveler le contrat social, 24 mai 2022.

et Niger)²³. En effet, plus de 2 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur pays et 132 000 réfugiés. La situation des personnes déplacées est encore plus alarmante au Burkina Faso où la violence terroriste a obligé plus d'un million d'individus à fuir le pays. Les personnes déplacées souffrent des faits de violence perpétrée par les groupes armés et se trouvent confrontées aussi à des difficultés d'accès aux services sociaux de base (école, structures sanitaires, forages, marché, etc.). L'instabilité au Sahel impacte également les enfants en âge de se scolariser. Selon l'Unicef, « l'insécurité a empiété sur le droit à l'éducation de nombreux enfants au Mali. Aujourd'hui, plus de 1100 écoles au Mali sont fermées pour cause d'insécurité, affectant plus de 350 000 enfants, dont la majorité se trouve dans la région centrale de Mopti »²⁴

La secte islamiste *Boko Haram*, qui opère au Nigeria et dans les pays voisins, a bâti son idéologie autour de la croisade contre l'éducation occidentale qu'elle juge pernicieuse. En langue locale Haoussa, « boko haram » signifie « l'éducation occidentale est un péché ». La secte prône le retrait des enfants des écoles où elle mène fréquemment des attaques. L'enlèvement des 276 lycéennes de Chibok avait suscité l'indignation et la mobilisation de la communauté internationale pour obtenir leur libération. *Amnesty International* a recueilli des témoignages d'élèves qui ont pu s'échapper de la forêt de Sambisa où elles étaient en détention et qui révèlent le traumatisme qu'elles vivent et la stigmatisation dont elles font l'objet. Elles peinent à s'intégrer dans leurs communautés où elles sont pointées du doigt et ne bénéficient toujours pas de l'aide financière promise par le gouvernement fédéral nigérian.

Au total, c'est plus de 1500 enfants qui ont été enlevés au Nigeria par les groupes armés depuis 2014²⁵. Plus de 600 écoles sont restées fermées en raison des séries d'enlèvements notées dans le pays et la réclamation d'une rançon par les groupes criminels qui en sont les auteurs. Il s'ensuit un phénomène de décrochage scolaire qui expose les enfants à la tentation de l'enrôlement par les groupes djihadistes ou les milices armées d'autodéfense.

Crise sécuritaire et pillage du patrimoine culturel

Les ressorts idéologiques du terrorisme avaient servi de prétexte à *Ansar Dine* pour organiser les pires formes de pillages du patrimoine culturel africain, en particulier à Tombouctou. La pratique d'un islam jugé hérétique par les populations autochtones a motivé le saccage, par les combattants djihadistes, d'une dizaine de mausolées et la destruction de plus de 4200 manuscrits à Tombouctou, ville classée patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1988. Tombouctou, également appelée la ville des 313 saints, était un grand centre d'enseignement des sciences expérimentales où des milliers d'apprenants convergeaient pour acquérir des connaissances. Ce riche passé a fait entrer Tombouctou dans la postérité et lui vaut un prestige éternel que la menace djihadiste, toujours présente dans la région, a fortement écorné.

23. ONU Info : « Afrique de l'Ouest : les crises du Sahel ont des effets dévastateurs sur les plus vulnérables.

24. Unicef : « les enfants au Mali, la plus grande richesse du Mali est sa jeunesse » www.unicef.org

25. Amnesty International : « Plus de 1500 élèves enlevés par les groupes armés au Nigéria », avril 2022, www.amnesty.fr

La crise sécuritaire et ses conséquences sur le patrimoine naturel

Les trafics illicites de biens environnementaux génèrent des profits conséquents aux groupes criminels. L'ONU avait tiré la sonnette d'alarme sur le danger que représente le commerce illégal des espèces protégées qui rapporte entre 69 et 199 milliards de dollars²⁶. Des collisions sont possibles entre réseaux criminels tournés vers le grand banditisme, le braconnage et les groupes djihadistes et peuvent constituer une grande menace pour les forêts tropicales de l'Afrique de l'Ouest. À partir des bases arrière situées au Burkina Faso, les groupes djihadistes mènent des incursions au Nord du Bénin, pour avoir accès au parc de la Pendjari qui couvre une superficie de 4800 km². En s'implantant dans les parcs et réserves, ils pourraient faire main basse sur les ressources fauniques et florales et, par la même occasion, mettre en péril le riche patrimoine naturel de la région. Pourtant, conscients de l'importance des parcs et réserves, le Burkina Faso, le Niger et le Bénin avaient fusionné leurs réserves de biosphère nationales pour en faire une aire protégée unique, appelée réserve transfrontalière du Complexe W-Arly-Pendjari, couvrant une superficie de près de 100 000 km².

L'exploitation commune de la réserve devait permettre le développement des communautés locales partagées entre les trois pays frontaliers et fournir aux jeunes les moyens de mener une vie décente que seul l'exode vers les agglomérations urbaines où se concentre l'essentiel de l'activité économique est en mesure de leur assurer. L'insécurité qui prévaut dans la région menace le patrimoine naturel. Pourtant, les ressources environnementales abondantes dont regorge la région et les investissements massifs consentis par les États auraient pu faire de la zone un pôle touristique de premier plan. Dans le centre du Mali, où sévissent la Katiba Macina et la milice Dogon *Dan Na Ambas-sagou*, la violence armée fait oublier que le Pays dogon est le berceau de la science astronomique. En effet, le village Sanga était le lieu d'observation par excellence du lever de Sirius et du Soleil²⁷. L'équipe de chercheurs conduite par G. Dieterlen a pu déterminer que les Dogons avaient érigé, depuis plusieurs siècles, de véritables observatoires astronomiques dans le village de Sanga²⁸. La violence armée a porté un coup à l'économie locale organisée autour de l'agriculture, mais elle a surtout impacté l'attraction qu'exerce le Pays dogon sur les passionnés de Science astronomique.

Douane et lutte contre la prolifération des armes et les autres formes de trafics illicites

En Afrique, les administrations douanières ont toujours été cantonnées dans des missions fiscales et économiques. En effet, la lutte contre la fraude a toujours été réduite à ses aspects de minoration de valeur, à de fausses déclarations d'espèce, de quantité ou encore d'origine²⁹. Il aura fallu une recrudescence des attentats dans le monde pour accorder

26. Le Point : « le trafic illicite d'espèces sauvages rapporte entre 69 et 199 milliards de dollars par an. », 8 juillet 2020 in www.lepoint.fr

27. M. Griaule, 1948, *Dieu d'eau. Entretiens avec Ogotemmeli*, Paris, Éditions du Chêne, 263 p.

28. A. T. Cissé : « Pays Dogon : le bastion de la milice Dogon était la capitale mondiale de l'astronomie » paru dans www.maliactu.info, juillet 2022.

29. L'origine communautaire des marchandises confère aux importations de marchandises une fiscalité plus réduite.

une surveillance douanière plus accrue à la chaîne logistique commerciale, qui pouvait, désormais, être un vecteur de tueries massives ou servir au transport de marchandises illicites. Le trafic illicite d'armes et de munitions interpelle, au plus haut, niveau les services de contrôle aux frontières, notamment le service des douanes, en raison de sa position stratégique au niveau du cordon douanier.

En réalité, aucune agence gouvernementale ne connaît mieux que la douane la nomenclature et le contrôle des marchandises, objet de transactions. Donc, il est de son ressort de surveiller les mouvements transfrontaliers de marchandises, notamment les armes légères et les munitions dont on connaît l'importance pour les groupes armés non étatiques d'en posséder. Les administrations douanières sont de plus en plus conscientes du rôle qui est le leur dans un contexte d'insécurité, avec des menaces qui dépassent les frontières des États.

En 2015, l'Organisation Mondiale des Douanes a adopté la résolution de Punta Cana pour conférer aux administrations douanières un nouveau mandat sécuritaire, en leur enjoignant d'intégrer dans leurs plans stratégiques une nouvelle mission sécuritaire, à côté de leurs traditionnelles missions de collecte de recettes et de promotion des investissements.

Cette résolution est en droite ligne de la résolution onusienne 1373 qui recommande aux États de lutter contre le terrorisme et son financement. Sur ce terrain, il est attendu des administrations douanières une vigilance toute particulière afin de mettre un terme à la circulation illicite des marchandises mais également celle des flux financiers, dont il a été apporté la preuve de l'utilisation dans des attentats terroristes, notamment ceux du *World Trade Center*, en 2001.

Les administrations douanières sont également impliquées dans la lutte contre le commerce illicite des précurseurs et les composants chimiques qui entrent dans la fabrication des engins explosifs improvisés. La liste des marchandises à double usage, reprise en annexe, fait l'objet d'une surveillance particulière par les services de contrôle pour en empêcher l'utilisation dans la mise au point des engins explosifs improvisés.

À ce propos, la communauté douanière de l'Afrique de l'Ouest et du Centre initie, depuis 2020, des opérations de contrôle des importations de précurseurs chimiques (nitrate d'ammonium, peroxyde d'hydrogène, chlorate de sodium, etc.) mais également de démantèlement des trafics d'armes, de munitions, d'explosifs, etc. Les saisies opérées par les services de douane attestent de la vitalité de ces trafics illicites et la nécessité de pérenniser ces initiatives afin de priver les groupes criminels de tout accès aux armes et munitions.

La question de la circulation des combattants terroristes étrangers est également un problème majeur à prendre à compte dans la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre le terrorisme. La résolution 2178 du Conseil de sécurité des Nations-Unies demande aux États de prendre des mesures pour lutter contre le déplacement des combattants terroristes qui rallient les zones de conflits, par une politique de prévention et de répression du recrutement, du transport, de l'organisation, du transport et de l'équipement des combattants djihadistes. Les services des douanes ont également intégré cette dimension de la lutte grâce à la mise en place d'un système de ciblage baptisé

« Renseignements préalables Concernant les Voyageurs » (RPCV) et l'exploitation des Dossiers Passagers (PNR) qui demeurent des outils indispensables de lutte contre le terrorisme et contre toutes les autres formes de criminalités. Sur la question, le Secrétaire général de l'Organisation mondiale des douanes lève un coin du voile, en ces termes :

« Ces dernières années, plusieurs pays sont allés plus loin, adoptant des lois pour exiger de la part des transporteurs, outre les RPCV, d'autres données sur les passagers sous la forme de dossiers passagers ou PNR (Passenger Name Records). Ces dossiers passagers contiennent des jeux de données plus vastes, pouvant être utilisés pour l'évaluation des risques ».

Les compagnies aériennes sont ainsi désormais tenues, dans de nombreux pays, de soumettre les RPCV et les PNR aux gouvernements. Les autorités concernées – douane, service de l'immigration ou police – peuvent, dès lors, évaluer le risque que représentent certains voyageurs et donc lutter contre la criminalité transnationale³⁰.

Conclusion

L'insurrection djihadiste, qui est l'une des principales sources d'insécurité au Sahel, est en passe de gangrérer toute la région ouest-africaine. Après le Sahel central, elle gagne les pays côtiers, avec un début d'embrasement des régions du Nord Togo et du Bénin et des attaques de plus en plus fréquentes au Nord de la Côte d'Ivoire. Cette agression à la souveraineté nationale, méticuleusement préparée par les groupes terroristes, rappelle les débuts de la crise sécuritaire dans le Nord Mali, qui ne laissait pas supposer une telle vague de contagion régionale, une décennie plus tard.

Les enseignements des guerres asymétriques, qui se sont emparées du Sahel, n'ont apparemment pas été tirés. Ces crises ont eu un impact sur la croissance économique des États et sur les populations civiles qui sont prises à partie dans ces conflits, violemment attaquées et tuées. Il faut déplorer, à ce stade, l'absence d'une stratégie régionale de sécurité adaptée à la menace terroriste qui prévaut dans la région.

On note aussi des initiatives parallèles, voire concurrentes, entre la stratégie de sécurité du G5 Sahel et celle contenue dans l'initiative d'Accra dont la zone d'intervention reste le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Bénin et le Togo.

La question du financement de la sécurité constitue, par ailleurs, un enjeu majeur. Si l'initiative d'Accra se targue de s'appuyer sur les budgets des États qui l'ont mise en place, force est de constater que les capacités de mobilisation de ressources internes restent faibles. Le G5 Sahel peine à boucler, depuis sa création, son budget annuel de 400 millions, malgré l'exacerbation des tensions sécuritaires.

En période de guerres, qu'elles soient conventionnelles ou asymétriques, les budgets des États sont, en priorité, affectés à la défense nationale. Les autres secteurs prioritaires

30. K. Mikuriya : « RPCV et PNR : deux sigles incontournables de l'agenda sécuritaire international » ; OMD Actu in www.wcoomd.org

de la vie sociale et économique comme l'éducation, la santé, l'emploi des jeunes, les investissements sont laissés en rade. Les conflits militaires accaparent les ressources publiques qui auraient dû servir à l'investissement et à la lutte contre la pauvreté.

Il en découle une aggravation des conditions de précarité des populations qui sont des victimes collatérales des conflits et qui font, en même temps, les frais de la priorité accordée aux dépenses d'armes et de munitions. J. Robinson, dans sa critique des politiques militaristes de Keynes, estime qu'elles privent les populations des interventions publiques qui leur sont indispensables. Si la défense de la souveraineté nationale a un coût que les États doivent supporter, il reste entendu que l'insécurité associée à la perte de la souveraineté sur une portion du territoire a un contrecoup social et économique qui sape les bases du développement durable d'une nation.

Références

- AC/APA. (2023, 16 janvier). *RDC : l'État islamique revendique l'attaque d'une église protestante à Béni*.
- Amnesty International. (2022, avril). Plus de 1500 élèves enlevés par les groupes armés au Nigéria. Récupéré de www.amnesty.fr
- Banque Mondiale. (2022, 24 mai). Note sur la situation économique du Mali : renforcer la résilience en période d'incertitude-Renouveler le contrat social.
- BBC News Africa. (2016, août). Nigeria, le péril des armes. Récupéré de www.bbc.com
- Centre d'Analyse du Terrorisme. (2015, mars). Financement du terrorisme, la contrebande et la contrefaçon des cigarettes.
- Cissé, A. T. (2021). Terrorisme, la fin des frontières ? Nouveaux enjeux de la coopération douanière en matière de sécurité au Sahel. *L'Harmattan, Sénégal*.
- Cissé, A. T. (2022, juillet). Pays Dogon : le bastion de la milice Dogon était la capitale mondiale de l'astronomie. Maliactu.info.
- Conflict Armament Research. (2016). Cartographie de la circulation des armes dans le Sahel.
- Coulibaly, N. (2022, 14 novembre). Burkina Faso : Après le départ de Trevali Mining, quel avenir pour le zinc burkinabè. *Jeune Afrique*.
- Fonds monétaire international. (2022, 14 octobre). Afrique subsaharienne, la corde raide.
- Gaye, S. B. (2017). Connexions entre groupes djihadistes et réseaux de contrebande au Sahel. Fondation Friedrich Ebert Stiftung.
- Griaule, M. (1948). Dieu d'eau. Entretiens avec Ogotemmeli. *Éditions du Chêne*.
- Gyimah-Brempong, K., & Corley, M. E. (2005). Civil Wars and Economic Growth in Sub-Saharan Africa1. *Journal of African Economies*, 14(2), 270-311. Récupéré de <https://ssrn.com/abstract=915459>
- International Crisis Group. (2019, 13 novembre). Reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel central (Report N° 282/Africa).
- Messer, E., Cohen, M. J., & d'Acosta, A. M. (2014, juillet). The impact of conflict and political instability on agricultural investments in Mali and Nigeria. *Africa Growth Initiative* (Working Paper 17).

- Mikuriya, K. (s. d.). *RPCV et PNR* : deux sigles incontournables de l'agenda sécuritaire international. OMD Actu. Récupéré de www.wcoomd.org
- OCDE. (2019). Rapport annuel 2018 sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- ONU Info. (s. d.). Afrique de l'Ouest : les crises du Sahel ont des effets dévastateurs sur les plus vulnérables.
- Oxfam France. (2022, 10 mai). À la Découverte du Sahel, la porte entre deux Afriques.
- Pellerin, M. (2022, décembre). Les groupes d'autodéfense, pompiers pyromanes au Sahel. Ifri.
- Tossou, E. (2021, 8 février). Barrick a dépassé ses prévisions de productions d'or en 2020. Agence Ecofin. Récupéré de www.agenceecofin.com
- Unicef. (s. d.). Les enfants au Mali, la plus grande richesse du Mali est sa jeunesse. Récupéré de www.unicef.org

Chapitre III. LA PAUVRETÉ AU SAHEL : BURKINA FASO, TCHAD, MALI, MAURITANIE, NIGER ET SÉNÉGAL³¹

Jeanine Braithwaite et Kamwoo Lee

Introduction

Ce chapitre est une étude de la pauvreté au Burkina Faso, au Tchad, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal. Ces six pays constituent un microcosme de la pauvreté au Sahel et, plus largement, en Afrique subsaharienne (ASS). La plupart de ces pays ne sont pas très peuplés en raison des conditions arides du Sahara, mais d'autres, comme le Sénégal et le Burkina Faso, sont assez densément peuplés. Cinq pays ont à peu près la même population (tableau III-1), mais leur superficie varie. La Mauritanie a la population la plus faible et l'un des territoires les plus étendus. Ces faits stylisés ont des implications sur les profils de pauvreté dans les six pays. Dans ce chapitre, nous utilisons différentes définitions de la pauvreté, incluant la pauvreté monétaire et non monétaire, considérant les seuils nationaux, internationaux, et des mesures comparables au niveau international.

Tableau III-1. Population et superficie

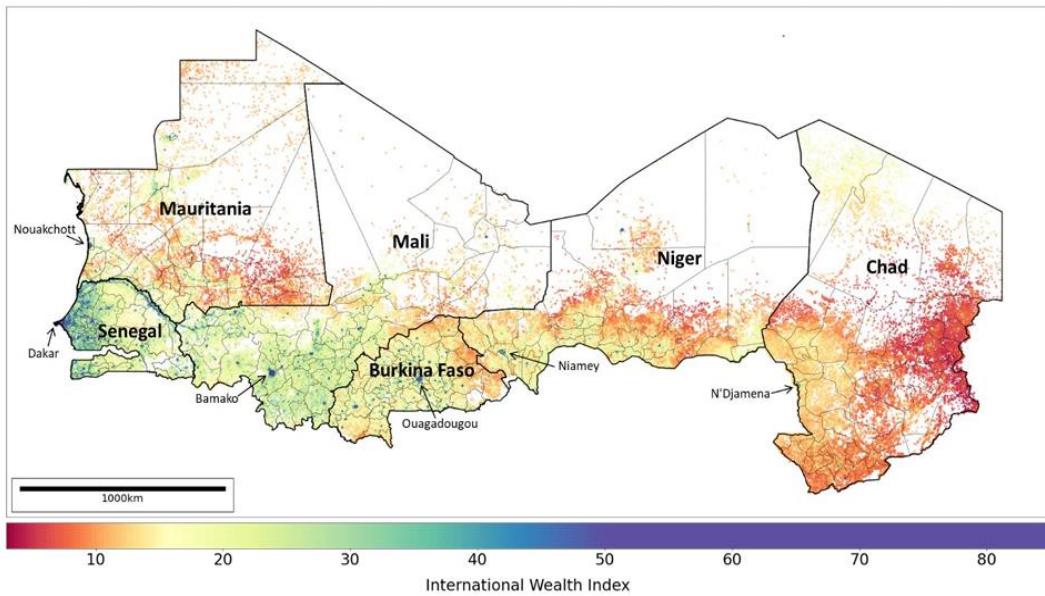
2018	Population (nombre)	Superficie (km ²)
Burkina Faso	19.751.535	273.600
Tchad	15.477.751	1.259.200
Mali	19.077.690	1.220.190
Mauritanie	4.403.319	1.030.700
Niger	22.442.948	1.266.700
Sénégal	15.854.360	192.530

Source : Banque mondiale. Base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI). <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators> Consulté en octobre 2020, plusieurs jours.

Cartes de la pauvreté

Les cartes de pauvreté fournissent des informations sur les personnes pauvres et leur localisation au niveau administratif le plus bas. Ces informations sont cruciales pour les décideurs politiques, car elles leur permettent de s'assurer que les programmes de lutte contre la pauvreté atteignent les cibles visées et que la localisation des services et des infrastructures est appropriée. Cependant, les cartes de pauvreté traditionnelles sont coûteuses et deviennent rapidement obsolètes. Ces dernières années, des progrès significatifs ont été réalisés dans l'estimation des indicateurs socio-économiques à l'aide d'informations géospatiales et de l'apprentissage automatique (machine learning), ce qui permet de produire rapidement des cartes de la pauvreté d'une granularité plus fine, à un coût peu élevé.

31. Traduit et adapté de l'anglais par Fama Gueye.



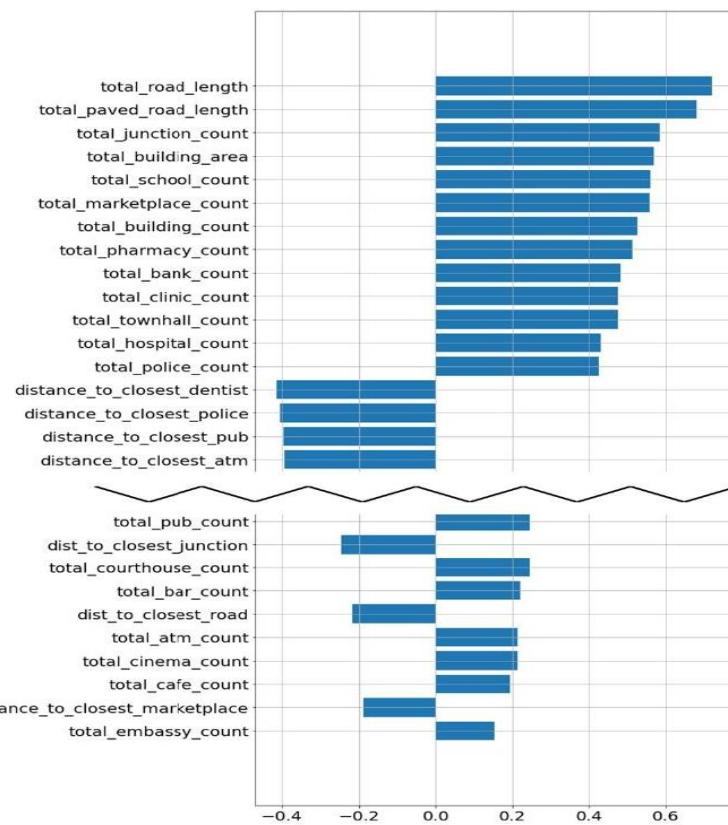
Source: Author calculations.

Note: Each dot represents 1 square mile area with a color-coding of wealth index. Note that this map shows all populated places regardless of population density in each place. Overall color on the national-level map does not depict national-level wealth since population density greatly differs from place to place.

Figure III-1. Carte de la pauvreté.

Lee et Braithwaite (à paraître) ont proposé une nouvelle méthode d'apprentissage automatique pour créer des cartes de pauvreté à haute résolution à l'aide d'images satellitaires et de données cartographiques de production participative, pour les pays où il n'existe pas de données d'enquête récentes. Nous avons extrait des caractéristiques géospatiales qui sont pertinentes pour les niveaux de richesse au niveau du village dans les pays d'Afrique subsaharienne. Ces caractéristiques géospatiales comprennent la longueur totale des routes, la distance à la route la plus proche, le nombre de carrefours, la distance aux carrefours les plus proches, la superficie totale des bâtiments et le nombre de bâtiments par kilomètre-carré, ainsi que le nombre d'infrastructures sociales telles que les écoles, les hôpitaux et les marchés, et la distance à ces infrastructures. Nous présentons la carte de la pauvreté pour les six pays du Sahel dans la figure III-2.

Figure 2. Pearson Correlation Coefficients



Source: Author calculations.

Note: This correlation shows relationships between wealth levels and geospatial features at the 1 square-mile area level.

Figure III-2. Coefficient de corrélation de Pearson ?

Les cartes de pauvreté à haute résolution permettent d'analyser les corrélations entre les caractéristiques géospatiales et l'indice de richesse au niveau communautaire dans les six pays du Sahel. Lorsque l'on mesure le coefficient de corrélation de Pearson entre les caractéristiques géospatiales et l'indice de richesse estimé, les corrélations les plus importantes dans les six pays sont les caractéristiques routières, telles que la longueur totale des routes, la longueur totale des routes pavées, le nombre de carrefours par kilomètre-carré. Le nombre de pharmacies, de banques, de cliniques et d'hôpitaux, ainsi que la distance jusqu'au dentiste, à la police, au restaurant et au distributeur automatique de billets le plus proche présentent une corrélation relativement élevée (figure III-2). L'ordre des corrélations varie d'un pays à l'autre. Par exemple, le nombre de places de marché est le premier corrélat après les caractéristiques routières au Sénégal, tandis que la superficie totale des bâtiments et le nombre de bâtiments présentent une corrélation plus élevée que de nombreuses structures routières telles que les routes pavées et les carrefours au Mali. Les services de l'industrie tertiaire, tels que les jardins d'enfants, les cafés et les bars, sont des caractéristiques notables en Mauritanie, mais la longueur totale de la charge se distingue simplement au Niger et au Burkina Faso.

Si l'on considère les caractéristiques géospatiales les moins pertinentes, on peut trouver des relations plus intéressantes. Bien que le nombre de marchés et la longueur des routes aient les corrélations les plus importantes à la pauvreté, les distances par rapport au marché et à la route les plus proches sont l'une des caractéristiques les moins corrélées. Les distances par rapport aux équipements les plus proches, tels que les cafés, les cinémas et les bars, sont fortement corrélées avec les niveaux de richesse des communautés, mais leur nombre ne l'est pas. Ce contraste laisse entrevoir une relation de cause à effet. Si les cafés, les cinémas et les bars avaient des effets importants sur le niveau de richesse, leur nombre aurait également une corrélation plus élevée. Mais ce n'est pas le cas. Les endroits riches ont tendance à avoir des cafés, des cinémas et des bars, mais ces équipements ne font pas d'un endroit un endroit riche. On peut tirer une conclusion similaire, mais opposée, pour les marchés et les routes. Plus il y a de places de marché et plus les routes sont longues, plus l'endroit est riche.

Nous avons créé les cartes de pauvreté à haute résolution non seulement avec les caractéristiques quantifiables susmentionnées, mais aussi avec des caractéristiques d'image, car les caractéristiques quantifiables ne peuvent à elles seules saisir les nuances qualitatives des caractéristiques géospatiales. Par exemple, une route à voie unique dans les montagnes est fondamentalement différente d'une autoroute à huit voies de même longueur. Les techniques de reconnaissance d'images avec des algorithmes d'apprentissage profond (deep learning) fournissent des informations de plus en plus utiles et précises pour mesurer la pauvreté.

La pauvreté à l'échelle nationale

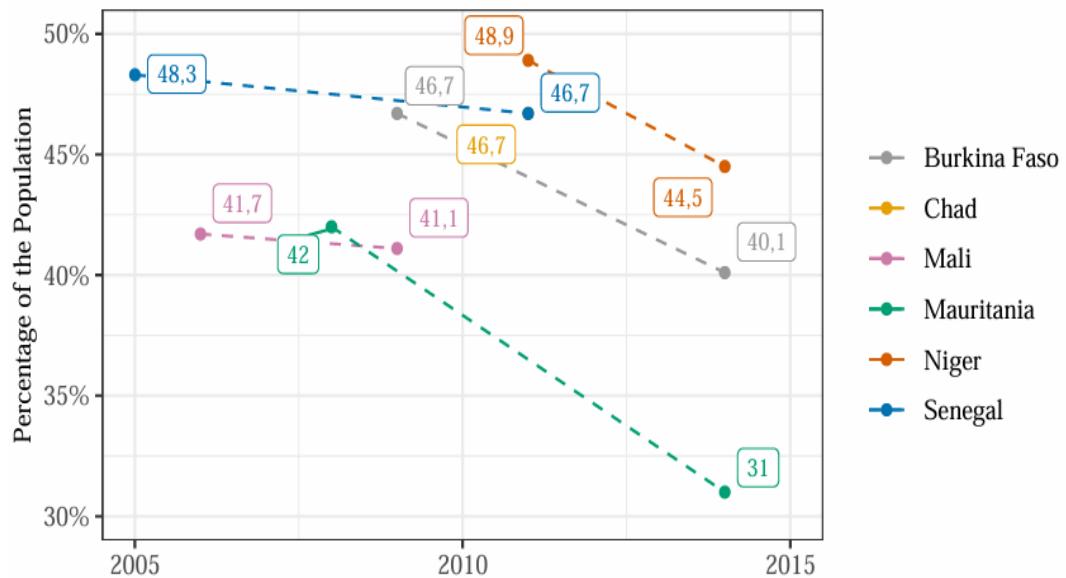
Nos six pays ont développé leurs propres seuils de pauvreté nationale pour évaluer leur pauvreté monétaire, et leurs taux de pauvreté³² selon ces seuils, présentés dans la figure III-5. Il est important de souligner que ces taux de pauvreté nationaux ne sont pas comparables - ils concernent des années différentes et sont basés sur des seuils nationaux et des mesures de bien-être différents. Nous présentons la figure III-3 pour illustrer la manière dont les six pays du Sahel évaluent leurs propres seuils de pauvreté. Dans la section suivante de ce chapitre, nous comparons les pays sur la base du seuil de pauvreté internationalement comparable calculé par la Banque mondiale.

La figure III-3 est basée sur les données nationales communiquées à la Banque mondiale dans sa base de données en ligne World Development Indicators (WDI)³³. Bien que les taux de pauvreté nationaux ne soient pas directement comparables, il est remarquable que la pauvreté nationale ne diffère pas fortement entre les six pays au fil du temps, à l'exception du Niger, où elle est la plus élevée, et de la Mauritanie, où elle est nettement la plus faible. Nous rendons cette comparaison valable en utilisant ensuite un seuil de pauvreté comparable au niveau international.

32. Pourcentage de la population dont la consommation ou le revenu par habitant ou par équivalent est inférieur au seuil de pauvreté (Ravallion 2016 ; Foster, Greer et Thorbecke 1984).

33. <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators> Consulté en octobre 2020, plusieurs jours. Ci-après, données WDI. La base de données WDI et l'outil d'interrogation sont accessibles en français.

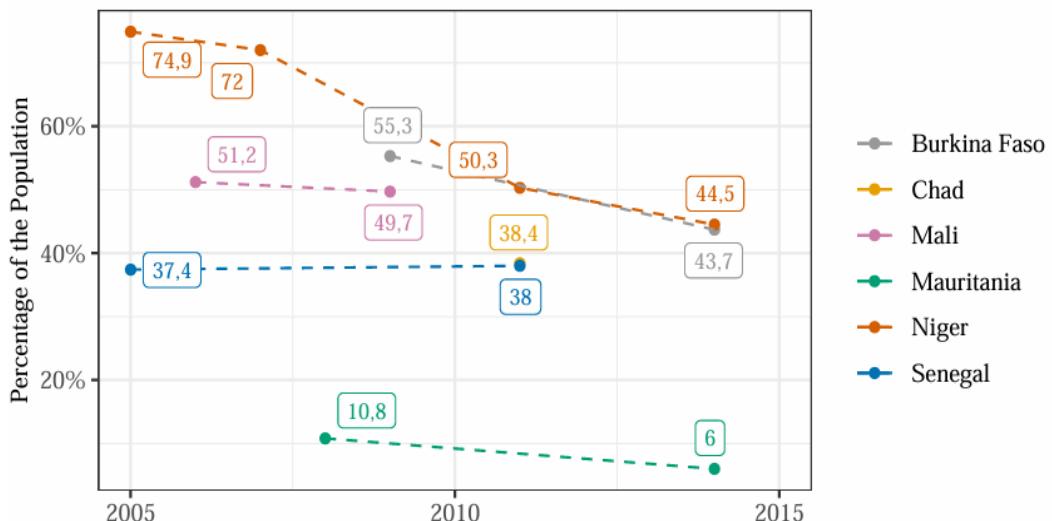
Figure 3: National Poverty Rates



Source: Author calculations from World Bank. World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-3. Taux de pauvreté nationale.

Figure 4: USD 1,90 Poverty Rates



Source: Author calculations from World Bank. World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-4. Taux de pauvreté 1,90 dollars

Comparaison internationale des situations de pauvreté

À partir de la fin des années 1980, la Banque mondiale a investi des ressources et des efforts considérables pour développer un seuil de pauvreté comparable au niveau international, afin de suivre et de surveiller la pauvreté mondiale au fil du temps (Ravallion 2016 ; Banque mondiale 2001 ; Ravallion, Datt & van der Walle 1991 ; Banque mondiale 1990). En utilisant les parités de pouvoir d'achat (PPA), la Banque mondiale a estimé le coût moyen en dollars américains (USD) d'un panier de consommation de produits alimentaires de base, puis a ajouté une allocation pour les besoins de consommation non alimentaires (l'approche des besoins de base) pour générer un seuil de pauvreté comparable au niveau international de 1 USD par personne et par jour (ce chiffre a été arrondi pour des raisons de simplicité, il s'agit en fait de 1,08 USD)³⁴. Ce seuil a été ajusté au fur et à mesure de l'amélioration des estimations de la PPA et de l'augmentation du coût de la vie, pour atteindre 1,25 USD, mais il a continué à être indiqué dans l'usage général comme étant simplement 1 USD par personne et par jour. En outre, une autre ligne a été utilisée pour les comparaisons avec les pays moins pauvres, en doublant simplement la ligne de 1 USD pour la porter à 2 USD par personne et par jour³⁵. La Banque mondiale a répondu aux besoins en données de ces seuils de pauvreté comparables au niveau international par un vaste programme d'enquêtes auprès des ménages dans les pays en développement (Grosh & Glewwe 1995, <https://www.worldbank.org/en/programs/lsmis>).

En 2015, le seuil de base comparable au niveau international a été actualisé à 1,90 USD par personne et par jour, afin de tenir compte des augmentations du coût mondial des denrées alimentaires et des carburants intervenus à partir de 2008. ([Https://www.-worldbank.org/en/topic/poverty/brief/global-poverty-line-faq](https://www.worldbank.org/en/topic/poverty/brief/global-poverty-line-faq)).

Cette ligne a été presque doublée à 3,20 USD pour des comparaisons supplémentaires. En utilisant le seuil de pauvreté de 1,90 USD par personne et par jour, nous pouvons comparer les taux de pauvreté dans les 6 pays du Sahel (Tableau III-2) et les classer, y compris dans le temps.

34. La Banque mondiale utilise la consommation (achats plus la valeur imputée des aliments consommés à partir de la production propre) comme norme pour les comparaisons de bien-être (Deaton & Zaidi 2002, Deaton 1997), bien que la plupart des pays européens et les États-Unis utilisent le revenu, principalement pour des raisons de préséance historique

35. Les comparaisons de la pauvreté sont assez compliquées une fois que l'on va au-delà d'une norme par habitant, mais Deaton & Paxson (1998) ont trouvé que les méthodologies précédentes (Deaton & Muelbauer 1980, 1986) pour estimer les normes par équivalent étaient défectueuses et, à ce jour, les économistes ne se sont pas mis d'accord sur une résolution. Le problème de base est clair : les personnes dans les ménages consomment des quantités différentes, de sorte qu'une norme par personne peut ne pas être appropriée pour une mesure précise de la pauvreté (Lanjouw & Ravallion 1995).

Tableau III-2. Taux de pauvreté au seuil de 1,90 USD (Pourcentage de la population pauvre)

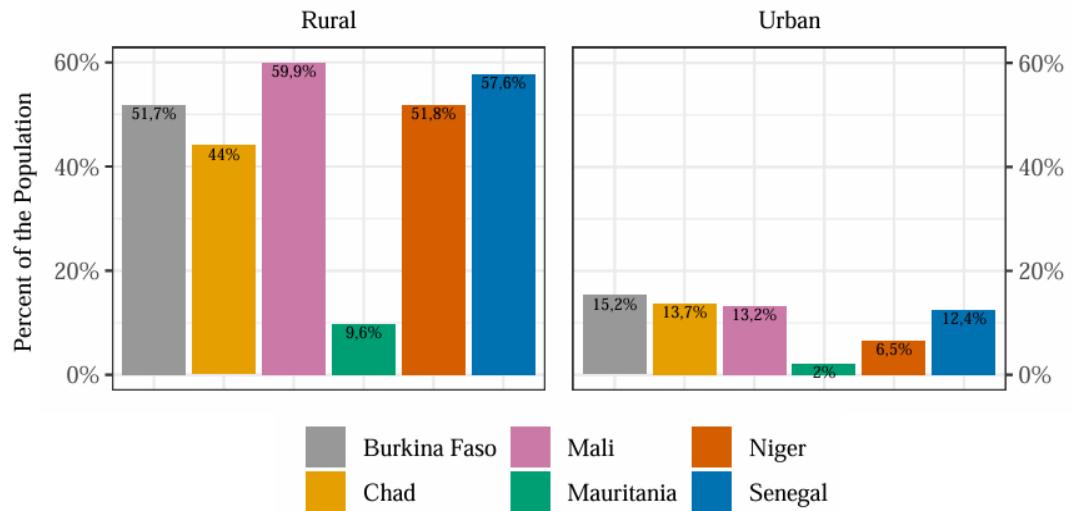
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Burkina Faso	55,3	43,7
Tchad	38,4
Mali	..	51,2	49,7
Mauritanie	10,8	6,0
Niger	74,9	..	72,0	50,3	44,5
Sénégal	37,4	38,0

Source : Banque mondiale. Base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI). <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators> Consulté en octobre 2020, plusieurs jours.

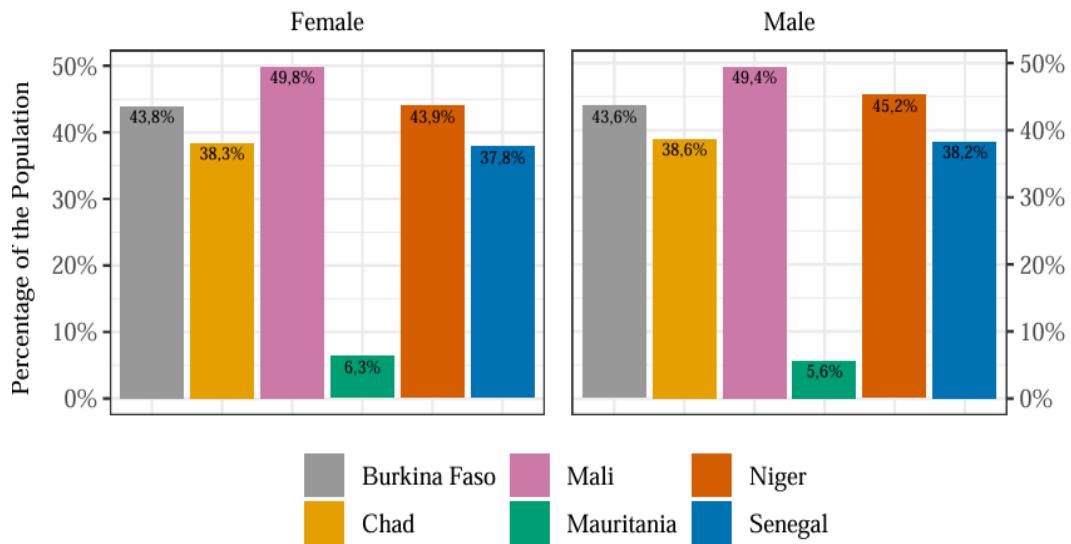
Taux et classement

Nous voyons à travers ce tableau qu'il y a 15 ans, le Niger était à la tête des 3 pays du Sahel pour lesquels nous disposons d'observations en termes de taux de pauvreté le plus élevé de 74,9 pour cent en 2005. Cependant, alors que le taux de pauvreté de 1,90 USD par personne et par jour est resté pratiquement inchangé au Mali et au Sénégal entre 2005/2006 et 2011, il a fortement diminué au Niger pour atteindre 44,5 % en 2014. La pauvreté a également diminué au Burkina Faso, passant de 55,3 pour cent en 2009 à 43,7 pour cent en 2014. Il nous manque un point de comparaison pour le Tchad, avec la seule observation disponible en 2011 d'un taux de pauvreté de 38,4 pour cent.

Encore une fois, en rapport avec la discussion sur les taux de pauvreté nationaux, les taux de pauvreté internationale ne sont pas très différents pour 5 des pays du Sahel. Cependant, la Mauritanie est nettement moins pauvre. En 2008, avec 1,90 USD, la pauvreté en Mauritanie n'était que de 10,8 pour cent, et ce chiffre est tombé à 6 pour cent en 2014. En ce sens, la Mauritanie est une valeur extrême car son taux de pauvreté de 2014, comparable au niveau international, est différent de plus de 2 écarts types par rapport aux taux de pauvreté les plus récents pour les 6 pays du Sahel, pris en tant que groupe ou individuellement.

Figure 5: USD 1,90 Urban–Rural Poverty

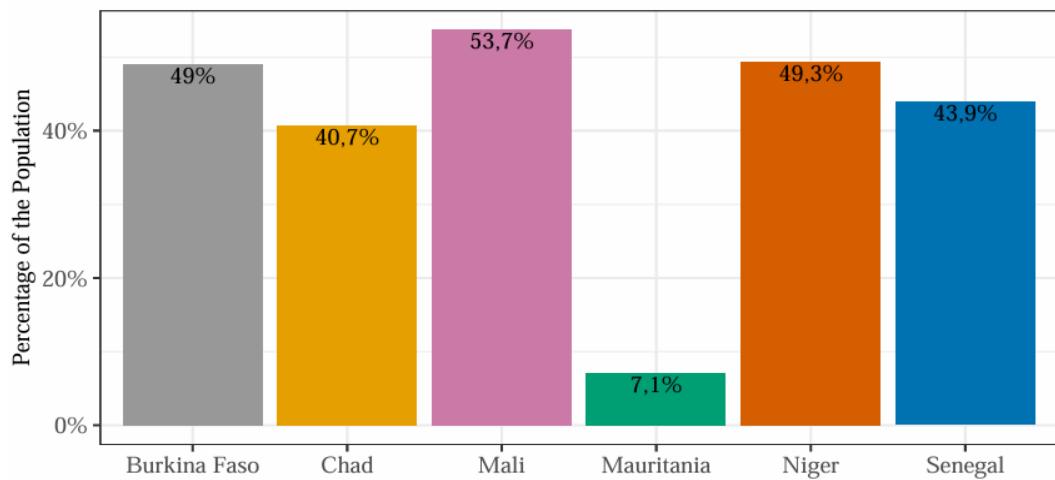
Source: Author calculations from World Bank, World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-5. Pauvreté urbain-rural, 1,90 dollars**Figure 6: USD 1,90 Male–Female Poverty**

Source: Author calculations from World Bank, World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-6. Pauvreté homme-femme, 1,90 dollars

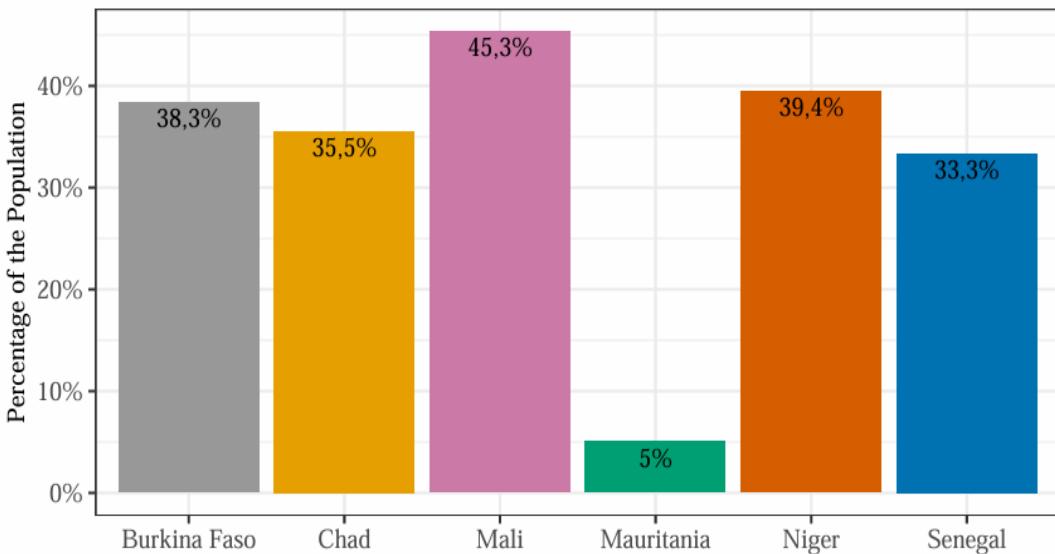
Figure 7: USD 1,90 Child Poverty



Source: Author calculations from World Bank, World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-7. Pauvreté chez les enfants. 1,90 dollars.

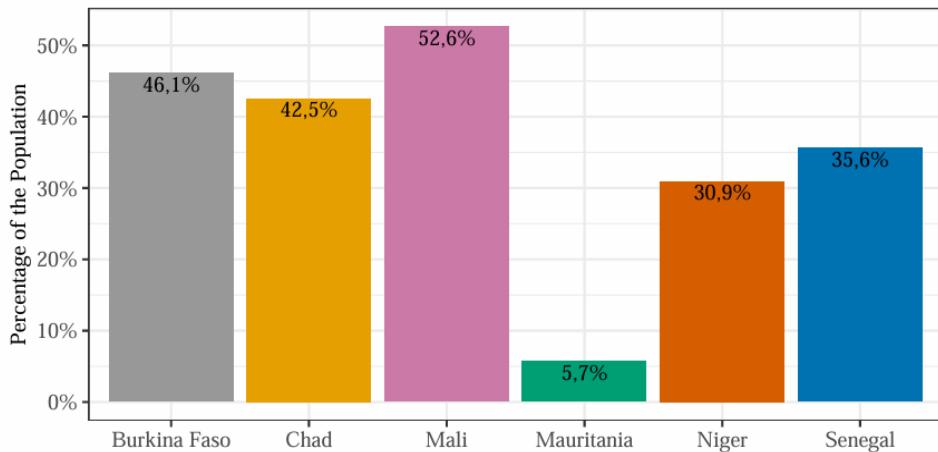
Figure 8: USD 1,90 Adult Poverty



Source: Author calculations from World Bank, World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-8. Pauvreté chez les adultes. 1,90 dollars

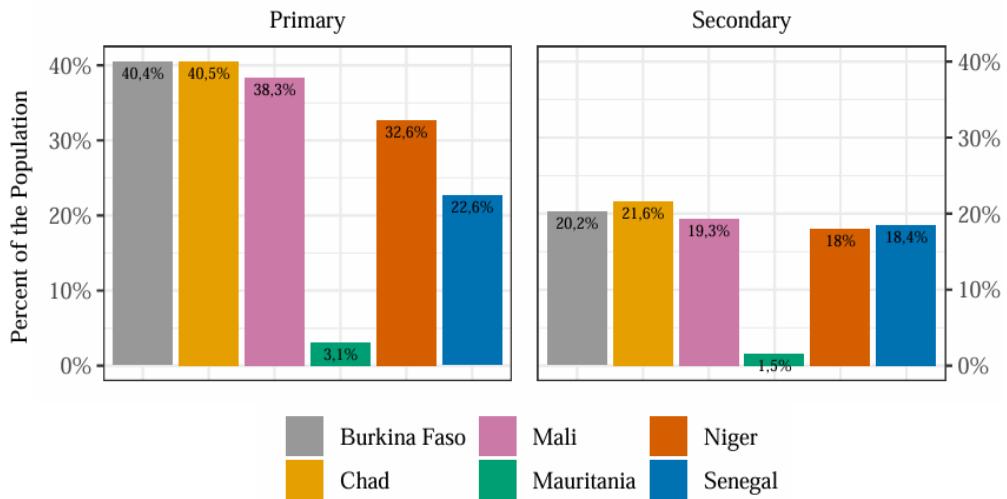
Figure 9: USD 1,90 Elderly Poverty



Source: Author calculations from World Bank, World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-9. Pauvreté chez les vieux. 1,90 dollars

Figure 10: USD 1,90 Poverty by Education



Source: Author calculations from World Bank, World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-10. Pauvreté par l'éducation. 1,90 dollars

Les profils de pauvreté

Les données du WDI nous permettent de dresser des profils de pauvreté abrégés pour les 6 pays du Sahel. La pauvreté au Sahel est très majoritairement un phénomène rural, les taux de pauvreté dans les zones rurales des pays étant de 3 à 5 voire 8 fois (Niger)

ceux des zones urbaines (Tableau III-3). La nature rurale de la pauvreté au Sahel est en accord avec ce que l'on trouve généralement en Afrique subsaharienne et dans la plupart des autres régions du monde.

En termes de démographie, il y a peu de différence visible ou numérique entre les taux de pauvreté des femmes et des hommes (figure III-7), bien que les données du WDI n'incluent pas d'indicateurs pour les ménages dirigés par des femmes, distincts de ceux dirigés par des hommes. Les taux de pauvreté des adultes âgés de 15 à 64,7 à 9) sont plus faibles dans tous les pays que ceux des enfants âgés de 14 ans et moins (sauf en Mauritanie) ou des personnes âgées de 65 ans et plus (sauf au Niger). Pour quatre pays, les enfants sont entre 15 et 30 pour cent plus pauvres que les adultes, tandis que les personnes âgées sont 10 à 20 pour cent plus pauvres. Les deux valeurs extrêmes sont le Niger et la Mauritanie, avec des différences frappantes au Niger, où les personnes âgées étaient moins pauvres que les adultes en 2014, et en Mauritanie, où les enfants étaient plus pauvres que les adultes en 2014.

Tableau III-3. Pauvreté urbaine rurale au seuil de 1,90 USD (pourcentage de la population pauvre).

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Pauvreté urbaine						
Burkina Faso	51,7
Tchad	44,0
Mali	59,9
Mauritanie	9,6
Niger	51,8
Sénégal	57,6
Pauvreté rurale						
Burkina Faso	15,2
Tchad	13,7
Mali	13,2
Mauritanie	2,0
Niger	6,5
Sénégal	12,4

Source : Banque mondiale. Base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI). <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators> Consulté en octobre 2020, plusieurs jours

Tableau III-4. Tableau 4. Pauvreté au seuil de 1,90 USD par âge (pourcentage du groupe pauvre)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Age 0-14						
Burkina Faso	49,0
Tchad	40,7
Mali	53,7
Mauritanie	7,1
Niger	49,3
Sénégal	43,9
Age 15-64						
Burkina Faso	38,3
Tchad	35,5
Mali	45,3
Mauritanie	5,0
Niger	39,4
Sénégal	33,3
Age 65+						
Burkina Faso	46,1
Tchad	42,5
Mali	52,6
Mauritanie	5,7
Niger	30,9
Sénégal	35,6

Source : Banque mondiale. Base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI). <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>. Consulté en octobre 2020, plusieurs jours.

Comme dans la plupart des autres pays pauvres d'Afrique subsaharienne et du monde, l'éducation est un puissant déterminant de la pauvreté au Sahel. Dans cinq pays du Sahel, les personnes ayant suivi uniquement un enseignement primaire étaient deux fois plus susceptibles d'être pauvres que les personnes ayant suivi un enseignement secondaire (tableau III-5, figure III-10). Ce n'est qu'au Sénégal que ce ratio était plus faible, avec environ 20 % de risques supplémentaires pour les personnes ayant suivi un enseignement primaire. Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que le Sénégal avait un taux d'éducation plus élevé (voir ci-dessous).

Tableau III-5. Pauvreté au seuil de 1,90 USD par niveau d'éducation

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Primaire						
Burkina Faso	40,4
Tchad	40,5
Mali	38,3
Mauritanie	3,1
Niger	32,6
Sénégal	22,6
Secondaire						
Burkina Faso	20,2
Tchad	21,6
Mali	19,3
Mauritanie	1,5
Niger	18,0
Sénégal	18,4

Source : Banque mondiale. Base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI). <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>. Consulté en octobre 2020, plusieurs jours.

Écarts de pauvreté

Le taux de pauvreté mesure la part de la population qui se situe en dessous du seuil de pauvreté, mais ne dit pas de combien. L'écart de pauvreté est une mesure de la différence entre le déficit moyen de consommation (ou de revenu) par habitant ou par équivalent et le seuil de pauvreté (Ravallion 2016 ; Foster, Greer & Thorbecke, 1984) et prend en charge la question de la profondeur de la pauvreté. Les pays peuvent avoir beaucoup de pauvreté en termes de pourcentage élevé de la population en dessous du seuil de pauvreté, mais avec des personnes qui ne sont pas si loin en dessous - ou les pays peuvent être en proie à la fois à des taux de pauvreté élevés et à des écarts de pauvreté profonds, ce qui est beaucoup plus difficile à résoudre pour les décideurs politiques.

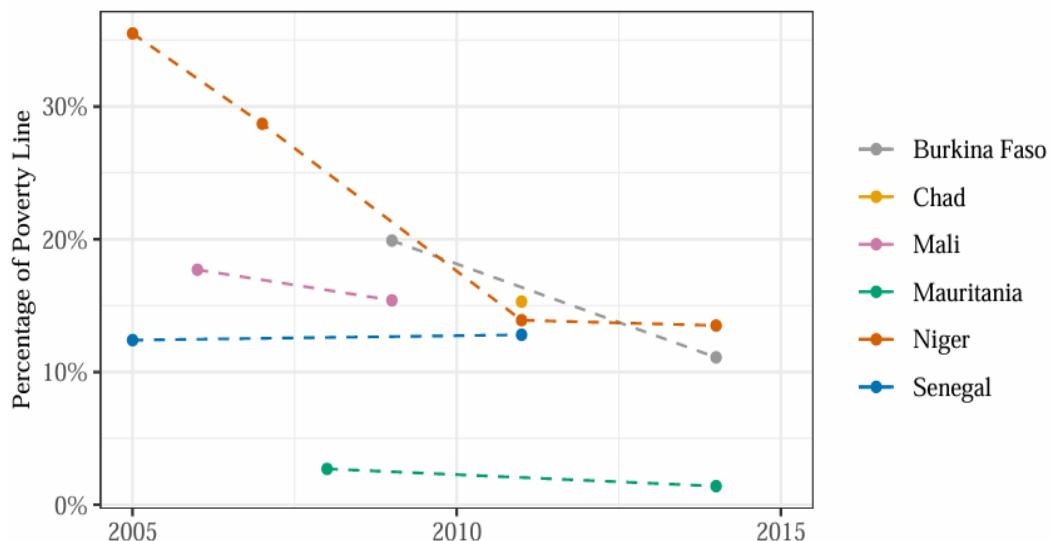
Tableau III-6. Écart de pauvreté au seuil de 1,90 USD (pourcentage du seuil de pauvreté).

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Burkina Faso	19,9	11,1
Tchad	15,3
Mali	..	17,7	15,4
Mauritanie	2,7	1,4
Niger	35,5	..	28,7	13,9	13,5
Sénégal	12,4	12,8

Source : Banque mondiale. Base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI). <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>. Consulté en octobre 2020, plusieurs jours.

Nous présentons les écarts de pauvreté dans la figure III-11. Une fois de plus, les 5 pays du Sahel sont très proches en termes d'écarts de pauvreté moyens - autour de 10-15 pour cent, tandis que la Mauritanie a un écart de pauvreté presque nul - à peine 1,4 pour cent.

Figure 11: Poverty Gap at USD 1,90 line



Source: Author calculations from World Bank. World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-11. Écart de pauvreté à la ligne de 1,90 USD

La pauvreté au seuil de 3,20 USD

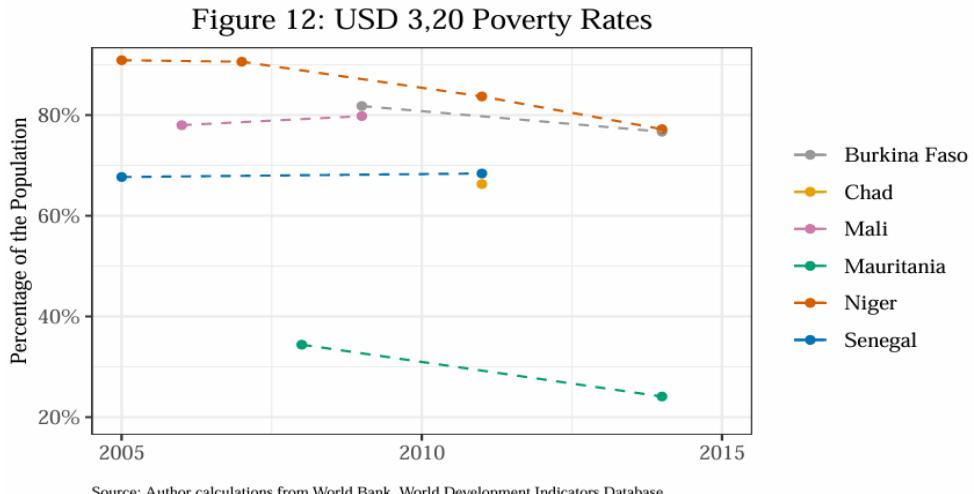
La Banque mondiale double le seuil de pauvreté de 1,90 USD pour comparer la pauvreté des pays les moins pauvres. Nous proposons cette comparaison pour les 6 pays du Sahel (tableau III-6, figure III-13) et constatons qu'une fois encore, les 5 pays du Sahel se regroupent à peu près ensemble avec des taux élevés de pauvreté en USD 3,20 allant d'environ 70 à 80 pour cent, mais la Mauritanie est à nouveau une valeur extrême, avec une pauvreté en USD 3,20 de moins de 25 pour cent.

Tableau III-7. Écart de pauvreté au seuil de 1,90 USD (pourcentage du seuil de pauvreté).

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Burkina Faso	81,8	76,7
Chad	66,3
Mali	..	78,0	79,8
Mauritanie	34,4	24,1
Niger	90,9	..	90,6	83,7	77,2
Sénégal	67,7	68,4

Source : Banque mondiale. Base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI).
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Consulté en octobre 2020, plusieurs jours.

**Figure III-12. Taux de pauvreté à la ligne de 3,20 USD**

L'indice de développement humain (IDH)

Afin de prendre en compte les aspects non monétaires de la privation, les Nations unies ont mis au point l'indice de développement humain (IDH) en 1990 et l'ont révisé au fil du temps, y compris en 2019. L'IDH est une moyenne pondérée du revenu national brut (RNB, un indicateur monétaire) par habitant en PPA, de l'espérance de vie et de deux mesures de l'éducation³⁶. Les Nations unies utilisent l'IDH pour classer les pays chaque année. Les pays du Sahel se comparent très mal (tableau III-7), le Niger se classant avant-dernier dans le classement de 2018 (l'année la plus récente pour laquelle des données étaient disponibles au moment de la publication de cet ouvrage).

Tableau III-8. IDH et classement mondial pour 6 pays du Sahel

			Espérance de vie	Années prévues	Années moyennes de
2018		Rang IDH*	À la naissance	De la scolarité	Scolarité
Burkina Faso	0,434	182	61,2	8,9	1,6
Chad	0,401	187	54,0	7,5	2,4
Mali	0,427	184	58,9	7,6	2,4
Mauritanie	0,527	161	64,7	8,5	4,6
Niger	0,377	189	62,0	6,5	2,0
Sénégal	0,514	166	67,7	9,0	3,1

Note*: Classification de 189 pays et territoires, 1 est le meilleur.

Source : Banque mondiale. Base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI).
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators> Consulté en octobre 2020, plusieurs jours.

36. Des informations détaillées sont disponibles sur le site [http://hdr.undp.org/en/content/human-development index di](http://hdr.undp.org/en/content/human-development-index-di) et dans le rapport annuel des Nations unies sur le développement humain

Les faibles classements IDH des pays du Sahel en général, et du Niger en particulier, ne signifient pas que nos pays cibles sont les plus "pauvres" du monde. De nombreux pays affichent des taux de pauvreté de 1,90 USD par personne et par mois plus élevés que les six pays du Sahel, ainsi que des écarts de pauvreté beaucoup plus importants. Ce sont plutôt les faibles niveaux de RNB par habitant qui semblent être la principale raison pour laquelle la plupart des six pays du Sahel sont classés près ou au bas de l'échelle.

Indicateurs de pauvreté non monétaire

Les données du WDI constituent une riche source d'informations sur la santé et l'éducation et, dans une moindre mesure, d'indicateurs sur le genre, l'eau et l'assainissement, qui peuvent être utilisés pour évaluer les aspects non monétaires de la pauvreté. Ces tableaux détaillés fournissent une description plus nuancée de la privation non monétaire que l'IDH, qui est un indicateur très agrégé pour lequel le RNB par habitant a un poids significatif.

Lorsque l'on examine les indicateurs de santé et d'éducation, le statut de valeur extrême de la Mauritanie, qui fait beaucoup mieux que les autres pays du Sahel en termes de pauvreté monétaire (1,90 USD et 3,20 USD par personne et par jour), s'estompe. En effet, sur de nombreux aspects, le Sénégal surpassé la Mauritanie en termes d'indicateurs tels que la nutrition infantile, l'espérance de vie et l'éducation. Et sur certains aspects de la santé, le Niger, qui occupe le dernier rang en termes d'IDH, n'est pas aussi mauvais que le Tchad. La faible performance de la Mauritanie sur les indicateurs de pauvreté non monétaire est probablement liée à son problème de pauvreté infantile, que nous avons identifié dans la section sur le profil de pauvreté.

La santé

Certains des indicateurs de santé les plus importants pour l'évaluation de la pauvreté non monétaire d'un pays sont ceux qui concernent les enfants. Nous présentons les taux de mortalité néonatale, les taux de mortalité infantile (par sexe), les taux de mortalité des moins de cinq ans (par sexe), la prévalence de l'émaciation (par sexe) chez les moins de cinq ans et la prévalence du retard de croissance (par sexe) chez les moins de cinq ans, dans les tableaux III-9 à III-13 et les figures III-13 à III-28. Les filles de la région ont des taux de mortalité et de sous-nutrition plus faibles. Le Sénégal domine nettement les 6 pays du Sahel en affichant les meilleures performances pour ces indicateurs, y compris de manière égale selon le sexe.

Tableau III-9. Taux de mortalité néonatale (pour 1 000 naissances vivantes).

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Burkina Faso	34,7	33,5	32,5	31,6	30,9	30,2	29,7	29,0	28,5	28,0	27,5	27,0	26,5	25,9
Tchad	39,6	39,1	38,7	38,4	38,0	37,6	37,1	36,6	36,1	35,6	35,0	34,5	33,9	33,3
Mali	42,4	41,5	40,6	39,7	38,8	37,9	37,0	36,2	35,5	34,8	34,1	33,5	32,8	32,1
Mauritanie	41,0	40,4	39,8	39,1	38,3	37,6	37,0	36,2	35,5	34,8	34,2	33,5	32,7	32,0
Niger	35,2	34,0	32,7	31,5	30,5	29,5	28,6	27,9	27,1	26,5	25,9	25,3	24,8	24,3
Sénégal	30,8	29,7	28,6	27,7	26,8	26,1	25,5	24,9	24,4	24,0	23,5	23,0	22,5	22,0

Tableau III-10. Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes).

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Mâle														
Burkina Faso	84,2	81,3	78,5	75,9	73,6	71,6	69,7	67,9	66,3	64,6	62,9	61,5	60,1	58,7
Tchad	99,0	97,2	95,4	93,5	91,6	89,8	88,0	86,2	84,5	82,8	80,9	79,0	77,1	75,3
Mali	92,3	89,9	87,5	85,2	82,9	80,7	78,6	76,5	74,5	72,6	70,8	69,0	67,2	65,5
Mauritanie	73,2	71,9	70,6	69,3	67,9	66,5	65,0	63,5	62,2	60,6	59,2	58,0	56,7	55,4
Niger	80,4	76,8	73,3	70,1	67,0	64,3	61,9	59,8	58,1	56,4	54,9	53,4	52,0	50,7
Sénégal	55,7	53,2	50,9	48,9	47,1	45,5	44,0	42,7	41,4	40,3	39,2	38,2	37,1	36,2
Femelle														
Burkina Faso	71,8	69,3	66,9	64,6	62,6	60,6	58,9	57,2	55,7	54,2	52,8	51,5	50,2	49,1
Tchad	83,3	81,8	80,2	78,5	76,8	75,2	73,6	72,0	70,5	69,0	67,4	65,8	64,2	62,5
Mali	78,8	76,5	74,3	72,2	70,1	68,2	66,2	64,4	62,6	60,8	59,2	57,7	56,1	54,6
Mauritanie	59,3	58,3	57,2	56,1	55,0	53,8	52,6	51,6	50,3	49,2	48,0	46,9	45,7	44,7
Niger	68,9	65,6	62,4	59,5	56,7	54,2	52,1	50,3	48,7	47,2	45,9	44,7	43,5	42,4
Sénégal	45,2	43,0	41,1	39,4	37,9	36,6	35,4	34,3	33,2	32,3	31,4	30,5	29,7	29,0

Source : Banque mondiale. Base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI).

<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>. Consulté en octobre 2020, plusieurs jour

Tableau III-11. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (par milliers)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Mâle														
Burkina Faso	152,2	145,2	138,5	132,3	126,7	121,9	117,4	113,3	109,4	105,6	101,9	98,5	95,4	92,2
Tchad	172,6	168,7	164,7	160,5	156,2	152,2	148,2	144,1	140,2	136,5	132,5	128,3	124,1	120,3
Mali	157,3	151,8	146,5	141,4	136,4	131,7	127,0	122,6	118,3	114,2	110,3	106,6	102,9	99,4
Mauritanie	113,9	111,3	108,8	106,0	103,2	100,4	97,3	94,5	91,8	88,8	86,1	83,7	81,2	78,7
Niger	163,8	153,5	143,8	134,8	126,3	118,9	112,4	106,9	102,4	98,0	94,1	90,4	87,2	84,0
Sénégal	90,3	84,5	79,4	74,9	71,0	67,6	64,5	61,8	59,3	57,1	54,8	52,9	51,0	49,3
Femelle														
Burkina Faso	140,6	134,0	127,7	121,8	116,4	111,6	107,2	103,1	99,2	95,5	92,0	88,8	85,8	82,7
Tchad	155,9	152,2	148,4	144,4	140,5	136,6	132,8	129,1	125,6	122,0	118,3	114,5	110,6	106,9
Mali	143,8	138,5	133,4	128,5	123,8	119,2	114,8	110,5	106,4	102,5	98,7	95,2	91,7	88,4
Mauritanie	99,1	96,8	94,3	91,8	89,3	86,6	83,9	81,5	79,0	76,3	73,9	71,5	69,0	66,8
Niger	154,9	144,7	135,1	126,2	117,9	110,6	104,3	99,0	94,3	90,1	86,2	82,7	79,4	76,5
Sénégal	79,9	74,3	69,4	65,1	61,4	58,2	55,3	52,8	50,4	48,2	46,2	44,4	42,7	41,1

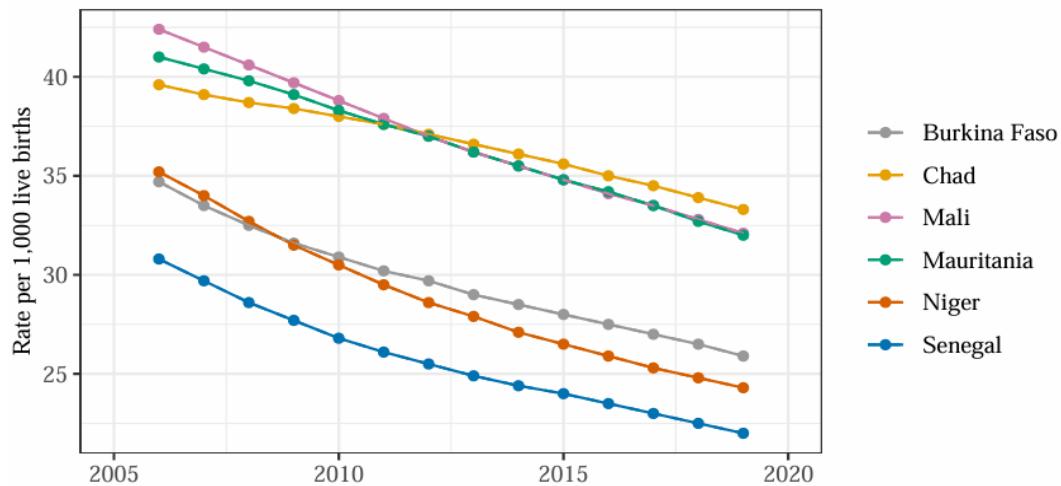
Tableau III-12. Émaciation, taille par rapport au poids, des enfants de moins de 5 ans (pourcentage).

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Mâle														
Burkina Faso	26,2	16,6	11,8	12,6	..	9,4	..	8,6	9,7	9,4	..
Tchad	17,4	14,7
Mali	16,4	10,0	15,0	10,4	..
Mauritanie	..	14,4	9,3	14,9	13,1	16,4	13,3	..
Niger	14,0	14,6	14,1	16,2	..	12,7
Sénégal	9,8	..	10,0	6,3	8,2	7,8	9,8	..	8,9
Femelle														
Burkina Faso	22,6	14,4	8,9	8,7	..	7,6	..	6,3	7,5	7,3	..
Tchad	15,2	11,8
Mali	14,5	7,6	11,9	7,6	..
Mauritanie	..	12,8	6,8	12,9	10,2	13,3	9,7	..
Niger	11,0	12,2	10,8	12,2	..	8,2
Sénégal	9,7	..	8,0	5,5	7,3	6,4	8,2	..	7,3

Tableau III-13. Retard de croissance, taille par rapport à l'âge des enfants de moins de 5 ans (pourcentage)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Mâle														
Burkina Faso	43,4	36,8	38,2	36,7	..	31,8	..	30,3	22,7	27,7	..
Tchad	40,3	40,9
Mali	39,9	29,9	32,9	28,0	..
Mauritanie	..	33,0	26,4	31,2	25,4	29,6	25,5	..
Niger	56,9	42,5	44,4	44,6	..	42,8
Sénégal	28,2	..	20,6	20,4	22,7	19,4	18,0	..	20,7
Femelle														
Burkina Faso	36,4	32,5	30,8	28,7	..	26,1	..	23,0	19,4	22,0	..
Tchad	37,1	38,6
Mali	35,3	25,6	27,8	25,7	..
Mauritanie	..	29,9	20,5	28,2	20,5	26,2	20,1	..
Niger	52,5	37,1	40,6	39,9	..	39,8
Sénégal	25,1	..	16,9	17,1	18,6	14,7	15,0	..	16,9

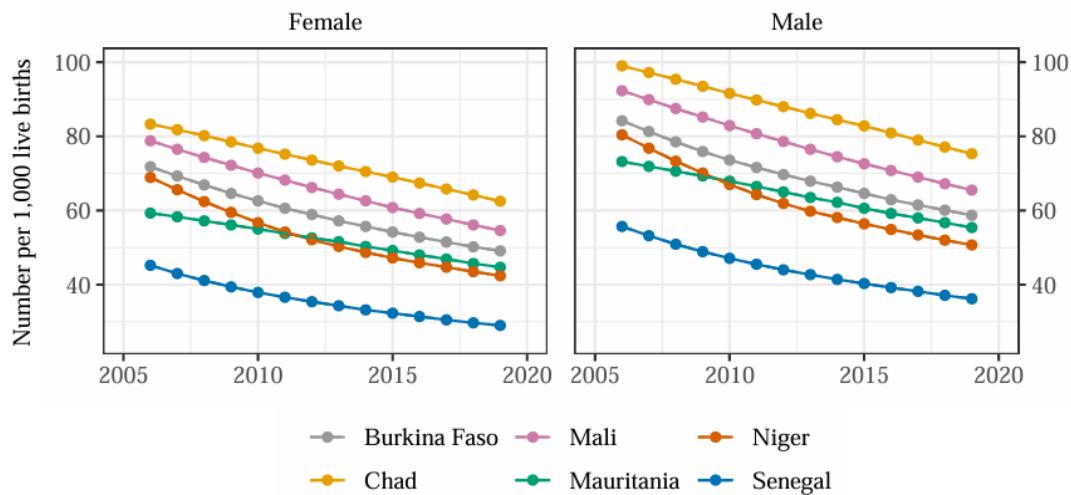
Figure 13: Neonatal Mortality Rate



Source: Author calculations from World Bank. World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

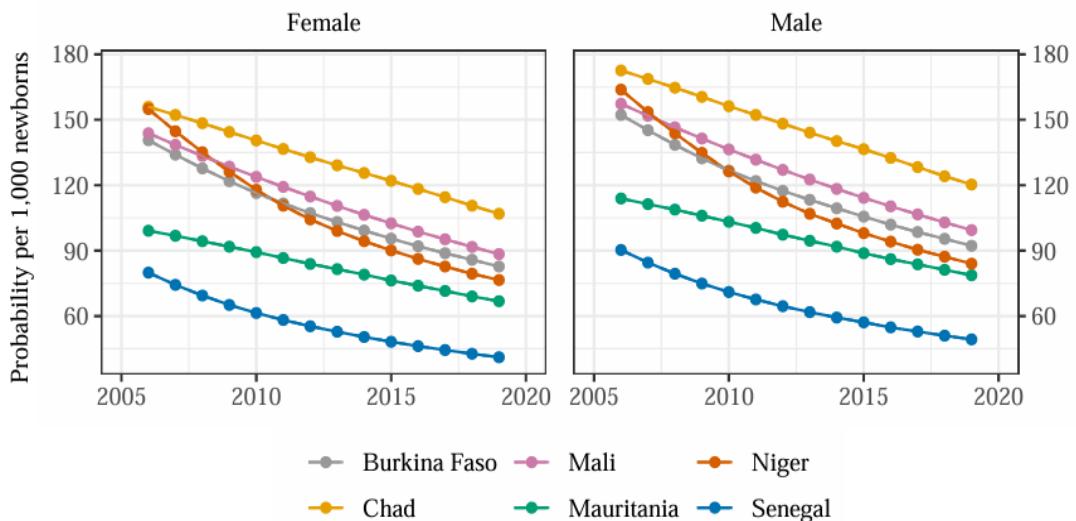
Figure III-13. Taux de mortalité néonatale

Figure 14: Infant Mortality Rate

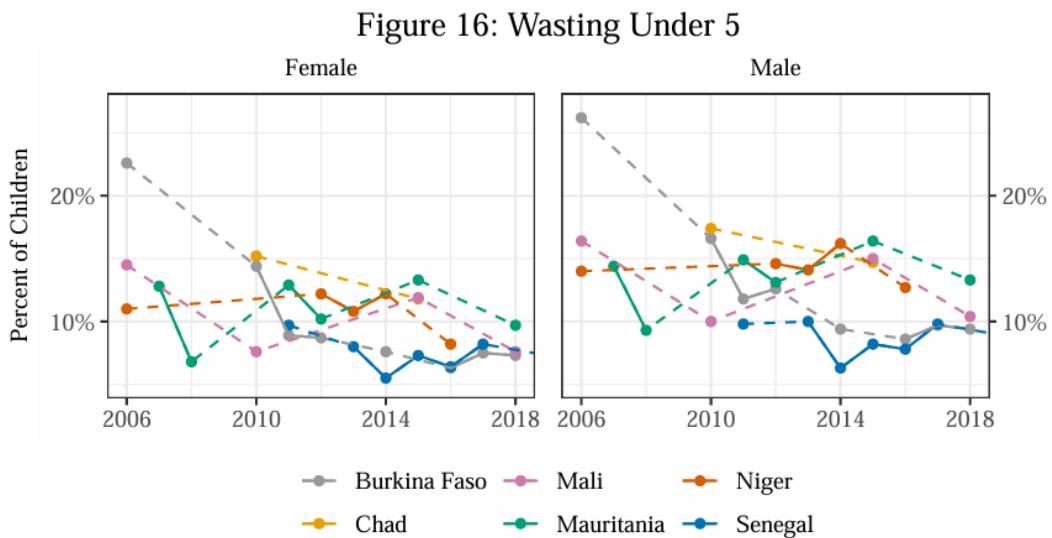


Source: Author calculations from World Bank. World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-14. Taux de mortalité infantile.

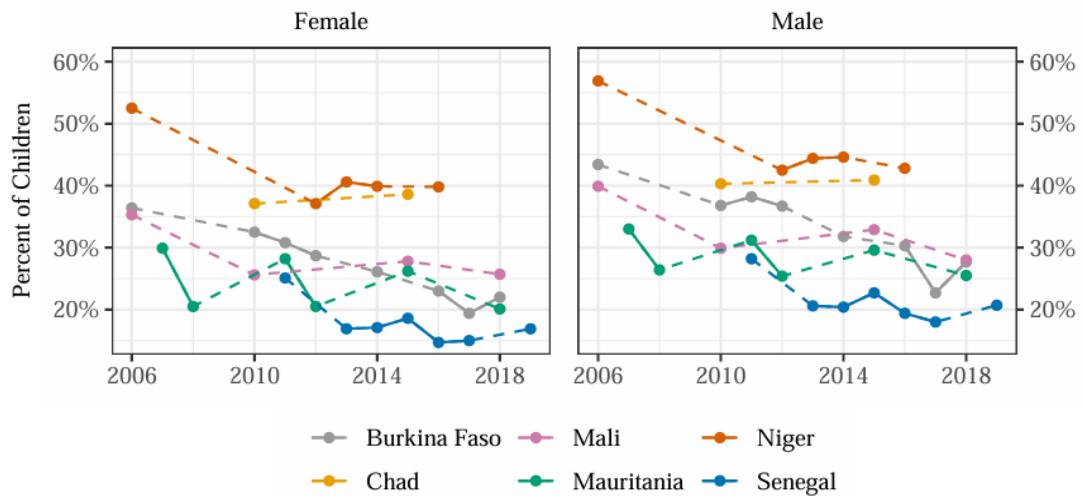
Figure 15: Under-Five Mortality

Source: Author calculations from World Bank. World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

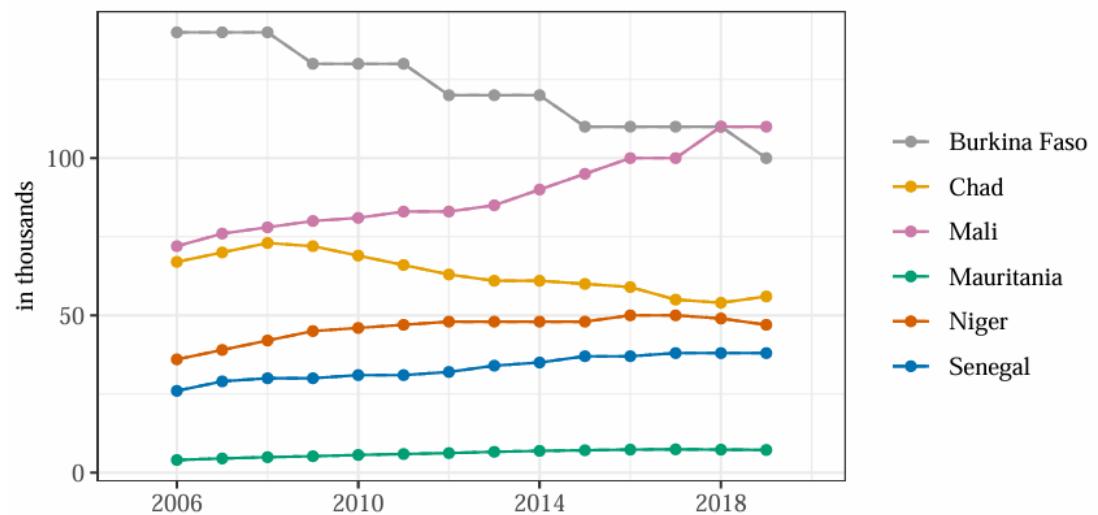
Figure III-15. Retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans

Source: Author calculations from World Bank. World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-3. Mortalité à moins de 5 ans.

Figure 17: Stunting Under 5

Source: Author calculations from World Bank. World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-17. Émaciation des enfants de moins de 5 ans**Figure 18: Children who Lost Parents to HIV/AIDS**

Source: Author calculations from World Bank. World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-18. Enfants ayant perdu leurs parents à cause du VIH/SIDA

La Mauritanie surpassé les cinq autres pays pour un indicateur relatif aux enfants, mais cet indicateur reflète avant tout la taille de la population : il s'agit du nombre absolu d'enfants ayant perdu un ou plusieurs parents à cause du VIH/SIDA (tableau III-13, figure III-20). La Mauritanie ne compte que 7 % du nombre d'enfants ayant perdu leurs parents à cause du sida au Burkina Faso ou au Mali, mais sa population est également beaucoup moins importante que celle de ces deux pays.

Tableau III-14. Nombre absolu d'enfants ayant perdu leur parent à cause du VIH/SIDA.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Burkina Faso	140.000	140.000	140.000	130.000	130.000	130.000	120.000
Chad	67.000	70.000	73.000	72.000	69.000	66.000	63.000
Mali	72.000	76.000	78.000	80.000	81.000	83.000	83.000
Mauritanie	4.000	4.500	4.900	5.200	5.600	5.900	6.200
Niger	36.000	39.000	42.000	45.000	46.000	47.000	48.000
Sénégal	26.000	29.000	30.000	30.000	31.000	31.000	32.000
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Burkina Faso	120.000	120.000	110.000	110.000	110.000	110.000	100.000
Chad	61.000	61.000	60.000	59.000	55.000	54.000	56.000
Mali	85.000	90.000	95.000	100.000	100.000	110.000	110.000
Mauritanie	6.600	6.900	7.100	7.300	7.400	7.300	7.200
Niger	48.000	48.000	48.000	50.000	50.000	49.000	47.000
Sénégal	34.000	35.000	37.000	37.000	38.000	38.000	38.000

Source : Banque mondiale. Base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI). <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators> Consulté en octobre 2020, plusieurs jours.

En ce qui concerne les indicateurs de santé des adultes, le Sénégal a l'espérance de vie à la naissance la plus élevée des 6 pays du Sahel, tant pour les femmes que pour les hommes (tableau III-15, figure III-19). Le Sénégal et la Mauritanie sont pratiquement à égalité pour la meilleure performance en termes d'incidence la plus faible de cas de paludisme pour 1000 personnes à risque (tableau III-16, figure III-20), tandis que le Burkina Faso a les pires résultats des 6 pays du Sahel et que le Mali a également un taux élevé de paludisme. Le tableau est inversé pour la tuberculose, dont l'incidence est la plus faible au Burkina Faso et au Mali, mais relativement élevée au Sénégal, bien que dépassée par le Tchad (tableau III-17, figure III-21).

Tableau III-15. Espérance de vie à la naissance

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Mâle													
Burkina Faso	53,3	54,1	54,9	55,7	56,4	57,1	57,7	58,2	58,7	59,2	59,6	60,0	60,4
Tchad	47,7	48,1	48,6	49,1	49,6	50,1	50,6	51,0	51,4	51,7	52,0	52,3	52,6
Mali	52,2	52,9	53,6	54,1	54,6	55,1	55,5	55,9	56,4	56,8	57,3	57,7	58,1
Mauritanie	59,7	59,9	60,2	60,4	60,7	61,0	61,3	61,6	61,9	62,3	62,6	62,8	63,1
Niger	53,4	54,1	54,9	55,6	56,4	57,1	57,8	58,4	59,0	59,5	60,0	60,5	60,9
Sénégal	59,8	60,6	61,3	62,0	62,6	63,1	63,6	64,0	64,4	64,7	65,0	65,2	65,5
Femelle													
Burkina Faso	54,7	55,4	56,2	56,9	57,6	58,3	58,9	59,5	60,0	60,5	61,0	61,4	61,9
Tchad	50,1	50,5	51,0	51,6	52,2	52,8	53,3	53,8	54,2	54,6	54,9	55,1	55,4
Mali	53,5	54,2	54,8	55,4	55,9	56,3	56,8	57,2	57,7	58,2	58,7	59,2	59,6
Mauritanie	63,4	63,6	63,8	64,0	64,3	64,5	64,8	65,1	65,3	65,6	65,8	66,1	66,3
Niger	55,0	55,8	56,7	57,5	58,4	59,1	59,9	60,6	61,2	61,8	62,3	62,8	63,2
Sénégal	62,8	63,6	64,3	65,1	65,8	66,5	67,2	67,7	68,2	68,6	69,0	69,3	69,6

Source : Banque mondiale. Base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI).

<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>. Consulté en octobre 2020, plusieurs jours

Tableau III-16. Incidence du paludisme (pour 1 000 personnes à risque)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Burkina Faso	493,8	503,8	533,4	552,0	551,2	539,6	527,5	487,5	436,1	400,1	401,7	399,9	398,7
Tchad	205,6	210,7	215,1	222,9	225,9	210,5	195,3	179,4	170,3	167,3	169,9	172,3	164,8
Mali	405,7	388,8	379,1	374,6	383,6	404,7	435,7	452,8	441,0	391,8	384,2	386,8	386,8
Mauritanie	72,4	70,8	61,1	31,6	38,8	47,6	28,4	33,2	49,2	61,6	71,5	55,5	39,4
Niger	370,7	386,7	409,1	419,1	425,6	427,9	430,5	420,5	400,3	369,8	358,7	356,6	356,6
Sénégal	117,7	101,9	86,4	57,1	59,3	49,9	56,9	67,9	39,5	69,8	45,7	52,4	55,8

Source : Banque mondiale. Base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI).

<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators> Consulté en octobre 2020, plusieurs jours.

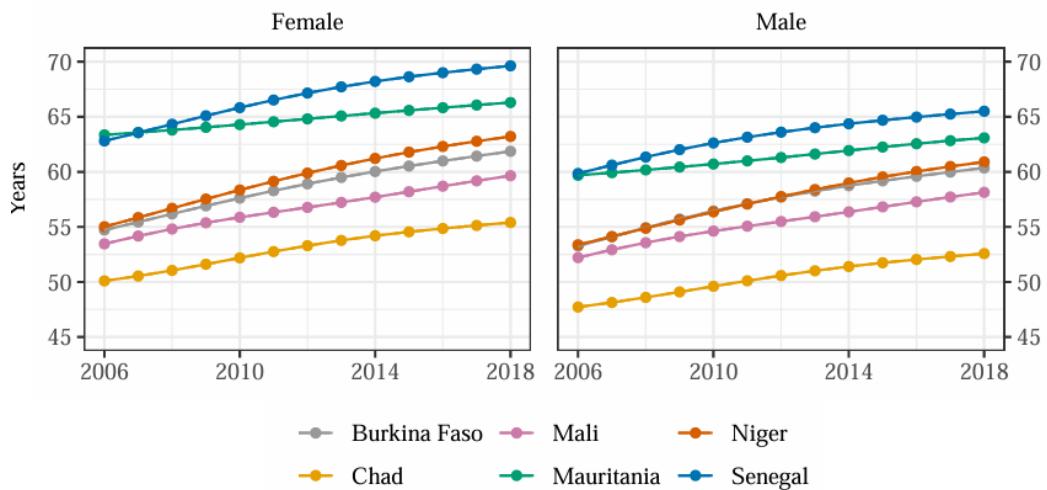
Tableau III-17. Incidence de la tuberculose (pour 100 000 personnes)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Burkina Faso	63	62	61	60	58	57	55	54	54	52	51	49	48
Tchad	150	149	149	148	147	147	146	146	145	144	144	143	142
Mali	68	66	65	64	63	62	61	60	58	57	56	55	53
Mauritanie	170	160	151	143	135	128	121	115	111	107	102	97	93
Niger	136	129	123	118	113	109	105	102	98	95	93	90	87
Sénégal	139	138	136	134	132	130	129	127	125	123	122	120	118

Source : Banque mondiale. Base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI).

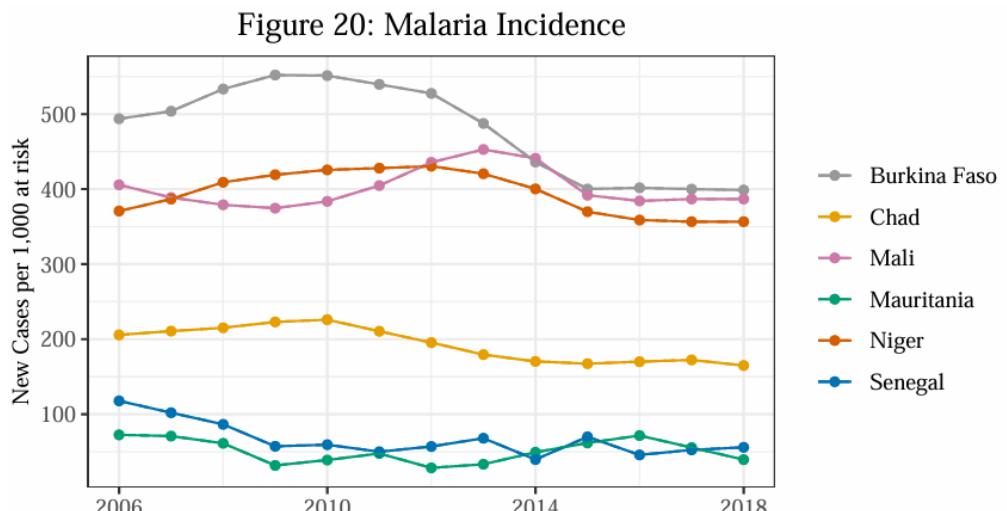
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators> Consulté en octobre 2020, plusieurs jours.

Figure 19: Life Expectancy at Birth



Source: Author calculations from World Bank. World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

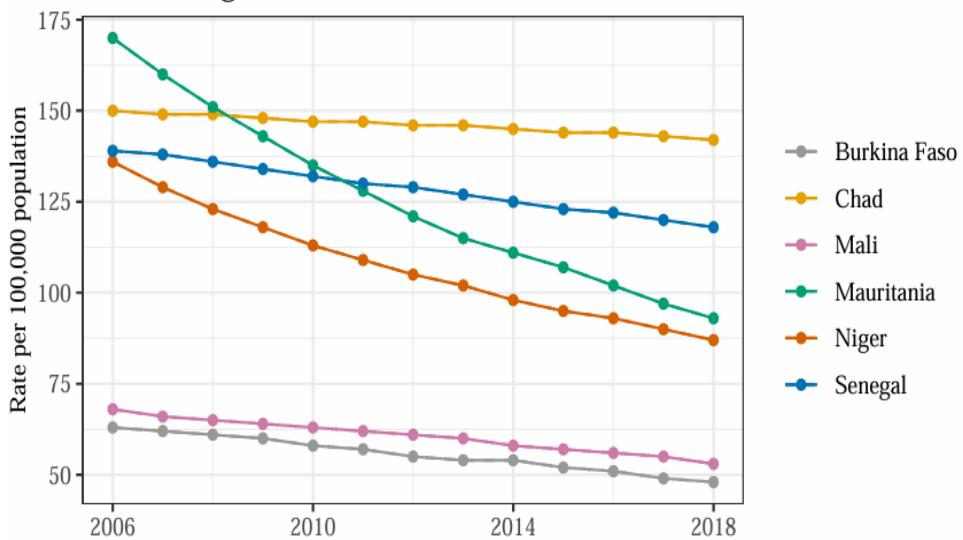
Figure III-19. Espérance de vie à la naissance



Source: Author calculations from World Bank. World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-20. Incidence Malaria

Figure 21: Tuberculosis Incidence



Source: Author calculations from World Bank, World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-21. Incidence tuberculose

L'éducation

En termes de résultats du système éducatif, le Sénégal et la Mauritanie ont les taux d'alphabétisation des adultes les plus élevés, bien que l'alphabétisation des hommes soit nettement plus élevée que celle des femmes dans les deux pays (tableau III-16, figure III-24). C'est au Tchad que le taux d'alphabétisation des deux sexes est le plus bas, et il est à peu près équivalent dans les trois autres pays du Sahel. Au Burkina Faso, les taux d'obtention d'un diplôme d'études primaires ont grimpé à plus de 75 % en 2012-2013, bien que cette tendance se soit atténuée en 2016 (tableau III-18, figure III-22). Les taux bruts d'obtention d'un diplôme d'études primaires des 5 autres pays du Sahel sont groupés dans une fourchette de 20 à 25 pour cent. Les taux ne diffèrent pas sensiblement entre les filles et les garçons.

Tableau III-18. Taux d'alphabétisation des hommes et femmes.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2019
Homme														
Burkina Faso	31,4	29,7	36,7	44,4	50,1
Tchad	38,9	31,3
Mali	..	34,9	43,4	43,3	45,1	46,2
Mauritanie	57,4	63,7	..
Niger	42,9	39,1
Sénégal	..	52,3	61,8	..	66,3	..	52,8	64,8	..
Femme														
Burkina Faso	16,6	16,3	21,6	26,2	32,7
Tchad	13,9	14,0
Mali	..	18,2	20,3	24,6	22,2	25,7
Mauritanie	57,4	63,7	..
Niger	42,9	39,1
Sénégal	..	52,3	61,8	..	66,3	..	52,8	64,8	..

Source: Banque mondiale. Base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI).

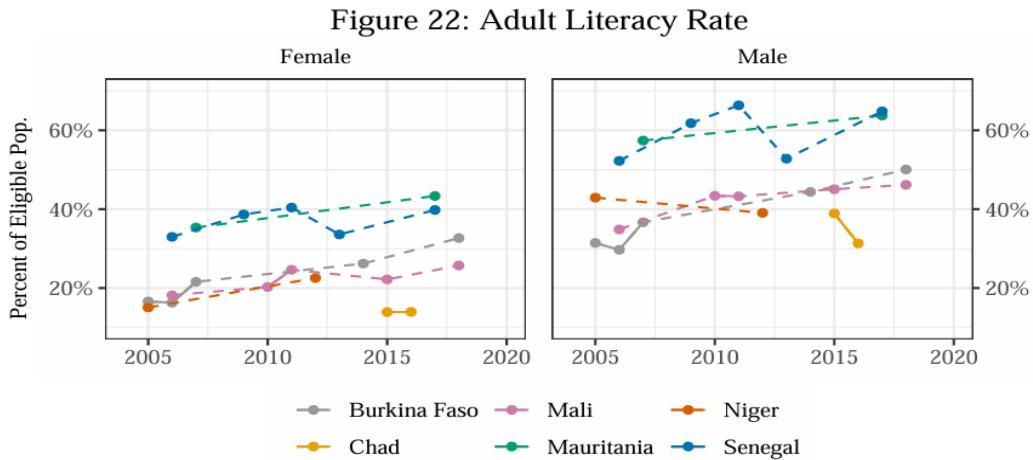
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators> Consulté en octobre 2020, plusieurs jours.

Tableau III-19. Brut d'obtention de diplôme au primaire (Pourcent)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Mâle													
Burkina Faso	30,7	30,9	41,6	41,7	80,3	75,0	..	60,0
Tchad	27,1	29,1	31,4	32,6	27,3
Mali	..	33,2	41,5	40,4	39,0
Mauritanie	25,6	37,3	..	39,3	38,5	37,5
Niger	..	16,8	20,7	25,0	25,7	28,7	26,8	28,3	..	32,1	23,3	32,8	33,3
Sénégal	..	35,6	39,7	31,0	25,2	22,2	25,0	39,0	38,2	34,2
Femelle													
Burkina Faso	23,0	23,7	36,4	36,1	83,9	82,8	..	64,6
Tchad	12,9	15,5	16,7	18,2	15,5
Mali	..	21,9	22,0	27,9	28,3
Mauritanie	23,7	36,1	..	40,1	39,2	40,4
Niger	..	10,0	13,2	15,8	17,6	20,3	19,3	21,4	..	24,4	31,3	26,9	28,4
Sénégal	..	30,4	61,0	23,7	45,5	24,3	27,2	47,2	43,2	40,0

Source: Banque mondiale. Base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI).

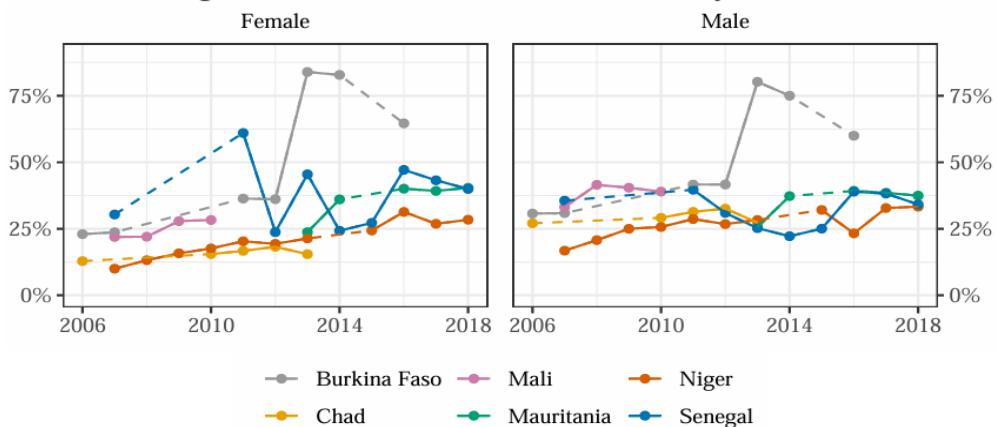
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators> Consulté en octobre 2020, plusieurs jours.



Source: Author calculations from World Bank. World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-22. Taux d'alphabétisation des adultes.

Figure 23: Gross Graduation Rate Primary School



Source: Author calculations from World Bank. World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-23. Taux brut de diplomation à l'école primaire.

Le Sénégal et la Mauritanie envoient plus de filles à l'école primaire, tel que mesuré par les taux nets de scolarisation (tableau III-20, figure III-24), tandis que le Niger en envoie le moins. Les taux nets de scolarisation dans le primaire sont plus proches pour les garçons, bien qu'il y ait eu une très forte poussée pour les garçons au Tchad qui a propulsé le Tchad à un taux de 90 pour cent au-dessus des 5 autres pays du Sahel en 2013-2015. Les taux nets de scolarisation dans le primaire ont augmenté à partir de 2005, entraînant une augmentation du nombre d'années de scolarisation attendues pour les filles (légèrement plus élevé) et les garçons en 2020 (tableau III-21, figure III-25).

Tableau III-20. Taux net de scolarisation, école primaire.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2019
Homme														
Burkina Faso	51,1	54,6	59,8	65,4	67,7	..	66,9	67,7	68,2	69,6	71,1	76,9	77,9	80,2
Tchad	70,7	..	88,8	..	89,3	82,6
Mali	63,1	63,9	65,9	73,7	74,3	71,7	..	67,3	64,4	66,2	71,0	62,0
Mauritanie	72,0	74,7	75,3	71,4	71,0	71,3	71,4	69,7	73,1	75,2	..	71,6	76,3	79,2
Niger	48,1	49,3	50,3	61,3	66,2	66,8	66,2	65,8	67,6	68,6	71,3	..
Sénégal	65,4	67,8	69,8	70,0	69,4	70,0	70,4	73,0	71,9	72,4	72,0	69,9	72,3	..
Femme														
Burkina Faso	40,7	44,5	49,9	56,5	59,9	..	62,8	64,4	65,7	67,0	68,8	74,8	76,1	78,4
Tchad	54,0	..	67,4	..	69,3	64,3
Mali	50,1	51,8	54,2	62,7	64,1	62,3	..	59,5	56,8	57,9	63,5	55,8
Mauritanie	73,9	76,5	77,8	74,7	73,6	74,1	75,1	74,5	76,5	78,7	..	75,4	80,4	81,4
Niger	34,3	35,7	37,1	48,7	53,4	55,4	55,3	55,8	57,2	58,3
Sénégal	64,0	67,6	70,6	72,3	72,6	74,1	75,1	78,8	77,8	78,7	79,0	77,3	80,8	..

Source: Banque mondiale. Base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI).
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>. Consulté en octobre 2020, plusieurs jours.

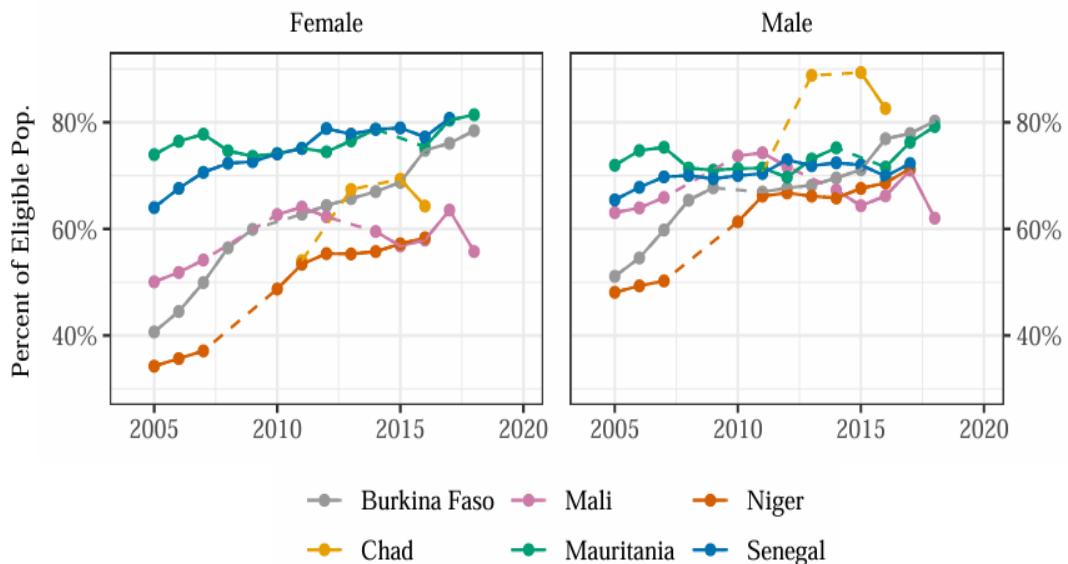
Tableau III-21. Nombre d'années de scolarité prévues

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Homme											
Burkina Faso	5,2	6,6	6,8	..	7,0
Tchad	5,2	5,6	6,3	..	6,2
Mali	7,2	6,0	6,2	..	5,6
Mauritanie	6,1	7,2	..	7,5
Niger	4,8	5,8	6,0	..	5,9
Sénégal	6,7	7,1	6,9	..	6,8
Femme											
Burkina Faso	4,6	6,4	6,7	..	7,0
Tchad	3,4	4,3	4,5	..	4,4
Mali	5,8	5,1	5,4	..	4,9
Mauritanie	6,4	7,6	..	7,9
Niger	3,8	4,9	5,1	..	5,0
Sénégal	7,0	7,4	7,8	..	7,9

Source : Banque mondiale. Base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI).

<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

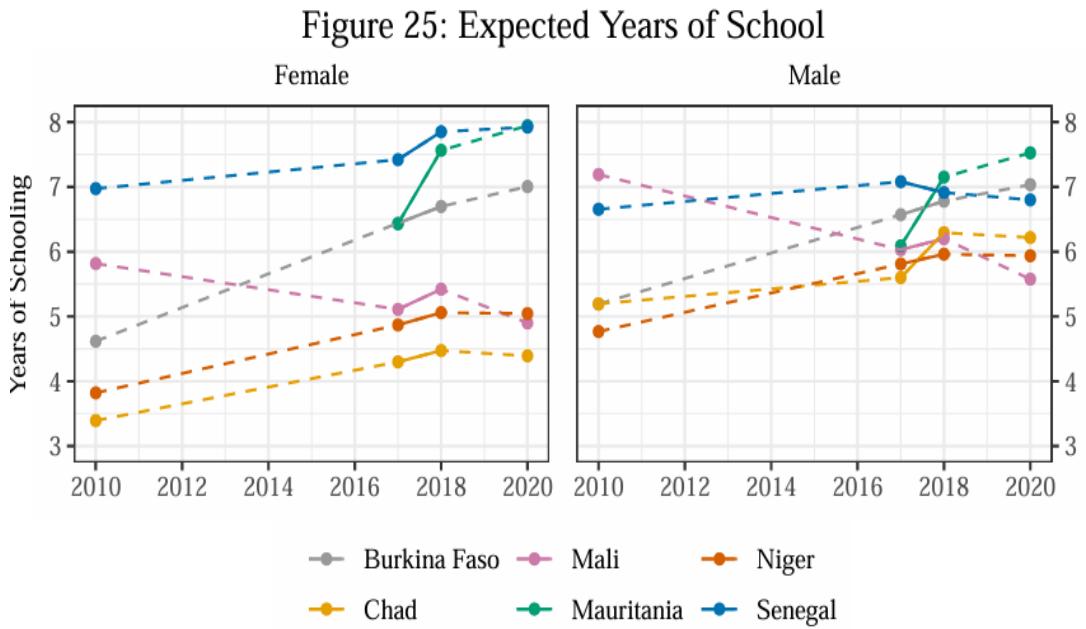
Consulté en octobre 2020, plusieurs jours.

Figure 24: Adjusted Net Enrollment Rate Primary School

Source: Author calculations from World Bank. World Development Indicators Database.

<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-24. Taux net ajusté de scolarisation à l'école primaire



Source: Author calculations from World Bank. World Development Indicators Database.

<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-25. Années de scolarisation attendues

Le genre

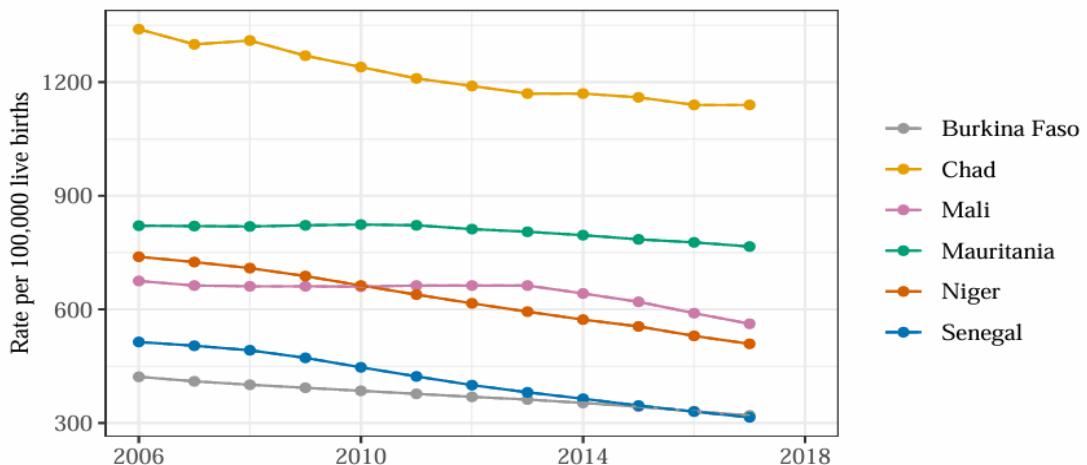
Nous avons présenté les indicateurs non monétaires de la santé et de l'éducation ventilés par sexe lorsque les données du WDI le permettaient. Dans cette section, nous examinons trois indicateurs particulièrement pertinents pour les considérations de genre : la mortalité maternelle, l'âge au premier mariage et les mutilations génitales féminines. Le taux de mortalité maternelle (TMM) a diminué dans les six pays du Sahel depuis 2006 (tableau III-20, figure 26), mais il est resté nettement plus élevé au Tchad, tandis qu'il était le plus bas au Burkina Faso et au Sénégal. En 2017, le TMM du Mali se situait à peu près à mi-chemin entre celui du Tchad et celui du Sénégal/Burkina Faso, le Tchad et le Niger se situant entre le Mali et les deux pays du Sahel les moins performants.

Tableau III-22. Taux de mortalité maternelle (Estimation modélisée, pour 100 000 naissances vivantes)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Burkina Faso	422	410	401	393	385	377	369	362	353	343	331	320
Tchad	1.340	1.300	1.310	1.270	1.240	1.210	1.190	1.170	1.170	1.160	1.140	1.140
Mali	675	663	661	661	660	663	663	663	642	620	590	562
Mauritanie	821	820	819	822	824	822	812	805	796	785	777	766
Niger	739	725	709	688	663	639	616	594	573	555	530	509
Sénégal	514	504	492	472	447	423	400	381	364	346	330	315

Source : Banque mondiale. Base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI).

<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>. Consulté en octobre 2020, plusieurs jours.

Figure 26: Maternal Mortality Ratio

Source: Author calculations from World Bank, World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-26. Ratio de mortalité maternelle

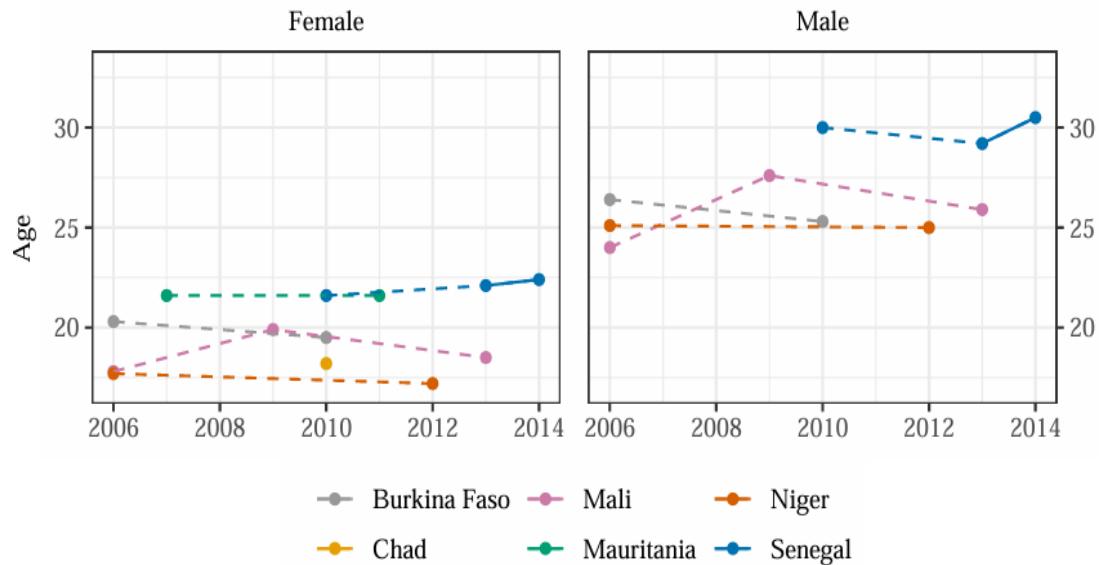
L'écart entre l'âge du premier mariage des femmes et celui des hommes est prononcé (tableau III-23). L'âge au premier mariage était le plus élevé pour les femmes au Sénégal (22 ans) en 2013, et le plus bas (17 ans en 2011) au Niger, tandis que les hommes se mariaient en moyenne à l'âge de 30,5 ans pour la première fois au Sénégal et à l'âge de 25 ans au Niger.

Tableau III-23. Âge au premier mariage (années)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Mâle									
Burkina Faso	26,4	25,3
Tchad
Mali	24,0	27,6	25,9	..
Mauritanie
Niger	25,1	25,0
Sénégal	30,0	29,2	30,5
Femelle									
Burkina Faso	20,3	19,5
Chad	18,2
Mali	17,8	19,9	18,5	..
Mauritanie	..	21,6	21,6
Niger	17,7	17,2
Sénégal	21,6	22,1	22,4

Source : Banque mondiale. Base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI).
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>. Consulté en octobre 2020, plusieurs jours.

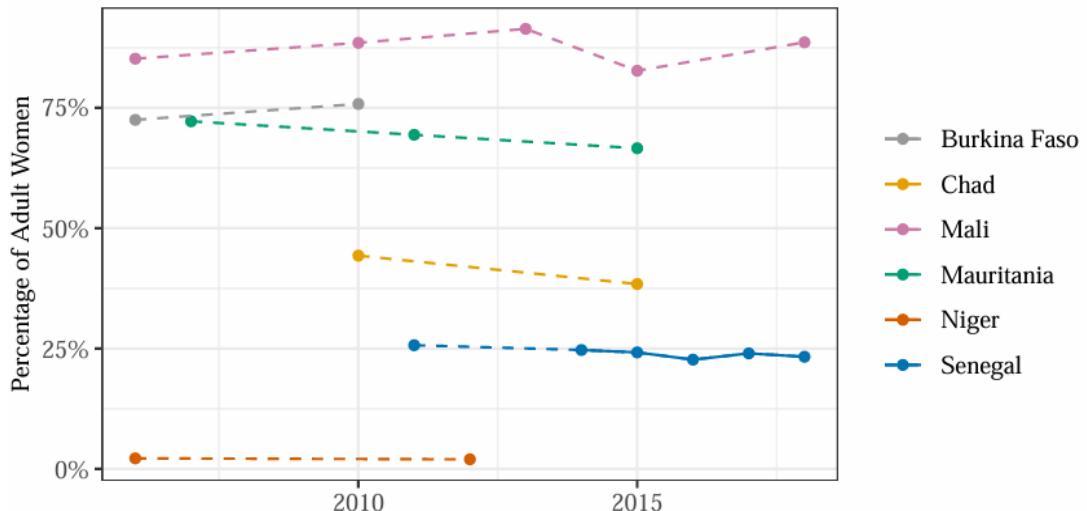
Figure 27: Age at First Marriage



Source: Author calculations from World Bank. World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-27. Age au premier mariage.

Figure 28: Female Genital Mutilation



Source: Author calculations from World Bank. World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-28. Mutilations génitales féminines

La prévalence des mutilations génitales féminines (MGF) était très dispersée, allant d'environ 83 % en 2015 au Mali (contre 91 deux ans auparavant) à presque zéro au Niger (2 % en 2012). Les taux de MGF étaient plus faibles au Tchad (38 % en 2015) et concernaient environ un quart des femmes au Sénégal en 2017.

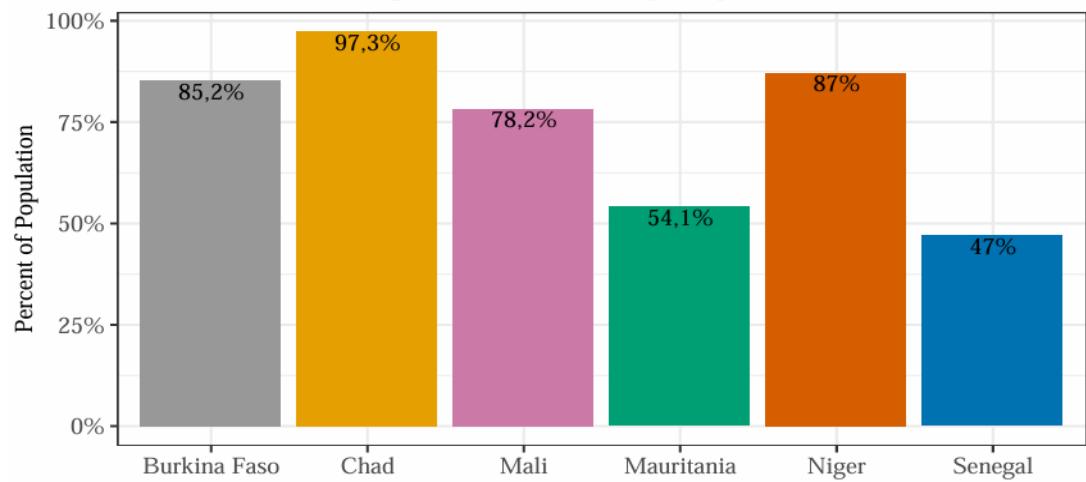
Électricité et eau/assainissement

L'accès à l'électricité varie de moins de 3 % de la population au Niger en 2011 à environ la moitié de la population en Mauritanie et au Sénégal (tableau III-24, figure III-29). L'accès à l'électricité est très faible au Burkina Faso et au Niger, avec seulement 13 à 15 pour cent de la population qui n'en est pas privée.

Tableau III-24. Électricité (pourcentage de la population défavorisée).

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Burkina Faso	85,2
Tchad	97,3
Mali	78,2
Mauritanie	54,1
Niger	87,0
Sénégal	47,0

Figure 29: Electricity Deprivation



Source: Author calculations from World Bank. World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-29. Privation d'électricité

Source : Banque mondiale. Base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI). <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>. Consulté en octobre 2020, plusieurs jours.

Les données sur l'eau ne sont disponibles que pour 5 des 6 pays du Sahel - la base de données WDI manque d'informations pour la Mauritanie. Le Mali a le taux le plus bas de ménages disposant d'eau à 30 minutes ou plus des ménages (tableau III-23, figure III-31), mais le Sénégal a le taux le plus élevé de ménages disposant d'eau sur place par une grande marge - cinq fois plus que le Mali, suggérant que les habitations au Mali sont situées près des sources d'eau alors que le Sénégal a une forte infrastructure d'eau (Tableau III-25, Figure 30).

Tableau III-25. Taux le plus bas de ménages disposant d'eau à 30 minutes

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Burkina Faso	14,2	21,9	32,6
Tchad	26,0
Mali	2,3	3,2	..	4,8	4,4
Mauritanie
Niger	26,1	33,2
Sénégal	5,6	..	6,8	6,6	6,0	4,3	4,1	5,8

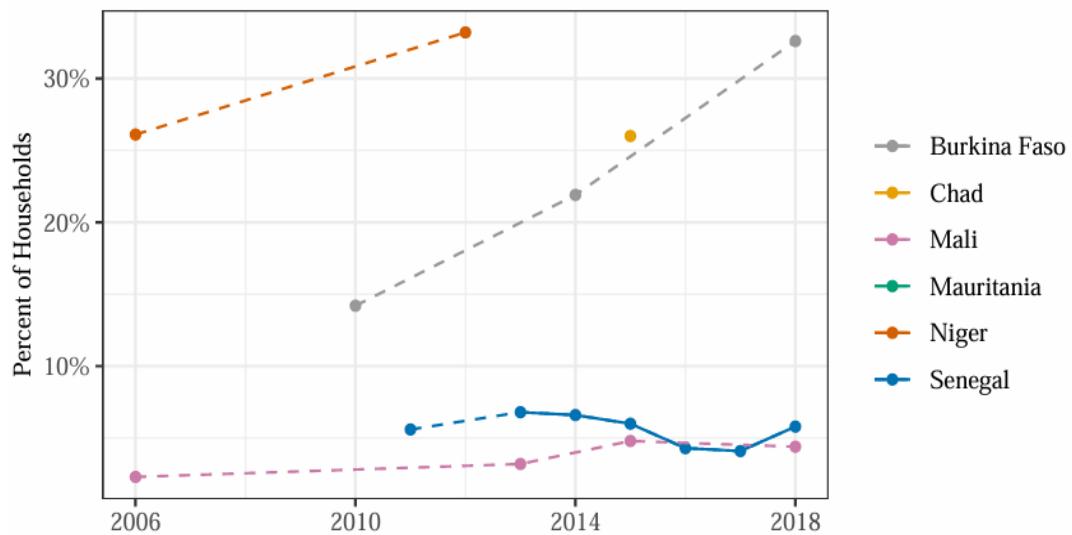
Source : Banque mondiale. Base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI). <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators> Consulté en octobre 2020, plusieurs jours.

Tableau III-26. Eau sur les lieux (Pourcentage des ménages)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Burkina Faso	11,4	16,6	17,1
Tchad	11,2
Mali	45,4	37,1	..	27,5	33,0
Mauritanie
Niger	13,5	10,7
Sénégal	61,4	..	60,3	65,3	58,4	68,5	71,7	75,0

Source : Banque mondiale. Base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI). <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators> Consulté en octobre 2020, plusieurs jours.

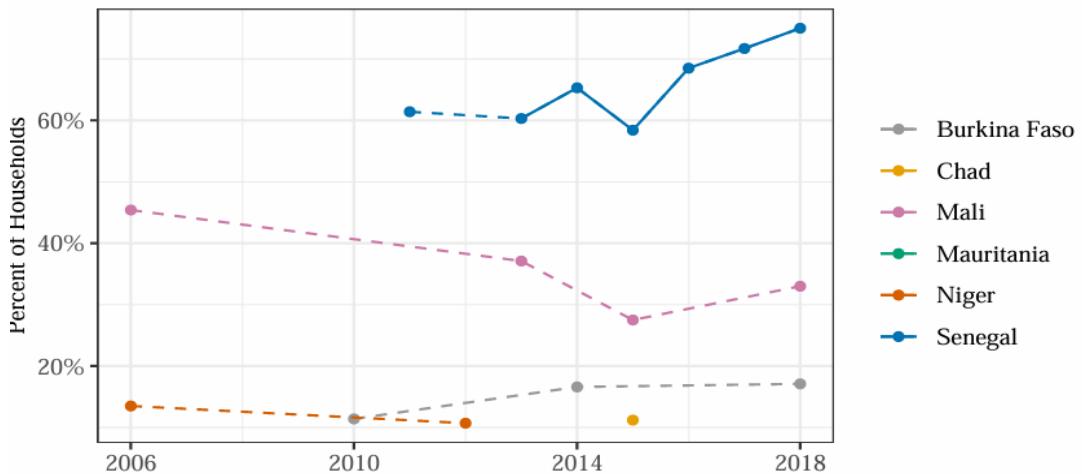
Figure 30: Water 30 Minutes or More Away



Source: Author calculations from World Bank, World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-30. Accès à l'eau à 30 minutes ou plus

Figure 31: Water on Premises

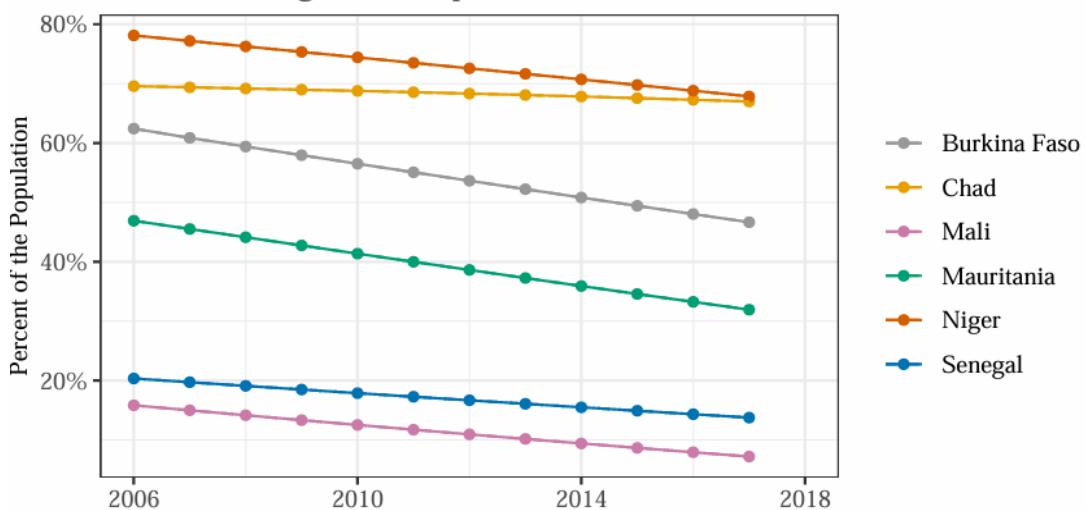


Source: Author calculations from World Bank, World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-31. Accès à l'eau à domicile.

Le Mali est également un leader en matière d'assainissement, avec un taux nettement faible de la population pratiquant la défécation à l'air libre - seulement 7 pour cent (figure III-33). Pour l'ensemble des 6 pays du Sahel, le taux de défécation en plein air a diminué entre 2006 et 2017, dernière année pour laquelle les données sont disponibles. Les taux de défécation en plein air étaient les plus élevés et presque égaux au Tchad et au Niger, avec respectivement 67 et 68 pour cent.

Figure 32: Open Defecation



Source: Author calculations from World Bank. World Development Indicators Database.
<https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>

Figure III-32. Défécation à l'air libre.

Conclusions

Nous avons observé que les taux de pauvreté internationale dans 4 pays du Sahel étaient assez proches, mais que la Mauritanie était beaucoup moins pauvre et le Niger le plus pauvre de tous. L'analyse des seuils de pauvreté à 1,90 USD et de leurs tendances par la Banque mondiale permet d'approfondir cette observation.

En ce qui concerne les performances de la Mauritanie, la forte croissance des dépenses moyennes des ménages par habitant a été favorable aux pauvres entre 2008 et 2014 (Banque mondiale 2016), et les inégalités se sont réduites au cours de cette période (Banque mondiale 2016), de sorte que la pauvreté, déjà faible (1,90 USD), a encore diminué. Les découvertes de pétrole et d'or ont stimulé le RNB mauritanien, mais jusqu'à présent, la Mauritanie semble avoir évité la "malédiction des ressources naturelles", qui se traduit par une répartition inégale des gains.

À l'autre extrémité du spectre, de fortes baisses de la pauvreté à USD 1,90 de 2005 à 2014 au Niger (Banque mondiale 2017b) ont été notées, mais "les conditions de vie des ménages ne se sont que légèrement améliorées au cours de la période 2005-2011" (Banque mondiale 2015c, p. 25). Les baisses de la pauvreté monétaire à 1,90 USD au Niger n'ont pas été accompagnées d'améliorations des indicateurs de pauvreté non monétaire.

Au Tchad, la pauvreté a diminué de 2003 à 2011, mais le suivi est irrégulier (Banque mondiale 2015b) et les informations récentes manquent. On dispose d'encore moins d'informations pour le Mali, où l'incompatibilité des enquêtes signifie que l'évolution de la pauvreté après 2010 n'est pas claire (Banque mondiale 2015a, p. xi, pp. 56-65). Au Burkina Faso, la pauvreté a reculé, mais le pays a l'un des taux de fécondité les plus

élevés au monde (Banque mondiale 2017a), ce qui limite l'impact de l'expansion de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté.

Au Sénégal, la pauvreté et les inégalités ont stagné (Banque mondiale 2018). Bien que le Sénégal soit l'un des pays les plus performants de l'Afrique subsaharienne en ce qui concerne les indicateurs de pauvreté non monétaire (Banque mondiale 2018), il reste mal placé dans les comparaisons internationales de l'IDH.

En conclusion, nos résultats pour les indicateurs non monétaires de la pauvreté en termes de santé, d'éducation, de genre, d'électricité et d'eau/assainissement ont suivi de près notre classement des 6 pays du Sahel sur la base du seuil de pauvreté internationale à 1,90 USD. Nous avons constaté que la Mauritanie était nettement moins pauvre et que le Niger était le pays le plus pauvre dans l'ensemble, même s'il s'est nettement amélioré au fil du temps. Le Sénégal a obtenu de très bons résultats pour ses indicateurs de pauvreté non monétaires.

Références

- Banque mondiale. (1990). *Rapport sur le développement dans le monde 1990 : Pauvreté*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Banque mondiale. (2001). *Rapport sur le développement dans le monde. 2000/2001 : S'attaquer à la pauvreté*. New York : Oxford University Press.
- Banque mondiale. (2015b, 2 septembre). *République du Tchad. Priorités pour mettre fin à la pauvreté et stimuler la prospérité partagée : Systemic Country Diagnostic* (Rapport 96537-TD). Washington, DC : Groupe de la Banque mondiale.
- Banque mondiale. (2015c, mai). *République du Niger : Mesurer les tendances de la pauvreté*.
- Questions méthodologiques et analytiques* (Rapport 89838-NE). Washington, DC : Groupe de la Banque mondiale.
- Banque mondiale. (2016, juillet). *République islamique de Mauritanie : Dynamique de la pauvreté et mobilité sociale*. Washington, DC : Groupe de la Banque mondiale.
- Banque mondiale. (2017a, mars). *Burkina Faso : Priorités pour mettre fin à la pauvreté et stimuler une prospérité partagée : Systemic Country Diagnostic*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Banque mondiale. (2017b, 28 novembre). *République du Niger. Priorités pour mettre fin à la pauvreté et stimuler la prospérité partagée : Systemic Country Diagnostic* (Rapport 115661-NE). Washington, DC : Groupe de la Banque mondiale.
- Banque mondiale. (2018, 4 octobre). *Diagnostic systémique du Sénégal*. Dakar, Sénégal : Groupe de la Banque mondiale.
- Deaton, A., & Muellbauer, J. (1980). *Economics and Consumer Behavior*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Deaton, A., & Muellbauer, J. (1986). On Measuring Child Costs: With Applications to Poor Countries. *Journal of Political Economy*, 94, 720-744.
- Deaton, A. (1997). *L'analyse des enquêtes auprès des ménages : Une approche microéconomique de la politique de développement*. Washington, DC : Banque mondiale.

- Deaton, A., & Paxson, C. (1998). Economies d'échelle, taille des ménages et demande alimentaire. *Journal of Political Economy*, 106, 897-930.
- Deaton, A., & Zaidi, S. (2002). *Directives pour la construction d'agrégats de consommation pour l'analyse du bien-être* (Document de travail n° 135). Banque mondiale, Étude sur la mesure des niveaux de vie.
- Foster, J., Greer, J., & Thorbecke, E. (1984, mai). A Class of Decomposable Poverty Measures. *Econometrica*, 52(3), 761-766.
- Grosh, M., & Glewwe, P. (1995, 5 mai). *A Guide to Living Standards Measurement Study Surveys and Their Data Sets* (Document de travail de l'étude de mesure des niveaux de vie n° 102). Washington, DC : Banque mondiale.
- Lanjouw, P., & Ravallion, M. (1995). Poverty and Household Size. *Economic Journal*, 105, 1415-1424.
- Lee, K., & Braithwaite, J. (à paraître). *High Resolution Poverty Maps in Sub-Saharan Africa*. Soumis.
- Nations Unies. (Annuel). *Rapport sur le développement humain*. New York : Nations Unies.
- Ravallion, M. (2016). *L'économie de la pauvreté : History, Measurement, and Policy*. Oxford : Oxford University Press.
- UNDP. (s. d.). *Human Development Index (HDI)*. Récupéré le 15 octobre 2020 de <http://hdr.undp.org/en/content/human-development-index-hdi>
- World Bank. (s. d.). *Global Poverty Line FAQ*. Récupéré le 10 octobre 2020 de <https://www.worldbank.org/en/topic/poverty/brief/global-poverty-line-faq>
- World Bank. (s. d.). *World Development Indicators*. Consulté en octobre 2020, plusieurs jours, sur <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>

Chapitre IV. CONFLIT ET INFORMALITÉ AU SAHEL

*Ahmadou Aly Mbaye, Nancy Benjamin, Fama Gueye,
Dominique Haughton & Khady Yama Sarr*

Introduction

L'éradication de l'extrême pauvreté est sans conteste l'une des principales cibles des ODD (objectifs de développement durable), après l'avoir largement été pour les OMD (objectifs du millénaire pour le développement). Alors que les pays en développement les plus stables sont en passe de l'atteindre (ils ne font malheureusement que 3% du total), les États fragiles en sont de plus en plus éloignés (Burt, Hughes, Milante ; 2014). Clairement, la proportion des ménages souffrant d'extrême pauvreté et résidant dans les pays fragiles a considérablement augmenté entre 2005 et 2010, et il est attendu qu'elle double d'ici 2030 (Gertz and Chandy, 2011). L'accès à l'emploi est incontestablement le moyen le plus sûr de sortir de l'extrême pauvreté et le secteur informel est souvent l'interface entre la pauvreté et l'emploi.

L'étude de la Banque mondiale (World Bank, 2011) sur les conflits, la sécurité et le développement a identifié l'existence d'opportunités économiques comme le principal facteur de création de résiliences dans les États fragiles, caractérisés par de faibles institutions. Par conséquent, l'émergence d'un secteur privé fort et la création d'emplois massifs et de bonne qualité, constituent d'importants leviers sur lesquels les pays peuvent s'appuyer pour réduire l'extrême pauvreté et atténuer leur fragilité. Dans les situations de conflit et de fragilité de l'État, l'économie informelle constitue souvent le principal moyen de subsistance, de même qu'elle concentre le plus d'emplois et d'entreprises, en particulier pour les groupes vulnérables et marginalisés. L'économie informelle regroupe ainsi une grande diversité d'activités et d'acteurs, incluant les systèmes de crédits informels, les activités extractives et manufacturières artisanales, les réseaux commerciaux basés sur la parenté entre les membres, la contrebande, les associations de travailleurs informels, les entreprises et fournisseurs de services informels, les transactions foncières informelles et l'économie des camps de réfugiés.

L'analyse du secteur informel présente incontestablement beaucoup d'intérêt ne serait-ce que du point de vue des réformes politiques qu'elle doit inspirer. En effet, alors que son poids économique en fait un important potentiel en termes de création d'emplois, d'augmentation de la productivité, de promotion de la croissance et d'accroissement des recettes fiscales, sa corrélation négative avec la plupart des indicateurs de bien-être incline souvent à préconiser la réduction et la formalisation de l'informel dans le temps. L'économie informelle autant que le contexte de fragilité caractéristique de la plupart des pays du Sahel, représentent des gaps de connaissance que ce chapitre cherche à combler.

Notre connaissance des mécanismes par lesquels l'économie informelle affecte l'emploi et sa capacité à favoriser une croissance inclusive et la stabilité politique, reste très limitée. L'intérêt de ce chapitre est de permettre une compréhension plus fine du fonctionnement de l'économie informelle, et de sa contribution potentielle à l'emploi, à la gouvernance,

à la croissance économique, à l'inclusion sociale et à la stabilité politique, et de mieux examiner comment les contextes politiques caractérisés par la fragilité répondent aux politiques publiques.

La question de l'état des économies sahéliennes a été propulsée au-devant de la scène par l'instabilité grandissante que connaît la région depuis un certain temps. L'objet de notre étude est donc de mieux comprendre le rôle des entreprises informelles en termes de génération d'emplois, dans les pays fragiles à faible revenu, ceux du Sahel, en particulier. Nous utilisons les résultats de nos enquêtes, interviews et focus groupes réalisés au Mali et au Niger, dans la période 2017-2018, pour analyser les interrelations entre informalité, fragilité et conflit, dans le Sahel. Dans la section 1, nous présentons nos résultats provenant des enquêtes et dans la deuxième section, ceux provenant de nos interviews. Si les deux catégories de résultats n'ont pas été obtenues selon les mêmes modalités, ils convergent fortement et se complètent, à bien des égards.

Informalité, conditions de vie et conflit au Sahel. Analyse à partir de nos données d'enquête

Dans cette section, nous utilisons les données obtenues à partir de nos enquêtes au Mali, au Niger et dans d'autres pays francophones d'Afrique, pour mettre en œuvre notre approche de l'informel en continuum (Benjamin et Mbaye 2012, Mbaye, Golub et Gueye 2020). Selon cette approche, l'informel est mieux capté par un continuum de variables que de façon purement dichotomique. Ainsi, nous retenons un continuum de niveaux d'informalité, selon le nombre de critères qu'une entreprise donnée vérifie. La section commence par une brève présentation de la méthodologie utilisée et continue avec certains traits dominants de l'informel. Enfin, nous présentons nos résultats sur le différentiel de productivité entre le formel et l'informel.

Définitions binaires de l'informalité et classification des entreprises

Dans le tableau 1, nous présentons les différents critères d'informalité retenus dans la littérature et la classification des entreprises de notre échantillon qui en résulte. Il apparaît dans ce tableau que, selon le critère de la taille 55% des entreprises de notre échantillon, sont informelles au Mali, contre 85% au Niger. Selon le critère de la non-tenue de comptes, 49% des entreprises au Mali sont informelles, contre 78% au Niger; tandis que selon le critère de l'enregistrement, 28% sont informelles au Mali, contre 32%. Lorsqu'on considère le critère d'entreprises disposant d'un local professionnel, environ 80% des firmes en disposent, à Bamako et Mopti. À Diffa, cette proportion est de 70%. Beaucoup de ces entreprises ont un local dans un marché public, un atelier ou bien un hangar. Par exemple environ 57% des entreprises du gros informel de Bamako et 50% de celles de Diffa disposent d'un local dans un marché public, 21% ont un atelier ou hangar à Bamako. Lorsqu'on considère le critère d'enregistrement, on trouve que plus 50% des firmes à Mopti, Bamako, Diffa et Niamey sont enregistrées. Ce résultat s'explique par le fait que les deux pays, dans les années récentes, ont beaucoup investi pour la promotion du service de guichet unique au niveau des collectivités locales. Le système

de guichet unique permet l'enregistrement des entreprises au Numéro d'identification fiscale (NIF) et de la chambre de commerce.

Concernant l'accès au crédit bancaire, environ 80% des firmes à Bamako, Mopti, Diffa et Niamey déclarent qu'elles n'ont pas accès au crédit bancaire (tableau IV-1). Même constat pour la souscription à une sécurité sociale, environ 85% des firmes à Mopti et 95% des firmes à Diffa ne souscrivent pas à une mutuelle de sécurité sociale contre 68% à Bamako et 89% à Niamey. Pour la fiscalité, seules 51% des firmes à Bamako et 32% à Diffa sont taxées au réel contre 30% pour la ville de Mopti et 17% pour Niamey (tableau IV-1).

Tableau IV-1. Entreprises ne remplissant pas les différents critères de formalité (%)

Critères	Bamako	Mopti	Global	Diffa	Niamey	Global
Moins de 5 employés	47,3	65,0	54,9	92,4	84,2	85,6
Sans local professionnel	19,5	21,7	20,4	29,3	41,8	39,7
N'est pas enregistré	34,8	19,0	28,0	21,3	35,2	32,8
Ne tient pas de comptabilité	44,3	54,7	48,7	80,7	78,2	78,6
Pas obtenu de prêt bancaire	85,0	90,0	87,1	98,7	96,1	96,5
Non inscrit à une mutuelle	67,0	88,0	76,0	95,3	89,4	90,5
Non taxée au réel	47,5	68,7	56,6	67,3	82,1	79,5

Source : données d'enquêtes recueillies par les auteurs.

L'informalité comme un continuum

Dans tous les cas, d'importantes variations subsistent à l'intérieur des villes d'un même pays (Bamako et Mopti au Mali et Niamey et Diffa, au Niger), pour chaque critère individuellement retenu. Ces résultats confirment une conclusion que nous avons obtenue dans Mbaye, Golub et Gueye (2020), selon laquelle différents critères d'informalité produisent différentes classifications des entreprises.

Tableau IV-2. Niveau d'informalité des firmes (%)

	Bamako	Mopti	Total	Diffa	Niamey	Total
Niveau 0	8,8	1,7	5,7	0,0	0,4	0,4
Niveau 1	22,8	6,3	15,7	0,0	3,0	2,5
Niveau 2	16,5	14,3	15,6	4,1	6,6	6,2
Niveau 3	6,8	18,0	11,6	10,3	6,5	7,1
Niveau 4	3,0	14,0	7,7	24,8	12,4	14,5
Niveau 5	11,0	22,7	16,0	31,7	26,8	27,6
Niveau 6	16,5	12,3	14,7	14,5	22,4	21,1
Niveau 7	14,8	10,7	13,0	14,5	21,9	20,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : données d'enquêtes recueillies par les auteurs.

Pour définir l'informalité comme un continuum, nous considérons chacun des critères listés dans le tableau 1, et faisons une répartition des entreprises selon le nombre de ces

critères qu’elles satisfont. Différents niveaux d’informaté sont ainsi identifiés (tableau IV-2) :

- Le niveau 0 correspond aux entreprises complètement formelles c’est-à-dire elles ont plus de 5 employés, disposent de local professionnel, sont enregistrées, tiennent leur comptabilité, ont accès au crédit bancaire, souscrivent à une mutuelle sociale et sont taxées au réel. Cette description correspond au formel pur. Ce niveau représente environ 8% des firmes à Bamako et moins de 2% à Mopti (tableau IV-2).
- Le niveau 1 correspond aux entreprises qui remplissent six des sept critères d’informaté ;
- Le niveau 2 correspond aux entreprises qui remplissent cinq des sept critères et ainsi de suite ;
- Et le niveau 7 englobe les entreprises qui remplissent tous les critères d’informaté, donc totalement informelles. Elles sont environ 14,75% à Bamako et 21,9% à Niamey contre environ 10% à Mopti et 14,5% à Diffa.

Chacune de ces catégories d’entreprises a des caractéristiques souvent particulières et répond différemment des autres aux paquets d’incitations ou des politiques découlant de l’intervention de l’État. Ceci confirme la conclusion obtenue par Mbaye et ses différents co-auteurs, selon laquelle il n’y a pas un seul critère permettant de rendre compte du phénomène de l’informel, et qu’il fallait les combiner pour avoir une vue plus large de ce phénomène.

Secteurs d’activité et informalité

La concentration de l’informel dans certains secteurs est un trait dominant de l’informel, qui mérite d’être souligné. Selon le tableau IV-3, environ 50% des entreprises formelles à Bamako et Diffa sont dans le commerce contre 10% pour l’Industrie, 14% pour les BTP et 23% pour les autres services. Le gros informel à Bamako reste dans les secteurs du commerce avec 50% et les services 35%. Alors que 65% des entreprises du petit informel à Bamako sont dans le commerce et 23% dans les services. Tandis qu’à Mopti les entreprises formelles comme informelles sont concentrées dans le commerce à environ 45% et dans les services à environ 40% (tableau IV-3). Pour Diffa, on remarque la même tendance qu’à Bamako, est remarquée 51,9% des entreprises formelles évoluent dans le commerce contre 12,7% pour l’industrie, 13,9% pour les BTP et 21,5% pour les autres services. Le commerce reste l’activité dominante dans le gros informel et le petit informel. Environ 60% des entreprises du gros informel à Diffa et 50% à Niamey exercent dans le commerce. De même, la majorité des entreprises du petit informel à Diffa et Niamey exerce dans cette activité. Les services sont aussi une activité non négligeable dans le petit informel à Diffa et à Niamey. Ils représentent 40,6% des activités à Niamey et 23,7% à Diffa.

Tableau IV-3. Répartition des entreprises par secteur et selon le statut de la firme (%)

	Secteur d'activité	Formel	Gros informel	Petit informel	Total
Bamako	Commerce	51,0	50,0	65,5	57,0
	Industrie	11,0	15,0	8,3	10,1
	BTP	14,3	0,0	3,0	8,8
	Services	23,8	35,0	23,2	24,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Mopti	Commerce	45,7	47,8	21,3	31,0
	Industrie	7,5	21,7	36,1	26,0
	BTP	4,3	0,0	0,6	1,7
	Services	42,6	30,4	42,1	41,3
	Total	100	100	100	100
Diffa	Commerce	51,9%	63,4%	52,8%	53,7%
	Industrie	12,7%	5,6%	20,4%	18,0%
	BTP	13,9%	12,7%	3,1%	5,3%
	Services	21,5%	18,3%	23,7%	22,9%
	Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Niamey	Commerce	67,5%	50,0%	53,5%	57,3%
	Industrie	2,5%	0,0%	3,0%	2,8%
	BTP	22,5%	50,0%	3,0%	9,1%
	Services	7,5%	0,0%	40,6%	30,8%
	Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : données d'enquêtes recueillies par les auteurs.

Genre et secteur informel

Les résultats de nos enquêtes et interviews confirment que les femmes semblent davantage confinées dans les petites activités informelles et donc exclues davantage que les hommes des services sociaux de base (formation, financement, utilisation des TICs, etc.).

La prédominance des femmes dans le petit informel est une réalité évidente dans toutes les villes étudiées. A Bamako, la proportion des entreprises dirigées par une femme n'est que de 10% dans le formel et 8% dans le gros informel. Cependant, dans le petit informel, elle monte à 25%. A Mopti, la part des femmes dirigeant d'entreprise dans le petit informel est de 40%, contre 8% dans le formel. A Diffa, la part des femmes dirigeant d'entreprise dans le petit informel est de 14%, contre 12% dans le formel (figure IV-1).

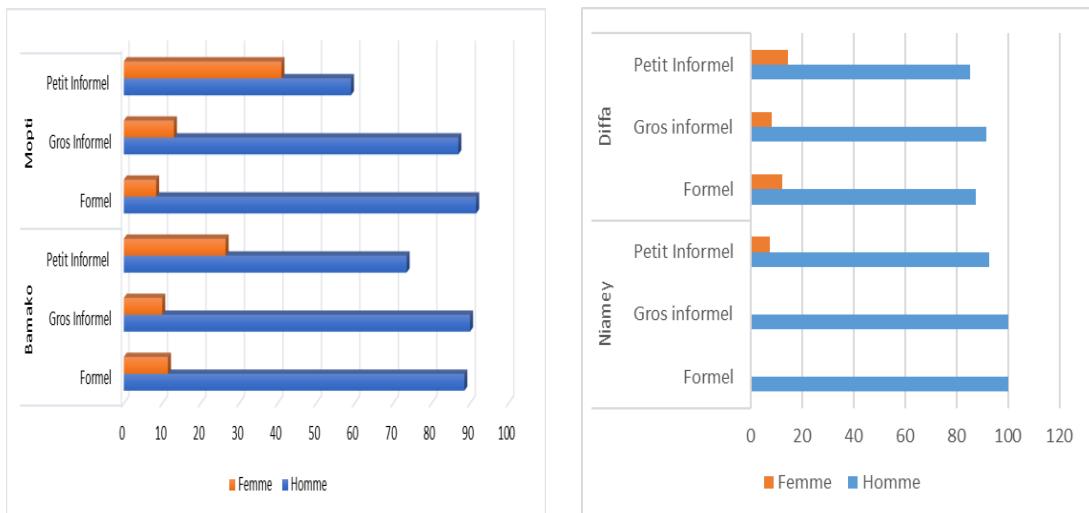


Figure IV-1. Répartition des firmes selon le sexe du dirigeant (%)

Source : données d'enquêtes recueillies par les auteurs.

La relative plus grande présence des femmes dans le petit informel a également été révélée dans nos interviews. On les retrouve dans le commerce de détail, dans les métiers de la coiffure artisanale, dans la commercialisation des cartes téléphoniques prépayées, dans la restauration (gargotes).

Nous avons également procédé à une analyse plus fine des caractéristiques de l'entrepreneuriat féminin en étudiant la corrélation entre le sexe du dirigeant et certains attributs de l'informalité ou de l'exclusion. Il apparaît ainsi qu'une majorité de femmes ne tiennent pas une comptabilité sincère dans les deux villes (tableau IV-4). Celles qui n'ont pas une comptabilité représentent 69% du total à Bamako, 82% à Mopti, 87% à Diffa et 83% à Niamey.

Lorsqu'on considère maintenant le critère de l'enregistrement, une proportion de moins de 20% de femmes dans les quatre villes est enregistrée (figure IV-2).

Tableau IV-4 : Repartition des entreprises selon la tenue de comptabilité et le sexe du manager (%)

	Bamako		Mopti		Diffa		Niamey	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Tenue de comptabilité	60,37	30,3	56,54	17,44	19,72	12,5	22,71	16,33
Non-tenue de comptabilité	39,63	69,7	43,46	82,56	80,28	87,5	77,29	83,67

Source : données d'enquêtes recueillies par les auteurs

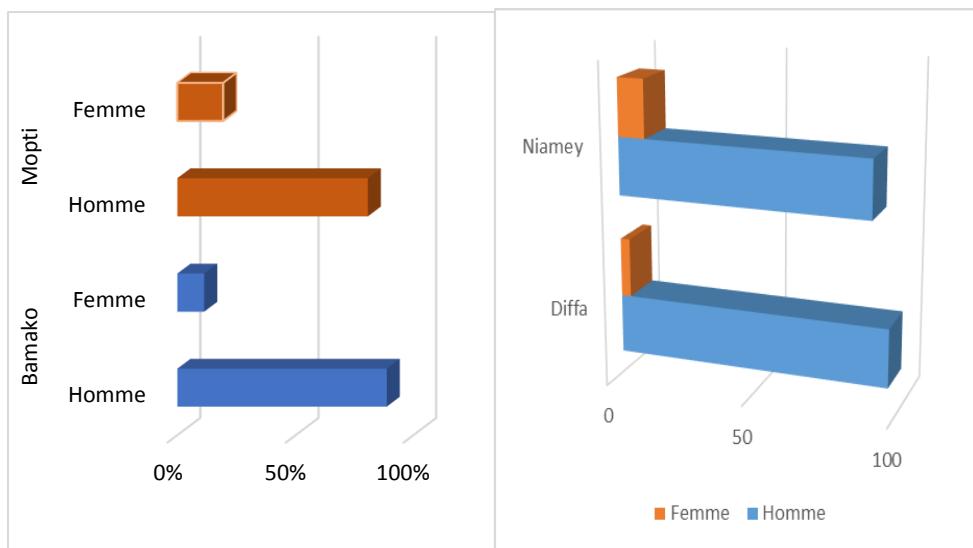


Figure IV-2. Enregistrement suivant le sexe du dirigeant (%)

Source : données d'enquêtes recueillies par les auteurs.

Par ailleurs, les entreprises dirigées par les femmes ont moins accès aux financements, et aux NTIC (Mbaye et al 2025).

En résumé, les femmes semblent plus exposées à la plupart des manifestations de l'informalité et de la précarité que les hommes. Par conséquent, les types d'activité qui polarisent l'entrepreneuriat féminin sont les prototypes d'activités qui ont besoin d'assistance et de soutien : de très petites entreprises exclues de la plupart des services d'infrastructures publiques.

Emploi, sous-emploi et précarité

Nos enquêtes ont également couvert les questions relatives à l'emploi informel et ses caractéristiques dominantes. La figure IV-3 montre le nombre d'emplois moyen par entreprise dans les deux villes. Dans le formel, le nombre d'employés moyen est d'environ 4 employés contre 2 pour le gros informel et 1 pour le petit informel dans la ville de Bamako. Dans la ville de Mopti et Niamey, c'est le gros informel qui emploie plus de personnes avec environ 2 employés contre 1 pour le formel et le petit informel à Mopti et 5 employés contre 4 et 2 respectivement pour le formel et le petit informel.

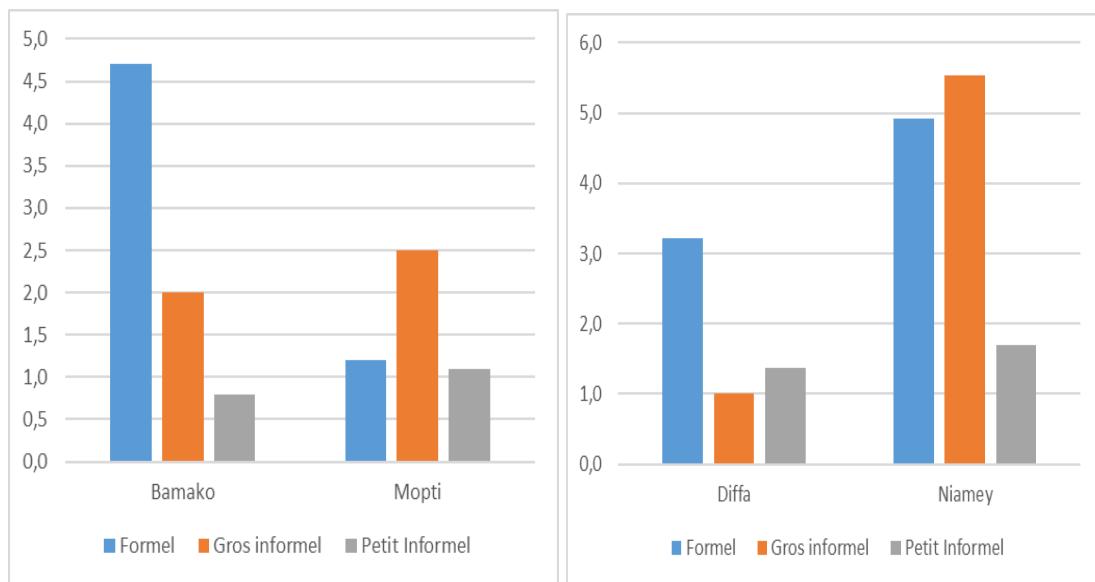


Figure IV-3. Emploi moyen suivant le statut de la firme

Source : données d'enquêtes recueillies par les auteurs.

L'auto-emploi est une caractéristique dominante de l'informel et particulièrement dans les pays d'Afrique Subsaharienne. Dans notre base consolidée, l'auto-emploi représente 94,02% de l'emploi du petit informel à Dakar contre 96,83% à Ouaga et 95,3% à Cotonou. Finalement, quelle que soit la ville considérée du bloc Afrique de l'Ouest, l'auto-emploi représente plus de 80% de l'informel. Les mêmes tendances se retrouvent quasiment au Mali et au Niger (graphique 4).

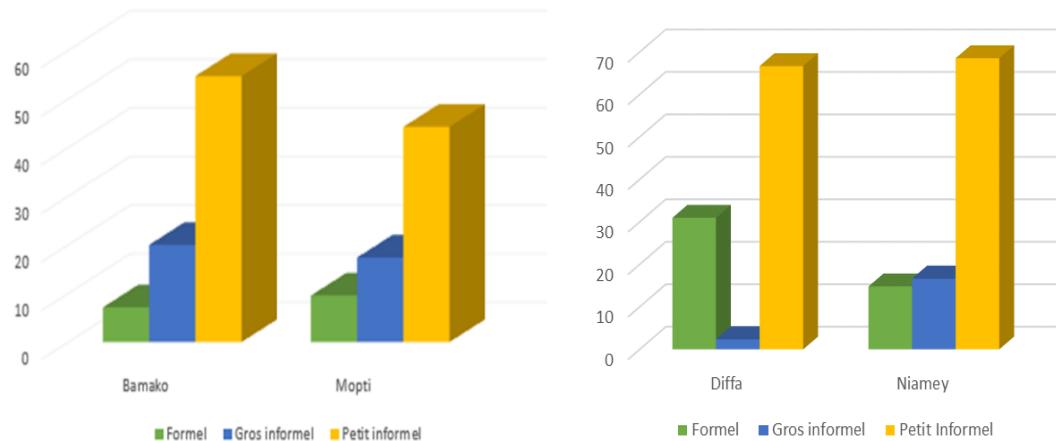


Figure IV-4. Proportion de l'auto-emploi suivant le statut de la firme (%)

Source : données d'enquêtes recueillies par les auteurs.

Differentiel de salaires entre le formel et l'informel

Un trait dominant de l'informel en Afrique subsaharienne est l'important différentiel de salaire entre le formel et l'informel. L'analyse du tableau IV-5 montre qu'il existe un gap important entre le salaire moyen dans le formel et l'Informel. Par exemple, dans le formel le salaire moyen est d'environ 150 000 FCFA à Bamako contre 740 000 FCFA à Mopti. Alors que ce gap est beaucoup plus réduit dans l'informel. Un employé dans le gros informel à Bamako a un salaire moyen de 67500 FCFA environ contre 82 800 FCFA à Mopti. Pour le petit informel, la différence s'amenuise davantage. Cependant, à Niamey les employés du gros informel gagnent plus que ceux du formel. En effet, en moyenne un employé dans le gros formel à un salaire de 96 000 environ contre 58 000 dans le formel. Le tableau 5 montre qu'à Bamako plus 95% des hommes et des femmes ont une rémunération supérieure au SMIG, de même qu'à Niamey où cette proportion est inférieure à 88% pour les femmes. A Mopti, seulement 60% des hommes et 37% des femmes reçoivent une rémunération supérieure au SMIG (tableau IV-7). A Diffa, plus de 70% des employés des firmes ont un salaire supérieur au SMIG et tous les employés du gros formel. Le SMIG au Mali est de 31 370 FCFA et 30 047 au Niger en 2016.

Un autre résultat qui mérite d'être souligné est qu'à Bamako, pour le formel, les salaires sont fixés suivant une grille salariale bien définie, pour 41% des entreprises. Par contre, à Mopti, on n'a pas la même situation. Dans le formel à Mopti, 65% des salaires sont fixés par négociation directe entre employeur et employé, comme dans l'informel (Tableau IV-8). A Niamey, la situation est la presque similaire : la majorité des salaires dans le formel est fixé par négociation. Toutefois, à Diffa les salaires sont fixés par le manager (38,46%).

Tableau IV-5. Salaire moyen en FCFA suivant le statut de la firme.

Informalité	Bamako	Mopti	Diffa	Niamey
Formel	151 700	74 100	25 200	58 515
Gros informel	67 500	82 800		96 089
Petit informel	34 600	37 600	-	44 149
Total	97 700	52 500	-	57 673

Source : données d'enquêtes recueillies par les auteurs.

Tableau IV-6. Niveau de la rémunération par rapport au SMIG et selon le sexe des employés (%).

	Bamako	Mopti	Diffa	Niamey
Homme	97,15	60,88	71,83	93,30
Femme	95,38	37,01	87,50	88,78
Total	96,75	55,22	72,67	92,68

Source : données d'enquêtes recueillies par les auteurs.

Tableau IV-7. Mode de fixation des salaires selon le statut de la firme (%)

Mode fixation	Bamako			Mopti		
	Formel	Gros Informel	Petit Informel	Formel	Gros Informel	Petit Informel
Grille salariale	41,15	15	2,35	11,58	0	0
Salaire du marché	9,09	0	1,76	6,32	17,39	3,83
Fixé par le manager	19,62	35	20,59	14,74	13,04	17,49
Par négociation	20,57	30	32,94	65,26	65,22	71,04
Autres	9,57	20	42,35	2,11	4,35	7,65
Diffa			Niamey			
	Formel	Gros Informel	Petit Informel	Formel	Gros Informel	Petit Informel
Grille salariale	7,69	0,00	0,00	19,64	18,18	4,59
Salaire du marché	23,08	100,00	31,58	17,86	13,64	15,31
Fixé par le manager	38,46	0,00	26,32	12,50	9,09	16,84
Par négociation	15,38	0,00	26,32	50,00	52,27	50,51
Autres	15,38	0,00	15,79	0,00	6,82	12,76

Source : données d'enquêtes recueillies par les auteurs.

Canaux d'accès à l'emploi

Les canaux par lesquels les employés se font recruter ont également retenu notre attention. Les connexions sociales semblent jouer un rôle prééminent dans les dynamiques de recrutement.

A Bamako, les firmes formelles comme informelles utilisent d'autres canaux de recrutement que les recommandations, alors que 52% et 37% des firmes du gros et du petit informel à Mopti recrutent sur recommandation (tableau IV-8).

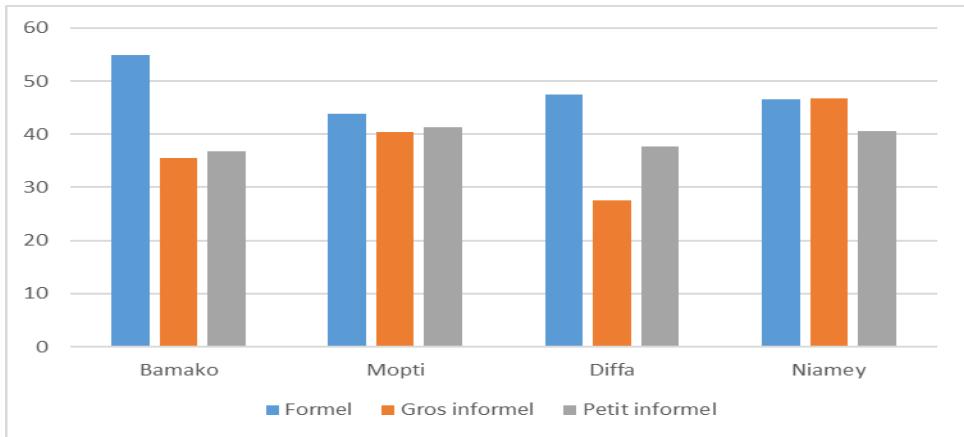
Tableau IV-8 Canaux d'obtention de l'emploi selon le statut de la firme (%)

Canaux d'obtention	Bamako			Mopti		
	Formel	Gros informel	Petit informel	Formel	Gros informel	Petit Informel
Sur recommandations	15	5	5	18	52	37
Ex salarié grande société	15	10	2	1	0	0
Ex salarié petite société	1	0	1	2	0	2
Ex apprenti	2	5	8	19	26	18
N'importe qui	0	10	6	52	22	39
Autres	66	70	78	8	0	4

Source : données d'enquêtes recueillies par les auteurs.

Les jeunes dans l'emploi

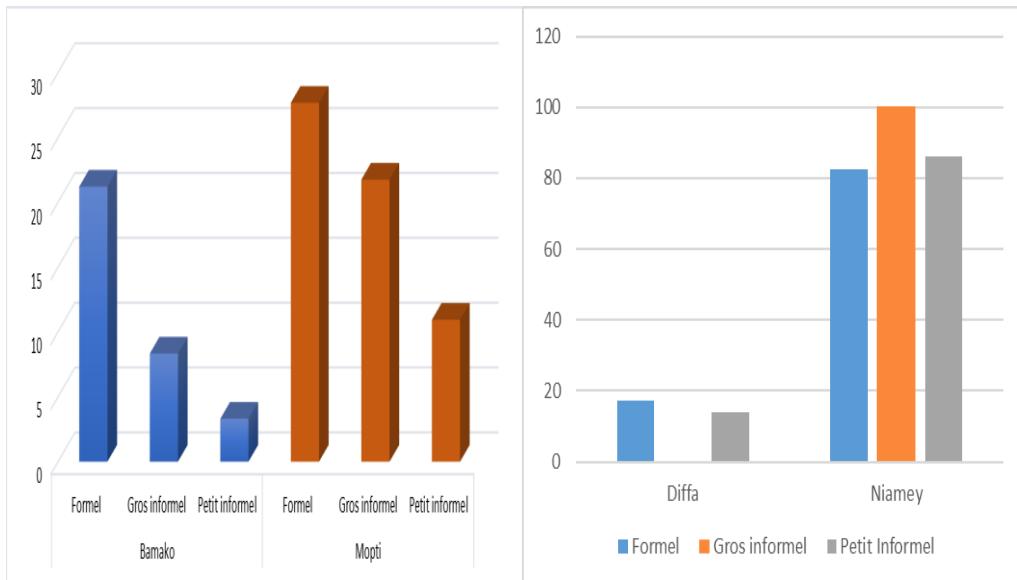
Le taux d'occupation des jeunes (moins de 25 ans) est très faible dans les entreprises enquêtées. L'âge moyen des employés est supérieur à 40 ans dans le formel dans les quatre villes, alors que dans le petit informel, il est légèrement plus faible (figure IV-5).

**Figure IV-5. L'âge moyen suivant le statut**

Source : données d'enquêtes recueillies par les auteurs.

Migration et emploi

Dans cette section, nous nous intéressons à l'emploi des personnes provenant des zones intérieures du Mali et du Niger, dans les entreprises des quatre villes. Le graphique 6 indique que les entreprises du formel sont celles qui emploient plus les migrants 20% à Bamako et 27% à Mopti que l'informel. Cependant, la part des employés migrants dans le gros informel avoisine celle du formel avec 21%. A Niamey, les entreprises du gros informel emploient plus de migrants que le formel.

**Figure IV-6. Proportion des travailleurs migrants selon le statut de la firme (%)**

Source : données d'enquêtes recueillies par les auteurs.

Gap de productivité entre le formel et l'informel

L'analyse de nos résultats d'enquête, met en évidence l'existence d'un gap de productivité entre le formel et l'informel dans les sept villes que nous avons considérées pour les enquêtes, avec un écart moins marqué par rapport au gros informel, comme en Afrique de l'Ouest. Ceci corrobore les conclusions de la littérature sur la relation entre la productivité et l'informel à laquelle nous avons fait référence plus haut.

La figure IV-6 compare les niveaux de productivité pour les villes du Mali et du Niger. Les entreprises de Bamako sont beaucoup plus productives que celles de Mopti. De même, les entreprises de Diffa sont étonnamment plus productives que celles de Niamey. Sans surprise, on note un gap relativement important de productivité entre le formel et l'informel. Ce gap de productivité est moins marqué entre le formel et le gros informel à Bamako. Alors qu'à Mopti, les entreprises du gros informel sont légèrement plus productives que le formel. Cependant, le gap de productivité est important dans les villes de Niamey et de Diffa.

Le gap de productivité entre entreprises formelles et informelles semble tout à fait robuste à des mesures alternatives de l'informel. Nous avons étudié la relation entre la productivité avec chacun des critères considérés individuellement comme définissant l'informel. Dans les graphiques suivants, l'informel est ainsi mesuré de façon binaire, utilisant alternativement les critères décrits ci-dessus : la couverture sociale aux employés, l'accès au crédit bancaire, le type de taxe payé, l'existence d'un local professionnel, l'existence de comptes sincères, l'enregistrement et la taille (voir les figures IV-7, 8, 9, 10, 11, 12). Dans tous les cas de figure, il apparaît une nette corrélation négative entre la variable définissant l'informel et la productivité.

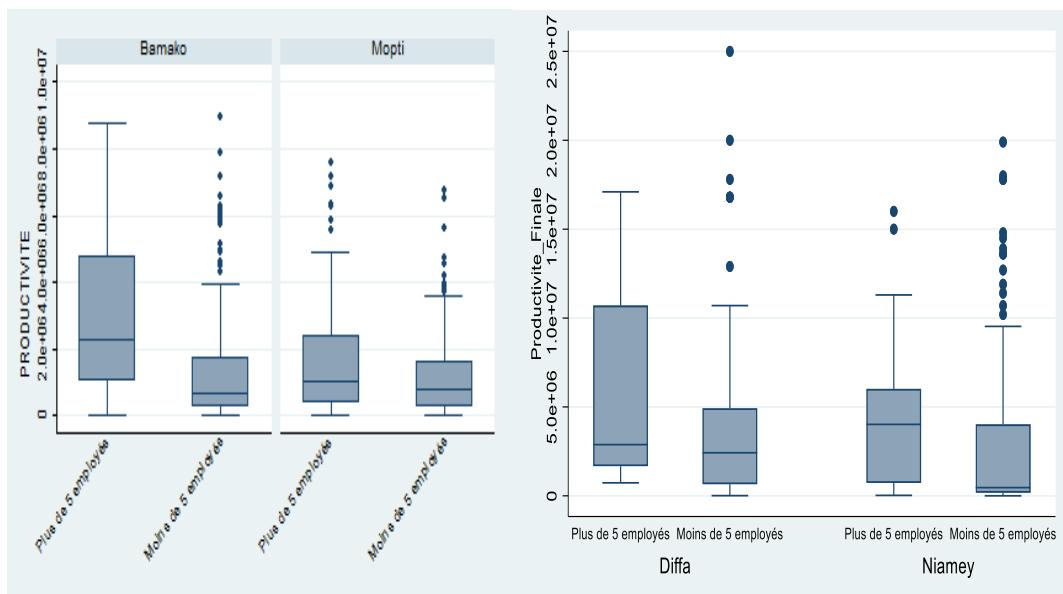


Figure IV-7. Productivité de la firme suivant le statut de la firme

Source : données d'enquêtes recueillies par les auteurs.

Ainsi le graphique IV-7 montre que les firmes ayant plus de 5 employés sont plus productives que celles ayant moins de 5 employés dans les quatre villes.

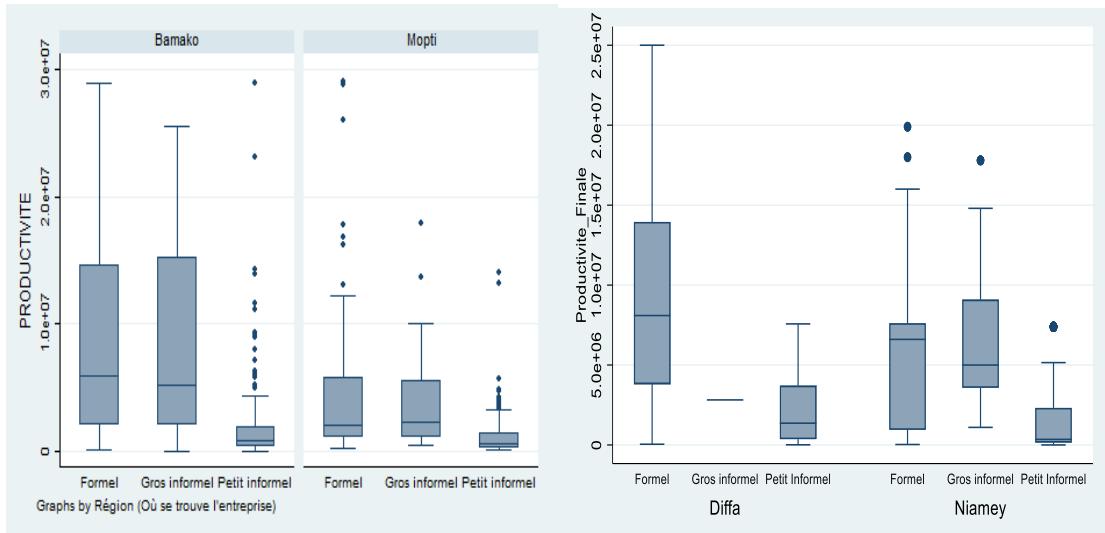


Figure IV-8. Répartition des entreprises suivant la productivité du travail et la taille

Le graphique 9 indique que les entreprises qui possèdent un local professionnel fixe ont une productivité du travail plus grande que celles qui n'en ont pas.

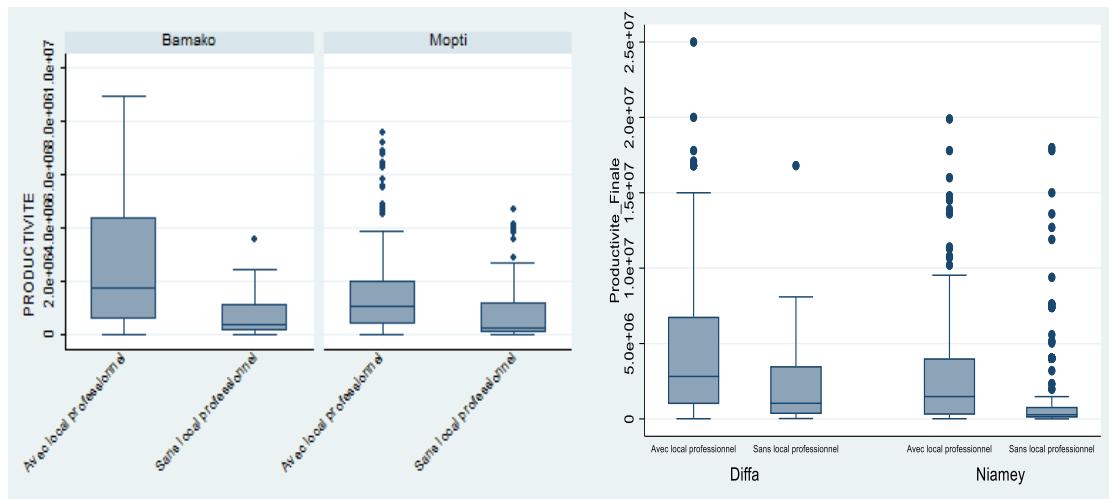


Figure IV-9. Répartition des entreprises suivant la productivité du travail et le local professionnel

Source : données d'enquêtes recueillies par les auteurs.

La figure IV-10 montre que les firmes enregistrées ont une productivité supérieure par rapport à celles non enregistrées dans les deux villes. Le gap de productivité est plus net dans les villes de Bamako et Diffa.

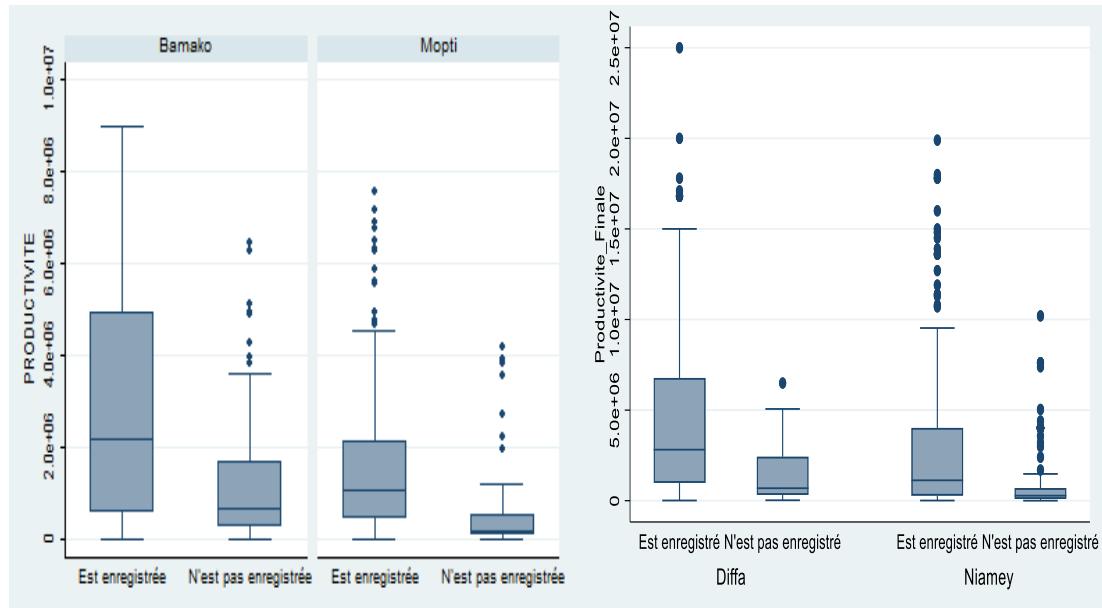


Figure IV-10. Répartition des entreprises suivant la productivité du travail et l'enregistrement

Source : données d'enquêtes recueillies par les auteurs.

Les figures IV-11, IV-12 et IV-13 montrent que les firmes qui tiennent une comptabilité, ont accès au crédit bancaire, ou sont taxées au réel sont largement plus productives que celles qui ne satisfont pas ces critères dans les deux villes.

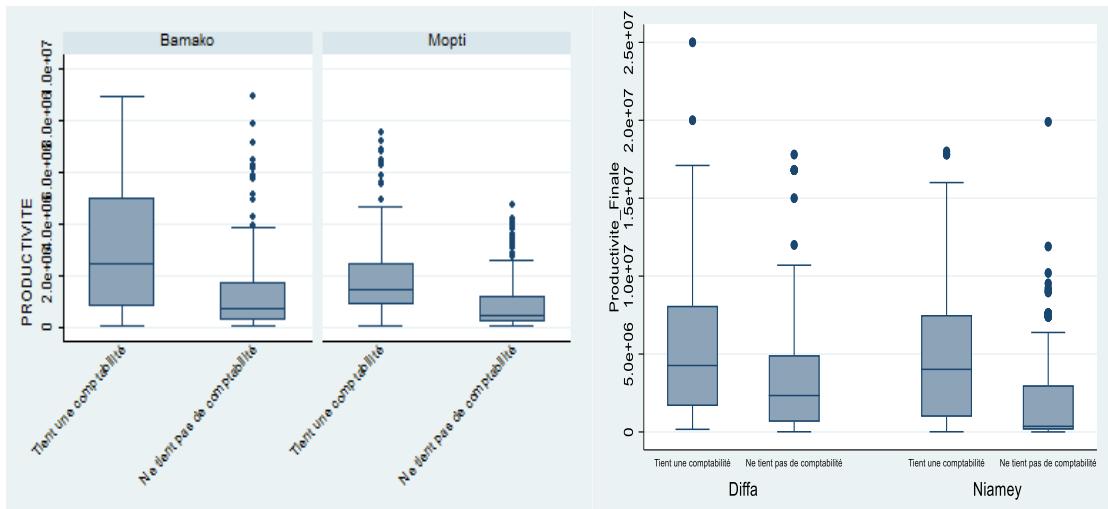


Figure IV-11. Répartition des entreprises suivant la productivité du travail et la tenue de comptabilité

Source : données d'enquêtes recueillies par les auteurs.

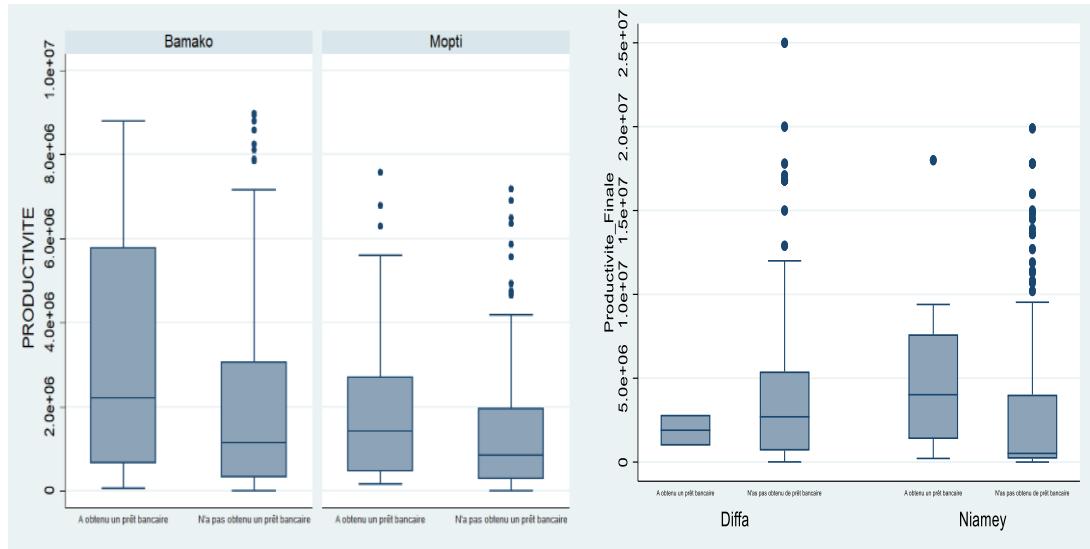


Figure IV-12. Répartition des entreprises suivant la productivité du travail et accès au financement bancaire

Source : données d'enquêtes recueillies par les auteurs.

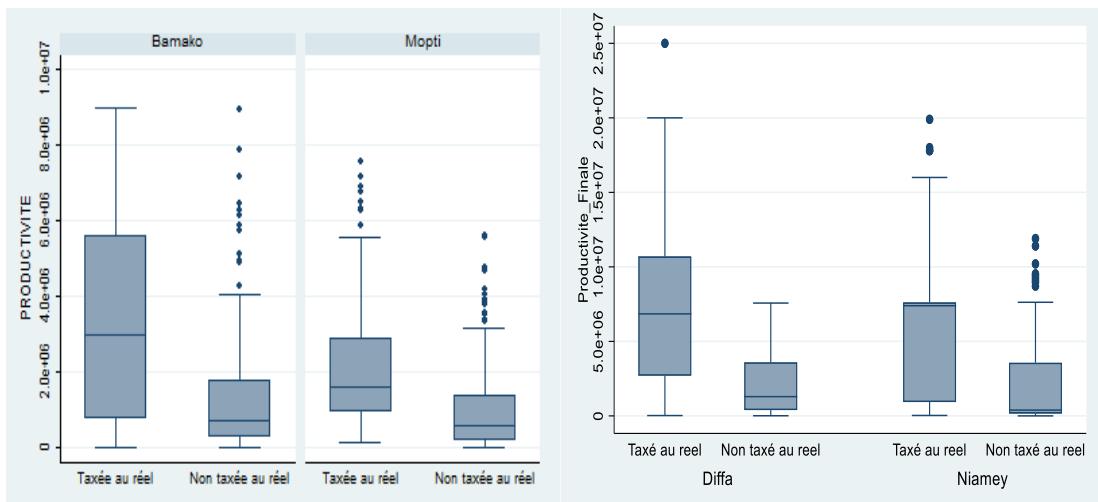


Figure IV-13. Répartition des entreprises suivant la productivité du travail et mode de taxation

Source : données d'enquêtes recueillies par les auteurs.

Informalité, environnement des affaires et conflit. Une synthèse des appréciations qualitatives des acteurs

Dans cette section, nous présentons les résultats de nos interviews et focus groupes (essentiellement ceux tenus au Niger) sur différentes facettes de l'informel, incluant les ramifications avec le djihadisme, la sécurité sociale, l'environnement des affaires, la corruption des acteurs de l'administration et les besoins de financement.

Les jeunes et les femmes dans l'informel

La perception des acteurs de l'informel, recueillie à travers nos interviews et focus groupes, confirment beaucoup de tendances révélées dans nos enquêtes, en plus de refléter les opinions des acteurs sur place de ces deux catégories de personnes (les jeunes et les femmes), considérées parmi les plus vulnérables des sociétés africaines. L'informel est tel que la plupart des jeunes qui s'engagent dans les affaires travaillent avec ou pour un parent (souvent le père ou l'oncle). C'est seulement quand ils atteignent un certain âge que leur parent les aide à s'établir à leur propre compte.

Concernant les femmes, il y a des barrières culturelles et religieuses à leur promotion sociale. Une dirigeante d'entreprise informelle de Niamey fait la remarque suivante : « Pendant longtemps, j'ai été la seule femme inscrite à la chambre de commerce de Niamey. Il y a même des gens qui me demandaient pourquoi mon époux avait des difficultés à me retenir à la maison. La religion nous handicape. On laisse croire qu'une femme commerçante est une femme de rue. En politique, on fait face aux mêmes types de problème : on utilise les femmes comme des bêtes électorales pour crier et soulever les foules, mais jamais on ne les met sur les listes électorales ».

Selon certains acteurs évoluant dans le secteur de la mécanique automobile, il existe une faible représentativité des femmes dans ce type de métier en raison des contraintes sociales et religieuses. Un des participants au focus groupe a donné l'exemple de sa propre situation : « Je suis la seule femme mécanicienne du groupe et j'ai dû ouvrir mon propre atelier, parce que personne ne voulait recruter une femme mécanicienne, alors que je suis diplômée dans le domaine ». Selon d'autres participants, les dirigeants de ce pays n'ont pas confiance aux femmes et aux jeunes. Le système ne veut pas que la femme réussisse.

Chômage, sous-emploi et djihadisme

L'emploi dans les pays du Sahel est beaucoup influencé par les conditions de sécurité. La migration des zones de conflit vers les capitales nationales constitue une caractéristique importante de l'emploi dans les pays en conflit. Nos interviews permettent aussi de constater que la précarité des emplois constitue un terrain fertile pour les djihadistes, qui exploitent souvent la situation de vulnérabilité des jeunes pour les recruter en masse.

Selon nos interlocuteurs de Diffa, en effet, Boko Haram récupère beaucoup de jeunes dans cette localité, en exploitant la misère qu'ils vivent. Souvent ce sont des gens manquant d'éducation et vivant dans la précarité. Boko Haram est aussi une question d'ethnie : le groupe des Béri béri qu'on retrouve le plus à Maiduguri et à Diffa, à la frontière nigériane. C'est le même groupe ethnique que l'on retrouve au Cameroun. Au Mali, cependant, c'est Al Kaida qui semble prédominer.

Paradoxalement, il n'y a moins d'exode rural vers Niamey que dans les pays frontaliers. Selon nos interlocuteurs, le secteur public ne recrute plus, alors que la plupart des gens qu'on forme dans les écoles se voient comme de futurs fonctionnaires. On forme des gens pour occuper des emplois salariés, alors que ce type d'emploi n'existe pratiquement plus. Même l'informel n'absorbe plus tous les jeunes qui sont sans emplois. La plupart d'entre eux ne font strictement rien. Niamey offre très peu plus d'opportunités que les

régions intérieures. Il est confirmé que les Nigériens voyagent très peu à l'international, et pas pour longtemps. Les rares pays où ils vont c'est l'Algérie et la Libye. Beaucoup restent aussi en zone rurale parce qu'ils y ont leurs plantations. Et quand ils viennent à Niamey, c'est pour des activités saisonnières. Il y a considérablement de mines d'or et de pierres précieuses exploitées de façon artisanale qui génèrent d'importants revenus contribuant à fixer les gens à l'intérieur du pays. Mais cela concerne plus les autres régions du pays que Diffa.

Les jeunes gens vont vers Boko Haram, à cause du manque d'opportunités. Cette organisation terroriste verse à chaque recrue un salaire de 500 000 FCFA, plus une moto et une épouse. Les rebelles envahissent des villages entiers, séquestrent les jeunes filles et les offrent en mariage forcé à leurs jeunes recrues. Les estimations font état de 15000 jeunes filles qui ont disparu à la frontière (incluant les 212 lycéennes nigérianes enlevées en 2014). Diffa est frontalière du Nigéria et les mêmes ethnies se retrouvent de part et d'autre de la frontière. L'État nigérien n'y existe presque pas. La monnaie qui y circule le plus est le Naira. La pêche, l'élevage et l'agriculture sont les activités qui y sont les plus pratiquées. Avec le changement climatique et le désengagement de l'État du secteur agricole, les opportunités sont de plus en plus rares dans cette localité. Le fleuve se rétrécit, la pluviométrie diminue et il y a de plus en plus de conflits entre pêcheurs, agriculteurs et éleveurs pour le contrôle de ce qui reste des ressources hydriques. Les récoltes sont bradées faute d'infrastructures routières et de stockage. Toutes choses qui rendent les activités productives très peu attractives.

La sécurité sociale dans l'informel

Le manque d'accès à une protection sociale est un des aspects importants du statut de l'informalité. Alors qu'une idée répandue considère que les acteurs de l'informel sont tous exclus des programmes de protection sociale, celle-ci semble se faire selon des modalités autres que ce qui est observé dans le formel. Lorsqu'un employé de l'informel tombe malade, il se prend en charge lui-même. Lorsque quelqu'un est atteint d'invalidité, il est pris en charge par ses enfants, ses parents ou ses collègues. La couverture sociale n'existe pas pour les employés informels. Mais il y a une solidarité de groupe qui fait que si un artisan tombe malade, les autres lui viennent en aide. Nos interlocuteurs du Niger disent ne pas faire confiance à la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS).

En principe, tous les transporteurs sont soumis à l'obligation de souscrire à un plan de couverture sociale auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au profit du chauffeur et de son apprenti. Mais en cas de sinistre, on ne reçoit rien de la CNSS. Les chauffeurs de taxi paient obligatoirement 25000 FCFA chacun, chaque trimestre, à la CNSS qui leur donne un reçu à montrer à la police en cas de contrôle. Mais en cas de maladie, la caisse ne les prend pas en charge. Beaucoup disent connaître des chauffeurs et des artisans qui ne sont pas pris en charge quand ils sont malades ou des membres de leur famille, alors qu'ils cotisent.

Pour les gros porteurs, la cotisation monte à 49500 FCFA par trimestre, mais là non plus, aucune réelle couverture n'est obtenue, en échange. En cas de sinistre les acteurs

de l'informel se prennent entièrement en charge. On leur propose des mutuelles, comme alternative à la CNSS, mais la confiance fait cruellement défaut. La plupart des mutuelles qu'on a mises en place dans l'informel ont fini par disparaître, souvent parce que le directeur détourne l'argent sans être poursuivi du fait de ses connexions politiques, selon nos interlocuteurs. La distribution du carburant à Niamey est une illustration de la sensibilité de la question. Ce secteur est largement dominé par l'informel, avec officiellement, seulement six citernes de 50 000 litres chacune, pour approvisionner Niamey en carburant. Ce total de 300 000 litres donne une moyenne de 4 litres par voiture. Ce qui, manifestement, ne correspond pas à la réalité du parc automobile de Niamey. Le gap est couvert par l'informel. Mais presque aucun de ses acteurs n'a une réelle couverture sociale.

Obstacles à la formalisation au Niger

Un grand nombre d'acteurs qui sont enregistrés, ou disposant d'un local professionnel n'en sont pas moins informels. Pour disposer d'un NIF, l'entrepreneur doit juste communiquer une adresse, qui peut être son domicile. Très peu de gens souhaitent se formaliser du fait des coûts liés à la formalisation. La plupart des acteurs tiennent une comptabilité qui n'est pas fiable. Dans le centre de formalités, des agents d'impôts et de sécurité sociale interviennent dans la formalisation. Les autres obstacles à la formalisation, perçus par les acteurs sur le terrain, sont les problèmes fonciers, la faiblesse du financement, les routes, ou l'obligation de se conformer aux couvertures sociales. Beaucoup d'acteurs, souvent, externalisent leur comptabilité qui peut coûter cher.

Les gens ne cherchent à obtenir le NIF que pour gagner un marché. Ce que l'on voit, c'est de plus en plus de fonctionnaires qui cherchent le NIF pour compétir contre l'informel sur les marchés publics. Pour cela, ils utilisent plus des prête-noms. Ce que ces acteurs trouvent décourageant, c'est qu'une fois on est identifiés, ils doivent déclarer leurs impôts et payer quelque chose même s'ils n'ont réalisé aucune activité durant l'année concernée.

La plupart des emplois créés sont informels car, selon les acteurs, les contrats formels créent beaucoup de problèmes avec la justice. L'informel travaille souvent avec les membres de la famille. Les membres du syndicat de conducteurs routiers (7400 chauffeurs) ne sont pas enregistrés à la caisse de sécurité sociale. À la fédération nationale des artisans (80 000 membres, dont 61% d'hommes), on ne s'immatricule pas, pour éviter de subir le harcèlement fiscal. On ne cotise pas non plus à la sécurité sociale, même si la fédération dit sensibiliser ses membres sur la nécessité de s'inscrire à la caisse. Chez les garagistes (2000 membres dans le syndicat), l'activité est essentiellement informelle et les employés d'aujourd'hui deviennent rapidement les concurrents de demain et s'en vont avec votre clientèle. Si les garagistes devaient se mettre à jour, leur service coûterait plus cher et les clients ne sont pas prêts à payer ce niveau de prix.

Beaucoup de nos interlocuteurs déclarent que s'enregistrer ne coûte pas beaucoup, mais se conformer ou se régulariser coûte beaucoup plus cher et c'est ce qui les refroidit. Parmi les menuisiers et les autres corps de métiers, ceux qui accèdent à la commande

publique vont enregistrer leurs membres à la sécurité sociale, juste pour le besoin d'accéder à ces marchés. La plupart des acteurs de l'informel sont organisés en associations professionnelles pour défendre leurs intérêts. Les associations les plus importantes incluent les importateurs de véhicules d'occasion, les artisans (75000 membres répartis sur tout le territoire national), les propriétaires de taxis, etc. Le niveau d'enregistrement varie d'une catégorie sociale à une autre. Les importateurs de voitures d'occasion ont besoin de NIF pour les procédures douanières, alors que la plupart des taxis ou artisans n'en ont pas. 90% des menuisiers ne tiennent pas de comptabilité. C'est à l'intuition qu'ils savent s'ils ont gagné ou perdu dans leurs activités. Chez les artisans, il n'y a pas de calcul du prix de revient et aucune comptabilité générale n'est tenue. En plus, ni leurs épouses ni leurs enfants ne sont au courant du vrai niveau de leur richesse ou de leurs activités. Les gens se prêtent où se louent les NIF quand ils en ont besoin. Il arrive parfois que pour exécuter un marché, on passe par le NIF de quelqu'un d'autre qui va recevoir tous les paiements qu'ils reversent par la suite. On ne choisit pour cela que ceux en qui on a confiance. Il arrive cependant que le compte en question soit débiteur et qu'on perde une partie de l'argent. En effet, souvent les acteurs informels oublient de déclarer leurs revenus annuels comme le réclame le fisc aux détenteurs du NIF et sont pénalisés pour cela, même s'ils ne paient pas toujours.

L'espace public qu'occupent les acteurs de l'informel ne leur appartient pas en général et ils se font souvent expulser. La commune réclame une taxe de 3000 FCFA par an, qu'ils payaient ; mais depuis qu'elle a été portée à 5000 FCFA, la plupart des acteurs ne paient plus. Comme ils s'enregistrent juste pour avoir accès aux marchés publics, les acteurs de l'informel n'ouvrent des comptes bancaires que pour importer ou pour une autre raison mais déclarent n'y mettre que la portion congrue de leur trésorerie.

- Financement et investissements

L'accès au financement constitue un défi de taille pour le secteur privé africain, et davantage pour le secteur informel. Selon nos interlocuteurs, les banques prennent leur décision de financement sur la base des garanties à eux présentées et non de la qualité du projet du promoteur. La présentation des états financiers ne change rien. Elles ne financement pas les entreprises qui n'ont pas de NIF. C'est pour cela que tous cherchent un NIF quand ils ont besoin d'accéder au crédit bancaire. Du fait des restrictions liées au financement bancaire, beaucoup d'acteurs formels comme informels sont réticents à aller vers les banques. Dans le secteur du transport, presque tous les investissements sont financés sur fonds propres. Dans le commerce, c'est pareil, en plus des crédits fournisseurs.

Les opérateurs informels ont accès au crédit bancaire quand ils présentent des garanties. Le taux d'intérêt est supérieur à 14% et il faut une assurance vie pour le dirigeant de l'entreprise. Les délais sont anormalement longs. Les artisans s'offusquent du fait que les banques n'ont aucune confiance en eux, alors qu'ils contribuent à une bonne part du PIB (25% selon eux). Très peu d'artisans ont un compte bancaire. Les transporteurs se tournent désormais vers des bailleurs de fonds étrangers, las de demander à l'État d'être leur garant pour l'obtention de financement. Vu qu'il n'y a plus véritablement

de banque de développement au Niger, certains syndicats songent à se constituer en regroupement pour emprunter, question de maximiser leurs chances d'obtenir un prêt bancaire.

La frilosité des banques viendrait du fait qu'historiquement, commerçants et artisans n'ont pas été solvables et ont changé de projets à mi-parcours, après obtention du financement. Aujourd'hui les intérêts et les frais sont très élevés, et les projets sont financés en majorité sur fonds propres, avec le soutien de la famille, ou par les tontines.

- Le coût de faire des affaires au Niger

La morosité du climat des affaires, relevée dans nos enquêtes, est également confirmée dans les résultats de nos interviews. Selon nos interlocuteurs, il n'existe pas un secteur privé autonome au Niger. Il est impossible d'y faire des affaires sans travailler avec l'État. Tous les marchés sont des marchés d'État. Les femmes et les jeunes qui ont moins de connexions politiques sont souvent exclus des marchés publics. La plupart des artisans avec plus de 30 ans d'expérience déclarent n'avoir jamais gagné un marché de 10 millions de CFA ou plus. Un de nos interlocuteurs fait le témoignage suivant :

« Récemment un marché de tables bancs d'une valeur totale d'environ 300 millions de CFA a été confié à une femme de fonctionnaire, pour un total de 10.000 tables-bancs à confectionner pour les écoles publiques. Ce marché n'a jamais été exécuté car elle ne s'y connaissait manifestement pas ; elle gérait plutôt une agence de voyages. »

Selon beaucoup de nos interviewés dans le secteur de l'artisanat, la formation professionnelle est le talon d'Achille de l'environnement des affaires dans ce pays. Ils estiment à 90% le pourcentage des artisans qui ont été formés sur le tas. Ce qui fait qu'on note beaucoup de bricolage dans les ateliers où la connaissance se transmet plutôt de père en fils. Ceux d'entre les artisans qui sont bien formés semblent mieux s'en tirer. Ils sont invités à des foires internationales et parviennent à exporter sans problème. Mais ils sont minoritaires. Pour toutes ces difficultés, les jeunes sont de moins en moins attirés par l'artisanat. Et les apprentis ne font plus vraiment leurs classes et passent à autre chose.

Dans le domaine du transport routier avec les gros porteurs, la plupart des acteurs ont un parc automobile vieillissant, alors que les ministres « achètent des camions et nous concurrencent », selon un de nos interlocuteurs, qui poursuit : « Certains parmi eux ont un parc très important ».

Le foncier est un autre domaine qui semble poser considérablement problème au Niger. Selon les acteurs de l'informel que nous avons interviewés, il existe relativement peu de titres fonciers à Niamey, la plupart des transactions foncières se faisant sur la base de titres de cessions délivrés par les communes qui ne confèrent pas vraiment des droits sur le terrain. Il y a en outre d'énormes taxes liées aux immeubles. D'où la tendance de beaucoup à préférer la location à la propriété immobilière.

Selon certains de nos interlocuteurs au Niger, le voisinage avec le Nigéria fait qu'il est très difficile d'avoir une industrie florissante car ils inondent le marché nigérien de

produits manufacturés de mauvaise qualité. Selon eux, la concurrence que leur fait subir le Nigéria est déloyale.

La conjonction des problèmes fiscaux, ceux liés à l'énergie, la douane, etc., fait qu'il est difficile d'avoir des entreprises qui marchent. La plupart des entreprises au Niger sont des entreprises individuelles souvent informelles. Les emplois sont jugés plus temporaires que permanents.

Interactions entre le formel et l'informel

Selon les résultats des focus groupes, on a très peu de sous-traitance des grandes vers les petites entreprises. Les dirigeants de PME ont très peu d'expertise et d'expérience. Ils ont des coopératives de production et de vente, surtout dans l'artisanat, mais ce n'est vraiment pas la sous-traitance. Des foires sont organisées pour écouler des produits, tout comme des ventes vers des coopératives, dont certaines se sont érigées en GIE qui mettent en commun leurs moyens pour faire face à certains volumes de commande. Dans ces mêmes coopératives, certains équipements sont mutualisés. Mais l'accès aux marchés demeure toujours une préoccupation, en particulier, l'accès aux marchés publics. Selon nos interlocuteurs, le gouvernement préfère acheter des meubles importés plutôt que de soutenir les menuisiers locaux en s'approvisionnant chez eux.

La plupart des acteurs, notamment les femmes et les jeunes, qui sont plus présents dans les segments les plus vulnérables de l'informel, ont moins de capital social que les autres. Il y a des réseaux de parenté assez puissants qui contrôlent plus de 80% des ressources du pays. Les réseaux de parenté opérant dans les affaires sont structurés sur une base ethnique ou géographique (appartenance régionale). En dehors de cela, « les grands ne tirent pas les petits, ils les mangent, au contraire ».

On observe certaines formes de sous-traitance dans de rares secteurs comme le bâtiment. Et dans ces cas-là, les entreprises sous-traitées reçoivent la portion congrue de la valeur du contrat. L'un des obstacles à la sous-traitance est qu'on a très peu de grandes entreprises, du fait de la morosité de l'environnement des affaires. Les affaires qui marchent sont celles « qu'on a dans le sac », c'est-à-dire les informelles. Celles qui sont enregistrées sont exposées et ne sont pas si rentables. Les petites entreprises préfèrent fonctionner « dans le sac » et utiliser des prête-noms si elles veulent gagner des marchés publics.

La plupart de nos interlocuteurs estiment que si la situation ne s'améliore pas rapidement, le risque est grand d'avoir à faire face non seulement à une expansion de Boko Haram, mais aussi à des émeutes dans les villes. Tous les marchés sont politisés et il faut être dans les bonnes grâces de l'État pour en gagner. La sous-traitance est seulement une réalité dans le domaine du commerce où les grands commerçants donnent des marchandises aux petits qui les écoulent, gardent leurs marges et reversent la différence. Dans le domaine du transport, il arrive qu'on loue le camion au chauffeur contre un certain montant de versements journaliers. S'il réalise les objectifs de versements qui lui sont assignés dans l'horizon convenu de commun accord, on lui laisse le véhicule. Dans l'artisanat, on forme les apprentis et on les aide à s'établir à leur propre compte. Hormis ces cas de figure, il n'y a pratiquement pas de sous-traitance.

Secteur informel et corruption au Niger

La plupart des gens qui gagnent les marchés publics sont des commerçants ou des gens qui n'ont rien. C'est après avoir gagné les marchés qu'ils s'activent pour réunir les pièces nécessaires. La plupart des dossiers déposés dans l'administration, surtout en rapport avec le code des investissements sont basés sur du faux. La corruption est généralisée. La plupart des commissionnaires en douane sont informels. À la frontière, le dédouanement se fait selon la capacité du container et non de la nature des biens. Il est délivré aux commerçants des quittances d'une valeur inférieure à ce qui est réellement payé. Et s'ils refusent, on leur applique des taxes plus élevées. Normalement pour être commissionnaire en douane, il faut avoir un diplôme et 10 ans d'expérience, en plus de 25 millions de caution. Mais les politiciens donnent l'agrément à des personnes qui ne remplissent pas les conditions. Selon eux, tous les transitaires formels sont en train de disparaître à l'exception de Bolloré. La corruption existe à tous les niveaux. Mais elle est manifeste au niveau du port avec la douane.

Au Niger, des sanctions pénales allant jusqu'à l'emprisonnement sont prévues par la législation pour des infractions fiscales, mais elles ne sont jamais appliquées. Ce qui est peu dissuasif pour les fraudeurs. Les textes prévoient timidement des sanctions pénales d'emprisonnement à l'égard des fraudeurs en douane. Une disposition qui n'est vraiment appliquée que dans certains cas flagrants. C'est surtout des amendes qui sont infligées. Un Comité arbitral des recours fiscaux (CARFI) a été institué en mai 2016 pour arbitrer les différends en matière fiscale. Les contentieux fiscaux durent plusieurs années. Désormais, tout opérateur qui saisit directement le tribunal sans passer par le CARFI doit payer 50% des sommes réclamées à titre de caution. Ces mesures font suite à la corruption des instances judiciaires qui a souvent permis à des opérateurs de se soustraire à leur pénalité et obligations fiscales.

Conclusion

Dans les pays du Sahel, en général, étant donné la configuration actuelle du secteur privé, le secteur informel sera le principal vivier où se créeront de nouveaux emplois, alors même qu'il concentre déjà la majeure partie des emplois existants. D'un autre côté, comme il a été montré dans les sections précédentes, l'exposition à des conditions de vie difficiles et précaires augmente le risque pour les agents économiques de basculer dans la violence. Pour réduire l'attraction que les mouvements jihadistes exercent sur certaines catégories de la population, améliorer les moyens de subsistance, en renforçant les emplois informels existants, devient crucial.

Nos recommandations s'appuient sur nos travaux et d'autres travaux sur le Sahel, mais se concentrent sur le besoin particulier d'une gouvernance efficace pour soutenir et maintenir le climat des affaires pour les petites entreprises informelles qui dominent le secteur privé.

La nécessité d'étendre l'exercice de l'autorité de l'État sur l'intégralité du territoire national, en mettant l'accent sur les zones peuplées. Cela inclut la présence de services

douaniers aux points pertinents pour le commerce transfrontalier, mais pas la pleine application des règles douanières telles qu'elles résultent des lois et règlements du pays. Étant donné la forte concentration des personnes et des ressources dans leurs districts du sud et de l'ouest, les gouvernements du Mali et du Niger ont été tentés par le passé de concentrer leurs efforts dans ces zones. Cependant, dans les conditions de conflit actuelles, où les milices prospèrent dans des zones sous-gouvernées, il n'est certainement pas une bonne idée de négliger quelque poche de territoire que ce soit. Il y a donc nécessité de renforcer la décentralisation - du centre vers les villages et autres zones de conflit, en adaptant les récentes innovations techniques et institutionnelles qui ont fait leur preuve ailleurs.

Les circonstances sont difficiles, mais il est difficile d'imaginer que le gouvernement puisse améliorer les conditions de vie dans les zones de conflit sans accroître sa présence locale. Ce que nos enquêtes et focus groupes nous apprennent, c'est que les populations des zones de conflit accueilleraient favorablement une plus grande présence du gouvernement central. Les autorités locales peuvent conclure des accords avec des groupes de militants dans l'intérêt de l'autoprotection, mais il ne s'agit pas d'alliances fondamentales fondées sur des objectifs communs. Les habitants seraient satisfaits de voir les forces du gouvernement central assurer la sécurité, les services sociaux et même les services douaniers - pour autant que ces derniers ne perturbent pas les pratiques commerciales locales. La principale demande est que si le gouvernement central doit aider à servir et à protéger les communautés locales, il devrait engager du personnel local. Les emplois publics sont réputés de bonne qualité et les populations locales aimeraient certainement voir leur part dans la fonction publique augmenter, en particulier dans les forces de sécurité.

Ce qui ressort également de nos enquêtes, c'est que le gouvernement central et les collectivités locales doivent collaborer pour soutenir un plan visant à améliorer le climat des affaires. Dans ce domaine, il est essentiel d'assurer une sécurité de base. La croissance économique et l'offre de crédit au Sahel dépendent de la capacité de certains entrepreneurs à épargner et à protéger leur épargne. Sans la protection de l'épargne, les incitations pour de nouveaux investissements et pour la création d'entreprises sont réduites.

Il est évident que sans la présence du gouvernement central, une certaine forme d'autorité s'élèvera au sommet et prendra le contrôle, la nature ayant horreur du vide. Toutefois, si les autorités locales ne sont pas en mesure de prendre le relais, les groupes armés sans aucun intérêt pour le climat des affaires le feront à leur place.

Enfin, le gouvernement central doit interagir avec les pays voisins pour gérer l'assèchement du lac Tchad et les pertes de ressources qui s'ensuivent. Un message fort venant des participants à nos focus groupes à Diffa est le suivant : étant donné l'impact du changement climatique, l'irrigation pour l'agriculture est essentielle. Il est révélateur de noter la récurrence des références au changement climatique, dans nos focus groupes, si on considère que le thème central de ces focus groupes, était plutôt les activités informelles. L'adaptation au changement climatique nécessitera un engagement crédible du gouvernement central et appui financier conséquent des bailleurs de fonds.

Références

- Benjamin, N., & Mbaye, A. A. (2012). *The Informal Sector in Francophone Africa: Firm Size, Productivity, and Institutions*. Washington, DC: World Bank and Agence Française de Développement.
- Burt, A., Hughes, B., & Milante, G. (2014). *Eradicating Poverty in Fragile States: Prospects of Reaching The 'High-Hanging' Fruit by 2030* (WPS7002). World Bank.
- Gertz, G., & Chandy, L. (2011). *Two Trends in Global Poverty*. Washington, DC: Brookings Institution.
- Mbaye, A. A. (2025). *Secteur informel, fragilité et conflit dans le Sahel : le cas du Mali*. Presses universitaires de Dakar.
- Mbaye, A. A., & Benjamin, N. (2022). Institutions, informality, and conflict in the Sahel: The case of Mali. *Brookings Institution*.
- Mbaye, A. A., Golub, S., & Gueye, A. (2020). *Formal and Informal Enterprises in Francophone Africa Moving Toward a Vibrant Private Sector*. International Development Research Centre.
- World Bank. (2011). *Conflict, security and development*. World Bank.

Chapitre V. LE COMMERCE INFORMEL TRANSFRONTALIER AU SAHEL

Nancy Benjamin et Ahmadou Aly Mbaye

Introduction

Le commerce transfrontalier au Sahel est une activité qui remonte à plusieurs siècles. Dans le passé, les caravanes transportant des biens de consommation assuraient le transit à travers le désert du Sahara, et permettaient, en même temps, aux commerçants d'accumuler, dans différents vers petits villages et villes, suffisamment de clients pour rentabiliser leur activité. Récemment, ce commerce a été, davantage, stimulé par les politiques de subvention des gouvernements garantissant d'importantes marges commerciales à certaines activités du commerce internationales, notamment, celles liées à la contrebande. Il en résulte que le commerce transfrontalier est une source majeure d'activité économique dans tout le Sahel, mais surtout dans le Nord. Il est essentiellement informel et s'appuie sur de solides réseaux et alliances transfrontaliers, souvent plus forts que les alliances nationales. La crise en cours dans le Sahel remet sur la sellette le commerce intra régional de biens licites et illicites, son impact sur la gouvernance dans les pays du Sahel, ainsi que ses implications sur l'économie et la sécurité des pays de la sous-région.

Ce qui est relativement nouveau, c'est la prévalence accrue des conflits dus aux milices armées dont certaines d'entre elles bénéficient d'un financement extérieur, luttent pour un plus grand territoire ou un plus grand contrôle et pour disposer du monopole du trafic d'armes et de drogues illicites qui s'est développé. L'impact de ce commerce de biens licites et illicites sur la gouvernance, tant locale que nationale et la manière dont les problèmes de gouvernance connexes affectent les conflits et la santé de l'économie informelle, constitue une préoccupation nouvelle.

Le caractère informel du commerce transfrontalier concerne, en grande partie, la contrebande de biens tout à fait licites. Cette contrebande se fait en faussant la caractérisation ou l'enregistrement des biens concernés, leur classification ou le système d'exemption applicable, la sous-évaluation des biens, le sur-chargement des moyens de transport, la sous-évaluation des biens de plus grande valeur et la surévaluation de biens de moindre valeur, altérer la désignation des biens destinés aux pays voisins, en les déclarant comme étant des biens en transit, tout en les écoulant frauduleusement sur le marché national, en changeant la désignation de biens initialement destinés à la consommation nationale, pour les réexporter vers les pays voisins, etc. Étant donné l'importance des faux enregistrements dans les pays concernés, les données sur le commerce international y sont très peu fiables. Par exemple, le Nigeria qui apparaît comme le principal partenaire commercial du Niger est présenté dans les statistiques officielles comme le plus insignifiant partenaire. En fait, les statistiques officielles ne captent que moins de trois pour cent du commerce transfrontalier total, dans les pays du Sahel, selon les estimations.

Du fait de telles lacunes dans la compilation des statistiques officielles sur le commerce transfrontalier, le commerce informel est estimé à travers différentes méthodes alternatives. Il s'agit, notamment, de recouper les données sur le commerce intérieur du pays considéré avec celles des pays partenaires (en utilisant les données-miroirs), ou de recouper les données sur le commerce international avec les niveaux implicites de la consommation intérieure par habitant, pour les biens concernés. Ces méthodologies incluent également des interviews et focus groupes avec certains fonctionnaires, les agents des douanes, les transporteurs routiers, les commissionnaires en douane, certains intermédiaires commerciaux, les représentants de certaines associations professionnelles, etc. Dans la mesure du possible, des enquêtes ont été menées aux frontières ou aux principaux postes de douane. Des prises de vue satellitaires ont permis de vérifier l'ampleur du trafic franchissant des frontières officiellement « fermées » ou évitant les postes-frontières officiels (Benassi et al., 2015 ; Raballand et Maur, 2017 ; Golub, Benjamin et Mbaye, 2015). Ce commerce informel est bien documenté, et considérant la nature du terrain et du rôle clé du commerce informel dans l'ensemble de l'économie sahélienne, une application stricte des réglementations commerciales n'est ni possible ni redoutée.

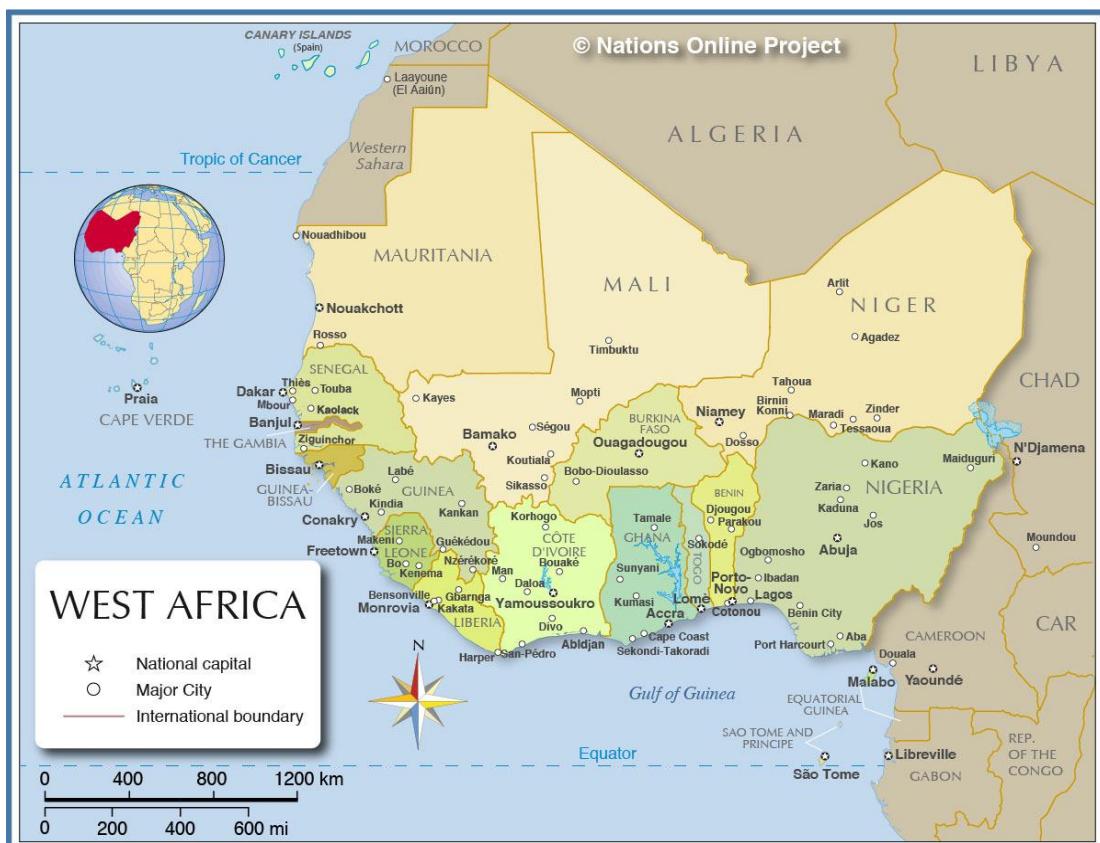


Figure V-1. Les frontières nationales de l'Afrique de l'Ouest
Source : www.nationsonline.org

Le commerce entre l'Algérie et le Mali

Presque tous les biens de consommation et les appareils électroménagers échangés dans le Nord du Mali passent par l'Algérie (Figure V-1). Le temps de transit à travers l'Algérie jusqu'à la frontière Sud est d'environ sept jours, tandis que le transit à partir des ports de Dakar ou d'Abidjan jusqu'au Nord du Mali prend plus de dix-sept jours. Le Mali importe également des produits subventionnés en Algérie, notamment de l'essence, mais aussi le sucre, le lait, la farine et des produits alimentaires à base de farine tels que les pâtes. Les exportations du Mali vers le nord comprennent les fruits et le bétail. Outre les subventions, le commerce transfrontalier est, de plus en plus, affecté par le conflit dans le Nord du Mali.

Selon Benassi et al. (2015), le commerce a chuté de plus de la moitié entre 2011 et 2014 - passant d'un chiffre d'affaires hebdomadaire approximatif de 2 millions de dollars US à 0,74 million de dollars US - après un soulèvement majeur au Mali, en 2012-2013 et l'arrivée des troupes françaises. Néanmoins, avec des marges bénéficiaires de 20 à 30 pour cent, le commerce informel continue de jouer un rôle majeur dans l'économie du Nord du Mali. Benassi et al. estiment que la valeur ajoutée des services du commerce informel représente environ 3,5 % du PIB du Nord du Mali. Les importations informelles totales sont estimées à 70 dollars par habitant au Mali, où une part importante des biens échangés à travers les frontières du Nord est destinée à Bamako ou à d'autres villes du Sud (Figure V-2). Même les trafiquants d'armes et de drogue se joignent aux convois de marchandises légales, en les utilisant pour dissimuler leur propre contrebande et blanchir leurs profits en finançant des caravanes de commerce informel.

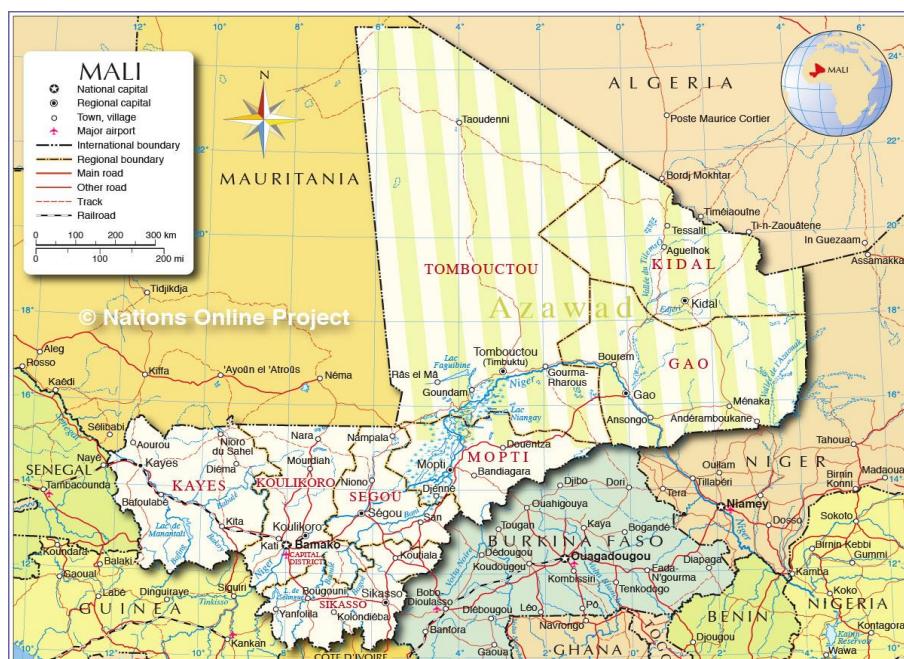


Figure V-2. Carte administrative du Mali

(Source : www.nationsonline.org)

Le commerce informel au Niger

Le Niger possède une longue frontière avec l'Algérie, mais la plupart des produits introduits par contrebande au Niger depuis l'Algérie sont acheminés *via* le Mali (Figure 3). Les commerçants informels indiquent que cette route est plus facile pour le commerce clandestin. Malgré cela, la frontière la plus importante et la plus active pour le commerce informel au Niger est la frontière de près de 1500 km avec le Nigeria (Figure 3). L'essence et les autres hydrocarbures sont les produits dont la valeur est la plus élevée. Le Niger a trois voisins qui produisent et subventionnent les hydrocarbures - l'Algérie, la Libye et le Nigeria - et le différentiel de prix avec le Niger oriente une part importante de la consommation nigérienne vers le marché informel. Les statistiques officielles sur les importations et la consommation de carburant au Niger affichent des montants extrêmement faibles ; ce qui indique que la majeure partie de la consommation est constituée de produits de contrebande, qui échappent au contrôle monopolistique de la compagnie pétrolière nationale du Niger. Apparemment, la contrebande de pétrole change en fonction des variations de la valeur des monnaies des pays voisins. Le Niger et le Mali utilisent le franc CFA qui a un taux de change fixe avec l'euro. Les monnaies des pays voisins, producteurs de pétrole, sont plus étroitement liées au prix mondial du pétrole.

De nombreuses marchandises introduites, en contrebande, dans le Nord du Nigeria sont acheminées à partir du Nord du Bénin ou de l'est du Niger. Les difficiles procédures douanières et de transit au Nigeria font qu'il est préférable pour les opérateurs de faire ce détour pour passer par les pays voisins. Ces marchandises comprennent une part importante de voitures d'occasion introduites en contrebande au Nigeria, principalement par le Bénin *via* le Sud du Nigeria (voir Golub, Mbaye et Benjamin, 2015), mais la route vers le Nord du Nigeria passe, généralement, par le Niger. La partie de cette contrebande, qui passe par le port de Cotonou puis par les postes de douane à la frontière entre le Bénin et le Niger, s'effectue, généralement, par le biais d'une sous-évaluation ou d'une déclaration erronée de la destination de la cargaison. Les marchandises destinées à être réexportées vers le Nigeria sont souvent déclarées comme étant destinées à la consommation intérieure et, *vice versa*, en fonction du régime tarifaire applicable.

Alors que la route des biens de consommation durable traversant le Bénin et le Niger vers le Nigeria est relativement bien organisée par de grands opérateurs, il existe un commerce beaucoup plus large de denrées alimentaires, de bétail et de produits agricoles, mais aussi de textiles et de produits pharmaceutiques, effectué par de petits opérateurs tout le long de la frontière entre le Niger et le Nigeria. Les agents des douanes, le long de cette frontière, admettent qu'ils n'arrêtent même pas les personnes ayant de petites charges, comme les personnes à pied ou dans des voitures particulières. La sous-évaluation ou la déclaration inexacte est fréquente avec les chargements de petits camions. Les postes frontaliers au Niger sont souvent situés à quelques kilomètres de la frontière ; ce qui permet aux marchandises d'être dispersées à travers les réseaux locaux avant d'atteindre les contrôles à l'importation.

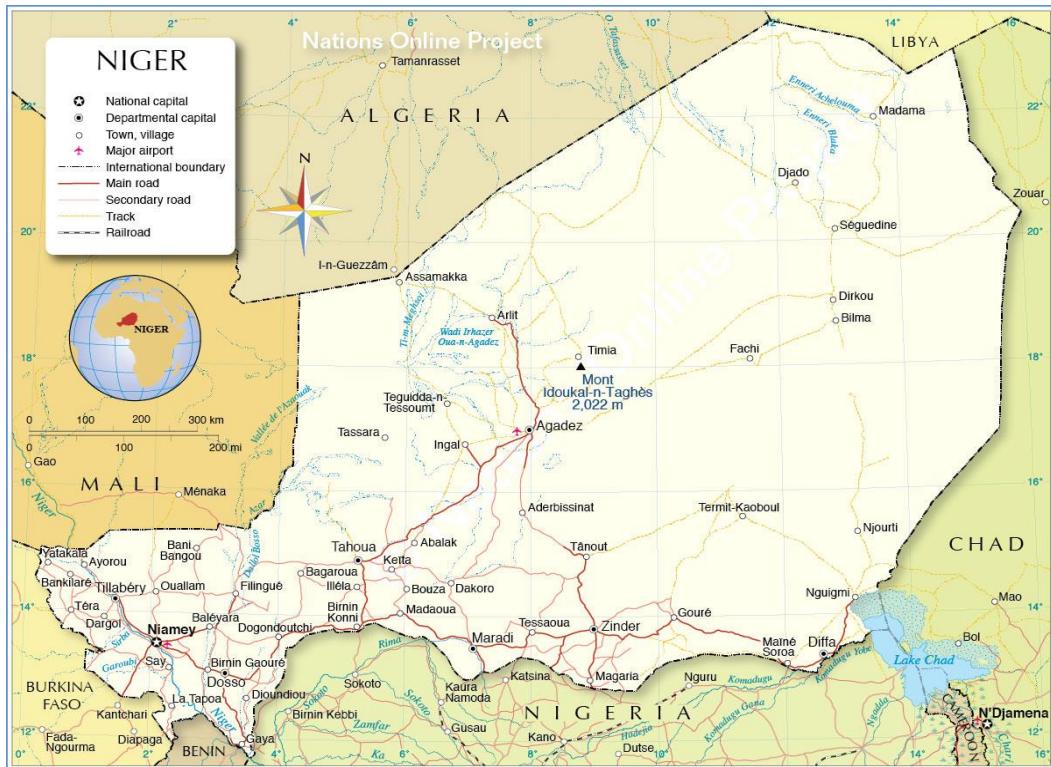


Figure V-3. Les routes terrestres du Niger

(Source: www.nationsonline.org)

Commerce transfrontalier, informalité et gouvernance

Le commerce transfrontalier informel constitue l'épine dorsale des économies du Sahel. Grâce à ses vastes réseaux de transit, il assure, pour les différents pays de la sous-région, la distribution et la commercialisation de la production agricole et du bétail, ainsi que l'approvisionnement en biens de première nécessité, notamment en denrées alimentaires et en carburant. En dehors d'un petit nombre d'entreprises formelles et des quelques emplois qu'elles offrent, toutes les entreprises sont informelles, dans cette partie du monde. L'informel est ainsi la principale source de moyens de subsistance et des investissements. Toutefois, les longues traditions de l'économie informelle ne s'accordent pas forcément de sens civique. Les vastes réseaux de commerçants et de marchands ambulants ont également une longue tradition d'évasion fiscale.

Plutôt que d'abandonner les entreprises informelles à leur sort, le gouvernement peut contribuer à répondre à leurs besoins en matière de services sociaux de base, et de formation des travailleurs. Par exemple, le Nord du Mali est dépourvu de présence gouvernementale, en particulier et de gouvernance, en général. Pourtant, pour bien fonctionner, les communautés du Nord et leurs économies informelles ont besoin de règles minimales de bonne gouvernance. Si ces règles ne sont assurées par le gouvernement, des groupes non étatiques – et éventuellement violents – interviendront, pour se substituer à l'État (Benjamin, 2014).

En l'absence d'un État fonctionnel, l'économie informelle apporte une certaine stabilité dans un contexte de fragilité. Le gouvernement pourrait investir dans l'économie informelle et contribuer à répondre à ses besoins collectifs tout en s'efforçant de rétablir l'ordre dans la région (Reitano et Shaw, 2014). Une gestion plus ordonnée des frontières et mieux intégrée aux systèmes centraux est, étroitement, liée à cette question ; ce qui peut nécessiter des exemptions fiscales et douanières ponctuelles, mais permettrait de normaliser le contrôle public.

Bien que l'augmentation récente du trafic illégal de drogue et de marchandises de contrebande puisse être très rentable, elle n'offre guère de moyens de subsistance stables à la plupart des personnes qui s'y adonnent. Bien que la contrebande génère des revenus pour beaucoup, comme pour la plupart des activités illégales, les revenus se concentrent au sommet et le risque, ainsi que le potentiel de conflit entre les trafiquants, sont élevés. Nos interviews avec les populations du Sahel indiquent une préférence marquée pour le commerce légal, même s'il génère des revenus moindres, plutôt que d'avoir affaire à des entreprises illégales et à des groupes concurrents de trafiquants illégaux. (Benjamin, 2016 ; Mangan et Nowak, 2019).

Ce qu'il faut constater, c'est qu'au niveau des États, nous observons des préoccupations similaires. La tentation est grande d'accepter une part des bénéfices du trafic illicite tout en renonçant à la majeure partie du contrôle exercé par le gouvernement central sur de vastes régions du Sahel. Dans le même temps, certaines milices ont trouvé avantageux d'instrumentaliser quelques-uns de leurs membres au sein du gouvernement.

« Avec des niveaux endémiques de corruption et l'imbrication des groupes de trafiquants dans l'État, et de l'État dans l'économie de protection (illicite), les intérêts des deux groupes peuvent ne pas être distincts. Les fonctionnaires de l'État peuvent suivre des incitations économiques, sociales et politiques qui sont incompatibles avec les intérêts de la consolidation de l'État central, [...] » Reitano et Shaw (2014).

À ce propos, il y a un point de basculement dans la gouvernance des communautés du Sahel et, en particulier, de celles qui se trouvent près de la frontière. Lorsque ces communautés ne peuvent pas faire la distinction entre le comportement des autorités centrales et celui des milices armées non étatiques et des trafiquants, lorsque le gouvernement central semble ne plus être incité à répondre aux besoins de la communauté, les autorités locales qui conservent ces incitations formeront toutes sortes d'alliances nécessaires pour assurer la sécurité locale et préserver le bien-être local. Mais, contrairement aux acteurs non étatiques, le gouvernement central a une capacité unique à aider les communautés locales, car il dispose de ressources uniques qu'aucune milice ne possède.

Le gouvernement central a la possibilité d'assurer la sécurité locale d'une manière qui réponde aux normes nationales. Les communautés vivant à proximité des zones de conflit se disent prêtes à s'appuyer sur les services de sécurité de l'État, à condition que ceux-ci leur assurent une certaine protection contre les milices armées. De même, le gouvernement central peut fournir des services d'éducation et de santé fondés sur des normes nationales, utilisant les ressources publiques de l'État. Il peut fournir des ressources et un accompagnement pour les investissements dans les projets routiers et

hydrauliques. Il peut également assurer une gestion plus ordonnée des frontières. Mais, le gouvernement doit préférer cette compétence nationale et le soutien aux communautés locales à des pratiques *ad hoc* et corrompues et à des profits inégalement répartis provenant du trafic de marchandises illégales.

Afin d'éviter que les efforts visant à renforcer les capacités du gouvernement central ne soient détournés pour renforcer les trafiquants qui ont infiltré les systèmes publics, les chercheurs ont souligné la valeur de la promotion du développement des communautés locales ainsi que de l'accompagnement politique pour les commerçants informels (Venturi, 2019 ; Reitano et Shaw, 2014).

Au fil du temps, [...] il faudra s'efforcer de ramener l'État dans les régions où sa présence n'est pas ressentie et garantir sa capacité à contrôler, réglementer et sécuriser les moyens de subsistance et les communautés. L'économie informelle se maintient au niveau de la communauté en raison de la rareté d'autres alternatives. Un cadre global doit être appliqué [...] au développement et aux priorités économiques qui reconnaissent la dynamique de l'économie informelle et réalisent les réformes structurelles nécessaires pour renforcer la résilience des communautés [...] (Reitano et Shaw, 2014).

Le commerce informel continuera d'être l'épine dorsale de l'économie du Sahel. Les gouvernements centraux devront combiner prise en charge politique et soutien économique aux communautés locales afin de créer un environnement stable pour cette activité économique vitale et d'éviter qu'elle ne soit envahie par des milices armées et des trafiquants de marchandises illicites. Le développement des alliances avec certaines autorités locales dignes de foi peut contribuer à fournir le cadre nécessaire à l'amélioration de la gouvernance qui, à son tour et au fil du temps, renforcera le contrôle ordonné du gouvernement sur son territoire national.

Références

- Ayadi, L., Bensassi, S., Benjamin, N., & Raballand, G. (2014). Estimating Informal Trade across Tunisia's Land Borders. *Journal of Urban Research*.
- Benjamin, N. (2016). Northern Mali and the Governance Frontier. *The Broker*.
- Benjamin, N., & Mbaye, A. A. (2012). *Les entreprises informelles de l'Afrique de l'Ouest francophone : Taille, productivité, et institutions*. Washington DC : World Bank et AFD.
- Bensassi, S., Brockmeyer, A., Pellerin, M., & Raballand, G. (2015, March). *Algeria–Mali Trade : The Normality of Informality*. Economic Research Forum.
- Burt, A., Hughes, B., & Milante, G. (2016). *Eradicating Poverty in Fragile States : Prospects of Reaching the 'High-Hanging' Fruit by 2030* (World Bank Policy Research Working Paper No. 7002). World Bank.
- Enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP). (2013). *Santé, emploi, sécurité alimentaire et dépenses de consommation des ménages. Mali*.
- Enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP). (2017). *Santé, emploi, sécurité alimentaire et dépenses de consommation des ménages*.
- Gertz, G., & Chandy, L. (2011, May). *Two Trends in Global Poverty*. Brookings Institution.

- Golub, S., Mbaye, A., & Benjamin, N. (2015). Informality, Regional Integration and Smuggling in West Africa. *Journal of Borderland Studies*.
- Golub, S., Mbaye, A., & Benjamin, N. (2015). The Informal Sector, Employment, and Economic Growth: Recommendations for Effective Policies. In E. Zedillo (Ed.), *Yale African Development Colloquium, Africa at a Fork in the Road*.
- Venturi, B. (Ed.). (2019). *Governance and security in the Sahel: Tackling mobility, demography and climate change*. FEPS, Foundation for European Progressive Studies.
- Mangan, F., & Nowak, M. (2019, December). *The West Africa–Sahel Connection : Mapping Cross-border Arms Trafficking*. German Cooperation Briefing Paper.
- Mbaye, A., & Benjamin, N. (2022). *Institutions, Informality, and Conflict in the Sahel: The Case of Mali*. Brookings Institution. Disponible en ligne.
- Mbaye, A., Golub, S., & Gueye, F. (Eds.). (2020). *Formal and Informal Enterprise in Francophone Africa: Moving Toward a Vibrant Private Sector*. IDRC.
- Raballand, G., & Maur, J.-C. (2017, May). *Informal Trade and Customs Revenue Losses in Niger*. World Bank.
- Reitano, T., & Shaw, M. (2014, December). *The Political Economy of Trafficking and Trade in the Sahara: Instability and Opportunities*. World Bank.
- World Bank. (2011). *Conflict, Security, and Development* (World Development Report).
- World Bank. (2018). *World Development Indicators*.

Chapitre VI. INCLUSION FINANCIÈRE ET ENTREPRENEURIAT AU SAHEL

Ndiack Fall, Israel Sawadogo et Nancy Benjamin

Introduction

Ce chapitre analyse les stratégies de financements des entreprises qui s'adaptent aux conditions commerciales locales en Afrique de l'Ouest francophone. À partir de données plus récemment collectées dans la région du Sahel, il poursuit les analyses menées par Mbaye et ses différents coauteurs, et s'appuie aussi sur les enquêtes de la Banque mondiale sur l'environnement des entreprises. Les travaux de Mbaye et al (2012, 2015, 2018 et 2020) se concentrent sur des enquêtes auprès des entreprises dans huit villes d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Ces enquêtes utilisent la même méthodologie et se concentrent sur les entreprises formelles et les petites et grandes entreprises informelles, avec une moyenne de 300 entreprises interrogées dans chaque ville. Ces enquêtes montrent qu'un avantage important de la formalisation est d'obtenir un meilleur accès au crédit.

De même, les enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises informelles trouvent aussi généralement des réponses qui révèlent le manque d'accès au crédit comme une contrainte majeure. Pourtant, les enquêtes menées auprès des entreprises formelles indiquent que toutes les entreprises qui remplissent les conditions requises pour obtenir des prêts formels ne sont pas intéressées à les contracter, tandis que les entreprises informelles indiquent une forte préférence pour les sources de crédit personnelles. Le comportement des entreprises formelles, des grandes entreprises informelles et des petites entreprises informelles indique que le problème du financement des entreprises en Afrique de l'Ouest francophone va au-delà de l'accès au crédit.

Une analyse documentaire, examinant les différents programmes destinés à alléger la contrainte financière, et les résultats de ces enquêtes permettront de comprendre pourquoi les accords de crédit formels ne servent pas adéquatement ces entreprises et donc pourquoi leur inclusion financière reste faible.

La section 1 passera en revue la documentation sur les tentatives d'élargissement de l'accès au crédit pour les petites entreprises et les entreprises informelles tandis que la section 2 examinera les sources de financements des entreprises à partir des données d'enquêtes.

Examen des programmes d'expansion du crédit

Cette section passe en revue les textes portant sur les tentatives d'élargissement de l'accès au crédit pour les petites entreprises et les entreprises informelles. La principale conclusion de cette littérature est que l'offre de crédit n'est pas la contrainte contraignante à laquelle ces entreprises sont confrontées. Cette conclusion, établie de manière très précise dans Beck (2015), est significative car elle est basée sur un examen des

résultats des programmes d'expansion du crédit dans plusieurs pays, plutôt que sur des enquêtes d'opinion auprès des entreprises.

De nombreuses tentatives pour résoudre les problèmes de financement des entreprises, en particulier des petites entreprises informelles, ont été mises en œuvre en développant les services de micro-crédits. Dans une vaste enquête sur ces programmes (voir ci-dessous), Beck (2015) a constaté que les résultats étaient très mitigés.

Nous allons d'abord présenter les différentes dimensions de l'inclusion financière des entreprises au Sahel avant de passer en revue les obstacles à l'adoption de services financiers aux entreprises.

Dimensions de l'inclusion financière des entreprises

Le financement des activités des entreprises dans l'économie a longtemps été et reste une préoccupation majeure pour les pays en développement et pour de nombreuses organisations internationales, comme la Banque mondiale, qui a été un catalyseur du développement dans de nombreux pays. La conviction que l'accès individuel aux services financiers est un moyen suffisant pour vaincre la pauvreté a, ces dernières années, conduit à des efforts importants pour accroître l'inclusion financière. L'intérêt accru des chercheurs qui a suivi a donné lieu à une abondante documentation sur l'inclusion financière et son impact sur les personnes pauvres. Bien que de nombreux documents sur l'inclusion financière soient liés à son impact sur les agents économiques en général, nous ne considérerons ici que ceux qui se penchent sur son impact sur les entreprises. Nous commencerons par définir le concept d'inclusion financière. Ensuite, nous examinerons la littérature sur l'accès des entreprises aux services financiers et son impact sur leurs activités. Enfin, nous présenterons l'impact d'une amélioration de cet accès aux entreprises sur le terrain.

La discussion sur les mérites et les déterminants de l'inclusion financière s'est appuyée sur une série de définitions qui varient selon le type de services financiers, le degré de formalité du prestataire de services financiers et la profondeur de l'accès. Par conséquent, nous proposerons d'abord une définition générale, puis, dans un deuxième temps, nous discuterons des différentes dimensions de l'inclusion financière.

L'inclusion financière fait référence à l'accès, à un prix raisonnable, des agents économiques en général et des entreprises en particulier, à des services financiers formels et appropriés qui répondent à leurs besoins. L'accès aux services financiers peut être défini selon plusieurs dimensions, notamment l'accès géographique (c'est-à-dire la proximité d'un prestataire de services financiers) et l'accès socio-économique (c'est-à-dire l'absence de frais prohibitifs et d'exigences en matière de documentation). L'accès à des produits appropriés, dont les prix ne sont pas prohibitifs, qui répondent aux besoins des clients et qui sont viables à la fois pour les fournisseurs et les utilisateurs de ces produits, est également une autre dimension importante, souvent prise en compte dans la définition de l'inclusion financière (CGAP, 2011 cité par Beck, 2015).

Les institutions financières sont au centre de l'inclusion financière. Quelle que soit la dimension prise en compte pour la définition de ce concept, elle ne peut être comprise

qu'en référence à ces institutions. L'inclusion financière est le fait des institutions financières formelles. Celles-ci comprennent un large éventail d'institutions, notamment des banques, des institutions financières non bancaires et des institutions de microfinance. Même si leur objectif commun est l'expansion de leurs services aux ménages et aux entreprises, il existe des différences significatives entre ces institutions financières. D'une part, il existe une différence significative entre les banques commerciales, réglementées et supervisées par la banque centrale ou par une réglementation séparée, et les autres institutions financières, qui sont généralement soumises à moins de règles et de contraintes réglementaires. D'autre part, il existe également des différences importantes entre le large éventail d'institutions financières non bancaires formelles et semi-formelles. Leurs caractéristiques particulières ainsi que leurs modes de fonctionnement spécifiques permettent de saisir les différentes dimensions par lesquelles l'inclusion financière peut être perçue.

La microfinance peut être définie comme une tentative de fournir des services financiers aux ménages et aux microentreprises exclus des services traditionnels des banques commerciales. Les emprunteurs sont généralement des personnes à faibles revenus, indépendantes ou informelles, sans aucune propriété formelle dans leur patrimoine et dépourvues de documents juridiques. Il est important de faire la distinction entre le concept de microfinance et les fournisseurs de services de microfinance, qui regroupent une variété d'institutions différentes. Celles-ci vont des banques commerciales qui tentent d'atteindre des segments de marché exclus de leurs services traditionnels, par le biais de programmes ciblés ; des petits prêteurs commerciaux, tels que les Compartamos mexicains, aux organisations non gouvernementales (ONG), telles que la Grameen Bank, en passant par les banques coopératives. La caractéristique commune de ces différents fournisseurs est l'accent mis sur le segment de marché regroupant les agents économiques à faible revenu. Toutefois, ils utilisent une série de techniques différentes pour atteindre cette clientèle et la servir d'une manière commercialement soutenable. La plupart de ces institutions travaillent avec le principe du double (profit et impact social) ou du triple résultat ou objectif final (profit, impact social et impact environnemental). La microfinance est aussi souvent mentionnée comme un concept qui combine des produits et des techniques qui diffèrent de la banque conventionnelle et qui sont spécifiquement conçus pour surmonter les obstacles qui empêchent les banques conventionnelles de satisfaire tous les segments du marché.

Selon Beck (2015), les institutions financières publiques jouent un rôle clé dans ce domaine. Ces institutions d'État, telles que les bureaux de la poste ou les caisses d'épargne, ont une performance formidable dans la fourniture de services d'épargne aux segments de la population qui ne sont pas atteints par les institutions financières privées. Toutefois, leur bilan global en matière d'octroi de crédit est plus mitigé ; elles utilisent des taux d'intérêt subventionnés, ce qui entraîne un rationnement du crédit et une recherche de rentes, une réduction ou une élimination complète de la dette. Il en résulte un affaiblissement de la culture du crédit (et donc une attaque contre l'offre de crédit privé) et une inefficacité dans l'attribution des crédits.

En outre, il est important de souligner que le manque d'accès et d'utilisation des services financiers formels n'implique pas que les pauvres qui n'ont pas accès aux services

financiers. Comme le montrent Collins et al. (2009), les pauvres utilisent une gamme variée de services financiers informels et ont accès à une série de prestataires de services financiers informels, notamment des prêteurs de fonds, des collecteurs de dépôts, des magasins d'octroi de crédit, des prêteurs, des gages, des amis et des membres de la famille.

Bien que les transactions sous-jacentes et même les accords contractuels ne varient pas nécessairement de manière significative entre le financement formel et informel, il existe des différences essentielles qui doivent être soulignées. Au niveau du client, la dignité et la vie privée sont souvent des préoccupations dans le cas du financement informel. Il existe également un manque de règles formelles pour ce type de transaction, afin de protéger à la fois le créancier/prestataire et l'emprunteur/client. Au niveau global, la finance informelle reste dans une large mesure simplement locale et ne permet donc pas de bénéficier des mêmes avantages de diversification géographique et sectorielle que la finance formelle.

Les tentatives d'élargissement de l'inclusion financière sont traitées par la recherche sur le développement financier et la réduction de la pauvreté d'une part, et à la théorie des échanges d'autre part. La première se concentre sur les effets indirects de l'approfondissement financier sur la réduction de la pauvreté (Beck, Demirguc-Kunt et Levine 2007, Gine and Townsend 2004, Beck, Levine et Levkov, 2010) tandis que la théorie de l'échange tente d'établir une relation directe entre l'accès aux services financiers et leurs effets sur les ménages et surtout les entreprises.

Dans ce chapitre, nous nous concentrerons sur la littérature relative à la théorie de l'échange étant donné l'accent particulier qu'elle met sur la relation entre l'inclusion financière et le développement des entreprises.

La théorie de l'échange affirme que l'accès aux services de paiement et de transaction permet une meilleure intégration dans les économies de marché modernes et le développement de l'esprit d'entreprise (Beck, 2015). L'entreprise n'est plus obligée de manipuler de l'argent en espèces. Elle peut utiliser des moyens de transfert plus sûrs et moins coûteux et ces méthodes de paiement plus rapides permettent des transactions plus économiques sur de plus grandes distances géographiques. Ainsi, les différents services financiers permettent souvent d'atteindre le même objectif, mais avec des degrés d'efficacité différents. Par conséquent, l'influence des différents services financiers sur le revenu net des entreprises n'est pas la même (Beck, 2015).

La documentation empirique sur l'accès au crédit et la croissance de l'esprit d'entreprise et des bénéfices des entreprises a montré des résultats mitigés au cours des 15 dernières années. Une grande partie de l'interprétation peut se résumer à un verre à moitié plein ou à un verre à moitié vide ; c'est-à-dire que l'interprétation dépend souvent de l'observateur.

Coleman (1999) évalue l'effet de l'expansion des succursales d'une IMF³⁷ dans le nord de la Thaïlande et exploite le fait que six communautés ont été identifiées comme étant le lieu d'implantation des banques villageoises, et qu'il existe une liste de candidats auto-sélectionnés pour les prêts des banques villageoises en cours de création. En comparant

37. Institution de microfinance

ces emprunteurs en cours avec les emprunteurs réels des banques existantes dans d'autres villages, Coleman ne note pas d'impact significatif du crédit sur les actifs physiques, l'épargne, les recettes d'exploitation, les charges, le travail ou les dépenses de santé ou d'éducation.

Dans une étude similaire utilisant l'introduction progressive d'un nouveau programme de prêt, Cotler et Woodruff (2008) comparent les petits détaillants recevant des prêts d'un prêteur de microfinance mexicain à des détaillants sélectionnés qui en recevront à l'avenir ; ils constatent un effet positif et significatif du programme de micro crédit sur les ventes et les bénéfices uniquement pour les petits détaillants, mais un effet négatif sur les ventes et les bénéfices des grands détaillants. L'impact économique est étonnamment fort mais correspond à celui d'autres études sur l'impact des subventions pour les micro-entrepreneurs (de Mel, McKenzie et Woodruff 2008 au Sri Lanka).

Dans une étude menée aux Philippines, Karlan et Zinman (2011) montrent que l'extension du micro crédit individuel aux micro-entrepreneurs n'a pas d'effets positifs sur les activités des emprunteurs, mais améliore plutôt leur statut personnel au sein des communautés et leur accès au financement informel. Plus précisément, la rentabilité des micro-entreprises augmente à mesure que les entreprises réduisent leurs activités après avoir contracté un prêt, y compris le retrait de la main-d'œuvre. Une explication est que l'accès accru au crédit réduit le besoin de co-marquage au sein des réseaux familiaux ou communautaires. Il est prouvé que l'investissement dans l'éducation est plus important. La plupart de ces effets s'appliquent exclusivement aux hommes mais pas aux femmes. Il semble qu'il y ait un certain détournement du financement des entreprises à des fins domestiques.

Augsburg et ses coauteurs (2015) établissent dans une étude sur la Bosnie que le micro crédit augmente le nombre de travailleurs indépendants et réduit le travail salarié tout en augmentant les profits, ce qui est plus conforme à l'idée que le micro crédit augmente l'esprit d'entreprise.

Attanasio et al. (2015) obtiennent des résultats similaires en Mongolie rurale. Ces chercheurs comparent les résultats obtenus par les emprunteurs dans un programme de prêt collectif et dans un programme de prêt individuel. Ils constatent que la probabilité de posséder une entreprise augmente de manière significative, tout comme les bénéfices des entreprises dans le cadre du programme de prêt collectif, alors qu'ils ne constatent pas d'effet significatif pour les clients emprunteurs individuels.

D'autres études récentes ont tenté de mesurer les effets de l'attribution aléatoire du crédit au niveau de la zone ou du village plutôt qu'au niveau individuel, car cela permet d'intégrer les effets de contagion dans la communauté au-delà des effets immédiats sur les emprunteurs. Angelucci, Karlan et Zinman (2015) utilisent un programme de placement aléatoire mis en place par le micro-prêteur mexicain Compartamos et ont constaté des effets modestes sur les variables de résultats socio-économiques après deux ou trois ans. Bien qu'ils constatent des effets positifs de l'accès au crédit sur la croissance des micro-entreprises, il n'y a pas d'effet significatif sur leurs bénéfices ou sur l'entrée ou la sortie des entrepreneurs.

En Afrique, notamment au Ghana, Karlan, Knight et Udry (2014), qui proposent soit de petites subventions en espèces, soit des services de conseil, ou les deux, aux micro et petites entreprises de couture dans les zones urbaines, constatent que ni l'un ni l'autre n'a d'effet positif sur les entreprises. Elles ont plutôt entraîné une baisse des bénéfices et incité les entrepreneurs à revenir au mode de fonctionnement antérieur.

Toutefois, de Mel, McKenzie et Woodruff (2014) ont constaté, pour un groupe de femmes entrepreneurs existantes et potentielles, que la formation et les subventions fournies à l'entreprise peuvent augmenter la rentabilité des entrepreneurs existants à court mais pas à moyen terme (c'est-à-dire huit mois), tandis que les nouveaux entrepreneurs bénéficient de la formation de manière plus durable.

Bien que les résultats des études empiriques puissent parfois sembler contradictoires, il reste indéniable que dans de nombreux cas, l'accès aux produits et services financiers a permis aux entreprises d'obtenir de meilleurs résultats dans de nombreuses régions.

Cependant, malgré ces nombreux avantages ou opportunités que les entreprises offrent aux différentes institutions financières, l'adoption des services qu'elles produisent reste caractérisée par une réticence importante de nombreuses entreprises. Plusieurs facteurs ont été identifiés comme étant à l'origine de ce phénomène.

Obstacles à l'adoption de services financiers par les entreprises

Plusieurs facteurs sont identifiés par la recherche comme expliquant la faible utilisation ou adoption des services financiers, qui sont largement disponibles. À cette fin, il est important de distinguer les facteurs liés à l'offre de ceux liés à la demande. En d'autres termes, il s'agit des facteurs qui empêchent les entreprises d'adopter certains produits et services et des facteurs qui empêchent les prestataires de services financiers d'atteindre certains groupes d'entreprises.

Au niveau le plus élémentaire, les principaux facteurs limitant l'offre de services financiers à certains groupes d'entreprises sont les coûts et les risques élevés. Les coûts fixes de la fourniture de services financiers (c'est-à-dire les coûts indépendants du montant du dépôt ou du crédit, du nombre de transactions des clients ou du nombre de clients servis dans la succursale ou l'institution) rendent plus difficile l'offre de services aux segments de marché à faibles ressources comme les micro-entreprises, car il s'agit de clients dont les demandes de transactions sont moins nombreuses et/ou moins diversifiées. En outre, la concentration plus faible des entreprises dans les zones rurales rend la fourniture de services financiers traditionnels moins viable sur le plan commercial en dehors des centres urbains.

En outre, les risques d'atteindre le bas de gamme du marché pourraient être prohibitifs. De nombreux ménages et agents économiques des pays en développement opèrent dans le secteur informel et ne disposent pas des documents officiels requis pour les transactions financières. Ce problème est exacerbé par les réglementations plus strictes en matière de connaissance du client introduites au cours de la dernière décennie dans le monde entier, ainsi que par l'absence de systèmes d'identification appropriés dans de nombreux pays à faible revenu.

De même, la volatilité - tant au niveau individuel, liée aux fluctuations des flux de revenus de nombreuses micro-entreprises et de nombreux ménages, qu'au niveau global, liée à la dépendance de nombreuses économies à faible revenu vis-à-vis des exportations primaires - augmente encore les coûts et les risques des prestataires de services financiers.

Du côté de la demande, le manque d'éducation financière a été identifié comme un obstacle important à l'adoption des services financiers. En outre, les contraintes comportementales sont importantes, notamment pour les décisions d'épargne, mais aussi pour les décisions d'allocation des ressources de crédit. En outre, pour certains groupes d'entreprises, les contraintes religieuses liées aux contrats portant intérêt limitent leur volonté d'accéder à un financement conventionnel.

Malgré les innovations des institutions financières et les nombreuses techniques utilisées pour surmonter ces obstacles, des améliorations sont encore nécessaires. L'efficacité de la technique de la responsabilité conjointe, par exemple, utilisée pour surmonter le problème de l'insuffisance des garanties nécessaires pour couvrir le risque excessif résultant du niveau élevé d'asymétrie de l'information, a été remise en question par plusieurs études. Besley et Coate (1995) ont modélisé théoriquement le compromis en matière de prêt collectif. D'une part, ils montrent que les prêts collectifs peuvent encourager le partage des risques d'autre part, cela peut encourager une défaillance stratégique si un grand nombre d'emprunteurs du groupe ne paient pas. Cette prédition est confirmée par Gine, Krishnaswamy et Ponce (2011), qui utilisent les données de remboursement des clients musulmans et hindous du microcrédit en Inde pour déterminer si les membres d'un groupe à responsabilité conjointe sont plus susceptibles de manquer à leurs obligations de paiement lorsque la fraction des défaillants du groupe augmente.

Dans le même ordre d'idées, Attanasio et al (2015) ne trouvent pas de différence dans les taux de défaut de paiement entre les groupes d'emprunteurs individuels et collectifs en Mongolie rurale ; ce qui signifie qu'il n'y a pas de différence entre les deux techniques et donc que le problème des garanties insuffisantes qui bloquent l'accès au crédit reste sans solution.

Pour surmonter l'obstacle lié aux contraintes comportementales des emprunteurs, les techniques de micro crédit ont consisté à proposer des contrats avec des remboursements fréquents de petits montants, souvent hebdomadaires. Mais cette technique pose également un problème en raison de la courte durée des remboursements. Par exemple, McIntosh (2008) et Field et al. (2012) montrent pour l'Ouganda et l'Inde, respectivement, qu'une plus grande flexibilité en termes de remboursement réduit le stress et augmente la probabilité de remboursement. Plus précisément, Field et al. (2012) montrent qu'un délai de grâce de deux mois réduit le stress, et McIntosh montre que des remboursements toutes les deux semaines plutôt que chaque semaine, réduisent les taux d'abandon et augmentent légèrement la probabilité de remboursement.

Enfin, comme les femmes ont moins de chance d'avoir accès aux services financiers traditionnels (Demirguc-Kunt, Klapper et Singer 2013, Aterido, Beck et Iacovone 2013), l'innovation des institutions de microfinance dans ce domaine doit cibler ce segment

du marché. Mais cette technique ne semble pas non plus très prometteuse selon les résultats de nombreuses études.

En effet, de Mel, McKenzie et Woodruff (2008) observent des rendements élevés sur le capital après une injection de subvention pour une expérience au Sri Lanka, mais seulement pour les entreprises à capitaux masculins ; cet écart entre les sexes ne peut s'expliquer par des différences de capacité, d'aversion pour le risque ou d'attitude entrepreneuriale. De même, Fafchamps et al. (2014) montrent, dans le cadre d'une expérience sur le terrain au Ghana, que les femmes entrepreneures de grandes entreprises ne présentent pas un rendement positif du capital après des subventions en espèces, mais le font après des subventions en nature. Il n'y a pas d'effet pour les deux types de subventions pour les petites entreprises.

Compte tenu de tout ce qui précède, le problème de l'adoption de services financiers n'est toujours pas résolu.

Source de financement des entreprises en Afrique francophone à partir des données d'enquête

Mbaye et Benjamin (FMI, 2018) montrent, à partir d'enquêtes menées en Afrique de l'Ouest, que les entreprises informelles font peu usage du crédit formel ou du micro-crédit et préfèrent fortement le financement interne par l'épargne ou les prêts familiaux.

Les entreprises du Sahel trouvent que le crédit formel est coûteux et difficile à rembourser. Fondamentalement, la structure de la plupart des prêts n'est pas adaptée à la nature à haut risque de leurs activités. Mbaye et Benjamin constatent que l'épargne personnelle et les prêts familiaux aident les entreprises à diversifier les risques de défaillance sans sacrifier les garanties, et ils suggèrent d'accroître le recours aux subventions pour ces entreprises. Des enquêtes ultérieures sur les entreprises informelles menées dans le Sahel indiquent un recours encore plus faible au crédit formel et une dépendance encore plus grande à l'épargne personnelle ou à d'autres sources de financement personnelles (voir la figure VII-4 ci-dessous).

Il convient de noter que ces types de financement sont également recherchés et utilisés par les petits entrepreneurs aux États-Unis (voir Building on Bedrock de Derek Lidow, 2018).

Les graphiques 1 à 4 présentent les données issues d'enquêtes sur les sources de financement des entreprises en Afrique de l'Ouest et du Centre. Les résultats confirment que les entreprises informelles ont peu accès au crédit bancaire, mais c'est également le cas pour les entreprises du secteur formel (voir figure VII-2). Mais, il est intéressant de noter qu'une proportion relativement faible des entreprises informelles en Afrique de l'Ouest et du Centre a accès au crédit bancaire. Par exemple, à Douala, 2% des petites entreprises informelles ont accès au crédit contre 5% à Dakar. Alors que pour les entreprises formelles, à Libreville et à Douala respectivement, environ 30% et 20% de ces entreprises ont accès au crédit bancaire contre 20% et 15% à Ouagadougou et Dakar, respectivement.

En outre, les entreprises ont recours à d'autres types de financement (épargne personnelle, bénéfices non distribués, prêts familiaux, dons, héritage) pour financer leur investissement. Environ 80 % des petites entreprises informelles et 70 % des grandes entreprises informelles de Douala, Yaoundé et Libreville reçoivent des dons et des héritages comme principale source de financement (voir VII-4).

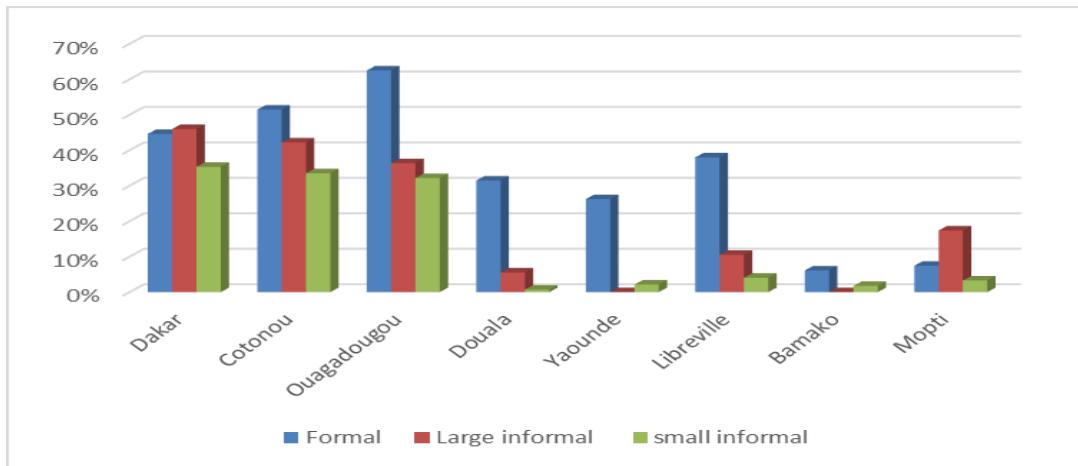


Figure VI-1. Proportion d'entreprises financées par des fonds internes ou des bénéfices non distribués

Source : Mbaye et al (2012 ; 2015 et 2018)

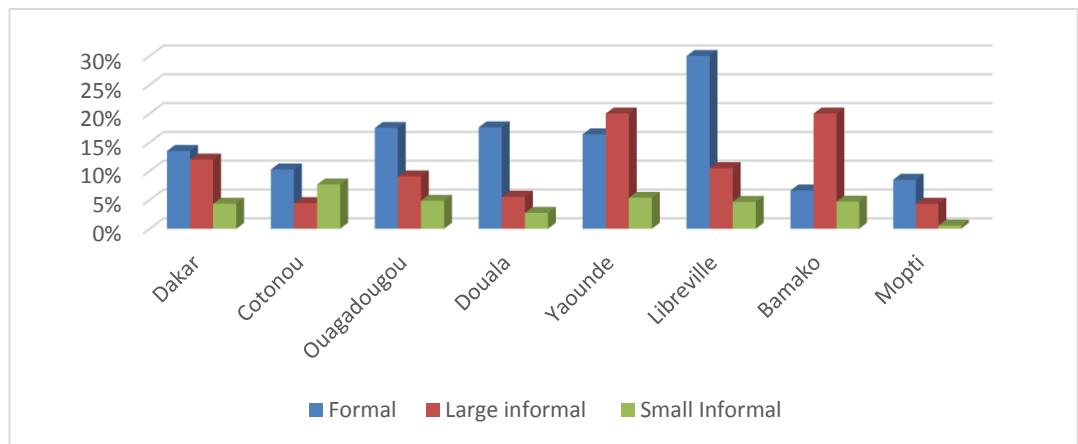
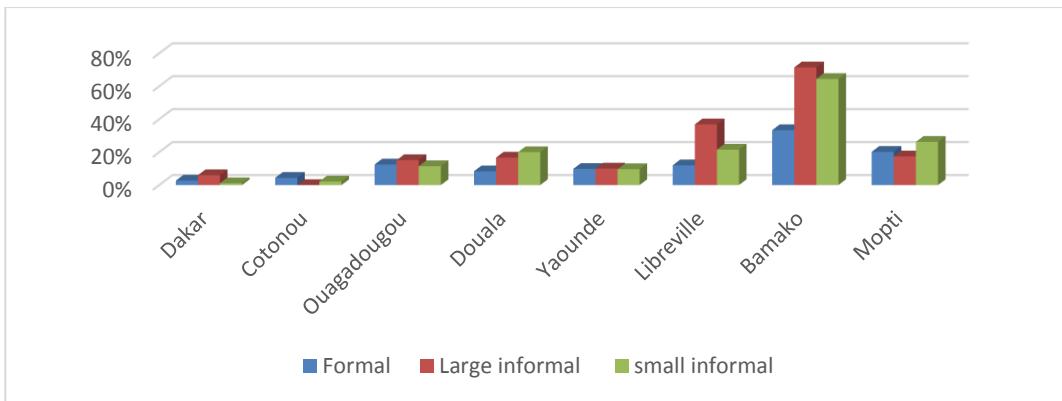
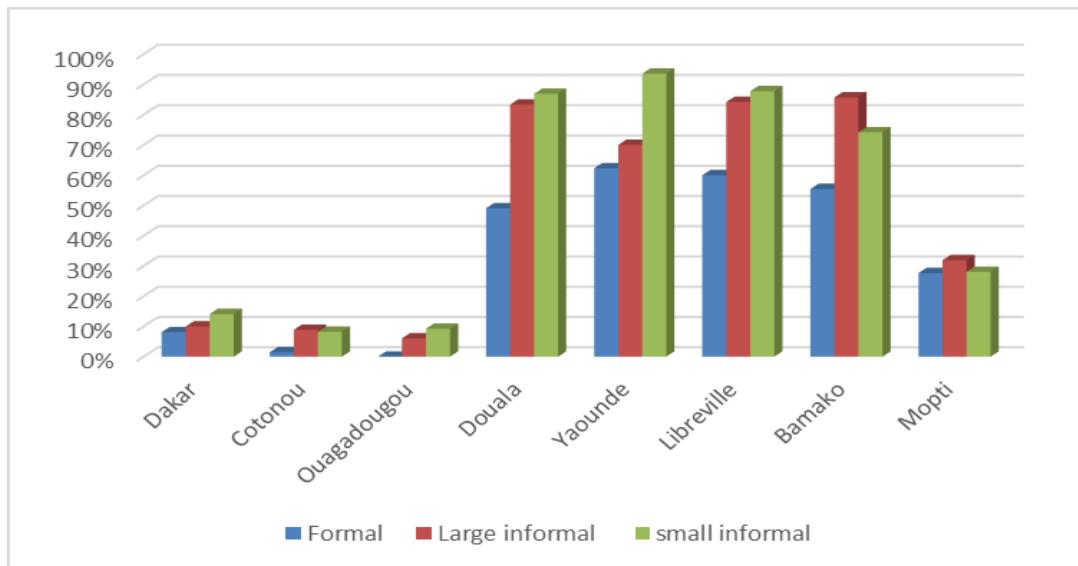


Figure VI-2. Proportion des entreprises bénéficiant d'un financement bancaire

Source : Mbaye et al (2012 ; 2015 et 2018)

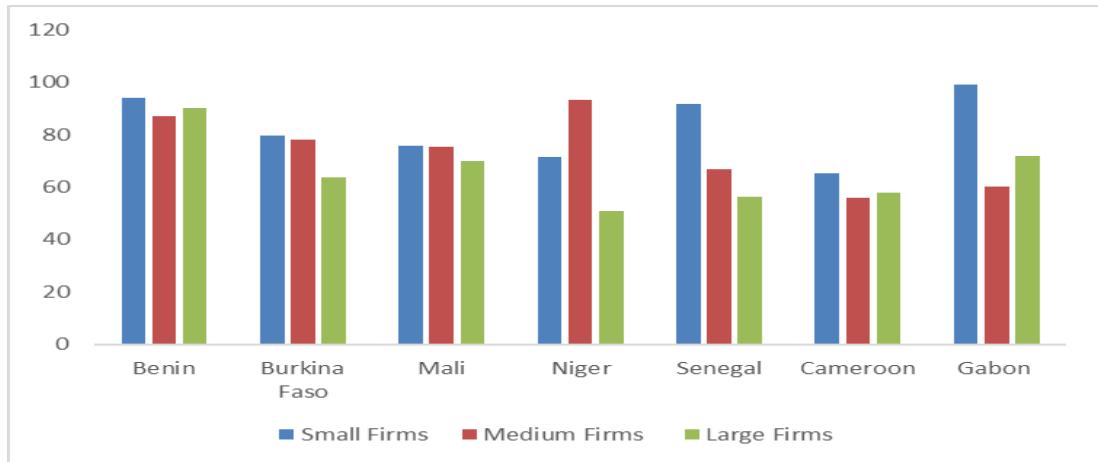
**Figure VI-3. Proportion des entreprises ayant un prêt familial**

Source : Mbaye et al (2012 ; 2015 et 2018)

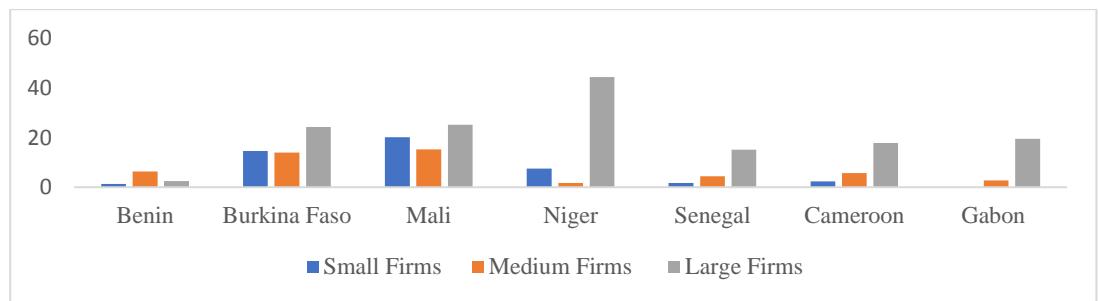
**Figure VI-4. Épargne, Dons, Heritage**

Source : Mbaye et al. (2012 ; 2015 et 2018)

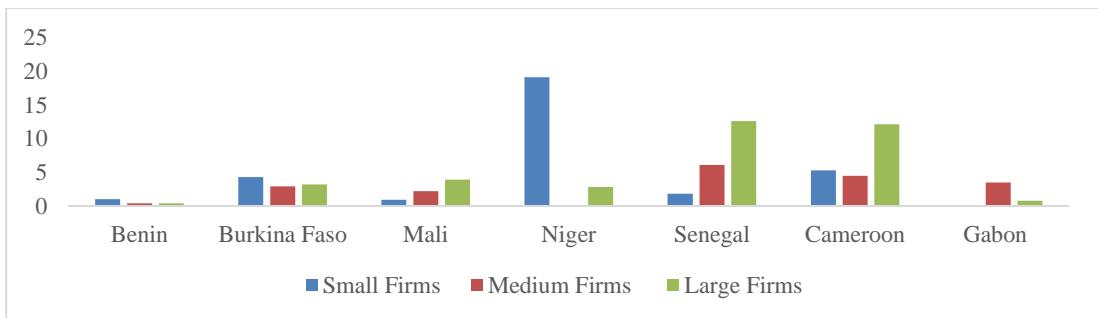
Les données des enquêtes sur les entreprises de la Banque mondiale, pour étudier l'inclusion financière des entreprises en Afrique, sont aussi analysées. Les résultats de ces enquêtes sont présentés dans les figures 5 à 9. L'analyse de ces graphiques montre que la principale source de financement des petites et grandes entreprises est d'origine interne (voir figure VII-5). Seules les grandes entreprises ont accès au financement bancaire. Par exemple, plus de 44,5% des grandes entreprises au Niger ont accès aux prêts bancaires, contre 7,5% pour les petites et 1,7% pour les moyennes entreprises (voir figure VII-6). Les autres types de financement tels que le crédit fournisseur et les ventes de stocks restent relativement faibles pour les entreprises (voir figures VII-7 et VII-8).

**Figure VI-5. Proportion des investissements financés en interne (%)**

Source : calcul des auteurs à partir des données de « Entreprise Survey » de la Banque mondiale

**Figure VI-6. Proportion de l'investissement financé par la banque (%)**

Source : Calcul des auteurs à partir des données de « Entreprise Survey » de la Banque mondiale

**Figure VI-7. Proportion des investissements financés par le crédit fournisseur (%)**

Source : calcul des auteurs à partir des données de « Entreprise Survey » de la Banque mondiale

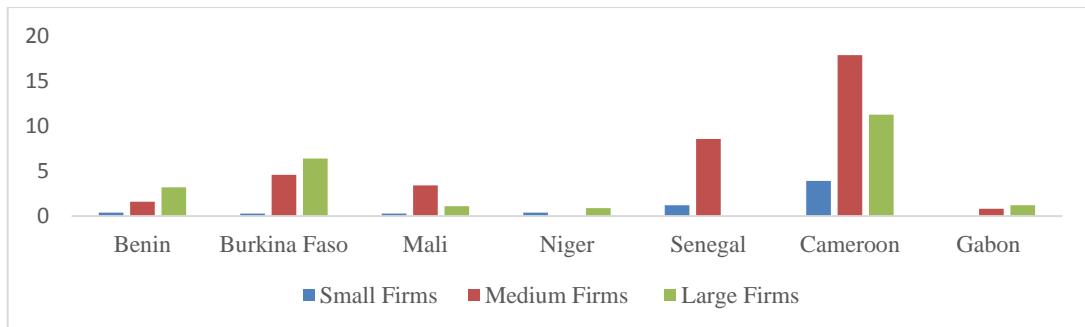


Figure VI-8. Proportion des investissements financés par des prises de participation ou des ventes d'actions (%)

Source : calcul des auteurs à partir des données de « Entreprise Survey » de la Banque mondiale

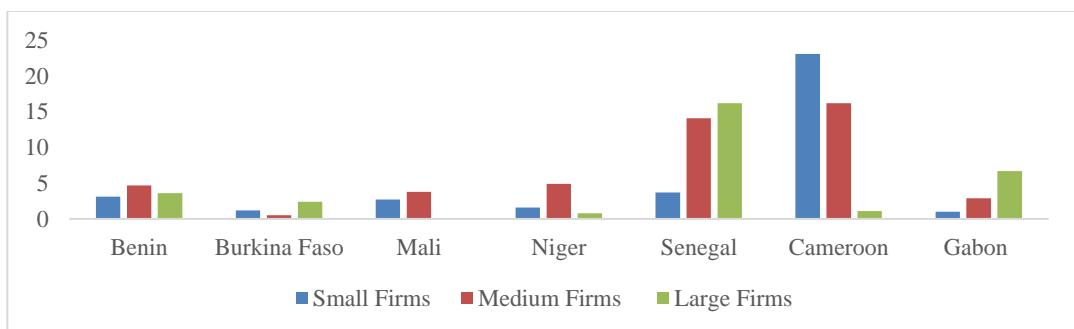


Figure VI-9. Autres financements pour l'investissement (%)

Source : calcul des auteurs à partir des données de « Entreprise Survey » de la Banque mondiale

Conclusion

En résumé, Beck (2015) constate qu'en variant les paramètres des programmes de crédit, les prêteurs peuvent s'octroyer un petit avantage en "vendant" plus de crédit, mais il n'y a pas de preuve évidente qu'ils génèrent un quelconque avantage pour les entreprises auxquelles ils prêtent. La conclusion finale de Beck est que l'offre de crédit n'est pas la contrainte majeure pour les entreprises observées comme étant sous-représentées sur les marchés du crédit.

Cette conclusion est particulièrement pertinente au vu des résultats des enquêtes menées au Mali et au Niger, deux pays fragiles et en conflit. Blattman et Ralston (2015) n'ont pas trouvé d'impact positif dans les zones de conflit - en ce qui concerne la croissance des entreprises ou la réduction des conflits - provenant de la formation ou des programmes de micro-finance ; ils trouvent plutôt que les résultats les plus constructifs proviennent des subventions aux entreprises, sous forme liquide ou en nature. (Berman, Felter et Shapiro (2018) constatent un manque d'impact similaire des programmes de formation et d'emploi dans les zones de conflit). De même, Blattman, Fiala, et Martinez (2018) trouvent que les subventions jouent un rôle plus constructif que d'autres programmes dans la constitution de capital dans les entreprises informelles et la réduction de la pauvreté dans un contexte post-conflit (Ouganda). L'AFD a eu du succès au Sahel avec

des prêts à taux zéro, même si le remboursement du capital reste obligatoire. Ces prêts comportent un élément de subvention de 40 à 50 %.

Beck (2015) trouve effectivement une contrainte majeure sur les instruments d'épargne. En effet, étant donné la dépendance des entreprises informelles à l'égard de leur propre épargne, le manque d'instruments d'épargne informelle est assez important. La difficulté fondamentale est que les entreprises informelles veulent continuer à cacher leurs revenus, et elles savent que le fait de placer leur épargne sur un compte bancaire révélera en fin de compte leurs flux financiers au gouvernement. Au lieu de cela, elles utilisent de l'argent liquide ou de l'or, et stockent physiquement ces actifs dans leurs maisons ou leurs entreprises. Si certaines alternatives pouvaient clairement être plus efficaces, il n'est pas clair jusqu'où la politique devrait aller pour aider les entreprises informelles à dissimuler leurs revenus aux autorités.

Une grande attention a été accordée aux innovations techniques qui permettent d'effectuer des opérations bancaires par téléphone. Celles-ci facilitent certainement les transactions et permettent à un plus grand nombre de personnes de détenir un compte bancaire. Toutefois, elles ne résolvent pas les problèmes d'épargne informelle ou d'octroi de crédits aux entreprises. Et bien que de nombreux efforts créatifs aient été déployés pour développer ce que les petites entreprises informelles peuvent garantir, notamment un registre des paiements réguliers de factures documenté par les services bancaires par téléphone, il n'est pas certain que les petits entrepreneurs informels recherchent davantage de garanties. Les réponses à l'enquête sur les entreprises informelles d'Afrique de l'Ouest indiquent plutôt qu'elles ont une bonne idée du montant de la dette qu'elles peuvent supporter et qu'elles évitent de créer de nouvelles dettes de peur de ne pas pouvoir en assurer le service. En d'autres termes, ils s'excluent volontairement d'une plus grande participation aux marchés financiers formels.

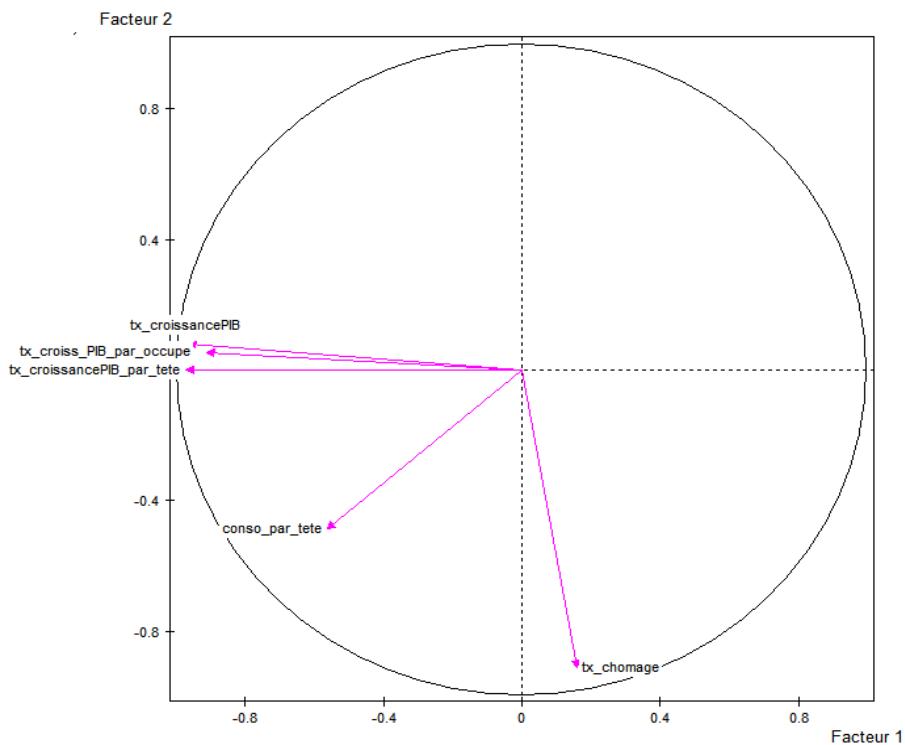
Si, comme le conclut Beck, l'offre de crédit n'est pas la contrainte majeure pour les petites entreprises informelles, pourquoi les entrepreneurs affirment-ils souvent le contraire lors des enquêtes ? Les enquêtes sur les entreprises informelles d'Afrique de l'Ouest indiquent que le plus grand problème est le manque de demande pour leurs biens et services, c'est-à-dire que les entreprises souhaitent avoir des revenus suffisants pour justifier un endettement plus important. Même si elles repèrent de nouvelles opportunités d'affaires disponibles uniquement si elles acceptent de nouveaux investissements, elles ne sont pas certaines de pouvoir rembourser comme il se doit pour protéger leur capital. Une étude sur l'inclusion financière au Sénégal, parrainée par le ministère des Finances et la Banque mondiale (2016), a révélé que la principale raison invoquée pour ne pas utiliser les services financiers formels était le "manque d'argent".

Ainsi, pour les pays africains les plus pauvres, en conflit ou en situation post-conflit, un programme de subventions aux entreprises sélectionnées peut être l'approche la plus efficace pour développer les opportunités commerciales et économiques. Pour ces pays, l'attention devrait plutôt se concentrer sur les nombreuses réformes identifiées par les entrepreneurs et nécessaires pour améliorer le climat des affaires et donc les revenus des entreprises, et non sur des programmes visant à faire signer des contrats aux entreprises informelles pour qu'elles paient des impôts ou s'endettent davantage.

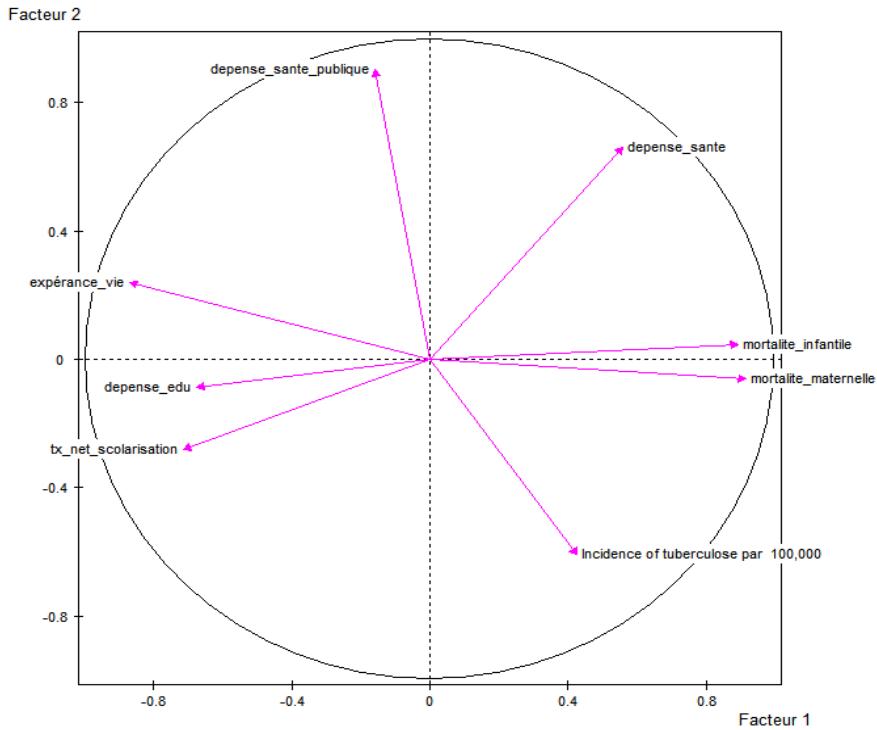


VI-10. Évolution de l'indicateur de croissance inclusive

Source : construction des auteurs

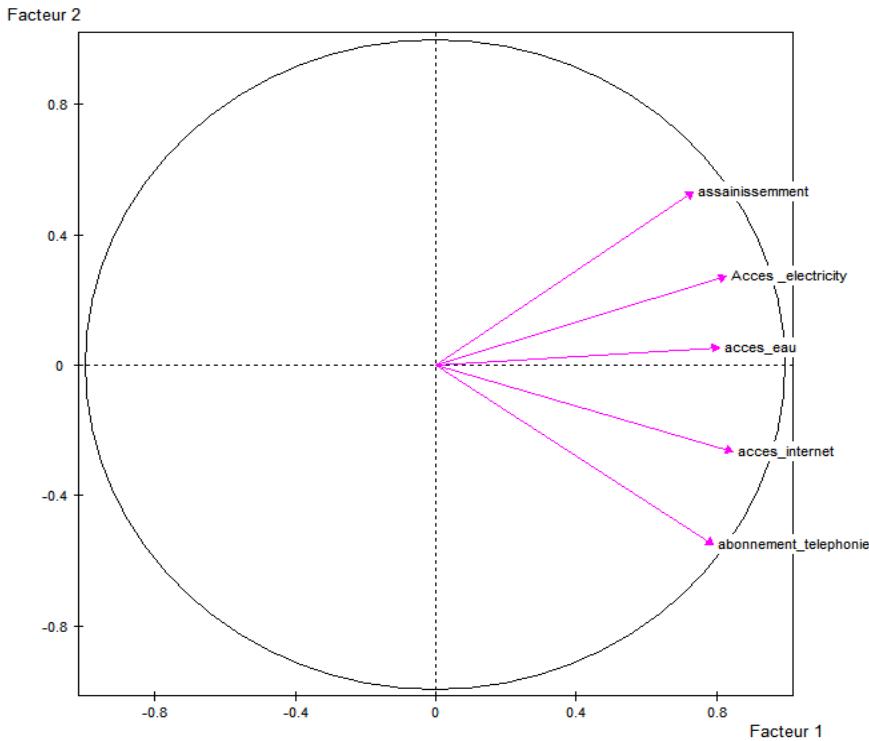


VI-11. Analyse factorielle de la dimension économique de l'indicateur



VI-12. Analyse factorielle de la dimension sociale de l'indicateur

Source : construction des auteurs



VI-13. Analyse factorielle de la dimension niveau de vie de l'indicateur

Source : construction des auteurs

Références

- Amendola, A., Boccia, M., Mele, G., & Sensini, L. (2016). *Financial Access and Household Welfare : Evidence from Mauritania* (Policy Research Working Paper No. 7533). World Bank. <http://hdl.handle.net/10986/23633>
- Arellano, M., & Bond, S. (1991). Some Tests of Specification for Panel Data: Monte Carlo Evidence and an Application to Employment Equations. *The Review¹ of Economic Studies*, 58(2), 277–297. <https://doi.org/10.2307/2297968>
- Arellano, M., & Bover, O. (1995). Another look at the instrumental variable estimation of error-components models. *Journal of Econometrics*, 68(1), 29–51.
- Aryeetey, E., & Udry, C. (1995). *The Characteristics of Informal Financial Markets in Africa* [Corpus ID: 14264080]. The bi-annual research conference of the African Economic Research Consortium, Nairobi, Kenya.
- Aterido, R., Beck, T., & Iacovone, L. (2013). Access to Finance in Sub-Saharan Africa: Is There a Gender Gap? *World Development*, 47, 102–120.
- Attanasio, O., Augsburg, B., de Haas, R., Fitzsimons, E., & Harmgart, H. (2015). The Impacts of Microfinance: Evidence from Joint-liability Lending in Mongolia. *American Economic Journal : Applied Economics*, 7, 90–122.
- Augsburg, B., De Haas, R., Harmgart, H., & Meghir, C. (2015). The Impacts of Micro-credit: Evidence from Bosnia and Herzegovina. *American Economic Journal: Applied Economics*, 7, 183–203.
- Beck, T. (2015). *Microfinance: A critical Literature Survey* (IEG). World Bank Group.
- Beck, T., Demirgüç-Kunt, A., & Levine, R. (2007). Finance, Inequality and the Poor : Cross-Country Evidence. *Journal of Economic Growth*, 12, 27–49.
- Beck, T., Levine, R., & Levkov, A. (2010). Big Bad Banks? The Winners and Losers from Bank Deregulation in the United States. *Journal of Finance*, 65, 1637–1667.
- Benjamin, N. (2023). *Dealing with Informality in Conflict and Fragile Settings* (Technical report). Donor Committee for Enterprise Development.
- Benjamin, N., & Mbaye, A. A. (2012). *The Informal Sector in Francophone Africa: Firm Size, Productivity, and Institutions*. World Bank.
- Berman, E., Felter, J., & Shapiro, J. (2018). *Small Wars, Big Data*. Princeton University Press.
- Besley, T., & Coate, S. (1995). Group lending, Repayment Incentives and Social Collateral. *Journal of Development Economics*, 46, 1–18.
- Blattman, C., Fiala, N., & Martinez, S. (2018). *The Long-Term Impacts of Grants on Poverty: 9-Year Evidence from Uganda's Youth Opportunities Program*.
- Blattman, C., & Ralston, L. (2015). *Generating Employment in Poor and Fragile States: Evidence from Labor Market and Entrepreneurship Programs*. World Bank's Development Impact Evaluation (DIME), Social Protection and Labor (SPL) and Fragility, Conflict & Violence (FCV) groups.
- Blundell, R., & Bond, S. (1998). Initial conditions and moment restrictions in dynamic panel data models. *Journal of Econometrics*, 87, 115–143.
- Conseil Economique Social et Environnemental (CESE). (2017). *Diagnostic de la situation économique, sociale et environnementale en 2017* (rapport annuel).

- Coleman, B. (1999). The Impact of Group Lending in Northeast Thailand. *Journal of Development Economics*, 60, 105–142.
- Collins, D., Morduch, J., Rutherford, S., & Ruthven, O. (2009). *Portfolios of the Poor: How the World's Poor Live on \$2 a Day*. Princeton University Press.
- Cotler, P., & Woodruff, C. (2008). The Impact of Short-Term Credit on Microenterprises: Evidence from the Fincomun-Bimbo Program in Mexico. *Economic Development and Cultural Change*, 56, 829–849.
- De Mel, S., McKenzie, D., & Woodruff, C. (2008). Returns to Capital: Results from a Randomized Experiment. *Quarterly Journal of Economics*, 123, 1329–1372.
- De Mel, S., McKenzie, D., & Woodruff, C. (2014). Business Training and Female Enterprise Startup, Growth, and Dynamics: Experimental Evidence from Sri Lanka. *Journal of Development Economics*, 106, 199–210.
- Demirgüç-Kunt, A., & Beck, T. (2007). Finance, Inequality and the Poor: Cross-Country Evidence. *Journal of Economic Growth*, 12, 27–49.
- Demirgüç-Kunt, A., Klapper, L., & Singer, D. (2013). *Financial Inclusion and Legal Discrimination Against Women* (World Bank Policy Research Working Paper No. 6416).
- Fafchamps, M., McKenzie, D., Quinn, S., & Woodruff, C. (2014). Microenterprise Growth and the Fly-Paper Effect: Evidence from a Randomized Experiment in Ghana. *Journal of Development Economics*, 106, 211–226.
- Field, E., Pande, R., Papp, J., & Park, Y. J. (2012). Repayment Flexibility Can Reduce Financial Stress: A Randomized Control Trial with Microfinance Clients in India. *PLoS One*, 7(9), e45679.
- Ghazouani, S., & Naceur, S. B. (2007). Stock markets, banks, and economic growth : Empirical evidence from the MENA region. *Research in International Business and Finance*, 21(2), 297–315.
- Giné, X., Krishnaswamy, K., & Ponce, A. (2011). *Strategic Default in joint liability groups: Evidence from a natural experiment in India* (Working Paper).
- Giné, X., & Townsend, R. M. (2004). Evaluation of Financial Liberalization: A General Equilibrium Model with Constrained Occupation Choice. *Journal of Development Economics*, 74, 269–307.
- Global Financial Inclusion (Global Findex) Database. (2017). Development Research Group, Finance and Private Sector Development Unit.
<https://doi.org/10.48529/fkzs-at21>
- Kanchana, R. S., Divya, J. V., & Beegom, A. A. (2013). Challenges faced by new entrepreneurs. *International Journal of Current Research and Academic Review*, 1(3), 71–78.
- Karlan, D., Knight, R., & Udry, C. (2014). *Consulting and Capital Experiments with Micro and Small Tailoring Enterprises in Ghana* (Working Paper).
- Karlan, D., & Zinman, J. (2011). *Microcredit in Theory and Practice: Using Randomized Credit Scoring for Impact Evaluation*. American Association for the Advancement of Science.
- Kim, D. W., Yu, J. S., & Hassan, M. K. (2017). Financial Inclusion and Economic Growth in Countries. *Research in International Business and Finance*.

- <https://doi.org/10.1016/j.ribaf.2017.07.178>
- Kuznets, S. (1955). Economics growth and Income Inequality. *The American Economic Review*, 45(1), 1–28. <https://www.jstor.org/stable/1811581>
- Lanchovichina, G., & Al. (2009). Inclusive Growth Analytics: Framework and Application. Article chapter. <https://doi.org/10.1596/1813-9450-4851>
- Lasen, S. (2010). *Measuring and Monitoring Inclusive Growth: Multiple Definitions, Open Questions, and Some Constructive Proposals* (ADB Sustainable Development Working Paper Series No. WPS102016).
- Levine, R., & Levkov, A. (2010). Big Bad Banks? The Winners and Losers from Bank Deregulation in the United States. *Journal of Finance*, 65, 1637–1667.
- Čihák, M., Demirgüç-Kunt, A., & Levine, R. (2012). *Benchmarking Financial Systems around the World*. The World Bank Financial and Private Sector Development Vice Presidency & Development Economics Vice Presidency.
- McIntosh, C. (2008). Estimating Treatment Effects from Spatial Policy Experiments: An Application to Ugandan Microfinance. *Review of Economics and Statistics*, 90, 15–28.
- Mbaye, A. A., & Benjamin, N. (2018). Improving the Contribution of the Informal Economy to GDP Growth. In I. Mansoor, A. Issoufou, & A. Sembene (Eds.), *Race to the Next Income Frontier: How Senegal and Other Low-Income Countries Can Reach the Finish Line* (pp. 149–174). IMF.
- Mbaye, A. A., Ekomié, J.-J., Saha, J. C., Kobou, G., Charmes, J., Benjamin, N., Golub, S., Haughton, D., Cissé, R., Diop, I. T., Gueye, F., Diop, A. N., Doucouré, F. B., & Diallo, N. A. (2015). *Secteur informel, environnement des affaires et croissance économique : une analyse comparative de l'Afrique de l'Ouest et du Centre*. CRDI.
- Mbaye, A. A., Golub, S. S., & Gueye, F. (Eds.). (2020). *Formal and informal enterprises in Africa francophone. Moving toward a vibrant private sector*.
- Pitt, M. M., & Khandker, S. R. (1998). The Impact of Group- Based Credit Programs on Poor Households in Bangladesh: Does the Gender of Participants Matter? *Journal of Political Economy*, 106(5), 958–996. <https://doi.org/10.1086/250037>
- Quach, M. H., Mullineux, A. W., & Murinde, V. (2005). *Access to credit and household poverty reduction in rural vietnam: a cross-sectional study*. National Economics University of Vietnam.
- Sahoo, A. K., Pradhan, B. B., & Sahu, N. C. (2016). Determinants of Financial Inclusion in Tribal Districts of Odisha: An Empirical Investigation. *The Journal of Industrial Statistics*, 47(1), 1–14. <https://doi.org/10.1177/0049085716683072>
- The World Bank. (2008). *Inclusive Growth Revisited: Measurement and Determinants* (Poverty Reduction and Economic Management (PREM) Network).
- Williams, H. T., Adegoke, A. J., & Dare, A. (2017). Role of financial inclusion in economic growth and poverty reductionin a developing economy. *Internal Journal of Research in Economics and Social Sciences (IJRESS)*, 7(5), 265–271.
- World Bank, & Senegal Ministry of Finance. (2016, October). *Financial Inclusion*.

PARTIE II.

MOYENS DE SUBSISTANCE ET FRAGILITÉS :

ÉTUDES DE CAS

Chapitre VII. CHANGEMENT CLIMATIQUE, MOYENS DE SUBSISTANCE ET CONFLITS AU SAHEL

Ahmadou Aly Mbaye, Mbayang Thiam, Fama Gueye et Khady Yama Sarr³⁸

Introduction

Le Sahel est une vaste bande de terre semi-aride qui s'étend entre le désert du Sahara au nord et les savanes soudanaises au sud, traversant plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, de l'Est et du Centre (figure VI-1). Les récentes tendances climatiques observées au Sahel révèlent une élévation continue des températures, accompagnée d'une variabilité accrue des précipitations, qui se traduit par des épisodes de sécheresse prolongés et des inondations sporadiques. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), ces changements climatiques sont susceptibles de se poursuivre et de s'intensifier, exacerbant ainsi les conditions environnementales déjà précaires de la région (GIEC, 2021). En parallèle, le Sahel est confronté à une recrudescence des catastrophes naturelles, dont la fréquence et l'intensité devraient augmenter dans un avenir proche, entraînant des conséquences désastreuses sur la disponibilité des ressources naturelles essentielles à la survie des populations locales. La désertification, phénomène aggravé par les pratiques agricoles non durables et la surexploitation des ressources, ainsi que le changement climatique, constituent des menaces directes à la sécurité alimentaire et à l'accès à l'eau potable. Dans un contexte où les ressources naturelles représentent la principale source de moyens de subsistance pour des millions de personnes, la dégradation de l'environnement a des répercussions profondes sur la résilience des communautés, les rendant particulièrement vulnérables aux crises économiques et sociales.

Dans le même temps, la région du Sahel est en proie à des turbulences politiques graves, marquées par la montée de groupes islamistes radicaux et des conflits armés persistants. Ces dynamiques de violence et d'insécurité créent un environnement propice à l'instabilité, tant à l'intérieur des États qu'au-delà de leurs frontières. Des recherches récentes établissent un lien entre les récentes tendances climatiques et la persistance des conflits violents dans la région, soulignant que les populations, confrontées à des conditions de vie de plus en plus difficiles, sont souvent poussées à migrer ou à se battre pour des ressources de plus en plus rares (Schraven et al. 2020). Ce phénomène de lutte pour la survie, associé à des tensions ethniques et religieuses, crée un terreau fertile pour l'émergence de conflits violents. De plus, les manifestations de violence observées dans le Sahel sont souvent exacerbées par des facteurs socio-politiques, notamment la défaillance de l'État et la marginalisation de certaines populations, qui se retrouvent en première ligne face aux impacts du changement climatique (Buhaug et al. 2015).

Dans ce chapitre, nous soutenons que les conflits au Sahel résultent d'une multitude de facteurs interdépendants. Parmi ceux-ci, la gouvernance, le favoritisme, ainsi que les tensions ethniques et religieuses, jouent un rôle prépondérant. Le changement climatique, loin d'être un facteur isolé, agit comme un amplificateur des tensions existantes,

38. Ce chapitre est une extension de Mbaye 2020.

contribuant à déclencher des violences et à aggraver les crises humanitaires. Par conséquent, nous soutenons que la réduction des conflits au Sahel ne pourra être envisagée qu'à travers un ensemble de politiques intégrées, où l'adaptation au changement climatique doit être considérée comme une composante essentielle. En intégrant les stratégies de résilience climatique dans les politiques de sécurité et de développement, il est possible de créer un cadre propice à une paix durable et à une plus grande stabilité dans la sous-région.

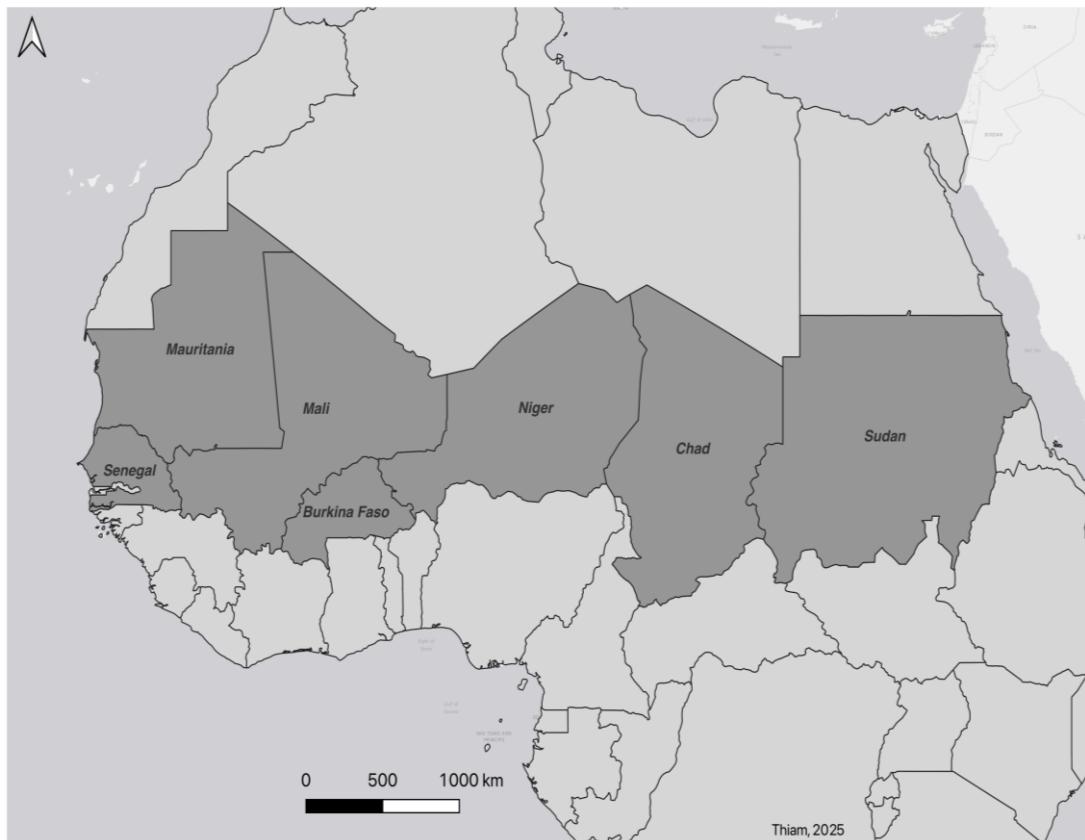


Figure VII-1 : Carte du Sahel.

Source, auteurs

Changement climatique et conflit au Sahel

Dans la sous-région sahélienne, une forte corrélation existe entre le changement climatique et les conflits violents, avec des variations de température fortement associées avec l'incidence des conflits. Des recherches menées par Burt, Miguel et Satyanath (2020) démontrent une corrélation significative entre l'aggravation du changement climatique et l'intensification des conflits violents. Plus précisément, les variations de température sont fortement liées à la fréquence des conflits observés. En effet, des conditions climatiques extrêmes peuvent exacerber les tensions sociales et politiques, créant un environnement propice à des affrontements violents, notamment dans les régions déjà fragiles du Sahel. De même, Miguel, Satyanath, and Ernest Sergenti (2004) mettent en évidence

un effet indirect de la température sur les conflits, avec un choc de 5 pour cent sur la croissance provoquant une augmentation de la probabilité de conflit de 50 pour cent l'année suivante. En combinant les projections climatiques et les corrélant avec les conflits, Burt, Miguel et Satyanath (2009) trouvent qu'une augmentation de 1°C de température provoque une augmentation de l'incidence des conflits de 4.5%, la même année et de 0.9% l'année suivante.

Cependant, il ne faut pas négliger l'impact des institutions politiques sur ces dynamiques conflictuelles. Des institutions solides peuvent jouer un rôle crucial dans l'atténuation des effets néfastes du changement climatique. Les travaux de Schilling et al. (2012) soulignent que des institutions bien établies favorisent non seulement la réconciliation, mais offrent aussi des mécanismes pour gérer les conflits potentiels, même en période de crise alimentaire. Il est observé que des indicateurs tels que la protection des droits de propriété et l'efficacité du système juridique sont corrélés à une diminution significative des guerres civiles dans les pays dotés de telles institutions (Obi, 2010). Le paradoxe de l'abondance offre une autre illustration du rôle important joué par les institutions. En effet, il a été observé que, dans des contextes comme celui du Kenya, les périodes de relative abondance sont aussi corrélées à des épisodes de conflit. En effet, les conflits liés aux raids de bétail, sont plus fréquents en saisons humides (Schilling et al. 2012). Ainsi, bien que le changement climatique soit un facteur aggravant des conflits dans la région sahélienne, il est impératif de reconnaître le rôle fondamental des institutions et des dynamiques sociales. Une approche holistique, tenant compte des défis environnementaux et institutionnels, s'avère donc nécessaire pour mieux comprendre et prévenir les conflits dans cette région vulnérable.

Changement climatique, insécurité alimentaire et instabilité dans le Sahel

Le changement climatique a des répercussions non négligeables sur la sécurité alimentaire et l'instabilité dans le Sahel, une région déjà vulnérable en raison de sa géographie et de ses conditions socio-économiques. En effet, l'augmentation des températures et la variabilité des précipitations exacerbent les défis liés à l'agriculture, qui est la principale source de subsistance pour de nombreuses populations rurales. Par exemple, au Niger, une grande partie du territoire est soumise à une variabilité pluviométrique extrême (figure VI-2), entraînant des sécheresses prolongées qui affectent directement les rendements des cultures comme le mil et le sorgho (Tchoho, 2023).

Dans le contexte du changement climatique en Afrique, il est important de souligner que les rendements des cultures vivrières pourraient connaître une diminution significative de 10 à 30 % pour chaque augmentation d'un degré Celsius de réchauffement, accentuant ainsi les tensions déjà existantes autour de la sécurité alimentaire (Masara, 2021). La dégradation des conditions agricoles due aux variations climatiques amplifie la vulnérabilité des communautés face aux pénuries alimentaires, ce qui peut mener à des conflits violents. La littérature abonde sur ce lien entre le changement climatique et les conflits, indiquant que les pénuries alimentaires provoquées par des conditions climatiques extrêmes peuvent exacerber les tensions intercommunautaires (Benjamin et al. 2012).

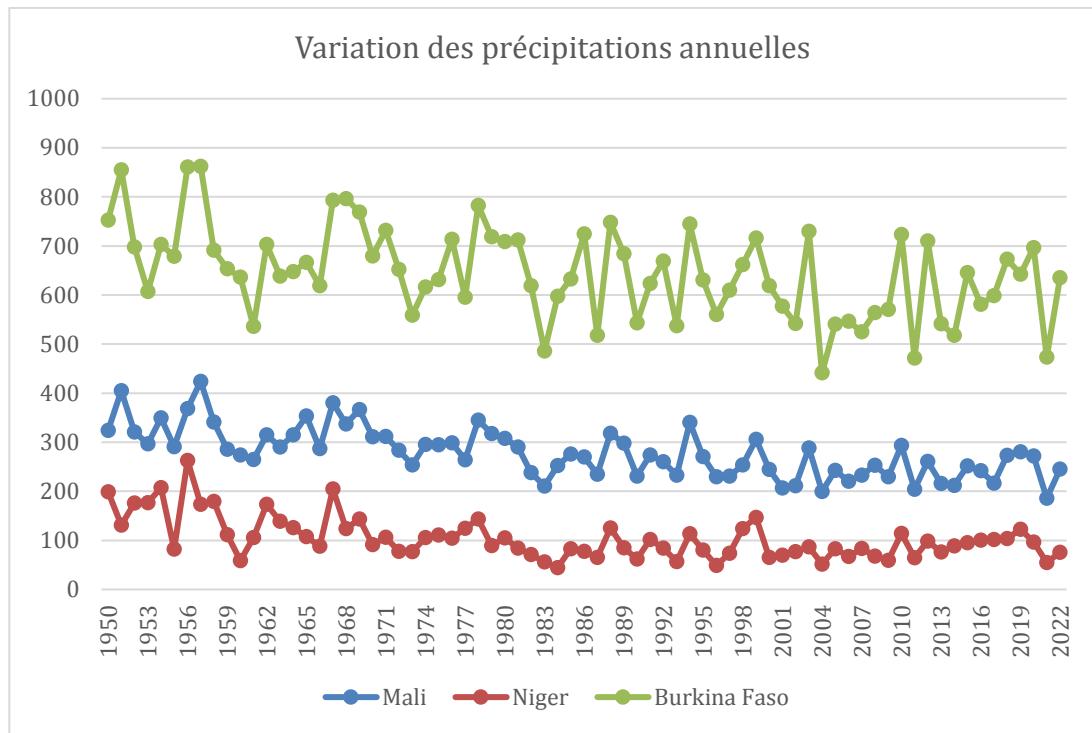


Figure VII-2 : Variations annuelles des précipitations au Mali, Niger et au Burkina Faso de 1950 à 2022.

Source : World Bank et calcul des auteurs.

Source : auteurs

L'impact du changement climatique sur l'économie, l'agriculture, en particulier, dans le Sahel est également préoccupant. Des projections indiquent que certains pays africains pourraient voir leur produit intérieur brut (PIB) gravement affecté, atteignant presque la moitié du PIB du continent en raison des effets du changement climatique (Egah, 2021). En effet, l'agriculture, qui dépend fortement des conditions climatiques, est particulièrement vulnérable. Les systèmes agricoles en Afrique subsaharienne, souvent basés sur des pratiques pluviales, sont menacés par des phénomènes tels que des sécheresses fréquentes et des inondations, qui perturbent la production alimentaire et, par conséquent, la sécurité alimentaire (Yegbemey et al., 2020 ; Kate et al., 2016). Les résultats d'une étude au Bénin ont révélé que la variabilité des précipitations a un impact plus néfaste sur les revenus agricoles que l'augmentation des températures, soulignant l'importance de la gestion de l'eau et des ressources agricoles dans la région (Sodjinou & Hounkponou, 2019).

En outre, le changement climatique entraîne des migrations internes et transfrontalières, exacerbant les tensions sociales et politiques. Les populations déplacées en raison des catastrophes naturelles, telles que les inondations et les sécheresses se retrouvent souvent dans des zones déjà surpeuplées, ce qui peut créer des conflits autour des ressources limitées (Booghs, 2023). Les conflits entre agriculteurs et éleveurs, souvent variés par la rareté des ressources, sont un exemple de la façon dont le changement climatique

peut aggraver l'instabilité dans la région (Bronkhorst, 2012). Les politiques de soutien à l'agriculture doivent donc intégrer des stratégies d'adaptation au changement climatique pour renforcer la résilience des communautés vulnérables et garantir la sécurité alimentaire à long terme (Ferroukhi et al. 2022).

Le changement climatique représente un défi majeur pour la sécurité alimentaire et l'instabilité dans le Sahel. Les effets de la variabilité climatique sur l'agriculture, combinés à ses impacts économiques significatifs et à des tensions sociales croissantes, nécessitent une attention urgente et des interventions adaptées pour atténuer ces risques. La mise en œuvre de solutions basées sur la nature et des pratiques agricoles durables pourrait offrir des voies prometteuses pour renforcer la résilience des systèmes alimentaires dans cette région vulnérable.

La sécurité alimentaire représente un défi majeur pour les pays du Sahel, qui sont parmi les moins bien classés en termes de sécurité alimentaire selon l'Indice mondial de sécurité alimentaire (GFSI). Le Mali se classe à la 86ème position, le Sénégal à la 87ème, le Burkina Faso à la 97ème, le Niger à la 104ème et le Tchad à la 108ème place. Ce constat met en lumière la gravité de l'insécurité alimentaire dans cette région vulnérable. Bien que l'insécurité alimentaire puisse être attribuée à divers facteurs, le changement climatique émerge comme l'un des principaux déterminants. En effet, avec le changement climatique, la désertification s'est intensifiée dans de nombreuses localités du Sahel ces dernières années, ce qui réduit les rendements des cultures vivrières et fruitières, exacerbant ainsi l'insécurité alimentaire (Acosta et al., 2024 ; Issaharou-Matchi et al., 2019). Des études indiquent que les pertes de production agricole en Afrique de l'Ouest, en grande partie dues au réchauffement climatique, ont exacerbé les conditions alimentaires précaires dans la région (Sultan et al., 2019 ; Defrance et al., 2020). De plus, bien que des tendances récentes de reverdissement aient été observées, celles-ci ne remettent pas en cause la diminution des rendements agricoles causée par le changement climatique (Épule et al., 2017 ; Carr et al., 2022).

Le changement climatique affecte également la sécurité alimentaire, notamment à travers la fluctuation des prix des biens alimentaires. Une analyse des écarts de précipitations annuelles par rapport à la moyenne à long terme et des écarts de revenus agricoles annuels au Niger met en évidence une corrélation frappante : les périodes de déficit pluviométrique coïncident souvent avec une baisse des rendements agricoles, entraînant une hausse significative des prix des denrées alimentaires. Cette augmentation, particulièrement marquée dans le Sahel, aggrave l'insécurité alimentaire en réduisant l'accès des populations aux produits de base. Comme l'illustre la figure VI-3, il existe une relation exponentielle entre l'augmentation des prix de consommation et le nombre de conflits. Lorsque l'indice des prix dépasse un certain seuil, le nombre d'incidents violents croît rapidement, indiquant que l'inflation alimentaire peut être un facteur déclencheur de tensions sociales et de protestations. En exacerbant les tensions économiques et sociales, la volatilité des prix devient un facteur de risque supplémentaire, accentuant la précarité et les dynamiques de conflits dans la région.

Le changement climatique affecte également la sécurité alimentaire, notamment à travers la fluctuation des prix des biens alimentaires. Une analyse des écarts de précipitations

annuelles par rapport à la moyenne à long terme et des écarts de revenus agricoles annuels au Niger met en évidence une corrélation marquante : les périodes de déficit pluviométrique coïncident souvent avec une baisse des rendements agricoles, entraînant une hausse significative des prix des denrées alimentaires. Cette augmentation, particulièrement marquée dans le Sahel, aggrave l'insécurité alimentaire en réduisant l'accès des populations aux produits de base. En augmentant les tensions économiques et sociales, la volatilité des prix devient un facteur de risque supplémentaire, accentuant la précarité et les dynamiques de conflits dans la région.

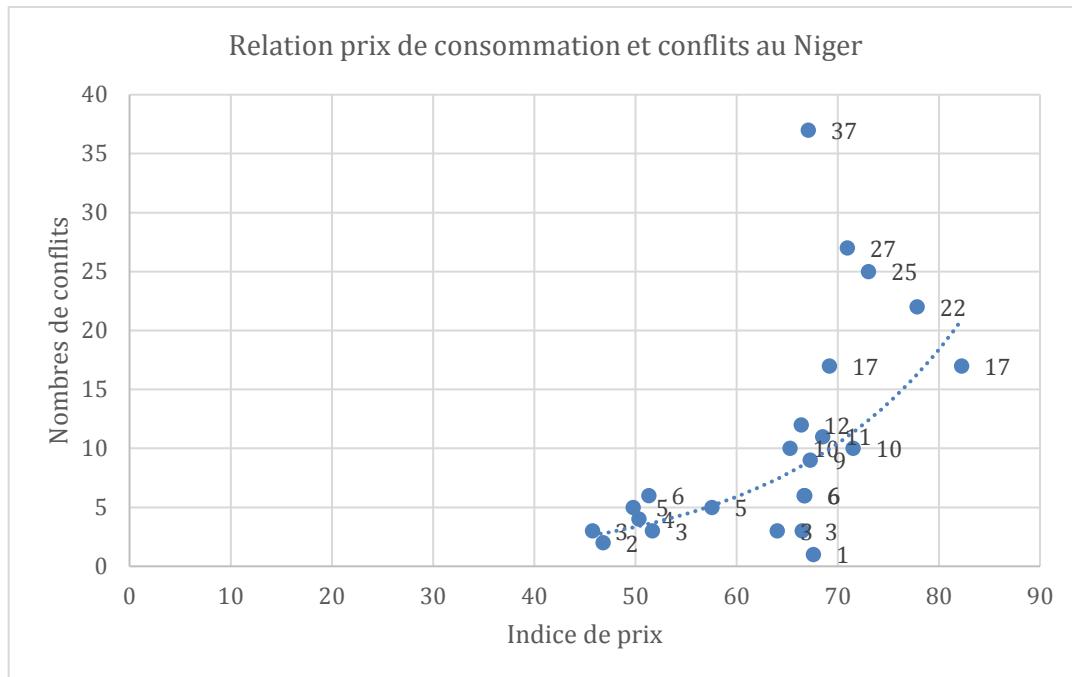


Figure VII-3: Indice des prix alimentaires et événements conflictuels 2000-2022.

Source : ACLED, World Bank.

Bien qu'il y ait débat autour de la relation entre le changement climatique et la violence communautaire, il semble y avoir un lien plus direct entre les émeutes et l'augmentation des prix des denrées alimentaires due au climat. La figure VI-3 met en évidence l'indice des prix des denrées alimentaires de première nécessité dans les principales zones de consommation sahéliennes et le nombre d'émeutes et de protestations dans les localités considérées au Sahel. Elle décrit une nette relation croissante entre les deux variables, indiquant l'impact décisif des prix sur l'incidence des conflits. En effet, comme l'illustre la figure, lorsque l'indice des prix reste bas, le nombre de conflits est limité, mais à partir d'un certain seuil (environ 65-70), la fréquence des affrontements s'accroît de manière marquée. La tendance exponentielle observée suggère qu'une inflation excessive des denrées de base agit comme un catalyseur de tensions sociales, transformant la précarité économique en instabilité sociale. Ce phénomène met en lumière la vulnérabilité des populations face aux chocs économiques et alimentaires, accentuant les risques de soulèvements et d'instabilité politique.

Changement climatique, favoritisme et conflit au Sahel

Alors que les échecs de l'État sont, de plus en plus, considérés comme le principal moteur des conflits au Sahel, ils se manifestent de différentes manières en Afrique. Tout d'abord, par le fait, principalement, que la plupart des gouvernements ont un contrôle très limité sur leurs territoires. L'éloignement et l'inaccessibilité du terrain limitent la capacité des gouvernements à assurer la sécurité. Par conséquent, le manque de contrôle total sur le territoire empêche les États africains de fournir des services de base aux populations situées dans des zones éloignées. Dans les territoires sahariens, sahéliens arides et semi-arides, de nombreuses régions de l'arrière-pays ne sont pas couvertes par le cadastre. Il en va de même pour les îles dans certains pays, tels que la Guinée-Bissau. De même, il est de notoriété publique que la fourniture de services et la représentation politique, en Afrique, sont bien en deçà de la moyenne mondiale.

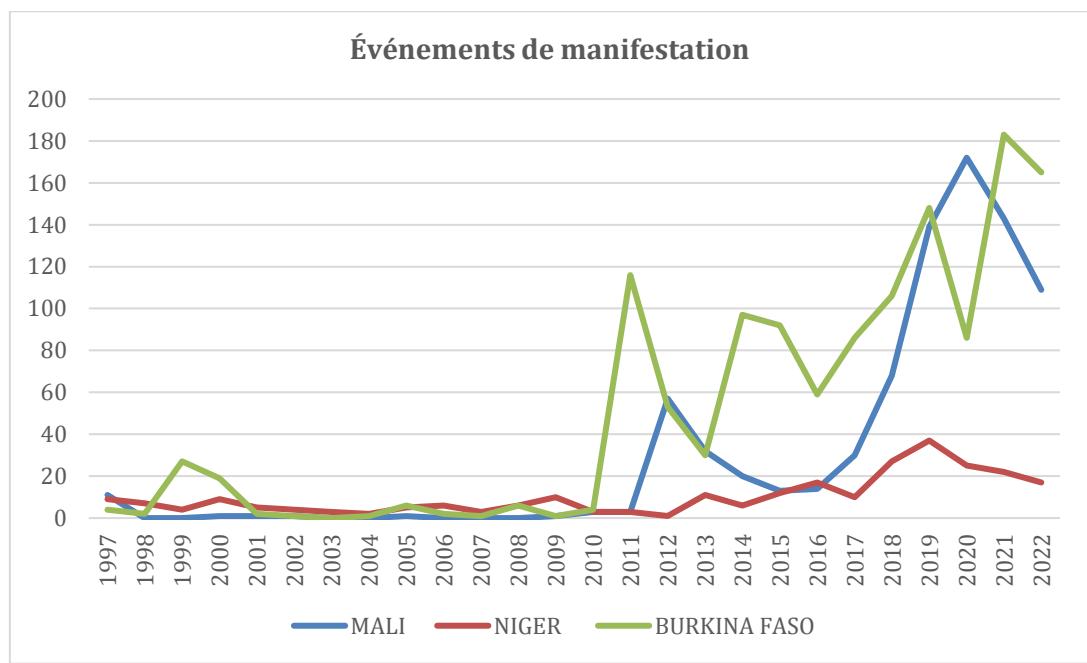


Figure VII-4 : Variations des manifestations violentes au Mali, Niger et Burkina Faso de 1997 à 2022.

Source : ACLED.

Deuxièmement, en raison de la nature clientéliste de la plupart des régimes africains, les gouvernements favorisent indûment certains groupes ethniques ou les districts qui votent pour eux, marginalisant davantage les groupes considérés comme moins liés à eux. Dans une région où il existe peu d'options disponibles en termes de moyens de subsistance, du fait d'un environnement hostile et changeant et du manque d'actifs et de la faiblesse des politiques publiques, la violence liée à la rareté des ressources est exacerbée par le favoritisme exercé au détriment de certaines chapelles politiques ou de groupes ethniques marginalisés. Par exemple, les données disponibles sur la Corne de l'Afrique et sur le Sahel montrent que les groupes politiquement ostracisés sont

exclus de l'agenda politique et s'installent généralement sur les terres marginales. Ces groupes marginalisés, bien qu'ils soient trop faibles pour exercer la violence contre le gouvernement, le font généralement contre des communautés rivales.

Selon certaines estimations, jusqu'à 65 % des minorités ethno-politiques en Afrique sont défavorisées en termes d'accès aux postes de responsabilité dans les administrations publiques et dans l'armée. De même, l'hypothèse de la prévalence de régimes politiques clientélistes en Afrique se manifeste à travers trois réalités tangibles : le présidentialisme avec une forte concentration de pouvoir entre les mains d'un petit groupe de privilégiés, le clientélisme récompensant les clients politiques dans les emplois publics, les allocations budgétaires, l'octroi de licences, de contrats, marchés publics, etc. et l'utilisation des ressources publiques pour la légitimation politique. Enfin, la façon dont les États gèrent la réponse publique aux catastrophes naturelles est, également, façonnée par le clientélisme. La littérature a révélé de nombreuses situations où certains responsables politiques au Niger et au Mali détournent des ressources destinées à l'assistance humanitaire à leur profit personnel.

Ainsi, dans le Sahel, le risque de conflit induit par le changement climatique est lié aux vulnérabilités économiques, politiques et physiques préexistantes dans les communautés où la gouvernance des ressources et la distribution des risques sont également des facteurs d'instabilité. Les restrictions sur la mobilité des éleveurs nomades, les négligences politiques, la corruption et la recherche de rente sont les principaux déterminants des conflits.

Le graphique ci-dessus illustre l'évolution des événements violents au Mali, au Niger et au Burkina Faso, mettant en évidence une tendance à la hausse marquée depuis 2010. Cette augmentation des manifestations peut être interprétée comme le reflet des tensions socio-économiques croissantes, exacerbées par l'inflation des prix alimentaires, la raréfaction des ressources et les dysfonctionnements de la gouvernance. Les pics observés après 2011 coïncident avec des périodes de crise politique et de déstabilisation, notamment après le conflit libyen. Depuis le désordre politique découlant de ce conflit et la circulation des armes qui s'en est suivie, la situation est devenue davantage volatile. En effet, la désintégration de la Libye en de nombreuses zones d'influence, associée à la porosité bien connue des frontières internationales faiblement surveillées, a considérablement facilité la contrebande d'armes dans l'ensemble du Sahel ces dernières années. Cette prolifération des armes, combinée aux inégalités structurelles et aux tensions liées à l'accès aux ressources, alimente un climat d'instabilité et de violences persistantes dans la région.

Le cas du Mali

À notre avis, le caractère divergent des conclusions de la recherche sur le lien entre le changement climatique et les conflits est, en grande partie, dû au fait que si le changement climatique est souvent associé à la sécheresse, alors qu'il s'agit plutôt d'une augmentation de la température et de déviations extrêmes de la pluviométrie (qui peut être soit plus sèche soit plus humide), induisant, dans les deux cas des pertes de ressources

associées aux conflits. D'autre part, par leur nature intrinsèque, les conflits ont souvent de multiples causes enchevêtrées, qu'il est difficile d'isoler et de tester. Ainsi, bien que les régressions économétriques fournissent des éclairages importants sur la corrélation entre le conflit et ses différents déterminants, il est souvent nécessaire de les compléter par des analyses contextuelles approfondies pour tenir compte de certaines particularités et d'autres facteurs qui ne sont pas correctement reflétés dans les données statistiques. Dans cette section, nous documentons le cas du Delta du fleuve Niger au Mali, qui offre une excellente illustration de la façon dont le changement climatique et les institutions interagissent avec d'autres facteurs, pour alimenter les conflits au Sahel.

Le Mali est un pays enclavé du Sahel, à faible revenu, avec une incidence de la pauvreté estimée à 47,8%, comparée à une moyenne de 41%, pour l'Afrique subsaharienne. Actuellement, le Mali souffre de violence et d'instabilité politique principalement dans le Nord ce qui occasionne des préjudices économiques significatifs, dans l'ensemble du pays. Deux zones agroécologiques peuvent être distinguées au Mali :

- Le Nord (le Sahara) est presque vide, avec ses trois régions septentrionales : Tombouctou, Gao et Kidal. Ces régions représentent les deux tiers du territoire national, mais ne comptent que 10% de la population malienne.
- Le Sud (le Sahel) est plus peuplé, avec une importante activité agricole.

Entre les deux zones, la ville de Mopti représente la frontière entre le Nord occupé par les djihadistes et le Sud contrôlé par le gouvernement. En 2012, pratiquement tout le Nord du Mali est passé sous le contrôle des groupes djihadistes, *Ansar Dine* et le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO). En avançant vers le Sud, en direction de la capitale, Bamako, ces groupes ont atteint la ville de Kona, dans la région de Mopti, en janvier 2013. Le gouvernement malien a, ensuite, déclaré l'état d'urgence et a fait appel à la France, qui a lancé l'opération Serval, et a réussi à stopper la progression des djihadistes, qui ont été forcés de se retirer plus au Nord.

Le delta du fleuve est la principale source de subsistance pour les agriculteurs, les éleveurs et les pêcheurs. Il englobe une zone de captage qui couvre environ 30 000 km² et où les inondations dépendent surtout des précipitations. Les agriculteurs et les éleveurs ont longtemps coexisté au Sahel et les institutions locales ont toujours prévenu et géré les conflits. Cependant, depuis l'indépendance, le gouvernement malien a toujours favorisé les agriculteurs par rapport aux éleveurs. Par exemple, le président Modibo Keïta, dans de nombreuses sorties publiques, s'est souvent montré condescendant vis-à-vis des éleveurs, considérant que la priorité pour le Mali était la promotion de l'industrie et de l'agriculture pour faire avancer son agenda de développement socialiste. Son successeur, Moussa Traoré, a fait très peu pour atténuer la frustration des peuples nomades, accumulée dans le temps.

Le fonctionnement de la justice n'a pas davantage aidé à atténuer les conflits. Dans les cas de conflits fonciers traités par la Cour d'appel de Mopti à Sévaré (Mali), plusieurs cas de corruption judiciaire ont impliqué des conflits entre agriculteurs et éleveurs, et agriculteurs et pêcheurs. La plupart des personnes interrogées par Benjaminsen et *al.* ont imputé la faiblesse de la gouvernance publique, comme étant la principale cause

des conflits au Mali. La même étude a également documenté de nombreuses instances où les éleveurs corrompent les fonctionnaires gouvernementaux pour obtenir leur soutien contre les agriculteurs.

Au Mali, une ligne de démarcation claire détermine les moyens de subsistance selon l'ethnicité, avec une division sociale du travail essentiellement déterminée par l'affiliation ethnique. Par exemple, les Peuls et les Touaregs ont tendance à être des éleveurs, tandis que les Songhaïs et les Bambaras se sont orientés vers l'agriculture. Les Peuls et les Touaregs sont essentiellement musulmans, tandis que les Bambaras et les Songhaïs pratiquent majoritairement l'animisme (religion africaine traditionnelle). Les récentes tendances concernant les conflits communautaires au Mali illustrent bien comment les facteurs ethniques et religieux, ainsi que les échecs de l'État, interagissent avec le changement climatique pour générer des situations conflictuelles.

Le bassin du fleuve Niger est le lieu d'une intense activité agricole, aussi bien pour les agriculteurs que pour les éleveurs. Alors que les agriculteurs privilégient la culture du riz, les éleveurs cultivent du *burgu*, une culture fourragère qui est utilisée comme principale source de nourriture pour les animaux pendant la saison sèche. Le *burgu* pousse dans une eau plus profonde que celle des rizières. Et, pendant les périodes de sécheresse, qui sont de plus en plus fréquentes en raison du changement climatique, les champs de *burgu* sont, souvent, empiétés par les riziculteurs, déclenchant, ainsi, des conflits communautaires. Depuis les années 1950, un quart des champs de *burgu* ont été convertis en champs de riz en raison de la diminution des précipitations.

Une tendance générale est que les Foulani et les Touareg rejoignent, de plus en plus, l'insurrection djihadiste dans le Nord du Mali, à cause des pressions combinées d'une position gouvernementale perçue comme manquant de neutralité et des effets du changement climatique sur la raréfaction des ressources en eau. Dans un tel contexte, les attaques djihadistes déclenchent des représailles des agriculteurs bambaras et songhaïs, ce qui aggrave le cycle vicieux de la haine et de la violence.

Développer des capacités d'adaptation pour atténuer les conflits induits par le changement climatique

Le changement climatique est un important déterminant des conflits au Sahel, se superposant à des causes plus profondes : les échecs de l'État et des institutions. L'adaptation au changement climatique est donc essentielle pour atténuer les conflits, de même que des réformes institutionnelles profondes. L'adaptation comporte plusieurs dimensions. La diversification des moyens de subsistance, visant à développer des activités moins dépendantes du climat, comme la pêche continentale et l'agriculture traditionnelle, est un important pilier de l'adaptation. Elle peut être réalisée en transformant les cultures traditionnelles et les produits primaires, pour y créer plus de valeur ajoutée. De plus, l'intégration de l'innovation dans le processus de production, en introduisant des variétés de cultures plus tolérantes à la sécheresse et aux inondations, ainsi que l'inclusion d'équipements et de technologies modernes, peut renforcer cette stratégie. La construction

de granges pour créer de l'ombre et permettre une meilleure circulation de l'air pourrait protéger les animaux contre les températures plus élevées.

Les travailleurs domestiques, les travailleurs indépendants et les micro-entrepreneurs dominent largement le paysage des activités rurales et semi-urbaines dans l'agriculture, l'élevage et la pêche, qui sont les plus affectées par le changement climatique. Le fait de renforcer ces acteurs devrait constituer un aspect important de toute stratégie d'adaptation. Cette stratégie exigerait le développement de programmes bien ciblés, notamment des mécanismes de financement adéquat et le développement des compétences et des incubateurs, pour aider ces entreprises fragiles à croître et à se consolider.

Compte tenu de la part minuscule du continent africain dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre, contrastant avec son exposition disproportionnée aux effets du changement climatique, il est raisonnable de considérer que l'adaptation devrait davantage être prise en considération dans l'allocation internationale des financements climatiques. Bien que la communauté internationale ait promis d'augmenter considérablement le soutien à l'adaptation, les ressources disponibles à cette fin sont encore très limitées et gagneraient à être mises à l'échelle.

Conclusion

En exacerbant l'insécurité alimentaire et la raréfaction des ressources naturelles, le changement climatique contribue à entretenir les conflits violents au Sahel. En effet, la dépendance des économies sahéliennes à l'agriculture sous-pluie et à l'élevage rend ces communautés particulièrement vulnérables aux variations climatiques. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs, accentués par la compétition pour le contrôle des ressources de plus en plus rares, témoignent de cette dynamique conflictuelle. Les défaillances institutionnelles des États sahéliens, telles qu'une gouvernance inefficace et des inégalités économiques criantes, aggravent cette situation. Les institutions locales sont souvent incapables de gérer les crises de manière efficace, ce qui entraîne une marginalisation des populations vulnérables, notamment les éleveurs. La montée des groupes extrémistes dans la région peut également être liée à ces tensions, où les frustrations liées à l'accès aux ressources et à la place de la gouvernance inappropriée alimentent les cycles de violence. De plus, les migrations forcées résultant de ces conflits et de la dégradation de l'environnement ajoutent une couche supplémentaire de complexité à la crise sahélienne, rendant la situation encore plus instable.

Cependant, le changement climatique, bien qu'il constitue un défi majeur, offre également des opportunités pour repenser les stratégies de développement et de sécurité dans la région. L'adoption de politiques d'adaptation efficaces, axées sur la résilience climatique et la diversification des moyens de subsistance est cruciale pour atténuer les effets de ces phénomènes naturels. Le renforcement des institutions locales et la mise en place de mécanismes de gestion durable des ressources naturelles sont des pistes prometteuses pour garantir une stabilité durable dans la région sahélienne. De plus, des initiatives de coopération régionale peuvent favoriser une approche intégrée et multisectorielle, alliant action climatique, développement économique et consolidation de la paix (Booghs,

2023). En conclusion, la lutte contre les effets du changement climatique au Sahel doit être intégrée dans une stratégie plus large visant à bâtir des États résilients et inclusifs. Cela nécessite une compréhension approfondie des dynamiques socio-politiques et environnementales qui exacerbent les vulnérabilités des populations locales. Une approche collaborative, impliquant les acteurs locaux dans la définition des politiques, est essentielle pour anticiper et gérer les crises, de manière efficace.

Références

- Acosta, D., Barrow, A., Mahamadou, I., Assuncao, V., Edwards, M., & McKune, S. (2024). Climate change and health in the sahel : a systematic review. *Royal Society Open Science*, 11(7). <https://doi.org/10.1098/rsos.231602>
- African Union Commission. (2015). *African Gender Scorecard*. https://au.int/sites/default/files/documents/31260-doc2015_auc_african_gender-scorecard_en.pdf
- Alexander, M., & Harding, M. C. (2005). *Is Poverty to Blame for Civil War? Evidence from Nonlinear Fixed Effects Estimation*. Document présenté au Econometric Society World Congress.
- Alisher Mirzabaev. (2019, November 18–19). *IPCC Special Report on Climate Change and Land: Implications for Western Africa*. Proceedings of the UCAD-ZEF Conference on Climate Change and Food Security in West Africa https://www.google.com/search?q=http://wascal.ucad.sn/images/wascal/Wascal_conf_dakar_alisher%2520mirzabaev.pdf
- Ancey, V. (2016). Comment se construit l'invisibilité des populations pastorales au sahel : l'expérience de la crise alimentaire de 2005 au niger. *Cahiers Agricultures*, 25 (5), 55003. <https://doi.org/10.1051/cagri/2016041>
- Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED). (s. d.). *The Armed Conflict Location & Event Data Project*. Récupéré de <https://www.google.com/search?q=https://acleddata.com/%23/dashboard>
- Barbelet, V., & Diallo Goita, M. (2015). *Marchés en Crise: Le Conflit au Mali* (Humanitarian Policy Group Working Paper).
- Benjaminsen, T. A. (2008). Does Supply-Induced Scarcity Drive Violent Conflicts in the African Sahel? The Case of the Tuareg Rebellion in Northern Mali. *Journal of Peace Research*, 45(6), 819–836.
- Benjaminsen, T. A., & Berge, G. (2004). *Une Histoire de Tombouctou* (Y. Boutroue, Trans.). Actes Sud.
- Benjaminsen, T. A., Alinon, K., Buhaug, H., & Buseth, J. T. (2012). Does climate change drive land-use conflicts in the Sahel? *Journal of Peace Research*, 49(1), 97–111. <https://doi.org/10.1177/0022343311427343>
- Booghs, S. (2023). Changements climatiques comme enjeu de sécurité. *Flux International Relations Review*, 14(1). <https://doi.org/10.26443/firr.v14i1.149>
- Bronkhorst, S. (2012). Rareté de ressources et conflit entre pasteurs et agriculteurs au sud-kordofan, soudan. *Cultures & Conflits*, (88), 111–132. <https://doi.org/10.4000-conflits.18589>

- Buhaug, H. (2015). Climate-conflict research: Some reflections on the way forward. *Wiley Interdisciplinary Reviews : Climate Change*, 6, 269–275. <https://doi.org/10.1002/wcc.336>
- Burke, M. B., & Miguel, E. (2020). Climate and Conflict: Evidence from the Philippines. *The Quarterly Journal of Economics*, 135(3), 919–977. <https://doi.org/10.1093/qje/qjaa008>
- Burke, M. B., Miguel, E., Satyanath, S., Dykema, J. A., & Lobell, D. B. (2009). Warming increases the risk of civil war in Africa. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 106(49), 20670–20674. <https://doi.org/10.1073/pnas.0907998106>
- Butler, C., & Gates, S. (2012). African range wars: climate, conflict, and property rights. *Journal of Peace Research*, 49 (1), 23–34. <https://doi.org/10.1177/0022343311426166>
- Carr, T., Mkuhlani, S., Segnon, A., Ali, Z., Zougmoré, R., Dangour, A., ... & Scheelbeek, P. (2022). Climate change impacts and adaptation strategies for crops in west africa: a systematic review. *Environmental Research Letters*, 17(5), 053001. <https://doi.org/10.1088/1748-9326/ac61c8>
- Coast, E. (2002). Maasai Socioeconomic Conditions : A Cross-Border Comparison. *Human Ecology*, 30(1), 79–105.
- Coulibaly, H., & Lima, S. (2013). Crise de l'État et Territoires de la Crise au Mali. *EchoGéo*.
- Davies, J. (2017). *Biodiversité et grande muraille verte : gérer la nature pour un développement durable au sahel*. <https://doi.org/10.2305/iucn.ch.2017.10.fr>
- Defrance, D., Ramstein, G., Charbit, S., Vrac, M., Famin, A. M., Sultan, B., Swingedouw¹, D., Dumas, C., Gemenne, F., Alvarez-Solas, J., & Vanderlinden, J.-P. (2017). Consequences of Rapid Ice Sheet Melting on the Sahelian Population Vulnerability. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 114(25), 6533–6538.
- Defrance, D., Sultan, B., Castets, M., Famien, A., & Baron, C. (2020). Impact of climate change in West Africa on cereal production per capita in 2050. *Sustainability*, 12(18), 7585. <https://doi.org/10.3390/su12187585>
- Descroix, L., Niang, A., Dacosta, H., Panthou, G., Quantin, G., & Diedhiou, A. (2013). Évolution des pluies de cumul élevé et recrudescence des crues depuis 1951 dans le bassin du niger moyen (sahel). *Climatologie*, 10, 37–49. <https://doi.org/10.4267/climatologie.78>
- Diawara, M., Hiernaux, P., Mougin, E., Gangneron, F., & Soumaguel, N. (2017). Viabilité de l'élevage pastoral au sahel : étude de quelques paramètres démographiques des élevages de hombori (mali). *Cahiers Agricultures*, 26(4), 45006. <https://doi.org/10.1051/cagri/2017039>
- Diop, N. (2007). *Pêche Maritime et Changement Climatique* (Mémoire ISE/UCAD).
- Egah, J. (2021). Adaptation des formes de financement agricole au changement climatique : cas du warrantage au bénin. *Tropicultura*, (4). <https://doi.org/10.25518/2295-8010.1923>
- Eriksen, S. H., Brown, K., & Kelly, P. M. (2005). The Dynamics of Vulnerability: Locating Coping Strategies in Kenya and Tanzania. *The Geographical Journal*, 171(4), 287–305.

- Épule, T., Ford, J., & Lwasa, S. (2017). Climate change stressors in the sahel. *Geojournal*, 83(6), 1411–1424. <https://doi.org/10.1007/s10708-017-9831-6>
- Famine Early Warning Systems Network. (s. d.). *FEWS NET Data Center*. Récupéré de <https://fews.net/fr/fews-data/337>
- Ferroukhi, S., Bouzid, A., Grimes, S., Kaabache, R., Lazereg, M., & Tifouri, M. (2022). Les politiques de soutien à l'agriculture et la pêche en algérie - une prospective stratégique vers la sécurité alimentaire durable 2035. *Les Cahiers Du Cread*, 38(3), 379–412. <https://doi.org/10.4314/cread.v38i3.14>
- “Global Food Security Index (2018): Building Resilience in the Face of Rising Food-Security Risks.” (2018, October 16). *Economist Intelligence Unit*.
- GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). (2021). *Sixième Rapport d'Évaluation*. IPCC.
- Herbst, J. (2000). *States and Power in Africa: Comparative Lessons in Authority and Control*. Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Hinkel, J., Brown, S., Exner, L., Nicholls, R. J., Vafeidis, A. T., & Kebede, A. S. (2012). Sea-Level Rise Impacts on Africa and the Effects of Mitigation and Adaptation: An Application of DIVA. *Regional Environmental Change*, 12(1), 207–224.
- Institut National de la Statistique (INSTAT). (2015). *Comptes Économiques du Mali, 1999-2013*. http://www.instat-mali.org/contenu/pub/compnat99-13_pub.pdf
- Issaharou-Matchi, I., Rabiu, H., Mahamane, M., Idrissa, B., Mahamane, A., & Saadou, M. (2019). Rural communities' perceptions of climate change and its impacts on their livelihood in southeastern Niger. *International Journal of Environment and Climate Change*, 789–800. <https://doi.org/10.9734/ijecc/2019/v9i1230157>
- Kate, S., Azontonde, A., Dagbenonbakin, G., & Sinsin, B. (2016). Effets des changements climatiques et des modes de gestion sur la fertilité des sols dans la commune de banikoara au nord-ouest du benin. *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, 10(1), 120. <https://doi.org/10.4314/ijbcs.v10i1.9>
- Kouyaté, S. (2006). *Étude des Enjeux Nationaux de Protection du Bassin du Fleuve Niger* (Rapport au Groupe de Coordination des Zones Arides (GCOZA)).
- Krystel M. R., Dossou, & Bernadette Gléhounou-Dossou. (2007). The Vulnerability to Climate Change of Cotonou (Benin) : The Rise in Sea Level. *Environment & Urbanization*, 19(1), 65–79.
- Masara, W. (2021). Environment-conflict nexus: the relevance of thomas homer-dixons environmental conflict theory in africa. *African Journal of Empirical Research*, 2 (1&2), 170–175. <https://doi.org/10.51867/ajer.v2i2.42>
- Mbaye, A. A. (2019). *Africa's climate crisis, conflict, and migration challenges*. Brookings Institution.
- Mbaye, A. A. (2020). *Confronting the challenges of climate change on Africa's coastal areas*. Brookings Institution.
- Mbaye, A. A. (2020). *Climate Change, Livelihoods, and Conflict in the Sahel*. January 2020. Georgetown Journal of International Affairs 21(1):12-20.

- Miguel, E., & Zaidi, F. (2003, January). *Do Politicians Reward Their Supporters? Regression Discontinuity Evidence from Ghana* (manuscrit non publié). https://www.international.ucla.edu/media/files/Miguel_Zaidi.pdf
- Miguel, E., Satyanath, S., & Sergenti, E. (2004). Economic Shocks and Civil Conflict : An Instrumental Variables Approach. *Journal of Political Economy*, 112(4), 725–753. <https://doi.org/10.1086/421174>
- Ostrom, E. (2007). A Diagnostic Approach for Going beyond Panaceas. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 104(39), 15181–15187.
- Pachauri, R. K., & Reisinger, A. (Eds.). (2008). *Climate Change 2007: Synthesis Report*. Intergovernmental Panel on Climate Change. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/ar4_syr_full_report.pdf
- Parodi, L. (2024). Anticipatory action for drought in the sahel: an innovation for drought risk management or a buzzword?. *Frontiers in Climate*, 6. <https://doi.org/10.3389/fclim.2024.1347519>
- Pelling, M., & Dill, K. (2006). 'Natural' Disasters as Catalysts of Political Action (Chatham House, ISP/NSC briefing paper 06/01). <http://www.disasterdiplomacy.org/pb/pellingdill2006.pdf>
- Raleigh, C., Choi, H. J., & Kniveton, D. (2015). The Devil Is in the Details: An Investigation of the Relationships between Conflict, Food Price and Climate across Africa. *Global Environmental Change*, 32, 187–199.
- Raleigh, C., Linke, A., Hegre, H., & Karlsen, J. (2010). Introducing ACLED: An armed conflict location and event dataset. *Journal of Peace Research*, 47(5), 651–660.
- Sale, A., Folefack, D., Obwoyer, G., Wati, N., Lendzemo, W., & Wakponou, A. (2014). Changements climatiques et déterminants d'adoption de la fumure organique dans la région semi-aride de kibwezi au kenya. *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, 8(2), 680. <https://doi.org/10.4314/ijbcs.v8i2.24>
- Scarritt, J. R., & McMillan, S. (1995). Protest and Rebellion in Africa: Explaining Conflicts between Ethnic Minorities and the State in the 1980s. *Comparative Political Studies*, 28(3), 323–349.
- Schilling, J., Opiyo, F., & Scheffran, J. (2012). Raiding pastoral livelihoods: motives and effects of violent conflict in north-western kenya. *Pastoralism: Research, Policy and Practice*, 2(1), 25. <https://doi.org/10.1186/2041-7136-2-25>
- Schilling, J., Opiyo, F., & Scheffran, J. (2012). Raiding pastoral livelihoods: motives and effects of violent conflict in north-western kenya. *Pastoralism: Research, Policy and Practice*, 2(1), 25. <https://doi.org/10.1186/2041-7136-2-25>
- Schraven, B., Adaawen, S., Rademacher-Schulz, C., & Segadlo, N. (2020). Climate change impacts on human (Im-) mobility in Sub-Saharan Africa: Recent trends and options for policy responses.
- Sodjinou, E., & HOUNKPONOU, S. (2019). Impact des changements climatiques sur les revenus des ménages agricoles au bénin : evidence basée sur l'application du modèle ricardien. *Annales De L'université De Parakou - Série Sciences Naturelles Et Agronomie*, 9(1), 43–54. <https://doi.org/10.56109/aup-sna.v9i1.62>

- Sultan, B., Defrance, D., & Iizumi, T. (2019). Evidence of crop production losses in west africa due to historical global warming in two crop models. *Scientific Reports*, 9 (1). <https://doi.org/10.1038/s41598-019-49167-0>
- Takpa, O., Tovihoudji, P., Ollabodé, N., & Yabi, J. (2022). Perception des producteurs des changements climatiques et stratégies d'adaptation dans les systèmes de culture à base de maïs (*zea mays*) au nord-bénin. *Annales De L'université De Parakou – Série Sciences Naturelles Et Agronomie*, 12 (1), 1–14. <https://doi.org/10.56109/aup-sna.v12i1.7>
- Tchoho, M. (2023). Impacts potentiels du changement climatique sur les rendements du mil et du sorgho cultivés dans les communes rurales au niger. *European Scientific Journal Esj*, 19(36), 95. <https://doi.org/10.19044/esj.2023.v19n36p95>
- Tor A. Benjaminsen. (2008). Does Supply-Induced Scarcity Drive Violent Conflicts in the African Sahel? The Case of the Tuareg Rebellion in Northern Mali. *Journal of Peace Research*, 45(6), 819–836.
- Vidal, A. (2024). Des solutions fondées sur la nature pour les objectifs climatiques des entreprises: points de vue concernant l'utilisation par les entreprises de solutions fondées sur la nature pour atteindre leurs objectifs de zéro émission nette. <https://doi.org/10.2305/sgqf2445>
- Wario R. Adano, Ton Dietz, Karen Witsenburg, & Fred Zaal. (2012). Climate Change, Violent Conflict and Local Institutions in Kenya's Drylands. *Journal of Peace Research*, 49(1), 65–80.
- World Bank. (2018). *Poverty and Shared Prosperity 2018: Piecing Together the Poverty Puzzle*.
- Yegbemey, R., IMOROU, S., Aihounton, D., Yabi, J., Kinkpe, T., & ATCHIKPA, M. (2020). Déterminants de l'adaptation des agriculteurs aux changements climatiques dans les zones du nord bénin et du sud niger. *Annales De L'université De Parakou – Série Sciences Naturelles Et Agronomie*, 10(2), 31–42. <https://doi.org/10.56109/aup-sna.v10i2.35>

Chapitre VIII. MIGRATIONS ET CONFLITS AU SAHEL

Pape Sakho, Boubacar Macalou & Garba Hima

Introduction

Les migrations interne et externe sont aussi anciennes que les sociétés traditionnelles du Sahel. D'abord saisonnières, puis épisodiques, mais toujours temporaires, elles étaient présentes dans l'éducation et la formation des adolescents et des jeunes garçons. La pratique constituait une étape essentielle et presque incontournable dans la vie de l'adolescent et du jeune garçon célibataire : c'est l'étape de l'endurcissement physique et de l'aguerrissement moral. L'endurcissement physique venant du fait que le candidat à l'émigration, n'ayant généralement aucune qualification professionnelle, ne dispose que de sa force physique à monnayer pour se créer un revenu et prétendre faire fortune avant de revenir en famille.

L'aguerrissement moral vient du fait que l'adolescent ou le jeune, au contact d'autres réalités socio-culturelles, est obligé de les découvrir, de les apprendre et de les connaître pour les respecter, parfois au prix d'efforts énormes mais nécessaires pour réussir son intégration dans le milieu d'accueil. Toutes choses qui complétaient l'éducation des adolescents et des jeunes garçons qui, de la sorte, devenaient des références dans les milieux de leurs groupes d'âge et au-delà, notamment pour informer, éclairer ou apprécier, voire juger, sur la base de leurs vécus qui dépassaient les frontières géographiques et les connaissances de leurs communautés d'appartenance. Autant dire que la migration était un phénomène fortement culturel (Cortes 1998³⁹, Dia 2015⁴⁰, Sakho 2018⁴¹).

De nos jours, la dimension économique a pris le pas sur celle qui est culturelle, dans la justification de la migration. En effet, des pratiques de l'Administration coloniale face à la nécessité de gérer les effets des catastrophes naturelles, comme les sécheresses et leur corollaire de famine, le tout dans la monétarisation des échanges, les sociétés ont éprouvé le besoin de chercher de l'argent et de faire fortune pour garantir aux ménages des conditions de vie et d'existence à la hauteur des normes des temps modernes (Bredeloupe⁴² 2021, Fall 2017⁴³). Tout cela, combiné à une pratique séculaire et culturelle, donc fortement ancrée dans les habitudes, ne peut permettre aux générations successives d'échapper au phénomène de la migration, sauf dans les cas de contraintes majeures, en général d'ordre social. En Écologie, les professionnels s'accordent à dire

-
39. Cortes Geneviève. Migrations, systèmes de mobilité, espaces de vie : à la recherche de modèles. In: *L'Espace géographique*, tome 27, n°3, 1998. pp. 265-275.
DOI : <https://doi.org/10.3406/spgeo.1998.1167>
 40. Dia, H. (2015). Trajectoires et pratiques *migratoires des Haalpulaaren* du Sénégal : socio-anthropologie d'un "village multi-situé", L'Harmattan, Paris.
 41. Sakho, P. (novembre 2018). Chapitre 5. La migration sénégalaise, des réponses territorialisées à la *mondialisation*. In Angelo Turco et Laye Camara (eds) : *Cultura della migrazione, immaginari migratori, pratiche della mobilità*, Franco Angeli Edizioni, Milan, p 151-172
 42. Sylvie Bredeloup Migrations intra-africaines : changer de focale, *Politique africaine* n° 161-162 • 2021/1-2 • p. 427-448.
 43. FALL Papa Demba, *Des Francenabé aux Modou-Modou : l'émigration sénégalaise contemporaine*, L'Harmattan Sénégal - Paris - Dakar – 2017 ISBN : 9782343107967.

et à écrire que lorsque les conditions du milieu changent, trois possibilités s'offrent à l'être vivant : s'adapter, migrer ou périr. La migration est aussi, dans bien des cas, un instinct de survie, surtout en milieu sahélien du Mali.

Une autre dimension que l'on ne peut nullement passer sous silence est la durée des migrations qui est devenue plus longue. Les destinations aussi sont de plus en plus éloignées des milieux d'origine, surtout avec les progrès enregistrés dans les moyens de transport et le désenclavement intérieur et extérieur des États et entre ceux-ci. S'y ajoutent les politiques migratoires des principales destinations qui ont été très favorables à des moments donnés.

La migration économique a pour but de soutenir d'abord les ménages ou les familles d'origine dès lors que l'émigré a accédé à un niveau de confort matériel acceptable pour lui-même. Les réalisations au profit des familles d'origine consistent en l'approvisionnement en denrées alimentaires prioritaires, l'équipement des actifs agricoles, l'amélioration de l'habitat, l'achat d'animaux qui constituent une forme d'épargne, etc.

Inspirés par ce qu'ils apprennent de leurs vécus durant leurs parcours et leurs activités diverses et multiformes, conseillés par des personnes de bonne volonté là où il n'y a pas de formateurs dignes de ce nom, les émigrés ont, très vite, entrepris de mutualiser leurs intelligences et leurs moyens financiers pour suppléer aux insuffisances de l'État central et des collectivités territoriales pour prendre en charge la part de demande sociale qui n'a pu l'être par la puissance publique. Ceci a permis d'enregistrer des réalisations de toutes sortes ou presque et dans tous les domaines, notamment dans l'éducation, la santé, l'approvisionnement en eau potable, les productions agricoles, les lieux de culte, la maîtrise de l'eau, le désenclavement à travers la construction d'infrastructures routières et/ou la connexion à des réseaux de téléphonie, etc. Bref, sans la migration, il n'y aurait pas de vie décente dans de nombreuses localités entières de la région Sahélienne, de nos jours. Mais force est de constater que le phénomène prend des tournures et des proportions qui invitent à la réflexion, surtout depuis l'avènement de ce qu'il est, désormais, convenu d'appeler la crise de la migration.

Pour ce qui est des investissements réalisés dans les zones de départs des migrants, il y a un besoin urgent de coordination des efforts avec ceux des collectivités territoriales auxquelles les pouvoirs publics ont transféré des compétences en matière de conception et de gestion du développement au niveau local, surtout qu'il ne saurait y avoir de contradiction entre les objectifs et les activités des acteurs.

Définition de quelques concepts

Diarra (2008) définit la migration comme « le déplacement de populations d'un pays à un autre pour s'y installer ». Sissoko (2007), définit le migrant comme la personne qui a quitté son pays pour aller vivre temporairement ou définitivement dans un autre pays, pour des raisons politiques ou économiques en d'autres termes la personne qui a quitté son lieu d'origine pour aller vivre temporairement ou définitivement dans un autre lieu et s'y sent étrangère (Sissoho p. 207).

Typologie des mouvements migratoires

Il existe plusieurs typologies possibles des mouvements migratoires. Macalou, (2002) a identifié plusieurs types de migration que nous récapitulons ci-après. Globalement, cette typologie comporte deux dimensions : l'une nationale et l'autre transnationale ou internationale. Mais, au sein des mouvements nationaux de personnes, il est possible de distinguer plusieurs autres formes, en fonction des motivations et/ou des zones de départ et d'accueil. On peut distinguer les différents mouvements ainsi qu'il suit :

Les migrations internationales

Les migrations internationales consistent en des déplacements de populations de certains pays vers d'autres. Très courant et, de plus en plus, pratiqué par les actifs des deux sexes, ce type de mouvement migratoire est de loin le plus recherché et même le plus envié à la fois dans les milieux ruraux et urbains du pays.

L'exode rural

Encore appelé « Transfert », l'exode rural est une forme de migration dans laquelle les populations se déplacent des zones rurales vers de grandes agglomérations urbaines. Ce mouvement a toujours été pratiqué, à travers le monde.

Le mouvement inter-sectoriel

C'est le déplacement de personnes d'un secteur de production (riz ou mil, par exemple) vers un autre secteur (coton, ou zone industrielle, par exemple) à l'intérieur de la même région ou non.

Les migrations zones urbaines-zones rurales

Ce sont des mouvements de personnes de cités urbaines vers des milieux ruraux. On l'appelle « rurbanisation ». Ce type de mouvement est très rare au Mali car ne concerne que le cas de quelques fonctionnaires qui, une fois à la retraite, décident de rejoindre leurs villages d'origine ou d'autres zones rurales qu'ils jugent plus favorables. Aussi, faut-il signaler le cas de personnes sans emplois qui se déplacent vers les zones rurales où des chantiers de grands travaux lancés par l'État ou des organisations privées ou non gouvernementales leur offrent plus d'opportunités d'emplois.

Selon Robin (1996), on distingue deux types de migration : les migrations d'itinérance et les migrations de déserrance.

- ***Les migrations d'itinérance*** : les migrations d'itinérance sont « celles dont les protagonistes, y compris les plus modestes, sont portés par une ambition, un projet de promotion sociale. Celles-là ont effectivement comme horizon privilégié l'Occident développé »⁽¹⁾.

1 N. Robin, 1996, *Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe 1985-1993*, Paris, ORSTOM éditions, p. 53.

- ***Les migrations de déserrance*** : selon l'auteur, ce type de migration est caractéristique des pays et populations du Sud avec comme objectif primordial la recherche de la survie. Ce qui fait qu'elles sont toujours orientées des régions ou zones de pauvreté vers d'autres relativement plus aisées ou des zones de risques / conflits vers des espaces plus paisibles ou moins hostiles à la vie humaine.

Cissé (1994) distingue trois formes de migration :

- les migrations internes ou les migrations à l'intérieur du même pays ;
- les migrations sous-régionales qui désignent des déplacements de populations entre pays de la même sous-région. Exemple: Afrique de l'Ouest;
- les migrations inter sous-régionales. Dans ce cas, les migrations se résument à des mouvements de populations entre des États appartenant à des sous-régions différentes. C'est le cas, par exemple, entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale.

Les facteurs liés à la migration externe

Plusieurs raisons sont évoquées pour expliquer les migrations. Elles varient selon les zones ou aires socio-culturelles mais aussi suivant les catégories socio-professionnelles.

La pauvreté

Diarra (2008) retient que « Les causes de la migration sont multiples dont la principale demeure la pauvreté ». Cet auteur précise que « les facteurs exogènes contraignants et non maîtrisables ont aggravé la pauvreté dans notre pays et suscité davantage les mouvements migratoires des populations. »

Dans des recherches bien plus localisées, B. Macalou (2002) confirme la position de Diarra, lorsqu'il identifie trois raisons de l'émigration dans la commune rurale de Madiga Sacko (région de Kayes). Dans cette commune, l'insuffisance de revenus monétaires (92,8%), la sécheresse (5,9%) et l'insuffisance des terres fertiles (1,3%) sont les principales raisons décrites pour justifier l'émigration. Ces proportions sont quasiment les mêmes, quel que soit le statut matrimonial de l'émigré.

L'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté (du Mali, dans son rapport 2016 (RNDH), note : « Face à des états de pauvreté monétaire au niveau de la famille, celle-ci (la migration) peut désigner une personne qui va tenter sa chance ailleurs, lorsque le lieu de résidence n'offre pas d'opportunités de biens monnayables à souhait ».

Le ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine (2006) a fait des constats semblables lorsqu'il rapporte que les principales raisons qui poussent les gens à émigrer sont plus d'ordre économique que politique ou autre. Elles ont pour nom : la pauvreté, le sous-emploi et le chômage, la crise économique et, surtout, dans le monde rural notamment, les faibles perspectives dans le domaine de l'agriculture (manque de terres cultivables, appauvrissement des sols, désertification progressive, manque d'eau, aléas climatiques).

Les facteurs conjoncturels naturels ou anthropiques

Parmi les nombreux facteurs exogènes, Diarra cite, notamment :

- la sécheresse endémique ;
- l'avancée du désert et la désertification ;
- l'insuffisance de la pluviométrie et sa répartition inégale dans l'espace et dans le temps ;
- l'action des prédateurs (criquets, oiseaux granivores, asticots, chenilles) ;
- la traite négrière ;
- l'aventure.

Le rapport de l'ODHD/LCP (2016) identifie aussi, entre autres, des facteurs conjoncturels naturels lorsqu'il précise que « L'irrégularité des pluies conduisant à la diminution des ressources naturelles s'accompagne d'une inévitable faible productivité agricole dans les zones où l'agriculture dépend fortement de la pluviosité. La migration apparaît comme une réponse immédiate à la sécheresse ».

Les échanges commerciaux

D'autres raisons expliquent la migration. Il s'agit, notamment, des échanges commerciaux entre des groupes ethniques du Mali, plus particulièrement les *Sarakolés* et d'autres régions de la sous-région ouest-africaine. Ces échanges commerciaux ont porté sur l'or, la gomme arabique, l'arachide, le mil, le sel gemme, les esclaves et la kola. Dans le même prolongement, Sissoko (2007) évoque également le commerce comme facteur de migration externe, entretenu surtout par des ressortissants de l'ethnie *soninké*. Selon lui, au départ, les principales destinations de ces commerçants étaient la Côte d'Ivoire, la Sierra Leone, la Guinée et la Gambie.

Les contraintes de l'Administration coloniale française

Ancienne colonie française, le Mali a subi les excès et abus de l'Administration coloniale de la République française, au nombre desquels il est possible de citer l'imposition des populations. Diarra rapporte que c'est avec cette mesure que les déplacements des populations ont connu leur véritable essor. C'était à la fin du XIXe siècle. En effet, cette mesure coloniale française aurait poussé, de façon saisonnière, les bras valides hors de leurs territoires pour aller chercher de quoi s'acquitter de l'impôt. Cette position de Diarra est partagée par Sissoko (2007) qui, entre autres raisons, identifie la colonisation française comme facteur de migration externe. Selon lui, le développement de la culture de l'arachide en territoire sénégalais, par l'Administration coloniale, a amené celle-ci à recruter, de gré ou de force, des actifs agricoles maliens pour les installer au Sénégal voisin, à l'occasion de chaque campagne de production agricole qui correspond à la saison des pluies (de mai à octobre, en général).

L'objectif recherché était l'approvisionnement des industries de transformation (les huileries) de la métropole. Une fois la campagne de production terminée, les jeunes revenaient en famille avec les reliquats des revenus agricoles en espèces ; ce qui leur permettait de satisfaire les besoins monétaires de leurs familles d'origine. Si les revenus

sont suffisants, des biens matériels, comme des bicyclettes, étaient achetés comme équipements collectifs de la famille. Mais, au début de la campagne agricole suivante, les mêmes jeunes, dans certains cas et parce qu'ayant pris goût à la pratique, ou d'autres bras valides, volontaires ou non, étaient engagés dans l'exercice vers la même destination.

L'effort de reconstruction et l'essor économique de l'Europe

À la suite de la Deuxième Guerre mondiale, les besoins de reconstruction de l'Europe étaient considérables et dépassaient les capacités des États européens, en termes de main-d'œuvre de tous genres, particulièrement la main-d'œuvre non qualifiée. Ceci amena les Européens à se tourner vers leurs colonies, notamment africaines, pour combler le déficit de main-d'œuvre. Un détail essentiel est donné par Diarra lorsqu'il écrit : « Vers la fin des années 1950, l'espace migratoire s'est élargi à des destinations plus lointaines, en réponse à la demande de main-d'œuvre étrangère qui a accompagné la croissance économique et industrielle de l'Europe d'après-guerre ». Sissoko (2007) identifie deux autres raisons : l'une culturelle et l'autre économique.

Le déterminant culturel

Dans l'espace des trois frontières (Mali, Mauritanie et Sénégal) les auteurs montrent que le fait d'aller à l'aventure pour le jeune garçon est une pratique séculaire en milieu *soninké*. Selon une croyance et une pratique très acceptée dans ce milieu, tout jeune garçon doit tenter l'aventure à partir de l'âge de la puberté et avant le mariage (Sakho, 2005⁴⁴). L'objectif recherché est de permettre à la jeune personne de se mettre aux contacts d'autres milieux naturels et humains pour enrichir son éducation et sa formation ; toutes choses qui font de cette pratique un facteur d'aguerrissement et de valorisation du jeune homme.

Les facteurs « push » and « pull »

Sissoko affirme que la migration externe ou l'émigration est justifiée également par des facteurs *push and pull* ; c'est-à-dire des facteurs répulsifs ou qui poussent à l'émigration et des facteurs qui attirent les candidats à l'émigration. Parmi les premiers facteurs, il cite les sécheresses récurrentes, la pauvreté, le manque de perspectives, de débouchés et le chômage. Au titre des facteurs attractifs, il identifie les facteurs suivants :

- les salaires plus élevés ;
- la faveur du regroupement familial ;
- les coûts de transport et la diversification des moyens de transport ;
- la disparité des revenus entre les pays d'accueil et le Mali ;
- le vieillissement de la population dans les pays occidentaux ;
- la perspective d'une plus grande sécurité et d'une plus grande liberté politique ;
- de meilleurs débouchés dus à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans la plupart de ces pays et à l'accroissement conséquent de la demande dans ce secteur ;

44. SAKHO P., 2005, « Enclavement et marginalisation en Afrique de l'Ouest : le cas de l'« Espace des Trois Frontières » sénégalais », in *Espaces, Sociétés, Population*, Université de Lille, 2005 ; Dia (2015) ;

- un meilleur développement technologique et professionnel des zones d'accueil ;
- l'octroi de bourses d'études ;
- la possibilité d'emplois dans les organisations internationales siégeant dans ces pays ;
- la possibilité de bénéficier d'une éducation et des soins de santé de meilleure qualité ;
- de meilleures opportunités d'éducation et de formation pour les enfants.

En guise de résumé, il est possible de dire que l'émigration apparaît comme une opportunité : celle qui procure des solutions aux problèmes économiques qui ne peuvent être résolus sur place. Ceci est particulièrement valable pour la région de Kayes, frontalière avec le Sénégal oriental, ainsi que le note, si bien, Diarra : « L'émigration étrangère constitue un palliatif qu'aucune autre activité locale ne saurait remplacer dans la mesure où elle fait bénéficier des familles entières de revenus supérieurs aux capacités locales de production de la région de Kayes ».

Tableau VIII-1. Répartition des émigrés internationaux par région de départ au Mali

Régions de départ	2009			2011		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Kayes	10,7	89,3	28,8	14,6	85,4	25,9
Koulakoro	2,7	97,3	14,8	5,3	94,7	19,9
Sikasso	9,1	90,9	11,3	8,4	91,6	16,0
Ségou	6,2	93,8	7,3	6,1	93,9	11,1
Mopti	4,8	95,2	16,9	9,0	91,0	11,0
Tombouctou	3,3	96,7	4,6	11,9	88,1	3,4
Gao	24,3	75,7	3,5	18,2	81,8	2,2
Kidal	44,8	55,2	0,1	46,1	53,9	0,3
Bamako	100	0	12,7	100	0,0	10,1
Total	19,6	80,4	100	18,9	81,1	100

Source : ODHD/LCP, 2016

Les émigrés maliens partent de toutes les régions administratives du pays même si la région de Kayes, la première région administrative du pays, fournit la plus forte part avec près de 29% du total (tableau IX-1). Aussi, les départs du milieu rural sont-ils plus importants que ceux du milieu urbain, exception faite des régions de Gao et de Kidal, à l'extrême Est du pays, aux frontières avec le Niger et avec l'Algérie.

Par ailleurs, le tableau IX-2 donne la répartition des émigrés par destination.

Tableau VIII-2. Répartition des émigrés selon les principaux pays de destination déclarés en 2009

Pays de destination	Proportions (%)
Burkina Faso	1,6
Côte d'Ivoire	31,9
Niger	1,2
Sénégal	6,1
Autre Afrique	32,1
Europe	19,8

Reste du monde	2,1
Non disponible	5,2
Total	100,0

Source : ODHD/LCP, 2016

Ce tableau renseigne que la majeure partie des émigrés maliens sont à l'intérieur du continent africain et même dans la sous-région ouest-africaine ; la République de Côte d'Ivoire accueillant le plus fort contingent.

La migration au niveau des deux sexes

Au Mali, la migration est pratiquée aussi bien par les hommes que par les femmes, avec des ampleurs différentes. Le tableau suivant récapitule, par région, la répartition des hommes ayant émigré.

Tableau VIII-3. Répartition des hommes émigrants par région et selon le statut matrimonial

Régions	État matrimonial des hommes émigrants						Sous-ensemble
	Célibataire	Marié monogame	Marié polygame	Veuf	Divorcé/ séparé	Union libre/ concubinage	
Kayes	62,6	15,5	21,1	0,5	0,3	0,0	100,0
Koulikoro	59,8	20,7	18,5	0,6	0,3	0,1	100,0
Sikasso	59,7	16,8	22,5	0,6	0,3	0,0	100,0
Ségou	58,3	23,1	17,7	0,7	0,1	0,1	100,0
Mopti	55,1	27,7	15,6	1,2	0,3	0,1	100,0
Tombouctou	51,8	36,6	9,3	1,8	0,4	0,1	100,0
Gao	55,8	33,4	8,5	1,4	0,9	0,0	100,0
Kidal	46,7	48,9	1,1	1,1	1,6	0,5	100,0
Bamako	71,5	17,0	10,4	0,6	0,4	0,1	100,0
Mali	61,4	20,2	17,3	0,7	0,3	0,1	100,0

Source: ODHD/LCP, 2016

Un peu moins des deux tiers des émigrés internationaux sont des célibataires alors que le phénomène frappe, à peu d'écart près, les monogames et les polygames. Mais, aucun statut matrimonial n'est épargné par la migration internationale. Le phénomène touche aussi les femmes, comme en témoignent les données du tableau qui suit.

Tableau VIII-4. Répartition des femmes ayant émigré par région, selon le statut matrimonial

Régions	Statut matrimonial des femmes ayant émigré						Sous-ensemble
	Célibataire	Marié monogame	Marié polygame	Veuf	Divorcé/ séparé	Union libre/ concubinage	
Kayes	20,9	42,5	31,6	4,1	0,8	0,1	100,0
Koulikoro	29,7	42,3	22,5	4,6	0,7	0,2	100,0
Sikasso	20,3	44,9	29,8	4,3	0,5	0,2	100,0
Ségou	22,4	45,3	25,2	6,4	0,6	0,2	100,0
Mopti	21	48,5	22,9	6,5	0,9	0,1	100,0
Tombouctou	22,2	49,8	18,4	7	2,5	0,1	100,0
Gao	24,3	53	14	6,4	2,3	0,1	100,0
Kidal	28,1	57,4	6,5	3,7	4,1	0,2	100,0
Bamako	36,9	35,6	19,9	6,2	1,1	0,3	100,0
Mali	29,2	40,9	23,1	5,6	0,9	0,2	100,0

Source : ODHD/LCP, 2016

Là également, aucun statut matrimonial n'est épargné par la migration. Mais, force est de reconnaître que l'ampleur du phénomène est moindre pour les femmes célibataires que pour les hommes du même statut matrimonial.

Les facteurs de la migration interne

Sur le plan interne, la littérature nous renseigne que les facteurs de migration sont surtout liés à des opportunités de production agro-sylvo-pastorales et halieutiques ou à celles de diversification des sources de revenus. C'est ainsi que le RNDH-2016 précise que « la disponibilité des espaces cultivables et fertiles, l'abondance des espaces pastoraux, la construction du barrage hydro-agricole de Sélingué et la relative abondance des points d'eau dans la région de Sikasso ont attiré des migrants ». Toujours sur les facteurs de migration interne, la même source indique, à propos du barrage hydro-agricole de Sélingué :

L'exploitation du périmètre agricole est porteuse de promesses objectives surtout avec le maraîchage et les cultures de riz en double saison. La construction du barrage a été à l'origine d'un important mouvement de population qui a abouti à la création de nombreux hameaux/quartiers peuplés de migrants (...) (RNDH-2016).

À ce constat, on peut ajouter que lorsque les différentes parties du pays n'offrent pas les mêmes opportunités d'emploi ou de revenus, des mouvements de populations peuvent s'ensuivre. Ceci est corroboré par le Rapport National sur le Développement Humain (RNDH), qui note : « Avec la coton-culture, les agriculteurs avaient la possibilité de multiplier les sources de revenus. Les migrants n'ont pas manqué d'exploiter cette opportunité en s'investissant dans ce créneau qui a été longtemps porteur d'espoir d'enrichissement ».

Plusieurs autres facteurs sont à considérer, notamment l'abondance des pâturages qui attirent les éleveurs ou encore l'installation d'unités industrielles de transformation de produits agricoles qui draine, de façon saisonnière, une importante population active, d'un secteur vers un autre ou d'une région vers une autre mais, dans tous les cas, à la recherche de revenus complémentaires. Par rapport à cette situation, on ne peut nullement s'empêcher d'ajouter l'exploitation aurifère, industrielle ou artisanale, qui attire des populations de toutes les régions du pays, quels que soient les sites, en raison des opportunités d'emplois directs et indirects qu'elle procure.

Dans le tableau ci-dessous, nous présentons la répartition des migrants internes en fonction de leurs zones de départs et par région.

Tableau VIII-5. Répartition des migrants internes par région d'origine et par milieu

Régions	Milieu		Effectifs	
	Urbain	Rural	Nombre	Taux (%)
Kayes	59,6	40,4	201 145	11,0
Koulakoro	62,3	37,7	311 287	17,1
Sikasso	50,5	49,5	288 413	15,8
Ségou	55,1	44,9	350 895	19,2
Mopti	49,0	51,0	249 710	13,7

Tombouctou	48,4	51,6	85 594	4,7
Gao	65,4	34,6	53 009	2,9
Kidal	62,4	37,6	4 007	0,2
Bamako	100,0	00,00	280 988	15,4
Mali	54,1	45,9	1 825 048	100,0

Source: ODHD, 2016

Dans la composante interne de la migration, le milieu urbain connaît nettement plus de départs que le milieu rural. En dehors de la capitale, on se rend compte que ce sont les régions les plus peuplées et les plus désenclavées qui offrent les plus forts contingents de départs. Ces régions sont aussi celles qui offrent le plus d'opportunités de productions agricoles et/ou d'exploitations artisanales ou industrielles de l'or.

Tableau VIII-6. Répartition des migrants internes par région d'accueil et selon le sexe

Région	Sexe		Ensemble	
	Masculin	Féminin	Effectif	%
Kayes	56,0	44,0	152 642	8,4
Koulakoro	50,2	49,8	352 624	19,3
Sikasso	52,0	48,0	240 552	13,2
Ségou	49,6	50,4	183 675	10,1
Mopti	51,0	49,0	121 718	6,7
Tombouctou	51,2	48,8	32 991	1,8
Gao	51,7	48,3	27 088	1,5
Kidal	61,3	38,7	6 630	0,4
Bamako	48,9	51,1	707 128	38,7
Mali	50,5	49,5	1 825 048	100,0

Source: ODHD/LCP, 2016

Exception faite des régions de Kayes et de Kidal, situées aux extrémités Ouest et Est du pays, on se rend compte que l'écart entre les migrants internes hommes et femmes est faible et insignifiant (tableau IX-6).

Migration et offre de travail

L'évolution de la demande de main-d'œuvre non qualifiée

D'une manière générale, l'offre de travail bien qu'en augmentation est loin de satisfaire la demande dans les zones de départ alors qu'elle diminue dans les zones d'accueil à cause de la pression des arrivées sur les ressources disponibles. Par exemple, dans la zone du périmètre hydro-agricole de Sélingué, selon l'ODHD/LCP, « Le quart d'hectare qui était désherbé à 7 500 FCFA s'élève actuellement à 12 500 FCFA ». Cette augmentation du coût de la main-d'œuvre non qualifiée est imputable à sa rareté qui a fait suite au départ massif de bras valides vers les différents sites d'orpailage de la même région ou vers ceux qui sont situés en territoire guinéen voisin.

La diversification des activités

Il a été constaté dans certaines zones d'accueil que les populations qui arrivent apportent des savoirs et des savoir-faire que les autochtones adoptent en plus des métiers qu'ils pratiquent depuis plusieurs générations. De même, les émigrés adoptent, sur place, des

modes de production qui leur sont inspirés par leurs hôtes. Dans le rapport sur le développement humain (Édition 2016, ODHD), un exemple de la commune de Kouoro-Barrage est rapporté en ces termes : « L'une des expériences qui mérite d'être soulignée est celle des peuls-éleveurs devenus agriculteurs et d'agriculteurs senoufo qui sont aussi devenus de vrais éleveurs » de bétails. À ce sujet, un responsable du Conseil Régional de la région de Sikasso, à l'extrême sud du pays, à la frontière avec le Burkina-Faso et la Côte d'Ivoire, observe : Les Peuls, qui viennent s'installer ici par exemple chez moi au village, emploient des jeunes, comme bouviers, moyennant un salaire en nature. Quelques années plus tard, on retrouve ces bouviers senoufo, propriétaires de troupeaux et qui, désormais, ont l'élevage comme activité principale. De leur côté, quand bien même les éleveurs peuls n'ont pas l'agriculture, comme activité principale, ils possèdent des champs dont ils tirent des profits substantiels.

Typologie des emplois selon la destination des émigrés

Selon l'ODHD/LCP, « les difficultés ou les facilités d'accès au logement tout comme à l'emploi sont fonction de la nature des accords et/ou conventions qui lient les pays ». Dans le cas de la migration internationale, cette même source révèle que, selon que les émigrés maliens se trouvent en Afrique centrale ou en Europe, les types d'emploi qui s'offrent le plus à eux sont différents. Ainsi, en Afrique centrale, les émigrés maliens pratiquent surtout le commerce alors qu'en Europe, particulièrement en France, ils sont généralement ouvriers ou manœuvre lorsqu'ils n'occupent pas d'autres emplois non qualifiés. Mais, même ces emplois se font de plus en plus rares parce que la crise de l'emploi a fait que certaines tâches, jadis négligées par les autochtones, sont aujourd'hui bien recherchées. C'est le cas des tâches de plongeurs, d'agents de nettoyage, d'éboueurs, etc. L'adhésion de pays d'Europe de l'Est à l'Union Européenne ayant facilité l'entrée et le séjour de leurs citoyens en France et d'autres pays d'Europe de l'Ouest, l'accès à ses emplois pour les Maliens est, de plus en plus, difficile d'autant que la préférence des employeurs a tendance à aller vers ces « nouveaux migrants » que pour les Maliens. Le témoignage ci-après, rapporté par l'ODHD/LCP, est suffisamment édifiant :

« Il y a 20 ans, le travail qui était exclusivement exercé par nous, les blancs eux-mêmes le font maintenant, ce qui pose le problème de l'emploi. Avant, nous balayions, lavions les assiettes. Les blancs eux-mêmes font tout cela maintenant. Certains pays de l'Est font aujourd'hui partie de l'Union Européenne. S'il y a compétition, on prend les Roumains ou les Bulgares qui sont mieux qualifiés (...). »

Citant l'INSEE, l'ODHD/LCP observe que le taux de chômage chez les immigrés maliens en France est de 28, 33%. Cette même source précise que 38% des Maliens actifs occupent des postes d'ouvriers non qualifiés contre seulement 17% de postes d'ouvriers qualifiés.

Transfert de fonds des migrants et entreprenariat

Les transferts de fonds par les migrants au profit des zones de départs sont considérés comme un devoir pour les émigrés, essentiellement motivés par le remboursement par l'émigré de l'effort consenti par les siens pour qu'il arrive à bon port, la reconnaissance du sacrifice consenti par la famille d'origine, la recherche des bénédictions des parents,

etc. Ces transferts sont fonction des gains des uns et des autres et il n'y a aucune périodicité adoptée à cet effet.

Estimations des transferts des émigrés

Concernant les transferts des émigrés, Diarra (2008) fait observer :

En 1996, le montant annuel des transferts par famille de la France vers le Mali était de 1 706 678 FCFA, compte non tenu des versements de pensions de retraite en provenance de la France dont bénéficient d'anciens émigrés, les envois à caractère exceptionnel de machine agricole, de matériaux de construction, etc. opérés par les migrants.

Selon toujours Diarra, les envois en provenance d'autres régions du monde sont beaucoup moins importants : 29 240 FCFA reçus par famille des émigrés d'Afrique de l'Ouest contre 106 387 FCFA par famille en provenance de l'Afrique centrale et 200 633 FCFA envoyés à leurs familles respectives par les émigrés des autres régions d'accueil de Maliens. Pour l'ODHD/LCP, les transferts des migrants sont plus élevés que le financement extérieur du Budget Spécial d'Investissement du Mali puisqu'ils atteignent 160% de ce dernier, en 2010 et 2011 (tableau IX-7).

Tableau VIII-7. Transfert de fonds des migrants en 2010 et 2011 comparés aux recettes d'exportation, au financement extérieur du BSI et à l'APD

Années	Envos de fonds des travailleurs migrants reçus	Recettes d'exportation	BSI externe	APD
2010	291,7	973,9	166,6	198,14
2011	316,6	1132,2	217,9	254,93
2012	367,4	1337,8	52,1	1,79
2013	374,7	1371,6	117,7	156,05

Source : ODHD/LCP, 2016, p. 78

L'utilisation des transferts des migrants

La fourniture de denrées alimentaires aux ménages

Les résultats des analyses empiriques concordent sur le fait que la priorité dans l'utilisation des transferts est accordée à l'alimentation. Diarra (2008) fait remarquer que « la prépondérance des dépenses de subsistance est constatée ». L'auteur insiste sur cette position en précisant que « Ces transferts ont joué un rôle prépondérant lors des deux grandes sécheresses de 1973-1974 et de 1984, en permettant aux familles des émigrés restés au village de faire face à la situation de famine qui sévissait en cette période au Mali en achetant des vivres ». De même, Macalou (2002) a-t-il établi que, dans la commune de Madiga Sacko, située dans la zone du Sahel Occidental, dans la région Ouest du Mali, jusqu'à 94.5 % des familles citent l'achat de denrées alimentaires comme première source d'utilisation des transferts des émigrés.

Sissoko (2007) a constaté une situation identique en établissant que « Les dépenses d'entretien de la famille (nourriture, vêtement, santé, etc.) constituent le premier poste de dépenses des transferts des émigrés ». Ce constat est confirmé par une autre analyse

de l'auteur selon laquelle « plus de la moitié des dotations familiales en nourriture sont assurées par l'argent des émigrés » ou encore lorsqu'il indique : « À travers l'émigration, l'alimentation pendant les périodes de soudure est assurée pour toute la famille ».

Le financement des autres charges des ménages

Selon Macalou (2002), le deuxième poste de dépense dans l'utilisation des transferts est constitué des paiements d'impôts et taxes, les frais de mariages, l'habillement, les charges de main-d'œuvre agricole et la thésaurisation dans le bétail. Comme troisième poste de dépense dans l'utilisation des transferts, on a de loin le financement des dots et autres frais de mariages.

La réalisation des investissements individuels et collectifs par les émigrés

Le financement des investissements est une question qui suscite beaucoup de réflexions et de discussions. En effet, nombreux sont les analystes qui reprochent aux émigrés de miser excessivement sur les dépenses de consommation au détriment de celles qui sont consacrées aux investissements censés induire le développement socio-économique. Mais, nous pensons que cette situation aurait dû se comprendre aisément, dans la mesure où, bien que ce sont des pratiques de l'Administration coloniale qui ont suscité les grands mouvements migratoires, ces derniers ont été intensifiés par les crises comme les famines enregistrées durant les décennies 1960, 1970 et 1980 avant la crise de la migration que l'Afrique, l'Europe, l'Amérique et l'Asie connaissent, depuis la décennie 2000.

La migration internationale est devenue, depuis quelques décennies, une stratégie de survie de ménages, de familles, de villages et d'aires géographiques, agro-climatiques ou culturelles entières. Mais, s'il est vrai que les investissements ne constituent pas systématiquement la priorité des émigrés, il n'est pas non moins vrai que d'importants investissements d'émigrés sont enregistrés aussi bien dans les capitales d'État et régionales qu'en milieu rural. En général, ces investissements viennent combler des insuffisances de l'État central, en matière de prise en charge des besoins des communautés à la base. Les investissements comprennent aussi bien des réalisations individuelles que des réalisations communautaires ou collectives. On note ainsi :

- Les réalisations individuelles

Les investissements individuels consistent d'abord dans l'appui aux dépenses de consommation des ménages. Ensuite, les émigrés investissent dans les habitations par la construction de bâtiments en matériaux durables (bâtiments en dur et/ou en semi dur) pour éviter les risques et les travaux pénibles d'entretien annuels des constructions utilisant des matériaux locaux non durables (bancos, paille, bois locaux, etc. Aussi, les émigrés investissent-ils dans le bétail qui constitue une forme d'épargne ; le ménage ou la famille constituant l'échelle de capitalisation. A tout cela, il convient de signaler l'achat d'équipements agricoles motorisés dans certains cas mais surtout à traction animale pour appuyer les exploitations agricoles familiales et suppléer aux départs parfois massifs des actifs agricoles qu'elles comptent ;

- Les investissements collectifs ou à caractère collectif

Les investissements collectifs ou à caractère collectif répondent à des besoins qui n'ont pu être pris en charge par les pouvoirs publics. C'est pour pallier l'insuffisance d'investissements ou de ressources financières de l'État central et des collectivités que des émigrés, individuellement ou en association, réalisent des infrastructures et des équipements collectifs. Un cas bien connu au Mali et de la majorité des Maliens est celui de Cessé Komé. Malien de la Diaspora établi en République de Côte d'Ivoire après avoir sillonné de nombreux pays d'Afrique, ce dernier a réalisé des œuvres gigantesques au Mali, aussi bien dans son village qu'à Bamako, la Capitale du Mali et à l'étranger, surtout en Côte d'Ivoire. Nous prenons Komé en exemple en raison de l'envergure de l'homme d'affaires qu'il est et de sa visibilité sur le double plan sous-régional et international. Une envergure qu'il doit, sans doute, à ses réalisations et qui ont été récompensées par des distinctions honorifiques parmi lesquelles le prix de « L'International Club Olof Palme » qu'il a reçu parce qu'il a été sacré « Meilleur Entrepreneur Homme de la Diaspora Malienne », le 24 mai 2008. M. Komé a fait plusieurs réalisations dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique rurale, de l'hôtellerie, etc.

Selon Diarra, M. Komé a, entre autres, réussi les réalisations suivantes dans son propre village du nom de Koïra, situé à environ 300 km au Nord de Bamako :

- une école primaire de six (06) classes et annexes pour un investissement de trente (30) millions de francs CFA ;
- un centre de santé comprenant un dispensaire, une maternité et une pharmacie, pouvant hospitaliser dix (10) personnes, dont le coût de réalisation est de quarante (40) millions de francs CFA ;
- un système d'adduction d'eau potable et ses équipements connexes pour un coût de dix (10) millions de francs CFA ;
- l'installation d'une cabine téléphonique satellitaire pour un coût de deux (02) millions de francs CFA.

En outre, M. Komé a réussi les réalisations d'usages publics ci-après à Bamako, la Capitale du Mali :

- un hôtel de vingt-quatre (24) chambres, dénommé « Hôtel Résidence Komé » ayant coûté trois milliards et demi de francs CFA et qui a généré quarante (40) emplois dont trente-deux (32) permanents ;
- un autre hôtel de soixante-quatorze (74) chambres qui est une extension du premier et qui est dénommé « Hôtel Radisson ». Cet investissement a coûté neuf (09) milliards de francs CFA et l'établissement emploie quatre-vingt-quinze (95) personnes dont quatre-vingt-cinq (85) en permanence.

Sissoko (2007) rapporte les mêmes types de réalisations dans la commune de Diakon, dans la région de Kayes, à l'Ouest du Mali. Il s'agit d'un inventaire des principales réalisations d'émigrés par village de la commune.

Tableau VIII-8. Récapitulatif des types et nombres des réalisations par village dans la commune de Diakon, cercle de Bafoulabé, région de Kayes

Villages	Investissements Puits à grand ø	Forages	Réseaux d'adduction d'eau	Mosquées	entre de Santé Com.	École (classe)		Pont	Banque de céréales	Jardin maraîcher	Pompe solaire	Micro barrage	Total
						E	M						
Bendougou	6	6	-	1	1	3	6	-	-	1	-	-	24
Diakon	6	4	-	1	1	9	6	-	1	1	1	-	27
Diédiguiguidinta	10	2	-	1	-	-	-	-	1	1	-	-	15
Diédiguikassé	15	1	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	18
Doualé	5	2	-	1b	1	6	-	-	1	1	-	-	17
Kabida	1	1	-	1	-	3b	-	-	-	1	-	-	6
Kandia	8	1	-	1	-	3	4	-	-	1	-	-	18
Kembé	27	2	p	1	1	9	3	-	-	1	-	-	44
Kembélé	17	8	-	1	-	3	5	1	-	1	-	-	36
kouroudinfing	1	1	-	1		as	6	-	1	-	-	-	10
Koury	14	2	-	1	1ph	3b	4	-	-	1	-	-	26
Loumbama	10	-	-	1 b	-	5b	4	-	-	1	-	-	21
Madina	17	2	-	1	-	-	3	-	-	1	-	-	24
Sangafé	8	1	-	1	-	5	9	-	-	1	-	-	25
Sibindin	25	5	1 ec	2	1	6	6	-	1	1	-	1	49
Sitakourou	5	-	-	1	1	3b	-	-	-	1	-	-	10
Trentimou	7	6	-	1	1	6	-	-	-	1	-	1	23
Nombre	176	44	1	18	7	64	56	1	5	16	1	2	391

Source : A. F. Sissoko (2007)

Conclusion

Fortement ancrée dans les cultures du Mali, amplifiée par le facteur économique, encouragée par les politiques publiques des zones de départs et d'accueil, la migration est un phénomène aussi ancien que les sociétés ou les aires culturelles du pays. Aucune mesure de dissuasion ou de persuasion ne peut l'arrêter. De la sorte, il y a lieu d'imaginer des politiques publiques idoines pour l'accompagner, l'encadrer et la valoriser.

L'apport de l'émigration, dans toutes ses formes, est substantiel dans le développement socio-économique des ménages et des circonscriptions administratives entières du Mali. Il consiste en l'amélioration des conditions alimentaires et de logement et autres des membres des familles d'origine mais aussi en l'acquisition d'équipements individuels, familiaux et d'infrastructures collectives ou communautaires à la fois dans les secteurs sociaux et productifs.

Mais, il y a lieu de chercher à améliorer la conception et la gestion des projets d'émigrés en vue de les rendre complémentaires des interventions des pouvoirs publics et des organes des élus locaux, chargés du développement des collectivités décentralisées qui font l'objet des recommandations.

La formation aux métiers des candidats potentiels à l'émigration

À partir des nombreux besoins d'équipements de tous genres en milieu rural, il est possible d'initier des projets de formation aux métiers correspondants. La conception de tels programmes tiendra compte des débouchés des productions et les mécanismes fonctionnels devraient être mis en place pour faciliter les contacts entre les producteurs et leurs clients potentiels.

La diversification des productions agricoles

En fonction des potentialités existantes, d'une part, et de la demande de produits ou des parts de marché, d'autre part, des productions végétales, animales, halieutiques peuvent être développées dans le cadre de projets spécialement identifiés, formulés et mis en œuvre pour satisfaire les besoins existants.

La promotion de la transformation agro-alimentaire

Une des stratégies de diversification des activités et d'occupation de la main-d'œuvre agricole, peut-être la transformation artisanale pour un départ, semi industrielle par la suite avant l'installation des unités industrielles de transformation agro-alimentaire modernes. En plus de l'occupation des producteurs agricoles pendant la longue saison sèche, ceci peut contribuer à créer de la valeur ajoutée sur les activités de production agricole. De telles initiatives doivent s'appuyer sur la valorisation des savoirs et des savoir-faire locaux.

L'information et la sensibilisation des communautés à la base :

Prioritairement, le programme de sensibilisation s'adressera aux milieux ruraux de toutes les régions de départs.

Les messages comprenant des informations, des conseils, des mises en garde et des séances de formation doivent être conçues en fonction des publics-cible en utilisant des supports qui leur sont adaptés.

La mise en œuvre de politique nationale de migration

Une politique nationale de migration a été adoptée par le gouvernement, quelques années plus tôt, à travers un document de stratégie. En vue de produire les résultats escomptés, la vision doit être traduite en programmes et projets opérationnels, identifiés à partir des besoins spécifiques des communautés rurales et urbaines à la base qui seraient ciblées. Un tel exercice doit être participatif et inclusif et valoriser au mieux les expertises des acteurs du développement au niveau du terrain.

L'articulation entre les plans de développement et les investissements des émigrés

Ces projets des émigrés rarement connus de l'État ne sont inscrits dans les plans de développement desdites collectivités qui constituent pourtant les cadres fédérateurs de l'ensemble des interventions sur les ressorts territoriaux des collectivités. En conséquence, les investissements des émigrés doivent être correctement identifiés, formulés et inscrits dans le cadre des plans de développement des collectivités ; même s'il faut mettre en place des organes de gestion desdits projets suivant des cadres formels de collaboration et de coordination.

L'information et la formation des émigrés sur la formulation et la mise en œuvre des projets

Suggérons-nous que des formations en formulation de projets et financement soient conçues pour couvrir tout le cycle de gestion des projets (identification, formulation, mise en œuvre, suivi-évaluation, etc.). Pour le financement des projets, on s'appesantira sur les dimensions économiques et financières. Il faut ajouter à tout cela que les statistiques officielles sur le développement et les priorités gouvernementales doivent être mises à la disposition des émigrés.

La mise en place de facilités pour les investissements des émigrés

Nous pensons que les pouvoirs publics et les organes dirigeants des collectivités territoriales peuvent initier des mesures incitatives différencierées, en fonction des besoins de développement des régions ou en fonction d'autres critères pertinents à identifier et à convenir entre les parties concernées.

La création d'une base de données sur les émigrés

Nous pensons que pour mieux suivre les émigrés, il y a d'abord lieu de les recenser par zone de destination (Afrique de l'Ouest, Afrique Australe, Europe, Amérique, Asie, etc.). Ensuite, on constituera une banque de données sur les expertises existantes au sein de chacune des communautés avant de recenser les intentions d'investissements. Ces intentions peuvent être orientées vers les besoins du pays ou, à défaut, chercher à créer une complémentarité entre les projets d'émigrés et ceux du gouvernement ou des collectivités territoriales. Sans oublier que le gouvernement ou des investisseurs nationaux peuvent solliciter les expertises de leurs compatriotes de la diaspora.

Références

- BREDELOUP, S. (2021). Migrations intra-africaines : changer de focale. *Politique africaine*, 161-162(1-2), 427–448.
- DIARRA, A. (2008, octobre). *La contribution de la Diaspora au développement du Mali : parcours et concours* (123 p.).
- FALL, P. D. (2017). *Des Francenabé aux Modou-Modou : l'émigration sénégalaise contemporaine*. L'Harmattan Sénégal - Paris - Dakar.
- MACALOU, B. (2002, mars). *Migration de population et gestion des ressources naturelles dans la commune rurale de Madiga Sacko* (Mémoire de fin d'études de Diplôme d'Études Approfondies, 142 p.).
- Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine. (2006, juin). *Étude des causes, des caractéristiques et des incidences des migrations sur la situation socio-démo-économique des zones de départ (Mali) : cas du cercle de Diéma* (Mali, 40 p.).
- N'DIAYE, M., & ROBIN, N. (2010). Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest. Une dynamique de régionalisation renouvelée. *Hommes et migrations*, (1286-1287), 48–61.
- ODHD/LCP. (2016). *Rapport National sur le Développement Humain, édition 2016 : « Migration, développement humain et lutte contre la pauvreté au Mali »* (Mali, 118 p.).
- SAKHO, P. (2005). Enclavement et marginalisation en Afrique de l'Ouest : le cas de l'« Espace des Trois Frontières » sénégalais. In *Espaces, Sociétés, Population* (Université de Lille).
- SISSOKO, A. F. (s. d.). *L'émigration comme dynamique de développement à la base dans la commune rurale de Diakon (Cercle de Bafoulabé)*.
- SOUMARÉ, S. (2001). *Après l'émigration le retour à la terre : L'exemple de Somankidi-Koura* (édition Jamana, 166 p.).
- ROBIN (1996) [Pour une citation complète, veuillez fournir plus de détails sur cette référence].

Chapitre IX. RÉFORMES ÉDUCATIVES AU SAHEL ET MODERNISATION DES DAARAS AU SÉNÉGAL : ENJEUX ÉDUCATIFS ET DÉFI SOCIOCULTURELS

Mamadou Bodian & Léonardo A. Villalon

Introduction

Le système éducatif dans les pays majoritairement musulmans du Sahel, comme le Sénégal, se caractérise par une structure bipolaire : un enseignement formel et laïc, encadré par l'État mais qui a parfois du mal à s'imposer à la crédibilité des populations, et un enseignement religieux, longtemps marginalisé mais bien ancré sociologiquement et largement accepté. Cette dualité résulte de relations - parfois conflictuelles, parfois pacifiques - entre le développement de la culture islamique depuis le VIII^e siècle et l'influence de la culture occidentale introduite avec la colonisation française au XVIII^e siècle.

Le Sénégal illustre bien cette tension entre deux systèmes éducatifs. L'éducation a longtemps été un champ de confrontation entre l'enseignement laïc, dispensé en français, et l'enseignement islamique, centré sur l'arabe. Dès le XIX^e siècle, les confréries religieuses, en réaction à l'école coloniale, ont fondé et multiplié les *daaras*, symboles de résistance culturelle où l'apprentissage du Coran reste central. Malgré les tentatives de formaliser l'enseignement arabo-islamique depuis la période coloniale, la gestion de la dimension religieuse de l'éducation demeure un défi. Jusqu'en 2002, le système éducatif sénégalais fonctionnait de manière bipolaire : d'un côté, un enseignement laïc encadré par l'État, et de l'autre, un enseignement religieux non formel, développé de manière souvent anarchique et sans contrôle étatique. Cette bipolarisation a créé un cycle de tensions et de négociations entre les acteurs religieux et les autorités, un cercle vicieux que les réformes démocratiques des années 1990 ont cherché à briser.

L'alternance politique de 2000 a marqué une rupture décisive, avec l'introduction de l'enseignement religieux dans les écoles publiques en 2002, la création des écoles publiques franco-arabes (EFA) en 2003, et la promulgation de la loi d'orientation de l'Éducation nationale en 2004, définissant un cadre juridique pour la réforme de l'enseignement arabo-islamique. Le président Wade a poursuivi avec constance cette intégration de l'enseignement arabo-islamique dans le système public et la modernisation des *daaras*. Son successeur, Macky Sall, a prolongé cet effort pour élargir l'accès à l'éducation et répondre à la déscolarisation.

Ces réformes s'inscrivent dans un contexte sahélien où la menace de l'extrémisme violent, nourrie par l'exclusion sociale, devient pressante. Si la réforme des écoles coraniques et la modernisation des *daaras* représentent une opportunité pour prévenir l'extrémisme, les effets de ces réformes à long terme et leur cohérence avec d'autres facteurs structurels restent encore incertains.

L'École coloniale et l'imposition de l'éducation publique laïque

Le rôle de l'éducation dans la politique coloniale française a été fondamental, surtout en Afrique de l'Ouest, avant même l'organisation de l'AOF en 1904 (Harrison, 1988). La politique coloniale visait à imposer les institutions et l'éducation françaises dans les premières communes du Sénégal (Saint-Louis, Gorée, Rufisque, Dakar), en cohérence avec la politique d'assimilation du XIXe siècle, qui considérait la maîtrise du français comme un critère de citoyenneté dans les colonies (Zuccarelli 1987). Avant Faidherbe en 1854, les frères de la mission catholique, par leurs écoles confessionnelles fondées dès 1816 et 1817, avaient tenté de christianiser les enfants, provoquant l'indignation des familles musulmanes et des marabouts (Sow, 2004). La pression des communautés musulmanes incita l'administration coloniale à clarifier sa politique éducative, notamment envers les musulmans.

À Saint-Louis, dans les années 1850, le débat sur une politique éducative pour les musulmans émerge, motivé par la peur de l'islam, surtout après l'appel d'Alhadjj Omar Tall au djihad en 1855. Certains Français pensaient qu'aucune concession ne devait être faite aux musulmans, tandis que d'autres voyaient l'éducation comme une opportunité de créer une classe de musulmans pro-français (Harrison 1988). Faidherbe, favorable à cette dernière idée, créa en 1855 l'École des otages à Saint-Louis pour former des subalternes indigènes et promouvoir une élite choisie (Hesseling 1985). Cette école, outil d'assimilation, recrutait d'abord les fils de fonctionnaires et notables, puis les fils de paysans. Fermée en 1871, elle rouvrit en 1893 comme l'École des fils de chefs et des interprètes, et fut structurée en 1903 avec un système éducatif organisé (Harrison 1988).

L'institution de l'enseignement laïc en 1882 marqua une étape clé pour l'orientation du système éducatif en Afrique francophone, et suscita une réaction chez les musulmans. Ce tournant éducatif remonte à Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique (1879-1880) et président du Conseil (1880-1881),⁴⁵ qui promut la gratuité et la laïcité de l'enseignement, remplaçant l'instruction religieuse par l'instruction civique. Dans un contexte anticlérical, Emile Combes, président du Conseil en 1902, lança un programme pour éliminer les congrégations enseignantes, intensifiant les tensions avec le Vatican, menant à la rupture des relations diplomatiques entre la France et la papauté en 1905 (Maury, 1996). Ce modèle de laïcité fut appliqué dans les colonies sahéliennes, au nom de la mission civilisatrice de Ferry. Si la République voyait la religion comme incompatible avec sa mission sociale, les autorités religieuses, qu'il s'agisse du Vatican ou des marabouts du Sénégal, considéraient que leur mission sacerdotale était incompatible avec les valeurs de la République laïque. Dans le Sahel islamisé, l'éducation de style occidental était vue comme une menace pour la culture musulmane, car perçue

45. Dans son discours au Sénat du 31 mars 1881, Ferry avait clairement défini l'approche française, appliquée aussi bien à la France que plus tard aux colonies : « Vous pouvez citer l'Angleterre et les États-Unis pour d'autres choses, pour de grandes choses qu'ils font, qu'ils possèdent et que nous n'avons pas. Mais nous avons sur l'Angleterre et sur les États-Unis cette supériorité de considérer que l'enseignement – l'enseignement de l'enfance surtout, à quelque degré qu'il soit et de quelque nature qu'il soit, privé ou public – n'est point matière d'industrie, mais matière d'État, et que les intérêts intellectuels de l'enfance sont sous le contrôle et sous la surveillance de l'État. » (Cité par Claude Lelièvre in *Jules Ferry : la République éducatrice*, Hachette, 1999.)

comme un véhicule de valeurs chrétiennes ou européennes. Au Sénégal, les confréries musulmanes s'opposèrent à ce qu'elles percevaient comme une agression culturelle, créant ainsi une confrontation entre l'éducation formelle et les écoles coraniques, les *daaras*.

Le contrôle de l'éducation arabo-islamique et l'émergence d'une dualité éducative

Les autorités françaises ont eu des difficultés à gérer les écoles musulmanes en Afrique de l'Ouest, malgré leur succès relatif dans la mise en place d'un système éducatif laïc. Leur politique visait à isoler l'« islam noir » de l'« islam arabe », perçu comme une menace, en imposant des mesures de contrôle et de modernisation des écoles coraniques, suivies d'une politique de désengagement modéré (Hugon 2016). Cette gestion ambiguë, en partie due à la résistance musulmane, a instauré une dualité éducative : un enseignement officiel en français, peu accepté, et un enseignement arabo-islamique avec un ancrage sociologique.

Bien avant les lois laïques de 1882 à 1905, Faidherbe lança en 1857 des réformes éducatives pour restreindre l'influence des marabouts. Un arrêté de 1857 imposait une autorisation pour ouvrir un *daara* et obligeait les maîtres coraniques à envoyer leurs élèves de plus de 12 ans à l'école française (Ware, 2009). Cependant, ces mesures échouèrent à attirer les élèves musulmans vers les écoles laïques, et l'augmentation du nombre de maîtres coraniques, surtout en milieu rural, rendit difficile leur surveillance. D'autres tentatives de contrôle, comme l'imposition du français en 1870 et l'interdiction de la mendicité en 1896, furent également infructueuses (Bouche 1975, Hugon 2016).

La méfiance des populations musulmanes s'intensifia avec le tournant laïc en 1903. Camille Guy, gouverneur du Sénégal, imposa des mesures radicales, fermant les écoles confessionnelles et remplaçant leur personnel par des enseignants laïcs pour la rentrée de 1904 (Bouche, 2005). Concernant l'enseignement islamique, un décret de 1903 restreignait les écoles coraniques à vingt élèves et conditionnait leur autorisation à la fréquentation préalable d'une école française (Harrison 1988). Malgré ces contraintes, peu d'échos favorables furent observés parmi les musulmans. En 1906, l'administration coloniale dut opter pour une approche plus conciliante, symbolisée par la création du Bureau des affaires musulmanes de l'AOF. Les *daaras*, ayant résisté aux restrictions coloniales, renforcèrent leur enracinement sociologique et leur légitimité comme alternative éducative, répondant ainsi à une forte demande locale.

L'ancrage du modèle des daaras au Sénégal

Au Sénégal, les *daaras* ont émergé comme modèle éducatif parallèle au système officiel, soutenu par les marabouts, qui incarnent la résistance à l'influence coloniale. Les chefs confrériques, tels qu'El Hadj Malick Sy et Cheikh Ahmadou Bamba, ont établi des *daaras* pour enseigner le Coran et perpétuer leur autorité spirituelle, consolidant la « dialectique maître/disciple » (Hammoudi 2001). Ce modèle a été renforcé par la colonisation, les marabouts offrant aux populations un refuge face à l'administration coloniale, donnant naissance au « contrat social sénégalais » qui lie l'État aux confréries dans une alliance d'intérêts mutuels (Cruise O'Brien 2002).

Ce contrat permit aux marabouts d'étendre l'influence des *daaras* et d'envoyer leurs disciples se former à l'étranger en sciences islamiques (Ware, 2009). Cependant, des critiques émergent des arabisants réformistes de l'Union Culturelle Musulmane (UCM), fondée en 1957, qui, marginalisés par le système colonial, réclament une réforme de l'enseignement islamique (Villalón, 1995). Le premier président du Sénégal, Léopold Sédar Senghor, tenta d'intégrer les arabisants dans les institutions officielles, mais leurs revendications persisteront.

Dans les années 1970, des mouvements réformistes comme le Mouvement Al Fallah et la Jamaa'tou Ibadour Rahmāne (JIR) cherchent à moderniser l'éducation islamique en créant des écoles franco-arabes, mélangeant enseignement islamique et français. Cheikh Mourtada Mbacké de la confrérie Mouride créa également l'Institut Al-Azhar à Touba, établissant une éducation structurée en arabe et français, une alternative aux *daaras* traditionnels (Fall 2017). Ce modèle hybride met à nu l'incohérence entre une école publique sujette aux grèves et des *daaras* associés à la mendicité et à la discipline sévère des *taalibés*. En 1977, le Parti Socialiste propose de doter les *daaras* d'un statut légal proche de celui de l'enseignement privé, pour mieux encadrer les *taalibés*. Un séminaire, en mai 1978, réunit l'État et les acteurs islamiques pour jeter les bases d'une modernisation des *daaras* (Ware 2009). Les États Généraux de l'Éducation et de la Formation (EGEF) de 1982 recommandent l'intégration de l'enseignement religieux dans le système formel.

Malgré ces efforts, les recommandations restent inactives jusqu'en 2000, sous la présidence d'Abdoulaye Wade, où une réforme éducative permet la création d'écoles franco-arabes publiques et vise à réformer les *daaras*. Cette réforme vise à améliorer les conditions de vie des apprenants des *daaras* et à harmoniser les curriculums et diplômes franco-arabes avec ceux de l'État, offrant ainsi un cadre pour moderniser et intégrer les *daaras* dans le système éducatif officiel.

La réforme de l'enseignement arabo-islamique au Sénégal

La réforme de l'éducation au Sénégal, annoncée en 2002 et amorcée en 2003 avec l'introduction de l'éducation religieuse et la création des premières écoles franco-arabes (EFA) publiques, est devenue juridiquement effective en 2004 avec la promulgation de la loi 2004-37. Cette loi modifie l'orientation de l'Éducation nationale en ajoutant la possibilité d'un enseignement religieux optionnel dans les établissements publics. L'article 2 stipule : « L'Éducation nationale est laïque : elle respecte et garantit la liberté de conscience à tous les niveaux la liberté de conscience des citoyens. » Ainsi, une éducation religieuse optionnelle peut être proposée dans le respect de la laïcité de l'État, laissant aux parents le choix d'inscrire ou non leurs enfants.⁴⁶ Cette nouvelle disposition conserve l'orientation laïque de l'Éducation nationale tout en permettant l'instruction religieuse dans les écoles publiques, marquant un changement important. La réforme actuelle de l'éducation s'organise autour de trois volets : l'introduction de

46. Journal Officiel du Sénégal N° 6202 du Samedi 22 Janvier 2005, Loi 2004-37 du 15 Décembre 2004 : <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article2689>.

l'enseignement religieux optionnel, la création des EFA publiques, et la modernisation des *daaras*. Ce dernier point, crucial pour intégrer l'enseignement arabo-islamique, revêt une importance particulière dans le contexte du changement d'orientation éducative en cours.

Sur le plan institutionnel, le projet de réforme de l'enseignement arabo-islamique est mis en œuvre par l'État, à travers le ministère de l'Éducation nationale. La Division de l'enseignement arabe (DEA) assure le suivi de l'éducation franco-arabe en collaboration avec la Division de l'enseignement privé, préscolaire, élémentaire, secondaire, ainsi qu'avec l'Inspection des *daaras*, autonome depuis 2009. Tandis que la DEA se charge du volet franco-arabe, l'Inspection des *daaras* coordonne la modernisation de ces écoles coraniques, en partenariat avec les autorités locales et les *serignes daara* (maîtres coraniques), qui bénéficient eux aussi d'une formation adaptée. Cette réorganisation institutionnelle intègre un cadre centralisé tout en laissant une certaine flexibilité aux agents de la DEA et de l'Inspection des *daaras* pour l'application de la réforme. Aujourd'hui, l'enseignement arabo-islamique primaire au Sénégal se structure autour des écoles franco-arabes et des *daaras*, qui présentent des niveaux variés de formalisation (Voir tableau X-1).

Tableau IX-1. Typologie des établissements d'enseignement arabo-islamique primaires au Sénégal

	Daaras traditionnels et urbains	Daaras modernes
Tutelle	Aucun	Aucune ou Inspection des <i>Daara</i>
Statut	Privé	Privé et public
Niveau de formalisation	Non formel	Formel
Curriculum	Mémorisation du Coran	Mémorisation du Coran et programme officiel
Sanction des études	Ijaza (autorisation traditionnelle d'enseigner)	Ijaza + Certificat de fin d'études élémentaires (CFEE)
Financement	<i>Borom daara</i> (promoteur d'école coranique), mécènes	Mécènes + frais de scolarité + appui de l'État

Source : Tableau modifié et extrait des travaux de Lozneanu et Humeau (2014)

Une réforme par le haut : les débuts incertains de la modernisation des daaras

Depuis l'annonce de la réforme en 2002 et son entrée en vigueur en 2004, les autorités sénégalaises, avec l'appui de partenaires internationaux, ont lancé plusieurs projets de modernisation des *daaras* pour les intégrer dans le système éducatif. Entre 2002 et 2007, un programme conjoint avec l'UNICEF a introduit le trilinguisme (langues nationales-arabe-français) et la formation professionnelle dans 80 daara-tests, situés dans les régions de Diourbel, Dakar, Kaolack et Thiès, accueillant environ 15 735 *taalibés*.⁴⁷ Ce programme, dirigé par la Direction de l'alphabétisation et des langues nationales (DALN), visait à moderniser les *daaras* sur les plans physique et sanitaire, à améliorer la qualité des apprentissages et à offrir une formation propice à l'emploi.

47. Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education (2007). « La modernisation des Daaras (écoles coraniques) au Sénégal, Contribution à l'élaboration de programmes alternatifs ouvrant sur le marché de l'emploi : étude appliquée aux 25 daara-tests de la région de Diourbel », Rapport final.

Initialement, la modernisation des *daaras* devait intégrer leur gestion au système officiel en introduisant les langues nationales, l'arabe, le français, tout en valorisant la mémorisation du Coran, mission traditionnelle des écoles coraniques. La réforme prévoyait une formation basée sur le programme des écoles communautaires de base et une formation professionnelle. Selon l'inspecteur Diop, ce projet de modernisation offre aux enfants plusieurs voies : 1) continuer leurs études dans les EFA ou dans un collège classique, avec le Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires (CFEE)⁴⁸ ; 2) poursuivre des études en arabe ; 3) suivre une formation professionnelle dans un Centre de formation professionnelle.

Entre 2008 et 2013, le Projet USAID/EDB a introduit le français dans les régions de Dakar, Louga, Saint Louis et Matam. À cela s'ajoute le Projet d'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation de base (PAQUEEB), soutenu par la Banque mondiale et le Partenariat Mondial pour l'Education (GPE), dont la première phase (2012-2016) a financé la réhabilitation de 100 *daaras*, le paiement des enseignants de français et l'achat de matériel didactique.

Ces initiatives ont posé les fondements de la réforme des écoles coraniques, mais le Projet d'appui à la modernisation des *daaras* (PAMOD), lancé en 2013 avec le soutien de la Banque islamique de développement (BID), est aujourd'hui le projet phare. Ce programme quinquennal, d'un coût global de 10 milliards de francs CFA, prévoit la construction de 64 *daaras* modernes (32 publics et 32 communautaires) dans tout le pays, visant à réduire la mendicité et à promouvoir la scolarisation universelle. Cependant, la réforme se heurte à des obstacles, notamment la résistance des promoteurs des *daaras*, qui perçoivent ces transformations comme une intrusion dans leurs pratiques éducatives traditionnelles.

Pression par le bas et choc des agendas autour de la réforme

La modernisation des *daaras* est un processus complexe, amorcé en 2004, visant à fédérer les initiatives diverses pour améliorer l'offre éducative et les conditions de vie dans ces écoles coraniques. L'État, en tant que régulateur, tente de formaliser les *daaras*, mais se heurte à des résistances, rappelant celles opposées à l'administration coloniale. Depuis l'annonce officielle de la réforme jusqu'en 2009, des initiatives isolées se sont multipliées, toutes visant à améliorer les *daaras* et garantir la sécurité des enfants. Cependant, sans une politique et un cadre institutionnel cohérents, la durabilité de ces initiatives reste difficile. En témoigne le projet d'introduction du trilinguisme (langues nationales, arabe, français) dans environ soixante *daaras*, initié en 2002 par l'État avec l'appui de l'UNICEF, dont la mise en œuvre a été limitée.

La création de l'Inspection des *daaras* en 2009 fut alors un moment pivot dans la coordination des efforts de réforme des écoles coraniques et dans le processus de leur intégration dans le système officiel. En tant qu'acteur institutionnel clé, l'Inspection des *daaras* a pu capitaliser les expériences du projet de trilinguisme et de formation

48. Pour cela, les élèves des *daaras* doivent se présenter comme des auditeurs libres pour l'obtention du Certificat de Fin d'Etude Elémentaire (CFEE).

professionnelle pour lancer le projet en cours de *daaras* modernes. L'Inspection a, par ailleurs, encouragé les promoteurs des écoles coraniques à se regrouper au sein d'un Collectif national qui, en 2010, se transforme en Fédération nationale des associations d'écoles coraniques du Sénégal (FNAECS) regroupant plus de cinq cents associations membres. La signature, en décembre 2010, d'un accord-cadre entre le ministère de l'Éducation nationale et les représentants de maîtres coraniques (Hugon, 2015 : 90) suivie de l'élaboration du concept de *daara* moderne la même année ont donné un souffle nouveau au processus de réforme. Celui-ci s'est poursuivi même après le changement de régime en 2012.

Le ministre de l'Éducation, Serigne Mbaye Thiam, a relancé la réforme des *daaras* pour augmenter le taux de scolarisation en modernisant ces écoles coraniques. En décembre 2013, le Projet d'appui à la modernisation des *daaras* (PAMOD) a été officiellement lancé, avec un financement de la Banque Islamique de Développement (BID) de 10 milliards de FCFA pour cinq ans. Ce projet, initié en 2010, se base sur trois axes principaux.

Le premier axe est relatif au renforcement du cadre législatif et réglementaire des écoles coraniques. Dans cette perspective, un projet de loi portant statut du *daara* et les projets de décret d'application étaient en cours d'élaboration depuis 2013. Il s'agit notamment du projet de décret fixant les conditions d'ouverture et de contrôle du *daara* ; du projet de décret relatif aux conditions et titres exigibles des directeurs et du personnel enseignant des *daaras* ; et du projet de décret relatif aux conditions de la reconnaissance et aux modalités d'attribution des subventions, primes et appuis aux *daaras*.

Le deuxième axe vise la dotation en infrastructures et équipements. Le PAMOD prévoit la construction de 64 *daaras* modernes dans plusieurs régions. La moitié de ces écoles coraniques fonctionneront comme des établissements publics classiques, pris en charge par l'État. Les autres seront des *daara* communautaires, gérés par des comités locaux. La modernisation des *daara* privés reste à l'initiative des *boroms daara* (propriétaires), qui doivent formuler leurs besoins. Si les constructions devaient débuter en 2014, elles ont réellement commencé en 2017, avec une fin prévue début 2018.

Le troisième axe concerne l'élaboration d'une offre éducative formelle avec un curriculum harmonisé pour les *daaras*. En 2010, un Comité de pilotage, sous la tutelle du ministère de l'Éducation, a été créé pour définir ce curriculum⁴⁹. Il inclut des membres du Ministère, du Collectif national des associations des écoles coraniques du Sénégal (CNAECS) et du Collectif des *daaras* pour le trilinguisme et la formation professionnelle (CSTFP). Ce programme propose une éducation bilingue (arabe et français) pour les enfants de 6 à 12 ans dans les *daaras*, leur permettant d'intégrer l'école formelle après l'apprentissage coranique. Les *daaras* modernes offriront également des passerelles pour que les enfants puissent rejoindre le système classique ou franco-arabe via un concours d'entrée en sixième. Pour les talibés de 15 ans et plus, un cycle de formation professionnelle a été conçu pour leur fournir des compétences pratiques, facilitant leur insertion dans le marché du travail.

49. Arrêté ministériel n° 9447 MEPEMS-SG-ID-DAJLD en date du 27 octobre 2010 relatif à la mise en place d'un Comité de pilotage dans le cadre de l'élaboration du curriculum des *daaras*.

Concrètement, le cycle proposé pour les *daaras* modernes a une durée de 5 ans (contre 6 ans dans le cycle primaire classique) subdivisé en trois étapes : la mémorisation du Coran, l'apprentissage de l'arabe et du français, et l'approfondissement de la mémorisation du Coran complétée par un programme correspondant aux classes CM1 et CM2 du cycle primaire officiel (voir Fall 2017 : 152-53). La phase test du curriculum a démarré depuis avril 2017 dans dix *daaras*. Elle va s'étendre sur une période de dix mois au terme desquels la généralisation du curriculum s'appliquera à l'ensemble des 64 *daaras* après leur réception.⁵⁰

Points de discorde au-delà du contenu de la réforme

Si au départ le projet de réforme avait suscité beaucoup d'enthousiasme et semblait recueillir l'assentiment général des parties prenantes, l'adhésion quasi-générale des promoteurs des *daaras* semble s'éroder au fil des ans. Cette situation est le résultat de trois facteurs intimement liés. Il s'agit en l'occurrence des rapports de force entre les autorités politiques et les maîtres coraniques dans la définition du statut des *daaras* et la controverse autour de la gestion de la mendicité des enfants des *daaras*.

Les rapports de force dans la définition du statut des daaras

Juste après le lancement officiel du PAMOD en 2013, les différentes parties prenantes s'étaient accordées sur la nécessité de réformer les écoles coraniques en vue de leur intégration dans le système éducatif officiel. Le processus de préparation de ces textes de loi était inclusif dans une certaine mesure. Il était conduit, en effet, par un comité *ad hoc* composé des autorités publiques, des familles religieuses, des maîtres coraniques et des associations des promoteurs des *daaras*. Mais au cours de l'année 2015, des divergences de vues sur la manière dont le processus est conduit avaient fait surface, poussant les membres de la Fédération nationale des associations d'écoles coraniques du Sénégal (FNAECS) à émettre des réserves sur l'orientation de la réforme.

Il faut rappeler que le comité *ad hoc* chargé d'élaborer le projet de loi portant statut du *daara* avait produit un document de texte qui fut partagé avec toutes les parties prenantes pour amendements. Les responsables de la Fédération voulaient informer et consulter leur base pour recueillir leurs observations et suggestions, mais « la validation technique du projet avec les Serigne *daara* qui sont les concernées directes et la validation sociale à grande échelle n'ont pas suivis ».⁵¹ Après l'atelier de validation et de finalisation de l'avant-projet de loi, la Fédération manifeste son opposition au motif que beaucoup d'amendements que ses membres avaient initialement formulés n'avaient pas figuré dans le texte de loi qui devait être soumis au vote des députés. Par conséquent, les membres de la FNAECS estimaient que la vision et le curriculum tels que déclinés dans le projet de loi n'étaient pas adaptés au statut des *daaras* traditionnels. Ainsi, lors de son Assemblée générale du 30 juillet 2015, le bureau

50. Interview avec Babacar Samb, Directeur de l'inspection des *daaras*, Dakar, mai 2017.

51. Khadim Ndiaye, responsable de la Ligue des Ecoles Coraniques, une association très importante et membre de la Fédération.

exécutif national de la Fédération rejeta officiellement l'avant-projet de loi et proposa un « document de référence » alternatif pour la modernisation des *daaras*.⁵²

Hugon (2015 : 97) considère cette opposition au projet de loi comme l'expression d'un rapport de force permettant « une nouvelle fois à la Fédération de se positionner en tant que gardienne de la tradition coranique, en proposant son propre document de référence » (Hugon 2015). Évidemment, cette stratégie s'est révélée concluante. L'idée d'initier une procédure d'urgence pour faire passer ce « document de référence » fut agitée, mais les membres de la Fédération s'étaient opposés, craignant que leurs propositions soient modifiées par les parlementaires. Finalement, il a été convenu de soumettre au Président de la République le projet tel que proposé par les promoteurs des *daaras*.

La controverse autour de la gestion de la mendicité des enfants des daaras

Comme toute réforme, celle des *daaras* en cours s'inscrit dans un processus pluriel et conflictuel de production et de mise en œuvre de règles et de dispositifs de coordination afin de réguler et moderniser un enseignement arabo-islamique qui est resté jusque-là informel. Si les différentes parties prenantes se sont accordées sur la nécessité de réformer les *daaras*, cependant la multiplicité des acteurs et le chevauchement des logiques parfois conflictuelles rend difficile les possibilités de faire converger les agendas en faveur d'un fonctionnement jugé optimal de ces instances traditionnelles d'apprentissage du Coran. Il est vrai que depuis l'entrée en vigueur de la réforme, l'État cherche à affirmer sa légitimité dans le processus, en collaborant avec tous les promoteurs des *daaras* pour fixer des objectifs et des priorités clairs en vue d'atteindre les objectifs de la scolarisation primaire universelle et une éducation de qualité pour tous. Toutefois, s'il dispose de la volonté politique, l'État n'a pas forcément les moyens financiers de la réforme. Il s'est vu donc obligé de négocier des appuis différenciés auprès des financiers et techniques.

Dans cette perspective, des ressources nationales et de partenaires comme la Banque Mondiale, le Japon, l'UNICEF, l'USAID et la Banque Islamique de Développement ont été mobilisées pour offrir un environnement éducatif sûr aux enfants, les protégeant des risques. Un point controversé de cette réforme concerne la mendicité, l'exploitation et la maltraitance associées aux écoles coraniques. Le Sénégal, ayant ratifié les conventions internationales sur les droits de l'enfant, s'engage à protéger les jeunes et a souvent rencontré des résistances des promoteurs des *daaras* dans ce domaine. Le 10 mai 2005, l'Assemblée nationale a adopté la loi n°2005-06 contre la traite des personnes et pour la protection des victimes. Cette loi pénalise l'exploitation de la mendicité d'autrui, avec des peines de 2 à 5 ans de prison et des amendes de 500 000 à 2 millions de francs CFA. Cependant, cette volonté de mettre fin au phénomène des enfants de la rue a suscité l'opposition de certains maîtres coraniques, qui, en tant que tuteurs légaux des enfants, se sont sentis visés par cette législation.

52. Vendredi 31 Juillet 2015. Modernisation des daaras : Les maîtres coraniques rejettent la loi et proposent un document de référence. http://www.leral.net/Modernisation-des-daaras-Les-maitres-coraniques-rejettent-la-loi-et-proposent-un-document-de-reference_a150654.html#

En octobre 2006, le président Abdoulaye Wade a organisé un conseil présidentiel sur les enfants de la rue pour mobiliser l'opinion publique et encourager la solidarité envers ces enfants.⁵³ La mise en place du Partenariat-Association pour le Retrait et la Réinsertion des Enfants de la Rue (PARRER) début 2007 visait à coordonner les actions de retrait et de réinsertion des enfants des rues. Cependant, malgré les initiatives publiques et le soutien de la société civile et des partenaires, la question est restée non résolue. En avril 2010, la situation des enfants de la rue a été relancée par un rapport de Human Rights Watch, indiquant que plus de 50 000 talibés au Sénégal subissaient des sévices corporels.⁵⁴ Ce rapport a provoqué l'indignation des défenseurs des droits de l'enfant et des partenaires internationaux, qui ont estimé que l'État sénégalais ne luttait pas suffisamment contre ce phénomène. Sous pression, le gouvernement a interdit la mendicité dans les lieux publics le 26 août 2010, sauf près des mosquées. Cette interdiction a ensuite été levée au profit d'une approche proactive, visant la modernisation des *daaras* par le projet PAMOD.

Il faut noter que la première préoccupation de la réforme des *daaras* n'est pas la lutte contre la mendicité des enfants, mais celle-ci n'en est pas moins une composante importante. Dans la mesure où certains promoteurs des *daaras* vivent de l'exploitation des *taalibés*, beaucoup de promoteurs des *daaras* sont d'avis qu'il faut une implication de l'État pour juguler ce phénomène associé aux écoles coraniques. La réforme des *daaras* est censée alors aider à venir à bout de cette préoccupation car, comme le pense Matar Kébé, « *La question de la mendicité sera résolue si la modernisation des daaras est bien pensée.* »⁵⁵ Malheureusement, la question de la mendicité est mal articulée dans la politique modernisation des *daaras*. Par ailleurs, l'attitude réactive des autorités publiques et des partenaires internationaux face à ce phénomène complexe a instauré un climat de méfiance qui compromet les perspectives d'une collaboration ferme des promoteurs des *daaras*.

Si certains acteurs religieux et promoteurs *daaras* ont adopté une attitude défensive face à ce qu'ils considèrent comme une « intrusion » de l'État et ses partenaires internationaux dans leur domaine réservé, c'est parce qu'ils craignent que l'État ne prétexte de la modernisation des *daaras* pour nuire à l'éducation arabo-islamique sur laquelle il aura désormais une autorité certaine. Ces inquiétudes sont d'autant plus légitimes que l'État, en organisant l'enseignement religieux, se donne en même temps les moyens de juguler l'influence que les marabouts et certains groupes religieux ont sur ce type d'enseignement. Avec la réforme, les possibilités de l'État vont au-delà du simple contrôle du fonctionnement des *daaras* ; elles incluent aussi sa capacité à censurer les pratiques (comme la mendicité) qui lui paraissent inappropriées dans ces instances d'éducation.

53. Ce conseil qui a réuni des membres du gouvernement et centaines de participants dont les représentants des partenaires techniques et financiers, des représentants du secteur privé, d'ONG et d'ambassadeurs de pays limitrophes du Sénégal pourvoyeurs d'enfants mendiants.

54. Rapport de Human Right Watch (2010). « Sur le dos des enfants », Mendicité forcée et autres mauvais traitements à l'encontre des talibés au Sénégal. <https://www.hrw.org/fr/report/2010/04/15/sur-le-dos-des-enfants-mendicite-forcee-et-autres-mauvais-traitements-lencontre>.

55. Entretien avec Cheikh Matar Kébé, le 30 Mai 2017 à l'Institut islamique de Dakar.

Une des résidences les plus marquées vient de la Fédération nationale des associations d'écoles coraniques du Sénégal (FNAECS) qui fait office d'interface entre les autorités publiques et les promoteurs des *daaras*. Après sa création en 2010, cette Fédération s'est fixée comme objectif « de s'exprimer d'une seule et unique voix face à l'administration et aux acteurs internationaux » (Hugon 2015 : 93). Le Président de la Ligue des écoles coraniques qui était une organisation membre de la Fédération, explique les raisons qui ont motivé la décision des maîtres coraniques à fédérer leurs forces en ces termes : « ... La presse et les ONG qui militent en faveur des droits des enfants viennent aussi avec leurs logiques. Lorsque nous avons constaté l'engouement autour de la réforme, nous nous sommes organisés pour faire bloc pour éviter que l'autorité étatique ne nous mène en bateau pour une destination inconnue. »⁵⁶

La protection de l'enfant exige un dialogue constant entre acteurs et institutions, mais l'absence d'un système national intégré complique la mise en œuvre des efforts publics et privés, malgré la Stratégie nationale de protection de l'enfant (SNPE) lancée en 2011. Les autorités sont confrontées aux pressions des partenaires pour que les *daaras* respectent les normes internationales et à la résistance des promoteurs de ces écoles. Après l'incendie de mars 2013 dans une école coranique de la Médina, qui a causé la mort de neuf talibés, un atelier de trois jours a réuni des acteurs étatiques, religieux et membres de la société civile pour évaluer la situation de la mendicité au Sénégal. En réponse, le Conseil interministériel sur la mendicité infantile du 14 février 2013 a adopté un plan stratégique 2013-2015. Ce plan prévoit quatre mesures : la réglementation des *daaras*, le renforcement de la formation coranique, un plan de retrait des enfants de la rue, et une application stricte de la loi pénale contre la maltraitance. Si les deux premières mesures ont commencé à être appliquées, les deux dernières rencontrent encore des obstacles.

La réforme des *daaras* dans et la prévention d'extrémisme violent

L'école est le premier maillon du dispositif étatique de transmission des valeurs. La possibilité que les établissements d'enseignement arabo-islamiques puissent favoriser l'extrémisme violent est une préoccupation majeure pour les chercheurs et les décideurs politiques, particulièrement dans les pays à majorité musulmane du Sahel, comme le Sénégal. Cette inquiétude découle des lacunes dans la compréhension des profils, motivations et processus d'endoctrinement des individus rejoignant des organisations extrémistes, ce qui rend les efforts de prévention et de réponse incertains.⁵⁷ Cependant, des études récentes indiquent que si divers environnements éducatifs peuvent influencer un radicalisme religieux, ils ne favorisent pas nécessairement l'extrémisme violent.

56. Khadim Ndiaye, Président de la ligue des écoles coraniques, 30 Mai 2017, dans son *daara*, Parcelles Assainies unité 13

57. Le radicalisme religieux implique des idées prônant un changement fondamental de la société par des moyens politiques et sociaux, souvent jugées radicales. L'extrémisme violent, par contre, est une forme de radicalisme qui recourt à la violence pour atteindre des objectifs politiques ou idéologiques. Les groupes extrémistes violents utilisent des tactiques comme les attentats, les enlèvements et les assassinats. Bien que liés, le radicalisme religieux et l'extrémisme violent ne sont pas identiques, le second impliquant toujours l'usage de la violence.

Dans ses recherches sur les écoles coraniques et universités religieuses privées en Afrique de l'Ouest, Thurston (2018) a conclu que ces institutions ne sont pas intrinsèquement liées à l'extrémisme violent. Il souligne que les enseignements religieux dispensés dans ces établissements peuvent offrir une formation éthique et morale solide, tout en inculquant tolérance et respect envers d'autres religions et cultures. C'est le cas notamment de certains établissements arabo-islamiques, tels que les *daaras* affiliés aux confréries religieuses au Sénégal, qui suivent un modèle éducatif basé sur la *tarbiyah*, axé sur l'éducation morale et spirituelle.

Contrairement à la simple transmission de connaissances (centrée des programmes d'études rationalisés, semblables à ceux des salles de classe occidentales modernes), la *tarbiyah* vise à faciliter la création de sens en formant l'individu de manière holistique pour lui permettre d'atteindre la maturité au sein de la communauté relationnelle (Wright 2012). Elle est considérée comme un processus de maturation humaine et de développement d'une conscience musulmane critique et réfléchie, qui est aujourd'hui mise en avant dans la promotion d'une approche moderne de l'éducation islamique, exempte de toute idée d'extrémisme. La centralité de la *tarbiyah* est réapparue au cours des trois dernières décennies, lorsque les États de la sous-région ont tenté de contrôler l'ensemble du système éducatif par le biais de réformes – en particulier dans le domaine de l'éducation arabo-islamique – qui placent la question du contenu de l'éducation et de l'enseignement au cœur du processus de leur modernisation. Par exemple, dans la stratégie de réforme des *daaras* au Sénégal, le gouvernement a clairement indiqué dans les documents officiels que cette réforme permet de contrôler l'enseignement arabo-islamique en protégeant les enfants de l'intolérance et du fanatisme religieux⁵⁸ tout en leur fournissant une éducation inspirée de « l'islam tempéré du Sénégal » (Villalón et Bodian 2012).

Cependant, la réforme des *daaras* ne doit pas être perçue comme une solution miracle contre l'extrémisme violent. Prévenir ce phénomène exige une approche globale et coordonnée, impliquant tous les acteurs, ainsi que des mesures pour favoriser l'intégration sociale et professionnelle des diplômés des *daaras*. La modernisation de ces écoles doit s'inscrire dans un écosystème de réformes visant à renforcer l'économie, la gouvernance et la sécurité, tout en impliquant activement les communautés et leaders religieux pour atténuer les risques d'extrémisme. Dans un contexte où les jeunes sont particulièrement vulnérables, la plus grande menace pour la stabilité du Sénégal réside dans les attentes croissantes d'une population urbaine jeune et souvent sans emploi, notamment parmi les sortants des *daaras*. Les nombreux jeunes chômeurs au Sénégal peuvent être divisés en deux groupes : ceux issus de l'éducation francophone et ceux de l'éducation arabo-islamique. Ces deux groupes font face à des inégalités : les possibilités d'emploi sont limitées même pour les diplômés francophones, et encore plus restreintes pour les diplômés arabo-islamiques. Le chômage engendre des frustrations, risquant de créer

58. Ministère de l'Education, « Introduction de l'éducation religieuse dans le système éducatif sénégalais : historique, problématique et perspectives ». Discours prononcé par le Ministre Moustapha Sourang lors du Séminaire sur *l'introduction de l'Education Religieuse et la Création d'Écoles Franco-arabes dans le système Educatif Sénégalais*, Aout 2002.

une fracture sociale entre ceux issus du système éducatif francophone et ceux des écoles arabo-islamiques, les rendant potentiellement plus vulnérables au radicalisme et à l'extrémisme violent.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons examiné comment la gestion de l'éducation religieuse, problématique depuis l'époque coloniale, a évolué significativement à partir des années 2000 grâce à divers facteurs internes et internationaux. Ces éléments ont incité les autorités sénégalaises à intégrer l'enseignement arabo-islamique dans le système éducatif officiel. Dans un contexte sociologique marqué par la prégnance de l'Islam, l'État doit tenir compte de cette religion dans ses objectifs éducatifs. La réforme de l'enseignement religieux permet à l'État de répondre aux demandes éducatives locales tout en respectant ses engagements internationaux. Ainsi, l'intersection entre la démocratisation de l'éducation et les changements sociaux des deux dernières décennies a conduit à un ajustement des politiques publiques pour répondre à la demande sociale.

Le contrôle de l'ensemble du système éducatif par l'État est stratégique, l'école étant le vecteur principal de transmission des valeurs étatiques. Cependant, la réforme des *daaras* se heurte aux particularités de ces institutions coraniques. Les autorités publiques ont donc réorienté leur stratégie en créant des *daaras* modernes publics pour concurrencer les *daaras* traditionnels. Cette volonté de modernisation suscite des réactions de la part des promoteurs des *daaras*, qui craignent que l'État ne profite de cette réforme pour centraliser le contrôle de l'éducation arabo-islamique.

Malgré les résistances, il apparaît que l'idée de réforme gagne du terrain. Les réticences ne traduisent pas un rejet de la réforme, mais une méfiance quant à ses intentions. Elles reflètent également des jeux d'acteurs et des positionnements dans une réforme susceptible de créer des gagnants et des perdants. Ce qui frappe, c'est l'absence de résistance à cette réforme au nom de la laïcité, signe d'une profonde évolution sociopolitique au Sénégal depuis les indépendances. La réforme dépasse la simple intégration de l'enseignement arabo-islamique et la modernisation des *daaras* : elle inaugure la transition vers une école nouvelle, symbolisant la fin de l'école coloniale.

La modernisation de l'enseignement arabo-islamique s'effectue dans un contexte où la prévention de l'extrémisme violent au Sahel est cruciale. La réforme des *daaras* et des écoles coraniques est donc primordiale, car ces institutions jouent un rôle clé dans l'éducation religieuse des jeunes. Si elles ne sont pas régulées, elles pourraient devenir des vecteurs de radicalisation. La modernisation de ces structures est essentielle pour répondre aux défis éducatifs et prévenir l'extrémisme violent. Cette réforme doit adopter une approche holistique et à long terme, impliquant les communautés pour moderniser leur système éducatif et placer la *tarbiyah* (éducation morale et spirituelle) au cœur de la prévention de l'extrémisme.

Références

- Aminu, Jibril. 1993. "Towards a Strategy for Education and Development in Africa", in *Islam in Africa. Proceedings of the Islam in Africa Conference*, ed. Nura

- Alkali, Adamu Adamu, Awwal Yadudu, Rashid Mote, and Haruna Salihi. Ibadan, Owerri, Kaduna and Lagos: Spectrum Books Limited.
- Balans, J.-L., Coulon, C. et Ricard, A. [1972] *Problèmes et perspectives de l'éducation dans un État du Tiers-monde : le cas du Sénégal*. Institut d'Etude Politique de Bordeaux, Centre d'étude d'Afrique noire.
- Barro A. A. 2009. *Ecole et pouvoir au Sénégal, la gestion du personnel enseignant dans le primaire*. Paris : L'Harmattan.
- Basse, Mamadou. 2004. *Etude sur les besoins en éducation qualifiante des jeunes des daara, République du Sénégal*. Paris : UNESCO.
- Bierschienk, Thomas. 2007. "L'Education de base en Afrique de l'Ouest Francophone. Bien privé, bien public, bien global." In *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, ed. Thomas Bierschenk, Giorgio Blundo, Yves Jaffré et Mahaman Tidjani Alou. Paris: APAD-Karthala.
- Booth, David. 2011. « Introduction : Working with the Grain ? The African Power and Politics Programme. » In Richard C. Crook and David Booth, eds. *Working with the Grain ? Rethinking African Governance*. *IDS Bulletin* 42 :2, March 2011.
- Bouche, Denise. 1975. "L'enseignement dans les territoires français de l'Afrique occidentale de 1817 à 1920: Mission civilisatrice ou formation d'une élite?" Ph.D. Dissertation : Université de Lille III.
- Brenner, Louis. 2001. *Controlling Knowledge: Religion, Power and Schooling in a West African Muslim Society*. Bloomington: Indiana University Press.
- Charlier, Jean-Emile. 2002. "Le retour de Dieu: l'introduction de l'enseignement religieux dans l'École de la République laïque du Sénégal." *Éducation et Sociétés*. 2(10): 95-111.
- Cissé, Seydou. 1992. *L'Enseignement Islamique en Afrique Noire*. Paris: L'Harmattan.
- Clignet, Rémi. 1964. "Éducation et aspirations professionnelles," in *Tiers-Monde* 5:17, pp 61-82.
- Cruise O'Brien, Donal B., Momar Coumba Diop, et Mamadou Diouf. 2002. La construction de l'État au Sénégal. Paris : Karthala.
- D'Aoust, Sophie. 2013. « Écoles franco-arabes publiques et *daaras* modernes au Sénégal : hybridation des ordres normatifs concernant l'éducation », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs* [En ligne], 12 | 2013, mis en ligne le 26 mars 2014, consulté le 13 novembre 2017. <http://cres.revues.org/2428>
- D'Aoust, Sophie. 2012. *L'effectivité du droit à l'éducation au Sénégal : le cas des enfants talibés dans les écoles coraniques*, l'Harmattan.
- Debeauvais, Michel. 1965. "Education in Former French Africa." In *Education and Political Development*, ed. James S. Coleman. Princeton: Princeton University Press, 75-91.
- Diouf, Alioune, Moussa Mbaye, and Yann Nachtman. 2001. *L'éducation non formelle au Sénégal : description, évaluation et perspectives*. Dakar, Synthèse, UNESCO.
- Dramé, Djim. 2014. *L'enseignement arabo-islamique au Sénégal : Le daara de Koki*. L'Harmattan.

- Fall, El Hadji Moussa 2017. *Tariqa, mouvements réformistes et enseignement de l'arabe au Sénégal*. L'Harmattan.
- Fonkoua, Pierre. 2006. *Quels futures pour l'éducation en Afrique?* Paris: L'Harmattan.
- Fortier, Corinne. 2003. « 'Une pédagogie coranique' : Modes de transmissions des savoirs islamiques (Mauritanie). » *Cahiers d'Études Africaines* 43, Cahier 169/170, pp. 235-260.
- Foster, Philip. 1980. "Education and Social Inequality in Sub-Saharan Africa." *The Journal of Modern African Studies* 18(2): 201-236.
- Galy, Kadir Abdel Kader. 2001. "l'Ecole entre l'Islam et la laïcité." In Olivier Meunier, ed. *Educations, diversités culturelles et stratégies politiques en Afrique subsaharienne*. Paris : L'Harmattan, 115-162.
- Gandolfi, Stefania. 2003. "L'enseignement islamique en Afrique noire." *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 43, Cahier 169/170, pp. 261- 277.
- Gérard, Étienne. 1999. "Logiques sociales et enjeux de scolarisation en Afrique" in *Politique africaine* n° 76, pp. 153- 163.
- Gomis, Souleymane. 2003. *La relation famille-école au Sénégal*. L'Harmattan.
- Harrison, Christopher. 1988. *France and Islam in West Africa, 1860-1960*. Cambridge University Press, African Studies Series 60.
- Hefner, Robert W., and Muhammad Qasim Zaman. 2007. "Schooling Islam: The Culture and Politics of Modern Muslim Education." Princeton : Princeton University Press.
- Hugon, Clothilde. 2015. « Les sériñ daara et la réforme des écoles coraniques au Sénégal : Analyse de la fabrique d'une politique publique. » *Politique africaine* 2015/3 (n° 139), pp. 83-99.
- Human Rights Watch. 2010. « 'Sur le dos des enfants', Mendicité forcée et autres mauvais traitements à l'encontre des talibés au Sénégal. » [English version, « Off the backs of the Chidren: Forced Begging and Other Abuses against Talibés in Senegal]. 114 pp. Available at: <http://www.hrw.org/node/89483>
- Johnson, Robert C. 1987. « Educational Change in Francophone Africa. » *The Journal of Negro Education* 56 : 3. Issue on « Knowing the Other : A Look at Education Internationally. » pp. 265-281.
- Loimeier, Roman. 2009a. *Between Social Skills and Marketable Skills: The Politics of Islamic Education in 20th Century Zanzibar*. Leiden: Brill.
- Loimeier, Roman. 2009b. "Dialectics of Religion and Politics in Senegal". In Mamadou Diouf and Mara A. Leichtman, eds. *New Perspectives on Islam in Senegal: Conversion, Migration, Wealth, Power and Femininity*. New York: Palgrave MacMillan.
- Loimeier, Roman. 2002. "Je veux étudier sans mendier. The Campaign Against the Qur'anic Schools in Senegal." In *Social Welfare in Muslim Societies in Africa*, ed. Holger Weiss, Stockholm: Nordiska Afrikainstitutet.
- Mbodj, Mohamed. 1992. « La crise trentenaire de l'économie arachidière ». In Momar-Coumba DIOP, *Sénégal, Trajectoire d'un État*, Dakar, CODESRIA.
- Magassouba, Moriba. 1985. *L'Islam au Sénégal : demain les mollahs ? La Question musulmane et les partis politiques au Sénégal de 1946 à nos jours*. Paris : Editions Karthala.

- Maury, Liliane. 1996. *Les origines de l'école laïque en France*. Paris : Presses Universitaire de France.
- Melet, R., Mostafaoui, A. 1968. Sénégal, les classes primaires de formation rurale. No de série: 652/BMS. RD/EDM. UNESCO
- Moulton Jeanne, Karen Mundy, Michel Walmond, and James Williams. 2002. *Education Reform in Sub-Saharan Africa: Paradigm Lost?* Westport: Greenwood.
- Ndiaye, Mamadou. 1985. *L'Enseignement Arabo-Islamique au Sénégal*. Istanbul: Organizations de la Conference Islamique, Centre de Recherchers sur l'Histoire, l'Art et la Culture Islamiques.
- Robinson, David et Jean-Louis Triaud. 1997. *Le temps des marabouts, itinéraires et stratégies islamiques*. Paris : Karthala.
- Robinson, David. 2004. *Muslim Societies in African History*. Cambridge University Press.
- Roy, Emilie. 2012. *Educating Pious Citizens: Local Politics, International Funding, and Democracy in Bamako's Islamic Schools*. Unpublished PhD dissertation. McMaster University.
- Sall, Hamidou Nacuzon. 2001. "Education pour Tous à l'Orée du Troisième Millénaire : Perceptions de Différents Types d'Ecole au Sénégal." *Revue du CAMES*, Serie B : 3-19.
- Samb, Djibril. 2005. *Comprendre la laïcité*. Dakar : Les Nouvelles Editions Africaines.
- Sanneh, Lamin. 2016. *Beyond Jihad: The Pacifist Tradition of West African Islam*. New York: Oxford University Press.
- Sow, Abdoul. 2004. *L'enseignement de l'histoire au Sénégal : Des premières écoles (1817) à la réforme de 1998*. Thèse de Doctorat d'Etat ès Lettres et Sciences Humaines.
- Sylla, Abdou. 1992. « L'École : quelle réforme ? ». In *Sénégal. Trajectoires d'un État*. Momar-Coumba Diop, éd. Dakar : Codesria.
- Sylla, Khadim. 2004. *L'Education en Afrique. Le défi de l'excellence*. Paris : L'Harmattan.
- Thurston, A. 2018. "Campuses and Conflict in the Lake Chad Basin: Violent Extremism and the Politics of Religion in Higher Education". *Resolve Network Research*, Report No. 1 Lake Chad Basin Research Series, May 2018.
- UNESCO. 2000a. « The Dakar Framework for Action: Education for All: Meeting our Collective Commitments. » Document adopted by the World Education Forum, Dakar, Senegal, 26-28 April 2000.
- UNESCO. 1996. « Education for All: Achieving the Goal. » Final report of the Mid-decade meeting of the International Consultative Forum on Education for All. Amman, Jordan, 16-19 June 1996.
- UNESCO. 1995. « Education de base et éducation coranique au Sénégal. » *BREDA SERIES*, 10.
- UNESCO, Bureau International d'Education. 2001. *Le développement de l'éducation, rapport national du Sénégal. Le Ministère de l'Education Nationale Chargé de l'Enseignement Technique*.
- Villalón, Leonardo A. et Mamadou Bodian (Sous la direction de). 2020. *Entre le Savoir et le Culte : Activisme et mouvements religieux dans les universités du Sahel*. Amalion.

- Villalón, Leonardo A. and Mamadou Bodian 2012. "Religion, demande sociale, et reformes éducatives au Sénégal : Quand l'État introduit l'éducation arabo-islamique dans l'enseignement public pour concurrencer l'école franco-arabe et capturer les daara." *African Politics and Power Programme Research report #5*. Avril, 54pp.
- Villalón, Leonardo A., Abdourahmane Idrissa and Mamadou Bodian 2012. « Religion, demande sociale, et reformes éducatives au Niger : Quand l'État redynamise l'école franco-arabe, réorganise les écoles 'Islamiyya', et essaie de capturer les écoles coraniques. » *African Politics and Power Programme Research report #6*. Avril, 54pp.
- Villalón, Leonardo A., Abdourahmane Idrissa and Mamadou Bodian, 2012. « Religion, demande sociale, et reformes éducatives au Mali : Quand les acteurs sociaux poussent l'État à encadrer la transition des médersas arabo-islamiques au système franco-arabe. » *African Politics and Power Programme Research report #7*. Juin, 56pp.
- Villalón, Leonardo A. 2012 "Rethinking Education in the Sahel: Democracy, Religious Change, and the Politics of Reform," In Ellen Lust and Stephen Ndegwa, eds. *Governing Africa's Changing Societies: Dynamics of Reform*. Boulder: Lynne Rienner.
- Villalón, Leonardo A. 2009. Democracy in Muslim Contexts: What Africa can Bring to the Discussion? *Insight Turkey*, 11, no. 3: 41-50.
- Villalón, Leonardo A. 2007. "Senegal: Shades of Islamism on a Sufi landscape?" In *Political Islam in West Africa: State-Society Relations Transformed*, edited by William F. S. Miles. Lynne Rienner Publishers, pp. 161-182.
- Villalón, Leonardo A. 1995. *Islamic Society and State Power in Senegal: Disciples and Citizens in Fatick*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Wane, Mamadou. 2014. *Cartographie des écoles coraniques de la région de Dakar*, CNLTP, Ministère de la Justice, République du Sénégal.
- Ware, Rudolph T. 2009. "The Longue Durée of Quran Schooling, Society, and State in Senegambia." In Mamadou Diouf and Mara A. Leichtman, eds. *New Perspectives on Islam in Senegal: Conversion, Migration, Wealth, Power and Femininity*. Palgrave MacMillan, 21-50.
- Ware, Rudolph T. 2004. *Knowledge, Faith, And Power: A History Of Qur'anic Schooling In 20th Century Senegal*. Unpublished Ph.D. dissertation. Department of History, University of Pennsylvania.
- Wright, Zachary (2012). "Traditional Islam and pedagogical change in West Africa: the Majlis and the Madrasa in Medina-Baye, Senegal". *Journal for Islamic Studies*, Vol. 32, No. 1.

Documents officiels

- Agence Nationale de Statistique et de la Démographie. « Situation économique et sociale du Sénégal ». Années : 2005 ; 2006 ; 2007 ; 2008 ; 2009.
- Loi n° 2004-37 du 15 Décembre 2004, modifiant et complétant la loi d'orientation de l'Education nationale n°91-22 de 16 février 1991. *Journal Officiel du Sénégal*. <http://www.jo.gouv.sn>
- Loi n° 91-22 du 16 février 1991 portant orientation de l'Education nationale.

- Loi d'orientation de l'Education nationale n°70-36 du 3 juin 1971.
- Ministère de l'éducation, [date] « Arrêté portant nomination des membres de la commission nationale chargée de la rédaction de manuels d'enseignement de l'arabe et de la l'éducation religieuse pour les collèges et lycées franco-arabes. »
- Ministère de l'Education National, *Bulletin Officiel de l'Education Nationale*. No 1, du février 1999. [Ce numéro est un recueil de tous les textes fondamentaux d'organisation du système éducatif au Sénégal].
- Ministère de l'éducation (2002). « Séminaire sur l'introduction de l'éducation religieuse et la création d'écoles franco-arabes dans le système éducatif sénégalais », *Communications, Fascicule n° 1*
- Ministère de l'éducation, « Annuaire statistique nationale », année scolaire : 2002/2003 ; 2003/2004 ; 2004/2005 ; 2005/2006 ; 2006/2007 ; 2007/2008 ; 2008/2009.
- Ministère de l'éducation, « Rapport national sur la situation de l'éducation » : 2006 ; 2007 ; 2008 ; 2009.
- Ministère de l'Education 2006. « Rapport final : projet éducation de qualité pour tous phase 2 PEQT 2 du programme de développement de l'éducation (PDEF), cadre de politique de réinstallation. »
- Ministère de l'Education, Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education (2006). « Elaboration d'un cadre de coordination des interventions sur l'éducation des filles. »
- Ministère de l'Education 2003. « Guide pratique sur la carrière de l'enseignant. »
- Ministère de l'Education 2003. Programme de développement de l'éducation et de la formation (Education Pour Tous) P.D.F./E.P.T.
- Ministère de l'Education, « Introduction de l'éducation religieuse dans le système éducatif sénégalais : historique, problématique et perspectives ». Discours prononcé par le Ministre Moustapha Sourang lors du Séminaire sur *l'introduction de l'Education Religieuse et la Création d'Ecole Franco-arabes dans le système Educatif Sénégalais*, Août 2002.
- Ministère de l'Education, Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education. 2001. « Projet d'appui au développement de l'enseignement franco-arabe au Sénégal ».
- Ministère de l'Education, Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education. 2004. « Rénovation de l'éducation arabo-islamique, Intégration dans le dispositif de l'EPT au Sénégal »
- Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education 2007. « La modernisation des Daara (écoles coraniques) au Sénégal, Contribution à l'élaboration de programmes alternatifs ouvrant sur le marché de l'emploi : étude appliquée aux 25 daara-tests de la région de Diourbel », Rapport final.

Chapitre X. DÉCENTRALISATIONS POLITIQUE, ADMINISTRATIVE ET FISCALE. LE CAS DU MALI

*Nancy Benjamin, Boubacar Macalou, Ousmane Doucouré, Ousmane Sy,
Birahim Bouña Niang & Lamine Ndiaye*

Introduction

À l'instar de plusieurs localités du Sahel, le nord du Mali a toujours été caractérisé par une prolifération de petits villages et villes pastoraux actifs dans le commerce trans-saharien. Ces habitations se sont développées au fil du temps, de façon pacifique, sur de vastes territoires, où on note une absence criarde du gouvernement central et une gouvernance relativement faible. Plus récemment, les trafiquants, notamment des produits illicites tels que la drogue et les armes, ont exploité cette absence de l'État et aussi le manque de contrôle sur les régions frontalières, pour considérablement intensifier leur présence dans la région.

Selon beaucoup d'auteurs, le manque de contrôle de l'État central sur les territoires périphériques est une des causes fondamentales de l'insécurité qui y prévaut. Une stratégie de décentralisation bien menée, qui correspond aussi à une forte demande des populations, serait un important levier pour un retour à une paix et une sécurité durable (Banque mondiale 2015).

Pour les responsables politiques et les praticiens de la paix, ignorer cette demande des populations comme une occasion de parvenir à un équilibre non violent dans une société touchée par un conflit / un risque de conflit constituerait une très grave erreur de jugement.

De même, Edwards, Yilmaz et Boex (2014), se basant sur une étude menée en Sierra Léone, trouvent que le fait de se concentrer sur un programme de décentralisation est de permettre une flexibilité locale pour faire face aux particularités de la situation locale tout en développant un programme qui peut être exécuté à une plus grande échelle au niveau central.

Pour le cas spécifique du Mali, un grand nombre de chercheurs met l'accent sur les tentatives précédentes de décentralisation caractérisées par de multiples échecs, notamment en considération des efforts qui ont été fournis pour contrôler les ressources et l'agenda de développement local depuis le niveau central. Une étude de cas, portant sur l'Évaluation comparative de la décentralisation en Afrique (USAID, 2010), met en évidence un certain nombre de faiblesses institutionnelles qui ont miné les systèmes de décentralisation avant l'escalade de la violence, en fin 2012. Ces considérations ne doivent pas occulter le fait que depuis les années 1990, de nombreuses innovations institutionnelles, associées aux avancées technologiques, ont amélioré les résultats de la décentralisation fiscale ou budgétaire dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, de manière générale. Les liens entre les transferts budgétaires et des normes de responsabilité spécifiques ont rendu la décentralisation fiscale davantage efficace.

D'autres auteurs ont souligné que le manque de compétences locales constitue le principal obstacle à une décentralisation réussie. La question de la capacité et de la compétence,

ainsi que d'autres contraintes, sera discutée ci-dessous. Cependant, les arrangements institutionnels basés sur le transfert de ressources vers les territoires décentralisés, en contrepartie de la prise en charge locale des services de budgétisation et de certaines transactions essentielles, non seulement génèrent des ressources plus rapidement, mais, également, fournissent des incitations concrètes aux localités pour développer rapidement les capacités nécessaires. Frank, Bergman et Vaillancourt (2014), notent à cet égard :

Une faible capacité ou de compétence ne devrait pas empêcher le dialogue avec les autorités locales : les risques d'affaiblir le soutien à la paix sont encore plus grands si les relations entre l'État et la société ne peuvent pas être améliorées, car elles sont dépourvues de moyens de fournir des services de base pour la population.

En fait, s'il est certain que beaucoup de choses peuvent être améliorées dans la gouvernance au niveau central, dans le même temps, il est difficile d'imaginer une amélioration de la fragilité dans les zones de conflit sans une présence accrue du gouvernement au niveau décentralisé.

La décentralisation politique, administrative et financière

En tant qu'instrument de transfert de pouvoirs de décisions et de contrôle en matière de planification et de gestion du développement local, la décentralisation a existé en Afrique de l'Ouest et au Mali depuis les temps des empires et des royaumes médiévaux. En effet, les ensembles, constitutifs des empires du Ghana, du Mali, Songhay ou des royaumes, jouissaient d'un important degré d'autonomie dans leur gestion. Même les cantons accordaient un degré d'autonomie aux villages qui les compossait. La centralisation de la gestion des pouvoirs politique et économique est intervenue au XIXe siècle avec l'avènement de la colonisation et pour les besoins de la puissance colonisatrice occidentale. Mais, à l'évidence, cette dernière a dû modifier l'approche de développement en accordant des degrés d'autonomie par gradation, non pas à des circonscriptions administratives constituées comme telles, mais à des villes, en vue de faciliter leur gestion. Cette approche allait être poursuivie par les autorités nationales qui ont pris la relève de la gestion moderne de l'État postcolonial.

En réalité, ce n'est qu'avec les échecs répétés des approches de développement appliquées que les techniciens et les technocrates ont réussi à convaincre les pouvoirs politiques sur le fait que l'insuffisance de la participation, de la responsabilisation et de l'inclusion, est à l'origine des contre-performances des politiques publiques de développement. C'est ainsi que la décentralisation a, progressivement, émergé avant de s'imposer comme une stratégie de participation des communautés à la base, mais aussi de pérennisation des acquis du développement. Elle a fortement bénéficié d'un facteur favorisant que sont la démocratisation et la promotion des droits de l'Homme qui peuvent découler de la décentralisation lorsqu'elle est conçue et conduite dans toutes ses dimensions. Mais, le processus de réflexion, d'hésitations et de décisions a bien duré quatre décennies, à compter de celle des indépendances. Dans la croyance populaire, l'Afrique, en général et l'Afrique francophone, en particulier, a connu cinq

époques dans le processus de conception et de gestion du développement, de la période coloniale à la décennie 1990. Ces cinq périodes sont caractérisées comme suit :

- pendant la colonisation, l'époque « contre les populations » ;
- la décennie 1960, l'époque « sans les populations » ;
- la décennie 1970, l'époque « pour les populations » ;
- la décennie 1980, l'époque « avec les populations » ;
- et la décennie 1990, l'époque « par les populations ».

Le contexte

C'est en 1992, avec l'avènement de la Troisième République et de la démocratie multipartite que les pouvoirs publics du Mali ont résolument et irréversiblement opté pour la décentralisation comme stratégie d'amélioration de l'efficacité de la gouvernance publique à travers le renforcement de la participation, de la représentation, de la transparence, etc. Après avoir fait l'option de la couverture intégrale du territoire national du pays, 703 communes ont été constituées dont 684 communes rurales et 19 communes urbaines. Ces dernières comportent celles dont la création remonte à l'époque coloniale. En outre, 49 cercles, 08 régions et le district de Bamako sont également créés comme des collectivités territoriales ; ce qui fait un total de 761 pour l'ensemble du pays. L'opérationnalisation des collectivités territoriales date de 1999 avec l'élection au suffrage universel direct, scrutin proportionnel à un tour, et l'installation de leurs organes délibérants et exécutifs.

Le niveau élevé et la persistance de la pauvreté

Malgré les efforts fournis par les gouvernements successifs depuis l'érection de la lutte contre la pauvreté en priorité gouvernementale et nationale et en dépit des nombreux appuis des partenaires techniques et financiers, l'incidence de la pauvreté reste élevée, depuis plus de quinze (15) ans. Le tableau XI-1 récapitule l'évolution de l'incidence de la pauvreté pour l'ensemble du Mali, de 2001 à 2017 :

Tableau X-1. Évolution du seuil et de l'incidence de la pauvreté au Mali de 2001 à 2017

Années	2001	2006	2009-2010	2011	2013	2014	2015	2016	2017
Seuil de pauvreté (FCFA)	136 000	149 000	165 000	172 000	174 000	175 000	177 000	175 000	178 343
Incidence pauvreté (%)	55,6	47,6	43,7	45,6	47,1	46,9	47,2	46,8	44,9

Source : INSTAT, mai 2018

La montée des inégalités

Selon les résultats de l'Enquête Modulaire et permanente auprès des Ménages (EMOP), il existe des écarts importants entre le milieu rural et le milieu urbain en matière de conditions de vie, tel que c'est ressorti dans les incidences de pauvreté des deux milieux dans le tableau XI-2.

Tableau X-2. Évolution de l'incidence de la pauvreté en milieux rural et urbain au Mali de 2001 à 2017

Années	Milieu urbain		Milieu rural	Mali
	Bamako	Autres villes		
2001	17,6	28,6	66,8	55,6
2006	7,9	34,1	57,8	47,6
2009	9,6	32,0	51,2	43,7
2011	110,7	47,7	51,1	45,6
2014	11,1	46,6	52,8	46,9
2015	11,2	47,7	53,1	47,2
2016	7,4	36,9	55,2	46,8
2017	4,7	32,9	53,6	44,9

Source : INSTAT, 2018

De ce fait, les conditions de vie sont très inégales entre le milieu rural et le milieu urbain ; la pauvreté étant très accentuée dans les campagnes. En effet, l'incidence de la pauvreté est quasiment dix (10) fois plus forte en milieu rural qu'à Bamako et une fois et demi (1,5) plus élevée en milieu rural que dans les autres agglomérations urbaines du Mali !

La récurrence des conflits, et les faiblesses de la gouvernance publique

Dans la *Stratégie spécifique de développement intégré des régions du Nord du Mali*, (Gouvernement du Mali, août 2017), il est reconnu que « les années de rébellion (1963-1964, 1990-1995, 2006-2009 et 2012-2015) ont interrompu les dynamiques de développement, déplacé et profondément fragilisé les populations des régions du Nord ».

En vue de trouver des solutions aux différents conflits, les gouvernements concernés ont toujours négocié et réussi à conclure des accords circonstanciés consistant en des engagements en faveur d'investissements ou d'insertions professionnelles au profit des rebelles lorsque ces derniers eurent accepté d'abandonner la voie des armes pour revendiquer un mieux-être :

L'ensemble des accords de paix signés depuis 1991 avait pour objectif d'améliorer la gouvernance locale sans toutefois y parvenir de manière satisfaisante. Les inégalités en leur sein se sont creusées. Une part importante de la population a du mal à assurer le minimum vital, et se trouve dans une situation d'extrême misère et de vulnérabilité, aggravée par la sécheresse et l'insécurité, nécessitant une aide d'urgence. Dans le même temps, quelques très grosses fortunes se sont visiblement constituées rapidement, tirées du détournement des fonds publics ou des trafics illicites.

En somme, il est possible donc, et à juste titre, se poser la question suivante : la mauvaise gestion des affaires publiques n'est-elle pas, entre autres, une raison de la récurrence des conflits armés et de l'insécurité qui en découle ?

La décentralisation comme stratégie de gestion durable des conflits internes

Les acteurs, en présence, ayant convenu que les origines profondes des conflits sont, pour l'essentiel, liées aux questions de développement, ils ont reconnu qu'il y a davantage lieu de responsabiliser les communautés à la base et de renforcer l'inclusion en vue de

faciliter l'appropriation des investissements et des processus qui les ont générés. D'ailleurs, dans la « Stratégie spécifique de développement intégré des régions du Nord du Mali », le gouvernement reconnaît-il que la décentralisation « a apporté un climat d'apaisement, de mieux-être des populations sur le terrain et permis la création de nombreuses infrastructures dans le domaine des services sociaux de base ». Mieux, dans l'élaboration de ce document, un des principes observés a été « la prise en compte de la « régionalisation » comme mode opératoire de la décentralisation « renforcée » qui se traduira, à terme, par le transfert effectif de larges compétences et de ressources de l'État central aux collectivités territoriales. Ainsi, reconnaît-on que la décentralisation est un moyen stratégique efficace au triple plan de la réalisation des investissements, de la construction de la paix et de l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base. À travers le Plan pour la Relance Durable du Mali (PRED) pour la période 2013-2014, le Gouvernement du Mali pensait que « Suite à la crise socio-sécuritaire et institutionnelle sans précédent que le pays a connu, les acteurs de la décentralisation ont davantage conscience de leurs rôles et responsabilités et ont pris de nombreuses initiatives ». Ainsi, le forum national organisé par les associations de pouvoirs locaux du 5 au 7 novembre 2012 sur le rôle et la place des collectivités territoriales dans la gestion et la sortie de la crise, ainsi que bien d'autres fora internationaux dont la conférence de Lyon, tenue le 19 mars 2013, participent à cette dynamique. Il s'agit, de ce point de vue, de faire du processus de décentralisation une stratégie de réponse aux racines de la crise institutionnelle et sécuritaire du Mali.

La faible prise en compte des préoccupations des communautés de la « périphérique »

Depuis plus de deux décennies que les pouvoirs publics ont fait de la lutte contre la pauvreté une priorité nationale, le taux de pauvreté n'a pas été réduit de façon significative. En outre, depuis tout ce temps, il reste beaucoup plus élevé en milieu rural, à la "périphérie", que dans les grandes agglomérations. Certains analystes justifient cela par l'inefficacité des politiques publiques de développement, de défense et de sécurité, à côté des causes naturelles (comme la sécheresse) ou anthropiques (les rébellions armées et le terrorisme organisé local, transfrontalier ou transnational). Parmi les causes des rébellions armées, celles qui suivent semblent faire l'unanimité (Gouvernement du Mali, 2017) :

- l'extrême vulnérabilité des populations et de leurs systèmes locaux de production (agriculture fluviale, maraîchage, élevage extensif, cueillette, etc.) face aux aléas climatiques ;
- une gouvernance locale parfois inadaptée aux réalités locales et qui a du mal à répondre efficacement aux préoccupations des populations ;
- l'insuffisance et/ou l'inadéquation des actions de développement mises en œuvre ;
- l'essor d'une économie criminelle favorisée par la destruction de certains pays.

On est parfaitement conforté dans cette position lorsque le même document rapporte :

Une partie de la population se sent "trompée" par des annonces d'appuis substantiels mais qui sont décidées loin du terrain et qui n'apportent aucune amélioration durable. Les promesses non tenues, en termes de développement et de sécurité, ne peuvent qu'inspirer la défiance vis-à-vis de l'État et des partenaires au développement.

Dans la plupart des localités, il existe une liste similaire de services recherchés, ainsi que la délégation du contrôle sur les employés des administrations locales : sécurité, justice (règlement des différends), santé et éducation, infrastructures, eau et assainissement, revenus et emplois, gestion des sols et permis de construire. Dans les zones de conflit, la sécurité revêt une importance particulière. À Mopti, par exemple, nous avons trouvé un cas troublant de conflit entre les services d'éducation et de sécurité. Des groupes violents de la banlieue de Mopti tiraient sur des enseignants du primaire. Le gouvernement a décidé de fermer trois écoles, faute de pouvoir leur assurer la sécurité. La question à laquelle le gouvernement est confronté est la suivante : pourquoi tirer sur les enseignants ? Est-ce parce que ce groupe veut gérer les écoles ? Ou est-ce parce qu'ils veulent vaincre tout signe d'autorité gouvernementale dans la région ? Inévitablement, la lutte pour fournir des services aux citoyens appelle la lutte fondamentale pour le pouvoir et le contrôle. Le gouvernement doit montrer qu'il peut fournir des services que les milices violentes ne peuvent pas.

Historique et concepts-clé de la décentralisation en Afrique de l'Ouest et au Mali

Rappels historiques

En Afrique de l'Ouest francophone, l'histoire de la décentralisation est indissociable de celle des États. Dans le but de servir les intérêts de l'Administration coloniale française en matière d'administration et de gestion des territoires, en général, d'exploitation et de valorisation des ressources humaines et naturelles, en particulier, a initié quelques réformes qui ont été préfiguré les politiques de décentralisation ayant suivi l'indépendance. Ainsi, des entités territoriales, disposant d'un minimum d'autonomie de gestion, furent créées au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle. L'expérience a commencé par le territoire du Sénégal qui abritait la capitale de l'Afrique-Occidentale française (AOF), une entité constituée d'autorité par l'État colonial français. Cette capitale fut successivement Saint-Louis du Sénégal et Dakar. Ainsi, les communes de Gorée et de Saint-Louis du Sénégal ont été créées en 1872. Huit (08) ans plus tard, celle de Rufisque, dans la banlieue de Dakar, a été créée et la commune de Dakar, en 1887. Ces communes constituaient, à l'époque, ce qu'on a appelé les « Quatre vieilles ». Dans le cadre de l'administration des territoires, leurs ressortissants avaient le statut de citoyen français.

Successivement appelé Haut-Sénégal-Niger, Territoire du Soudan français, République Soudanaise et enfin République du Mali, ce territoire a vu naître la création de sa première commune de statut « commune mixte », en 1918. C'était la commune de Bamako. Par la suite, les communes de Kayes (à l'Ouest, à environ 100 km de la frontière avec le Sénégal) et de Mopti (au centre) ont été créées, respectivement en 1919 et en 1953.

En 1947, des communes de moyen exercice furent créées et, à la faveur de l'application de dispositions pertinentes de la législation y afférante, des communes mixtes ou de moyen exercice, notamment celles de Bamako, de Kayes, de Mopti et de Ségou étaient érigées en commune de plein exercice. Au même moment, plusieurs communes mixtes sont nées. La dernière création de communes sur le territoire du Soudan français, ou l'actuelle République du Mali, remonte en 1958 avec la création de huit (08) communes de moyen exercice.

Alors, la décentralisation a connu une timide progression aussi bien dans la gestion des communes existantes que dans la création de nouvelles entités du même statut. Ainsi, trois décennies plus tard, le Mali ne comptait encore que dix-neuf (19) communes urbaines de plein exercice, dirigées par des organes élus pour des mandats limités dans le temps mais le tout dans un contexte marqué soit par un régime socialiste, marxiste-léniniste avec l'approche de planification impérative comme cadre de pensée et d'action pour le développement économique et social du pays, soit par un régime militaire ou encore par un régime de parti unique d'État.

C'est à partir de 1990 qu'une contestation populaire, marquée par un réel éveil des consciences et prolongée par une véritable révolution démocratique, elle-même impulsée par un contexte politique international favorable, allait remettre en cause tout ce système de gestion des affaires publiques. Un mode de gestion démocratique du pouvoir d'État et des institutions constitutionnelles est adopté, en 1991. Un an plus tard, l'on a abouti au corollaire de cette révolution qu'est le multipartisme intégral et des élections multipartites. C'est ainsi que la décentralisation connaît une nouvelle ère, caractérisée par un contexte politique nouveau marqué par le renforcement de la démocratie représentative et participative. C'est l'amélioration de ces deux formes de démocratie, mais aussi la recherche de l'efficacité de l'action publique, qui allaient conduire à la généralisation de la décentralisation dans une version qui confère la personnalité juridique et l'autonomie financière à des entités territoriales constituées, en toute souveraineté, par l'État central et dirigées et gérées par des organes élus au suffrage universel.

Concrètement, le processus a consisté en une dévolution des pouvoirs de décisions et de contrôle à des représentants de communautés regroupées au sein d'une collectivité territoriale, dans les domaines de la planification, de la facilitation et de la gestion du développement. Au total, les pouvoirs publics du Mali ont créé 761 collectivités territoriales comprenant 703 communes, 49 cercles, 08 régions et le district de Bamako, la capitale du pays. Sept (07) principes sous-tendent la politique de décentralisation au Mali. Ce sont :

- le respect de l'unité nationale et de l'intégrité du territoire ;
- le respect de la libre administration des collectivités territoriales ;
- le respect des spécificités locales dans la réorganisation territoriale ;
- la gestion démocratique et transparente des collectivités territoriales ;
- la subsidiarité ;
- la progressivité et la concomitance dans le transfert des compétences et des ressources ;

- la maîtrise d'ouvrage du développement régional et local par les collectivités territoriales.

Dans la mesure où la plupart des États africains ont connu des parcours démocratiques très semblables, la décentralisation connaît les mêmes itinéraires mais, avec des rythmes différents, en fonction de la volonté politique ou des moyens mobilisés ou mobilisables, à cet effet. En conséquence, les deux mesures d'accompagnement indispensables à la décentralisation, qui en constituent les véritables « moteurs », sont le transfert des compétences et des ressources, d'une part et la déconcentration des services techniques, d'autre part. Les objectifs ou finalités recherchées étant :

- l'inclusivité et le renforcement des moyens d'action des communautés locales, y compris l'exercice du contrôle citoyen de l'action publique ;
- le renforcement des moyens d'action des collectivités territoriales à travers la responsabilisation des organes élus pour une planification participative du développement ;
- la révision du rôle de l'État central en le recentrant sur : la réglementation ; la régulation ; le contrôle institutionnel *a posteriori* ; la reddition des comptes et la promotion du contrôle citoyen.

Comme toute autre approche de développement, la décentralisation dispose d'un vocabulaire usuel qui lui est spécifique et reconnu comme tel. Nous donnons ci-dessous quelques concepts.

Concepts-clés de la décentralisation

Les concepts-clés de la décentralisation que nous utilisons dans le contexte du Mali sont les suivants.

Décentralisation

Au Mali (DGCT, 2007), la décentralisation est définie comme un « Système d'administration qui permet à une communauté humaine, sur une portion du territoire de s'administrer par des organes élus sous le contrôle de l'État. Elle consiste en un partage du pouvoir, des compétences, des responsabilités et des moyens entre l'État et les collectivités ».

La Charte Africaine des Valeurs et des Principes de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale et du Développement Local, adoptée le 27 juin 2014 par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine, définit la décentralisation, en ces termes :

Le transfert des pouvoirs, des responsabilités, des capacités et des ressources du niveau national, à tous les niveaux sous-nationaux de gouvernement afin de renforcer la capacité des gouvernements sous-nationaux à promouvoir la participation des populations et la fourniture de services de qualité.

Déconcentration

Au Mali, la déconcentration est définie comme la « Délégation de certaines attributions de l'État au profit de représentant agissant en son nom » (DGCT, 2007).

Collectivité territoriale

La définition officielle de la collectivité territoriale, adoptée au Mali (DGCT) est la suivante : « Entité juridique créée par l'État disposant d'une personnalité morale et d'une autonomie financière et de gestion. Les collectivités territoriales au Mali sont : la commune, le cercle et la région ».

Inter-collectivités

Dans le contexte du Mali, cette expression désigne « la coopération entre les collectivités territoriales maliennes dans le respect de la loi et sous le contrôle de l'État ».

Décentralisation politique

Elle regroupe l'ensemble des règles et pratiques à travers lesquelles des citoyens s'expriment et opèrent des choix à travers des scrutins, des organes et instances ou, encore, par le biais d'exercices de participation à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation de politiques, de programmes et de projets de développement.

Décentralisation fiscale

C'est un ensemble de mesures d'ordres législatif et réglementaire qui précisent les rôles et les responsabilités conférés aux collectivités territoriales et qui se rapportent aux fonctions fiscales telles que la préparation et l'exécution du budget, la génération et le recouvrement des recettes, la recherche, la négociation et la contraction des emprunts publics, la réception et la gestion des dons, le cas échéant ; l'établissement des comptes administratif et de gestion, la reddition des comptes.

Décentralisation administrative

C'est la dévolution, par l'État central, à des entités territoriales, de la gestion autonome de l'accès des citoyens à des services et biens comme l'état civil, la gestion des ressources humaines, des services techniques propres ou mis à disposition, la passation des marchés de fourniture de biens et services ; etc.

Cadre juridique et institutionnel de la décentralisation

Au Mali, la décentralisation trouve son premier fondement juridique dans la Constitution promulguée du 25 février 1992. Cet acte traite seulement des principes et il renvoie à la Loi et aux dispositions juridiques pertinentes pour la prise en charge des détails. Ces derniers se rapportent aux conditions, aux modalités pratiques ainsi qu'aux moyens de mise en œuvre. Ce sont les articles 97 et 98 de la Constitution du 25 février 1992 qui traitent de la décentralisation. *In extenso*, ils précisent que « les collectivités territoriales sont créées et administrées dans des conditions définies par la loi » ; ou encore « les collectivités s'administrent librement par des Conseils élus et dans les conditions fixées par la loi ».

Cadre juridique

L'arsenal juridique national du Mali comporte six (06) lois qui traitent de la décentralisation dans ses dimensions essentielles et fondamentales et dix-huit (18) décrets pris en Conseil des ministres, tous prenant en charge des aspects spécifiques des compétences transférées aux collectivités territoriales par l'État central. Les principaux textes sont la loi n°2017-051 du 02 octobre 2017 portant code des collectivités territoriales et la loi n°2017-052 du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales. Ils constituent les versions relues des mêmes textes datant des années, 1990 qui ont été marquées par la généralisation de la décentralisation à l'ensemble du territoire national du Mali.

Cadre institutionnel de mise en œuvre de la décentralisation

Le cadre institutionnel de conception et de gestion de la décentralisation regroupe plusieurs services et organes techniques. Les organes techniques sont des cadres d'information, d'échanges, de discussions, d'impulsion, d'orientation, de coordination et de contrôle d'actions ou de mesures spécifiques traitant d'une ou de plusieurs matières relatives à la décentralisation. Les services techniques sont en charge de missions et d'attributions spécifiques à l'intérieur du champ de la décentralisation. Ils comprennent des services centraux, des services rattachés et des organismes personnalisés, selon la nomenclature des services publics en vigueur au Mali. Les différences entre les services résident dans leurs rôles et responsabilités dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques ainsi que les modes de gestion et de contrôle de la gestion qui en découlent. Ils sont tous placés sous l'autorité du ministre des Collectivités territoriales.

Les services centraux comprennent la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT), la Direction Nationale de la Fonction Publique des Collectivités Territoriales, la Direction des Finances et du Matériel du ministère. Il existe un seul service rattaché propre au ministère des Collectivités Territoriales qui est la Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Administration Territoriale et des Collectivités Territoriales. Au nombre de deux, les services techniques ayant le statut d'organisme personnalisé sont : l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales et le Centre de Formation des Collectivités Territoriales.

À tous ces services, il convient d'ajouter d'autres qui ne sont pas placés sous l'autorité du ministre des Collectivités territoriales mais que celui-ci peut utiliser en cas de besoin dans l'exercice de ses attributions spécifiques. Ainsi, au titre des services centraux, il existe la Direction des Ressources Humaines du Secteur de l'Administration Générale. Au titre des services rattachés, il est possible de citer les onze (11) Cellules de Planification et de Statistique de tous les secteurs de planification du développement. Enfin, pour le compte des organismes personnalisés, il existe l'Agence de Développement du Nord-Mali et les Agences de Développement Régional. À des degrés différents certes, mais chacun de ces services joue un rôle qui lui est spécifique et prolonge et complète la mission et les attributions spécifiques de la DGCT dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique nationale en matière de décentralisation.

Dans le cadre institutionnel, la Direction Générale des Collectivités Territoriales apparaît, à la fois, comme le service le plus essentiel et stratégique. Elle a, pour mission, d'élaborer des éléments de la politique nationale en matière de décentralisation du territoire et la participation à sa mise en œuvre. C'est, à ce titre, que la DGCT assure la coordination et le contrôle de l'action des autorités administratives, des services techniques et des organismes publics impliqués dans la mise en œuvre de cette politique.

La perception socio-culturelle de la décentralisation

Au Mali, la décentralisation est perçue comme une reconnaissance du rôle important que les communautés à la base sont susceptibles de jouer dans le développement local et, à travers lui, le développement national. Ainsi, le concept de décentralisation est traduit ou interprété, en maints endroits, comme « le retour du pouvoir à la source » et la commune comme « le territoire autogéré » ou « territoire autonome »⁵⁹.

Réalités sociologiques et gestion des affaires locales

Dans l'époque médiévale malienne, le pouvoir politique est géré par des descendants de familles identifiées et connues de tous. Il en est de même de celles qui sont indiquées pour constituer les forces de défense et de sécurité ou encore les familles qui forment les corps de métiers, etc. Cet héritage, encore vivace au Mali, remonte à l'Empire Mandingue dont la Charte ou « Constitution » remonte à 1236. La constitution et la gestion de l'État moderne précolonial et postcolonial, appuyées par les dispositions juridiques internationales et nationales en faveur des droits de l'Homme, ont remis en cause ces dispositions.

Ainsi, des ressortissants de familles, qui ne doivent pas prétendre à l'exercice du pouvoir politique dans la société traditionnelle, peuvent le faire dans l'époque contemporaine, par le biais du suffrage des citoyens. Cette pratique des temps modernes est décriée par les esprits conservateurs, partisans de la préservation des valeurs et pratiques ancestrales. Force est de constater que des questions difficiles et délicates de ce genre, sur le plan sociologique, ont constitué et constituent encore de véritables entraves à la bonne marche de la gestion des affaires locales, dans plusieurs communes. Ces pratiques constituent des obstacles à la bonne mise en œuvre de programmes, de projets ou de simples activités régulièrement inscrites dans des plans de travail. De ce point de vue, la décentralisation est plutôt considérée comme une réforme qui a perturbé l'organisation sociale avec son corollaire de perte d'influence et de pouvoirs pour certaines familles et de « complaisance » pour d'autres.

Le statut et la participation des femmes à la gestion des affaires locales

La décentralisation est considérée comme une réforme qui devrait conférer davantage de pouvoir effectif aux femmes, dans la participation aux prises de décisions relatives à la vie des communautés et des collectivités mais aussi, en vue d'une meilleure prise en charge des préoccupations spécifiques des femmes. En dépit des changements constatés, des résistances d'ordre socio-culturel demeurent et qui s'opposent à l'accession des

59. Il n'existe pas de traductions officielles des deux expressions, à notre connaissance.

femmes aux postes de responsabilités dans la mesure où cela leur donne l'opportunité de « commander » des hommes ; une pratique contraire à celles de la société traditionnelle. Mieux, les décideurs, dans la recherche de l'amélioration de la participation des femmes aux processus politiques et de prise des décisions relatives au développement local et national, ont commencé à fixer des quotas pour les femmes, dans certains cas ou encore la parité ou l'égalité de genre dans d'autres cas. Mais, selon *Intitute of Development Studies* (2001) : « des études de cas aux Philippines et en Inde, ainsi qu'une formation participative au genre en Ouganda, suggère que les quotas et la décentralisation n'auront un impact positif sur les relations de genre que s'ils vont de pair avec :

- un dialogue entre la société civile et le gouvernement sur la qualité de la participation politique et sur les obstacles à franchir pour avoir une véritable voix politique ;
- une formation sur les droits de l'homme pour les citoyens, le personnel des institutions de développement et les fonctionnaires. Cette formation doit être accessible et utile à tous, y compris les groupes marginalisés. »

Les acquis de la décentralisation politique et administrative au Mali

Dans la littérature empirique relative à la décentralisation, il ressort plusieurs acquis, en dépit de la jeunesse, de l'expérience du Mali, en la matière.

Le choix libre et démocratique des gouvernants locaux

À la faveur de la décentralisation, en application des textes spécifiques, les pouvoirs nécessaires aux communautés à la base leur ont été conférés dans le choix des « personnes de confiance » pour conduire leur destinée en vue d'améliorer leurs conditions de vie et d'existence. Mais, la loi a imposé, pour ce faire, la voie du suffrage universel avec la primauté du fait majoritaire. C'est dire que sur un pied d'égalité, les hommes et les femmes, dans le cadre de partis politiques, de regroupements de partis politiques légalement constitués ou de simples groupes de personnes dites « indépendantes », ont le droit de prétendre à la gestion des affaires publiques locales à la condition de se faire élire par les personnes dont elles sont censées être les mandataires.

Le renouvellement périodique des organes dirigeants par voie d'élection

En même temps que la loi a créé les collectivités territoriales, elle fixe les modalités de choix des dirigeants et de renouvellement périodique des organes dirigeants exécutifs. Ainsi, tous les cinq (05) ans, des élections sont organisées au suffrage universel direct, en vue de désigner les citoyens qui vont être en charge de la gestion des affaires publiques locales. Ce qui confère aux citoyens la possibilité de renouveler ou non leur confiance en ceux et celles qui sont choisis pour initier et conduire les programmes de développement prenant en charge leurs besoins quotidiens, durant un mandat donné.

Le renforcement de la participation des femmes à la gestion des affaires publiques

C'est seulement à la faveur de la décentralisation que l'on a vu des femmes investies dans la fonction de Maire, en milieu rural et en milieu urbain. C'est dire qu'il y a, désormais, des femmes qui sont les premières responsables de la formulation, de la mise en œuvre

et du suivi-évaluation des politiques publiques de développement local. Au Mali, la loi attribue jusqu'à un quota de 30% aux femmes pour les postes à pourvoir par voies d'élections et de nominations.

L'institution d'une planification participative du développement local

Les textes en vigueur sur la décentralisation donnent les pouvoirs de planification et de gestion du développement aux organes élus des collectivités à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement pluriannuel dénommé *Plan de Développement Économique Social et Culturel, (PDSEC)*. Ce document est élaboré suivant un *modus operandi* qui est lui-même codifié. Ce qui veut dire que les chantiers ouverts de leurs propres initiatives par les gouvernements locaux, sur leurs ressorts territoriaux respectifs, répondent à des besoins réels de produits et services de la majorité, voire de l'ensemble des communautés, mais dans les limites des ressources existantes ou mobilisables.

L'élaboration et la mise en œuvre des programmes annuels d'activités

À la suite de l'adoption des plans de développement, chaque organe exécutif est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre un programme annuel d'activités qui doit être le reflet des priorités découlant des besoins exprimés par les communautés constitutives de la collectivité. Au préalable, le programme annuel et le budget y afférent sont soumis à l'approbation de l'organe délibérant de la collectivité. En outre, la loi instruit le processus budgétaire comprenant l'élaboration, l'adoption et l'approbation du budget qui est censé supporter le financement de la mise en œuvre du programme annuel d'activités.

La création de la Fonction publique des collectivités territoriales

Pur produit de la décentralisation et résultat des succès enregistrés en matière de libre administration des collectivités territoriales, la Fonction publique des collectivités territoriales constitue le principal cadre institutionnel et juridique pour l'administration et la gestion des cadres et agents techniques chargés de l'application des textes législatifs et réglementaires qui garantissent aux collectivités un fonctionnement autonome et moins contraignant. Ainsi, les collectivités sont moins handicapées par les lenteurs et autres difficultés liées à la déconcentration des services techniques de l'État central ou celles qui sont liées à la mise à disposition de techniciens de services étatiques.

Le transfert des services sociaux de base aux collectivités territoriales

De façon volontariste, les pouvoirs publics centraux ont décidé de transférer la mise en œuvre des politiques nationales aux collectivités territoriales dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique urbaine et rurale. Ces trois domaines ont été les premiers à connaître le transfert des compétences aux collectivités territoriales. C'est dans ce cadre que des mesures de mise en œuvre de la gestion décentralisée desdits secteurs ont été imaginées et conclues entre l'État central et les collectivités. C'est le cas des Conventions d'Assistance Mutuelle (CAM) dans le secteur de la Santé.

En vertu de ces accords, le service technique déconcentré concerné s'engage à accorder des facilités aux collectivités de son ressort territorial en vue de lui permettre de délivrer des services de santé aux usagers du même niveau territorial.

Défis et contraintes de la décentralisation politique et administrative

Les principaux défis actuels de la décentralisation politique et administrative et les principales contraintes sont multiples et variées. La question de l'insécurité y occupe une place de choix.

Les principaux défis actuels de la décentralisation politique et administrative

L'insécurité constitue le premier défi à relever. À ce titre, tous les acteurs du développement, à quelque titre qu'ils y soient impliqués, doivent être associés à la conception et à la mise en œuvre d'une stratégie spécifique de gouvernance de la sécurité publique dans les limites de leurs ressorts territoriaux respectifs et au-delà.

À la faveur de l'agression et de l'occupation momentanée du pays par des groupes terroristes⁶⁰, les deux tiers du territoire national ont été victimes de violences inédites qui ont comporté toutes sortes d'agressions physiques, psychologiques, morales, religieuses, économiques, financières mais aussi territoriales. À cette occasion, les collectivités, affectées dans les régions du Nord et du Centre du pays, ont été désignées à travers la destruction d'infrastructures et d'équipements socio-productifs, cultuels et autres. En outre, il y a eu des déplacements forcés de personnes de tous âges avec son corollaire de perturbations de la vie économique et sociale (développement économique et social local). Dès lors, la garantie de la sécurité doit constituer la première mesure de développement

La crise sécuritaire, visée ci-dessus, a été à l'origine d'une méfiance, voire d'une fracture entre divers groupes sociaux du Mali alors que ces derniers entretenaient des relations de fraternité et de solidarité séculaires. À la faveur d'énormes efforts au triple plan national, africain et international, un consensus a été obtenu en faveur d'une paix durable, de la réconciliation nationale et de la reconstruction des régions affectées par la crise. À présent, au-delà de la solution politique qui a consisté à penser une paix durable et à la faire accepter par toutes les parties, il y a eu le défi de réconcilier les cœurs et les esprits durement meurtris par les atrocités enregistrées et qui ont affecté directement ou indirectement toutes les familles du pays.

Les premières mesures devront comporter nécessairement le développement de la culture du pardon en utilisant toutes les stratégies ou astuces à cet effet. Aussi, y a-t-il lieu de construire une intelligence collective qui consistera, entre autres, à mettre en commun les capacités existantes et disponibles et à s'organiser pour atteindre des objectifs, plutôt communs, qui rapprochent davantage les communautés, les familles et les groupes socio-professionnels, au-delà des limites géographiques entre les communautés et les collectivités ou des spécificités des groupes sociaux qui les composent.

60. Dans l'acception du gouvernement du Mali, les groupes terroristes comprennent : les rebelles, les groupes extrémistes musulmans, les narcotrafiquants, les contrebandiers, les trafiquants d'armes, etc.

Le développement endogène et cohérent des territoires

Chacun des territoires locaux regorge de potentialités naturelles de développement comprenant les ressources en eaux, les terres agricoles, les pâturages, les ressources halieutiques, les potentialités piscicoles, les sites touristiques, les savoirs et savoir-faire de l'artisanat, les ressources minières, les ressources forestières et fauniques, etc. Pour que le développement soit durable, il doit être bâti sur l'exploitation de ces potentialités en créant des savoirs et des savoir-faire locaux en la matière, par le biais du développement et/ou du transfert des capacités. Ainsi, trois défis principaux sont à relever :

- les productions ;
- l'accès aux marchés ;
- le développement et le maintien de mécanismes durables de production, de distribution et d'échanges intracommunautaires et intercommunautaires.

Toutes ces actions de développement ne doivent pas se dérouler sur les territoires, en vase clos. Elles doivent être mises en cohérence à l'échelle des communes et à l'échelle supra-communale. Cette mise en cohérence est d'autant plus importante qu'elle peut être ou non à la base de mouvements migratoires de type intersectoriel, inter-régional, saisonnier ou autre, en fonction des différences dans les niveaux de développement des territoires ou les opportunités qu'ils offrent aux mains-d'œuvre qualifiées et non qualifiées. La conception et la mise en œuvre des plans de développement, en tenant compte des aspects ci-dessus énumérés, demeurent des défis pour les organes exécutifs et délibérants des collectivités territoriales. Ces derniers doivent veiller à rendre fonctionnels les cadres de coordination et de suivi créés à cet effet.

Les principales contraintes

De nombreuses contraintes sont identifiées comme l'insuffisance de soutien politique en faveur du transfert des compétences, les faibles capacités d'influence des politiques par les organisations de la Société civile, la faiblesse du contrôle citoyen, le taux élevé d'analphabétisme, la faible culture démocratique, l'insuffisance des capacités techniques, la lenteur du processus de transfert des compétences et des ressources, la faible mobilisation des ressources financières propres des collectivités territoriales, la faible valorisation du potentiel de coopération inter-collectivités et un intérêt peu marqué d'acteurs locaux pour la gestion des collectivités.

L'insuffisance de soutien politique en faveur du transfert des compétences

Si la décentralisation est, désormais, irréversible au Mali, en raison de l'engagement des plus hautes autorités du pays, le processus peine encore à acquérir une dimension à la hauteur des ambitions des décideurs et des attentes des populations. D'importants efforts ont déjà été faits et des progrès sont enregistrés dans plusieurs secteurs. Cependant, il manque encore au processus des instructions politiques et administratives nécessaires (textes législatifs et réglementaires) pour élargir les domaines et matières ayant fait l'objet de transfert des compétences ou approfondir lesdits transferts.

Les faibles capacités d'influence des politiques par les organisations de la Société civile

Dans le processus des politiques publiques de développement, les organisations de la Société civile (OSC) doivent veiller à garantir une bonne prise en compte des préoccupations et des aspirations des populations à la base, dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques. Cela devrait se faire à travers des campagnes de plaidoyer initiées et conduites par les OSC elles-mêmes ; ces campagnes visant à attirer l'attention des pouvoirs publics sur les difficultés chroniques ou passagères, systémiques ou accidentnelles, d'origine naturelle ou anthropique.

Bref, ces campagnes consistent en de véritables pressions organisées pour conduire les décideurs politiques à accorder plus d'attention aux voix des communautés à la base dans la définition des contenus des éléments de politiques publiques. Mais, il se trouve que de tels exercices sont, rarement, initiés et conduits par les OSC, en raison de contraintes diverses au nombre desquelles on peut citer :

- les faibles capacités techniques des acteurs ;
- l'insuffisance des ressources financières et matérielles des OSC ;
- le faible soutien de l'État central et le manque de moyen des collectivités territoriales pour soutenir de telles actions ;
- l'insuffisance des appuis financiers des partenaires au développement.

La faiblesse du contrôle citoyen

Le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) consiste en la mise en œuvre de mécanismes formels et structurés par lesquels des citoyens organisés demandent des comptes aux intermédiaires représentant les institutions, comme le gouvernement central et ses démembrements sectoriels et transversaux, les gouvernements locaux et les acteurs étatiques et non étatiques au niveau opérationnel. C'est dire qu'*a posteriori*, tous ces acteurs du développement doivent se soumettre à des interpellations d'organisations issues des communautés pour les amener à rendre compte de leur gestion et en donner les raisons des succès et des contre-performances. Pour plusieurs raisons, les mécanismes de CCAP sont peu utilisés. En conséquence, la démocratie participative peine à être fortement ancrée ; ce qui compromet la pertinence et l'opportunité des actions publiques de développement.

Le taux élevé d'analphabétisme

Au Mali, le taux d'analphabétisme demeure élevé, surtout en milieu rural, alors que plus des trois quarts de la population vivent dans ce milieu. Ceci rend très difficiles la compréhension, l'interprétation, l'explication et l'application des textes de la décentralisation. Surtout que les critères de choix ou d'élection des dirigeants locaux ignorent le niveau d'analphabétisme dont le taux dépasse largement 80% (SNV et CEDELO, 2004).

La faible culture démocratique

Il reste incompris de la plupart des acteurs politiques que le jeu démocratique doit avoir lieu en l'absence de considérations liées à la sociologie, à l'ethnie, à la religion ou à

l'origine, etc. Nombreux sont, encore, les acteurs qui considèrent le jeu du libre choix des *leaders* comme un affrontement entre ennemis et non entre adversaires politiques ayant les mêmes ambitions mais, avec des stratégies différentes pour les réaliser. Ceci constitue un obstacle à la collaboration et à la coopération entre les expertises et les expériences existantes au sein des collectivités. Des cas de sabotage ont été enregistrés. Toutes choses qui exigent une bonne préparation politique des électeurs et des futurs électeurs, des élus et des *leaders* politiques ou de la Société civile, en vue de les amener à comprendre que l'un des fondements du jeu démocratique doit être et demeurer l'intelligence collective qui conduit à mettre les intérêts collectifs, publics et durables au-dessus de tous les intérêts individuels, partisans, immédiats ou circonstanciés, etc.

La lenteur du processus de transfert des compétences et des ressources

Du point de vue stratégique, le principal obstacle demeure l'insuffisance des mesures et des pratiques, en matière de transfert des compétences mais, surtout, dans le transfert des ressources liées aux compétences déjà transférées. Une des raisons de cette insuffisance est la résistance de cadres et de responsables techniques, en raison des pertes de pouvoirs et d'influences qu'entraînent, *de facto*, la plupart, voire la totalité des transferts de ressources.

La faible mobilisation des ressources financières propres aux collectivités territoriales

D'une collectivité territoriale à l'autre, le potentiel de ressources financières mobilisables varie fortement. En outre, les potentiels de ressources mobilisables de certaines collectivités territoriales ne peuvent supporter leurs besoins de développement même les plus réalistes. En l'absence de mécanismes d'assistance consistant en des subventions publiques, de financements de partenaires au développement ou d'un système de solidarité entre les collectivités, consacré par des dispositifs juridiques et institutionnels, il serait difficile de prétendre à un développement desdites collectivités, à court ou moyen terme.

La faible valorisation du potentiel de coopération inter-collectivités

La délimitation des collectivités territoriales, bien qu'elle soit encore indicative, ne doit pas constituer un cloisonnement. Dans la mesure où la quasi-totalité des ressources naturelles (eaux de surface, faune, flore, ressources minières, etc.) s'étendent au-delà de ces frontières, elles doivent être incitées à mutualiser leurs moyens matériels, humains et financiers pour valoriser les potentiels de leurs ressorts respectifs à travers des projets et programmes de développement, suivant des accords à nouer, et en vue d'atteindre des objectifs communs et définis à l'avance.

Dans tous les cas, des efforts doivent être fournis pour éviter une compétition au profit d'une synergie et d'une complémentarité. Car dans la plupart des cas, les plans de développement des communes sont encore élaborés comme des documents isolés, qui ne tiennent pas compte du potentiel de ressources financières et techniques mobilisables dans le cadre de plans similaires de collectivités voisines ou lointaines.

Un intérêt peu marqué des acteurs locaux pour la gestion des collectivités

En dépit du transfert de pouvoirs de l'État central aux communautés, à travers des collectivités territoriales constituées légalement, nombreux sont, encore, les acteurs à la base qui demeurent méfiants vis-à-vis de ces collectivités décentralisées, au motif que la politique ne les intéresse pas. Ces acteurs reprochent à l'activité politique la nécessité d'adopter, parfois, des comportements versatiles en raison des exigences liées à la nature du « métier » d'acteur politique. Entre autres, il est possible de citer les alliances politiques qui changent en fonction des contextes ou des enjeux et, avec elles, les acteurs en présence. Pour certains observateurs, ceci est synonyme d'instabilité ou de manque de fidélité à une position ou à une option contraire à des valeurs ou à des pratiques. À cela, il convient d'ajouter les déceptions d'électeurs en raison de promesses électorales non tenues par des élus, durant leurs mandats.

Défis et opportunités de la décentralisation fiscale

Pratiquement, la décentralisation fiscale a consisté à conférer des pouvoirs aux collectivités territoriales pour percevoir des recettes fiscales sur leurs ressorts respectifs ou pour encaisser des ressources transférées par l'État central. Dans le premier cas, on parle de fiscalité propre des collectivités alors que, dans le second cas, il s'agit de fiscalité partagée avec les services et pouvoirs publics centraux de l'État.

Les principaux défis de la décentralisation fiscale

Les ressources financières des communes proviennent, essentiellement, des taxes et impôts locaux, des fonds de péréquation, des fonds versés par l'État central à travers son dispositif d'appui financier aux collectivités territoriales, des appuis venant des partenaires techniques et financiers, des fonds provenant de la valorisation du patrimoine des communautés (foncier, ressources naturelles, sites touristiques, équipements marchands) ou encore des transferts des ressortissants vivant à l'étranger ou à l'intérieur du pays.

Au Mali, la création des collectivités territoriales a intégré d'autres critères, en plus de ceux fondés sur la viabilité financière des entités à constituer. C'est ainsi qu'on s'est retrouvé avec des communes disposant d'un faible nombre de communautés de base, peu peuplées, avec très peu de matières imposables là où le potentiel naturel se réduit souvent aux ressources en terres pour les productions primaires. Ce qui fait que, de façon autonome, les organes des exécutifs des collectivités ne peuvent mobiliser de ressources financières pour les besoins de développement, à court et moyen termes.

Le transfert effectif des ressources aux collectivités territoriales

Le transfert effectif des ressources, qui doit accompagner le transfert des compétences en vue de réaliser des actions concrètes de développement, dépend de la volonté politique et de l'accompagnement des partenaires pour l'accélération du processus. Au Mali, ces deux facteurs-clé conditionnant le transfert des ressources, ont été de réelles contraintes par endroits. En effet, environ deux décennies après l'installation effective des organes exécutifs et délibérants des collectivités territoriales, force est de constater que le transfert des compétences techniques est encore insuffisant pendant que celui

des ressources constitue un véritable obstacle à l'opérationnalisation de la décentralisation telle que conçue et souhaitée par les acteurs opérationnels. Le transfert des ressources serait encore effectif pour seulement 30 %.

La gestion transparente des ressources financières

En dépit des mécanismes institués, comme la reddition des comptes, le contrôle institutionnel de la gestion des collectivités ou des mécanismes facultatifs tels que le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP), d'importants efforts restent à fournir en vue d'améliorer la transparence dans la gestion des affaires publiques locales, notamment dans la gestion financière. En effet, très nombreuses sont encore les communes dans lesquelles les contribuables ne sont informés ni de l'utilisation qui est faite des recettes fiscales ou des ressources financières mobilisées auprès des partenaires au développement ni des procédures suivies pour effectuer les dépenses publiques réalisées au nom et pour le compte des populations. Sans compter que les comptes administratifs et de gestion demeurent inaccessibles pour la plupart des citoyens.

La création des capacités nécessaires à la gestion des ressources financières

La plupart des élus locaux sont encore des analphabètes dans les communes rurales qui sont au nombre de 684 sur un total de 703 communes que compte le Mali. Le premier handicap de la gestion financière est donc l'analphabétisme de très nombreux élus. En fait, aucune méthode ou technique, même la traduction des documents en langues nationales, ne peut permettre à des analphabètes de lire, de comprendre et de critiquer des documents techniques de ce niveau, surtout que l'analyse requiert des connaissances spécialisées, au-delà de la traduction. Les responsables locaux en charge de la gestion des collectivités territoriales sont, dans l'écrasante majorité des cas, d'un niveau de formation élémentaire. Ce qui ne leur permet pas de contribuer à l'amélioration du contenu, à la mise en œuvre et au suivi de documents de gestion financière (Budget annuel, comptes administratifs et de gestion, etc.). Même la création de postes techniques de gestionnaires dans les mairies des communes ne permet de prendre en charge durablement cette contrainte.

En conséquence, le défi à relever est la création de capacités locales de gestion financière parmi les milieux socio-professionnels pourvoyeurs potentiels d'élus locaux. Ces acteurs doivent être identifiés aussi bien dans le secteur privé qu'au sein de la société civile. Ainsi, lorsqu'ils ne sont pas élus, ils pourront préparer et conduire des mécanismes de CCAP et, une fois élus, ils devront se soumettre à de tels mécanismes et à ceux relatifs à la reddition de comptes. Dans les deux cas, la transparence dans la gestion financière s'améliorera et, avec elle, la confiance entre élus et électeurs se renforcera.

Le maintien de l'appui financier des partenaires au développement

La décentralisation a permis aux partenaires au développement, qui le souhaitaient, de mieux atteindre les communautés à la base à travers des actions de développement qui leur sont dédiées. Elle a été une motivation supplémentaire pour appuyer le développement du pays. Cependant, la pertinence des choix d'interventions, la qualité de la gouvernance des gouvernements locaux et l'efficacité des programmes seront, *in*

fine, des facteurs essentiels, voire déterminants dans le maintien de l'appui desdits partenaires. Ce qui fait que les gouvernements locaux devront être particulièrement attentifs à leurs sélections des priorités de développement et surtout aux procédures suivies pour les opérationnaliser. Ce sera le gage de la durabilité de l'appui des partenaires au développement.

L'amélioration du degré de civisme fiscal des contribuables

Dans tous les milieux professionnels ou presque, les contribuables acceptent difficilement le paiement volontaire de l'impôt et même les prélèvements à la source. À l'origine de cette attitude, on remarque la mauvaise compréhension et la faible adhésion au principe même sur lequel repose la définition et la mobilisation de l'impôt, pour plusieurs raisons dont les deux suivantes :

- l'insuffisance des efforts d'explication, d'information et de sensibilisation en direction des contribuables ;
- l'insuffisance du niveau de transparence dans l'utilisation des recettes fiscales mobilisées à des fins publiques. Toutes choses qui font que la plupart des contribuables paient l'impôt plus pour leurs propres besoins que par conviction de la nécessité du principe.

Les opportunités

La décentralisation fiscale offre de nombreuses opportunités qui, si elles sont judicieusement exploitées, permettent un développement de proximité à travers une prise en charge opportune des besoins pertinents de toutes les couches sociales et socio-professionnelles existantes. Ci-dessous, nous passons en revue les principales opportunités à la lumière des expériences de terrain.

L'institution d'une fiscalité des collectivités

L'avènement de la décentralisation a créé le besoin d'identifier et de consacrer des ressources au développement des collectivités territoriales. Ainsi, pendant que certains impôts et taxes ont été transférés aux collectivités pour leur utilisation, d'autres ont été créés à leur profit. Dans tous les cas, le recouvrement demeure assuré par les services techniques compétents de l'Administration fiscale centrale.

Le transfert de certaines recettes fiscales aux collectivités

À l'entame de la gestion des collectivités territoriales par les gouvernements locaux et le transfert de la maîtrise d'ouvrage à leurs organes exécutifs, des sources de recettes fiscales leur ont été transférées par l'État central dont les patentes, les vignettes, etc. Il en est de même pour certains services qui étaient assurés par les services de sécurité comme la Police et la Gendarmerie nationales qui ont été transférés aux communes. C'est le cas des services de certification des actes d'état civil ou de documents officiels délivrés sans possibilité de faire établir des duplicata (attestations de diplômes, diplômes, etc.) ou encore pour la légalisation d'actes conclus d'accords parties.

Le transfert de ressources financières

À la suite des transferts de compétences techniques de l'État central aux collectivités territoriales dans les différents secteurs de développement, il est prévu de transférer également les ressources qui y sont liées, de façon progressive.

La reddition de comptes

La restitution publique de leur gestion par les organes exécutifs des collectivités territoriales, jadis un exercice facultatif, est désormais une instruction du Code des collectivités territoriales ; donc une obligation pour tous les gestionnaires. Ainsi, une opportunité est-elle offerte aux contribuables et aux électeurs d'en savoir plus sur l'utilisation des deniers publics et des mécanismes adoptés à cet effet. Cette mesure a l'avantage, d'une part, de renforcer la transparence dans la gestion des affaires publiques locales et, d'autre part, d'améliorer le niveau de civisme fiscal des citoyens.

La création d'un Fonds de développement des collectivités Territoriales

En vue d'opérationnaliser la décentralisation, le gouvernement du Mali a adopté un dispositif d'appui technique en même temps qu'un dispositif d'appui financier. C'est dans ce dernier cadre qu'il a créé le Fonds pour l'Investissement des Collectivités Territoriales (FICT). En raison des insuffisances constatées dans la gestion de ce Fonds, notamment l'exclusivité du financement des investissements, il a été remplacé par le Fonds National d'Investissement des Collectivités Territoriales (FNACT). Plus souple et plus adapté aux besoins de financement du développement des collectivités territoriales, le FNACT comporte cinq dotations correspondant à autant de guichets de financement qui sont :

- la Dotation d'Investissement des Collectivités Territoriales (DIN) ;
- la Dotation pour la Garantie des Emprunts des Collectivités Territoriales (DGECT) ;
- la Dotation pour les Appuis Techniques (DAT) ;
- la Dotation pour l'Appui au Fonctionnement des Collectivités Territoriales (DAFCT) ;
- et la Dotation pour l'Inter-collectivité (DIC).

L'élaboration et l'adoption du budget par les organes propres de la collectivité territoriale

Pour une collectivité donnée, l'organe exécutif est chargé de l'élaboration du budget annuel censé supporter financièrement la mise en œuvre du programme annuel d'activités. Ainsi, les responsables locaux ont l'opportunité d'inscrire l'activité dans l'agenda qui leur convient et de s'organiser en conséquence mais aussi de conduire le processus, conformément aux règles et normes requises, aux réalités spécifiques des environnements physique, économique, socio-économique ainsi qu'aux besoins pressants et aux aspirations profondes du moment.

L'approbation du budget par l'autorité de tutelle

Pour chaque niveau de collectivité territoriale, la loi a prévu une autorité publique d'approbation qui est un représentant de l'État. Ce dernier reçoit impérativement le budget adopté par l'organe délibérant de la collectivité dont il a la charge d'approuver le budget. Il approuve ce document dans un délai précis en s'assurant que les normes et principes exigés, en la matière, sont respectés. Ainsi, les autorités d'approbation et les organes exécutifs et délibérants des collectivités sont tenus de travailler dans la transparence et de façon complémentaire en veillant à l'application de pratiques qui garantissent une utilisation efficace et efficiente, voire équitable, des deniers publics.

La codification du processus budgétaire

Le processus budgétaire des collectivités fait l'objet d'une codification. Le document est largement diffusé et donne lieu à plusieurs sessions de formation aussi bien au profit des élus qu'à l'intention d'acteurs du secteur privé et de la Société civile ; donc à de potentiels futurs *leaders* des collectivités territoriales. Le processus budgétaire définit clairement les acteurs et leurs rôles et responsabilités, dans un ordre logique et chronologique ; le tout dans des délais précis et consacrés par la règlementation.

La garantie de la participation citoyenne et de la transparence

Une des premières opportunités de la décentralisation fiscale est l'autonomie de gestion accordée aux collectivités territoriales et la promotion de la participation des acteurs à la base, dans la gestion des affaires publiques locales. Ainsi, tout le processus budgétaire est participatif parce qu'il consiste en des étapes comprenant des activités véritablement inclusives et transparentes. À titre d'exemple, l'élaboration du budget primitif est toujours précédée d'un recensement des besoins et des priorités des communautés constitutives de la collectivité. En outre, les séances de discussions du projet de budget sont publiques et le projet de budget, de même que le procès-verbal d'adoption, sont rendus publics avant qu'ils ne soient soumis à l'autorité d'approbation, en vue de permettre aux citoyens de se procurer des copies, à leurs frais, ou de formuler des observations, voire des réclamations. S'il est, correctement, mis en œuvre, ce processus, en plus de corriger les insuffisances liées à la démocratie représentative, permet aussi d'améliorer la gouvernance locale grâce au renforcement de la confiance entre gouvernants et administrés, à la suite d'une meilleure prise en compte des besoins et des aspirations des populations à la base.

Conclusion

Malgré les multiples défis auxquels il fait face dans le contexte du Mali, le processus de décentralisation constitue une excellente opportunité pour rapprocher le gouvernement central malien des collectivités locales. Le contexte de conflit que le pays vit depuis le début des années 2010, et l'a coupé de la plus grande part de son territoire rend d'autant plus urgent le besoin d'autonomie, associé à une présence plus efficace de l'État dans les collectivités décentralisées. Dans ce qui suit, nous proposons un ensemble de mesures de politique économique, qui bien menées, devraient permettre

de réussir l'exercice de décentralisation que l'État malien peine à réussir depuis l'indépendance.

Concilier décentralisation et réduction des inégalités

La recherche sur la décentralisation fait encore et toujours état d'une hésitation des décideurs à montrer davantage de volonté politique en faveur du processus dans toutes ses composantes. La décentralisation devrait être mieux perçue comme un moyen de réduction des inégalités de développement. En effet, en raison de la position idéale des collectivités territoriales et de leurs organes exécutifs pour adresser les problèmes de développement, si les ressources nécessaires sont affectées et les capacités requises créées, on peut y améliorer rapidement les conditions de vie des populations à travers l'amélioration de l'accès aux services publics.

Renforcer la présence de l'État à la « périphérie »

Au Mali, la décentralisation a permis de créer plusieurs collectivités territoriales, notamment des communes, auprès desquelles le rôle de représentant de l'État est et demeure irremplaçable. Cependant, les effectifs et autres moyens de l'État ne lui permettent guère de faire face aux nouveaux besoins ni dans l'immédiat, encore moins à moyen et long terme. Cette situation a été aggravée par les problèmes de sécurité que le pays connaît actuellement. Dans la mesure où l'opérationnalisation de la décentralisation a entraîné un repositionnement du pouvoir central, qui n'est plus dans le développement mais plutôt dans le contrôle de légalité et la régulation, ce dernier reste un acteur indispensable au bon fonctionnement du processus. En conséquence, il doit être présent partout où il le faut, quoi que cela puisse coûter.

Le transfert des ressources financières comme levier de développement

Le ministère de la Décentralisation et de la Ville (2014) témoignait dans une réflexion que « les difficultés, qui ont entravé la réforme, ont empêché l'atteinte des objectifs que sont l'enracinement du processus de démocratisation et l'émergence d'une approche de développement portée par les acteurs locaux... La décentralisation, telle qu'elle a été conduite, ne s'est accompagnée ni d'un transfert correspondant des ressources, ni d'un renforcement humain significatif des nouvelles collectivités territoriales ». Les auteurs concluent leur analyse par le constat suivant : « Les collectivités territoriales, qui sont au demeurant une composante importante de l'État, gèrent moins de 10% des ressources financières publiques ». Il y a donc lieu de prendre les actions et mesures nécessaires pour positionner les ressources, le plus près possible, des collectivités territoriales utilisatrices desdites ressources.

Renforcer les capacités des acteurs

Il est fréquent que les cadres des administrations financières et autres brandissent l'insuffisance, voire l'absence des capacités techniques, au sein des organes exécutifs des collectivités territoriales pour s'opposer au positionnement des ressources financières, à ce niveau. Il est vrai que, de façon générale, les élus manquent de capacités techniques dans tous les domaines ou presque. Cependant, il serait aussi peu raisonnable

de croire qu'on doit d'abord créer les capacités dans tous les segments de la gestion des collectivités avant d'y mettre, directement, les ressources sous leur gestion. Puisque les collectivités sont créées avec une personnalité morale, dotée de l'autonomie de gestion, les représentants de l'État, les services techniques déconcentrés de l'État, les partenaires et les autres intervenants (ONG et Humanitaires) doivent plutôt s'atteler à relever le défi de la création des capacités nécessaires à la conception et à la gestion du développement, y compris les processus de budgétisation et de mobilisation des ressources financières publiques jusqu'à la reddition des comptes.

Augmenter l'intérêt des acteurs pour la décentralisation

Depuis les premières heures de la conception et de la mise en œuvre de la décentralisation au Mali, il est constaté, comme cela ressort dans plusieurs documents officiels – dont le document cadre de Politique nationale de décentralisation – une faible adhésion dans certains cas, un désintérêt d'autres acteurs et une réticence, voire une résistance, dans d'autres encore. Nous pensons qu'après deux décennies de mise en œuvre de la décentralisation, de telles attitudes doivent être étudiées et prises en charge autrement. C'est ainsi que nous suggérons d'identifier plutôt les facteurs de motivation de ces acteurs à adhérer, voire à contribuer, à la mise en œuvre des politiques et stratégies, à la consolidation des acquis et à la capitalisation des succès. Les « motivations » seraient identifiées selon les acteurs et leurs mises en œuvre seraient identifiées au cas par cas.

Références

- Banque mondiale. (2000, décembre). *L'approche du Développement Décentralisé et Participatif dans la Région Afrique : une vision pour la réduction de la pauvreté à travers le renforcement des moyens d'agir des communautés* (23 p.). Région Afrique, Banque mondiale.
- Banque mondiale. (2007, juin 22-24). *Rapport de synthèse du Forum Régional sur la décentralisation en Afrique francophone* (23 p.). Marseille, France : Banque mondiale.
- Edwards, B., Yilmaz, S., & Boex, J. (2014). Decentralization as a Post-Conflict Strategy: Local Government Discretion and Accountability in Sierra Leone. *Public Administration and Development*, 35(1), 1–15 <https://doi.org/10.1002/pad.1707>
- GUEYE, B. (2008, mars). *Le Budget Participatif en pratique* (Programme Réussir la Décentralisation, 59 p.). Innovations Environnement Développement en Afrique (IED Afrique).
- IED Afrique. (2012, mars). *Performance des collectivités locales et impact de la décentralisation politique, administrative et fiscale en Afrique de l'ouest : Contribution à l'analyse des cas du Bénin, du Mali et du Sénégal : Rapport de synthèse de la Conférence régionale sur la décentralisation et la gouvernance locale, Saly, 18-19 octobre 2011, Sénégal* (29 p.).
- IIED Sahel. (2000, novembre). *Rapport de l'atelier sur le renforcement des capacités dans l'analyse et l'influence des politiques de décentralisation et de gestion des ressources naturelles au Sahel* (47 p.). Ouagadougou.

- Institute of Development Studies. (2001, novembre). *État des lieux de la Décentralisation au Sénégal* (100 p.).
- Mali, Ministère de la Décentralisation et de la Fiscalité Locale, Direction Générale des Collectivités Territoriales. (2017, novembre). *Document cadre de Politique nationale de décentralisation* (36 p.).
- Mali, Ministère de la Décentralisation et de la Fiscalité Locale, Direction Générale des Collectivités Territoriales. (2017, novembre). *Document cadre de Politique nationale de décentralisation : Plan d'action 2017-2021* (24 p.).
- Mali, Ministère de la Décentralisation et de la Fiscalité Locale, Direction Générale des Collectivités Territoriales. (2018, mars). *Lois de la Décentralisation et Décrets de transfert des compétences* (203 p.).
- Mali, Ministère de la Décentralisation et de la Ville. (2014, novembre). *La régionalisation au cœur du développement institutionnel et territorial (Document d'orientation politique)* (15 p.).
- Mali, Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, SYLLA, I. (2004, février). *La Politique de décentralisation au Mali : acquis, faiblesses et perspectives* (16 p.).
- Mercy Corps & Samuel Hall. (2018, août). *Driven to leave: aid & migration assessing evidence from Somalia & Afghanistan.*
- ORFED. (2012, août). *Guide des approches de recevabilité et de contrôle citoyen de l'action communale au Mali : sur les chemins de la démocratie locale* (34 p.).
- SNV et CEDELO. (2004, avril-mai). La décentralisation au Mali : du discours à la pratique. *Bulletin n°358*, 89 p.
- Union Africaine. (2014, juin). *Charte Africaine des Valeurs et des Principes de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale et du Développement Local* (21 p.). Malabo, Guinée Équatoriale.
- USAID. (2010). *L'éducation islamique en Afrique de l'Ouest : État des lieux*. United States Agency for International Development.
- Vaillancourt, Y., & Aubry, F. (2014). *Research Report on the Québec Act to Combat Poverty and Social Inclusion, a Case of Democratic Co-Construction of Public Policy*. Council of Canadians with Disabilities (CCD). Récupéré de <https://www.spanishdict.com/translate/si%20disponible>.

Chapitre XI. POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE LA NAISSANCE DE BOKO HARAM : L'EXEMPLE DE LA RÉGION DE DIFFA AU NIGER

Ahmadou Aly Mbaye & Mamane Bello Garba Hima

Introduction

Les groupes armés (rébellions et indépendantistes) et les groupes terroristes représentent une menace réelle pour la paix et la sécurité, en Afrique de l'Ouest. Dans ce chapitre, nous retracons l'évolution de Boko Haram, un mouvement islamiste sous-régional, essentiellement à travers son implantation dans la région de Diffa (Niger), de comprendre la nature idéologique et économique de ses « revendications » ou encore ses connexions au sein de la population et des politiciens. Le chapitre retrace les actions entreprises par le groupe à Diffa et les réponses apportées par l'État nigérien pour le contenir. Les résultats présentés dans ce chapitre proviennent de données recueillies à travers des focus groupes tenus à Diffa en 2017, douze (12 au total) impliquant 93 participants, au total, en plus de 25 interviews individuelles réalisées auprès de personnages choisis pour leur connaissance ou exposition aux actions du groupe terroriste (Imams, autorités locales et administratives, ONGs, services techniques de l'État, etc.). Les villages et communes visités ont été choisis en fonction de leur accessibilité. En effet, il y a des villages à cinq (5) kilomètres de Diffa mais non accessibles car les acteurs de la guerre (l'État et la secte *Boko Haram*) s'y affrontent continuellement, les rendant très peu sûrs pour les missions de terrain.

Etymologiquement, l'expression Boko Haram (BH) est une juxtaposition des mots « Boko » qui signifie, en haoussa, « éducation occidentale » et « haram » qui signifie, en arabe, « péché ». Si les militants de ce groupe ont toujours revendiqué que « l'éducation occidentale est un péché », ils n'ont jamais vraiment aimé se faire appeler *Boko Haram*. Leur appellation officielle est : « *Jama- 'at ahl al- sunna li'l- da'wa wa wa'l-jihad* », qui signifie en arabe : « la communauté des fidèles dévoués à la propagation des enseignements de la tradition du Prophète et du *Jihad* ». Fondée par Muhammad Yusuf, la secte était, à l'origine (en 2001 ou un peu avant), installée à Maiduguri (Nord-Est du Nigeria) et ses activités limitées aux enseignements dans les mosquées, les lieux publics et sur les chaînes de télévision et de radio.

Depuis sa création, les militants étaient organisés et prêchaient partout, y compris au Niger. L'école occidentale a été, dès le début, considérée comme l'ennemie numéro un de l'Islam et des musulmans, selon les initiateurs de BH. En Juillet 2009, Muhammad Yusuf fut arrêté et tué (exécution extra-judiciaire) au cours d'une intervention policière. Après une réorganisation très rapide et une radicalisation poussée, sous la houlette de Abubakar Shekau, avec l'aide d'autres groupes islamistes terroristes, comme *Al- Qaïda*, au Maghreb islamique (AQMI), *Al- Shabaab* de Somalie et le Groupe salafiste pour la prédication et le combat, BH « internationalisa » ses actions au Cameroun, au Niger et au Tchad.

Sur le plan national et même sous-régional, il faut rappeler que la rhétorique de BH a toujours été dirigée contre l'injustice des leaders politiques, la mauvaise gouvernance, et un supposé complot contre les sociétés africaines, ourdie par l'Occident et ses multinationales, de connivence avec les gouvernements africains. En utilisant un tel narratif, entre autres stratégies de recrutement, le groupe a réussi à enrôler un nombre grandissant de jeunes peu instruits ou provenant essentiellement des régions défavorisées.

Une brève description de la région de Diffa

La région de Diffa, située au Sud-Est du Niger (figure XII-1), est à vocation agricole (pêche, cultures irriguées et élevage). Elle joue un rôle important dans l'économie nigérienne (tableau XII-1). Plus de 80% des ménages de Diffa vivent de l'agriculture et les 20% restants sont répartis entre l'administration, les ONGs et les autres Organisations internationales. Parmi les six (6) départements que compte la région, Bosso, département agricole par excellence, a été le premier à subir les attaques de *Boko Haram*. La comparaison de Diffa avec Agadez n'est pas fortuite car ce sont les deux régions les plus proches, sur le double plan démographique et climatique. La région de Niamey, étant la Capitale, permet de mesurer la distance qui sépare ces régions du centre du pays.

Tableau XI-1. Situation Démographique de Diffa comparée à Agadez et Niamey

Localités	État de la Population	Nombre de ménages	Nombre de ménages agricoles	Ratio ménages agricoles / ménages totaux (%)
Niger	17138707	2419836	1867002	77
Niger: Urbaine	2778337	434192	80745	18
Niger: Rurale	14360370	1985644	1786257	89
Région de Niamey	1026848	166998	13394	08
Région d'Agadez	487620	86105	43697	50
Région de Diffa	593821	93621	75339	80
Département de Bosso	76735	12629	11463	90
Département de Diffa	159722	24725	18007	73
Département de Goudoumaria	100559	15993	13440	84
Département de Maine-Soroa	131664	18890	16487	87
Département de N'gourtî	51767	9408	8333	88
Département de N'guigmi	73374	11976	7609	63

Source : Institut National de la Statistique, Répertoire National 2014.

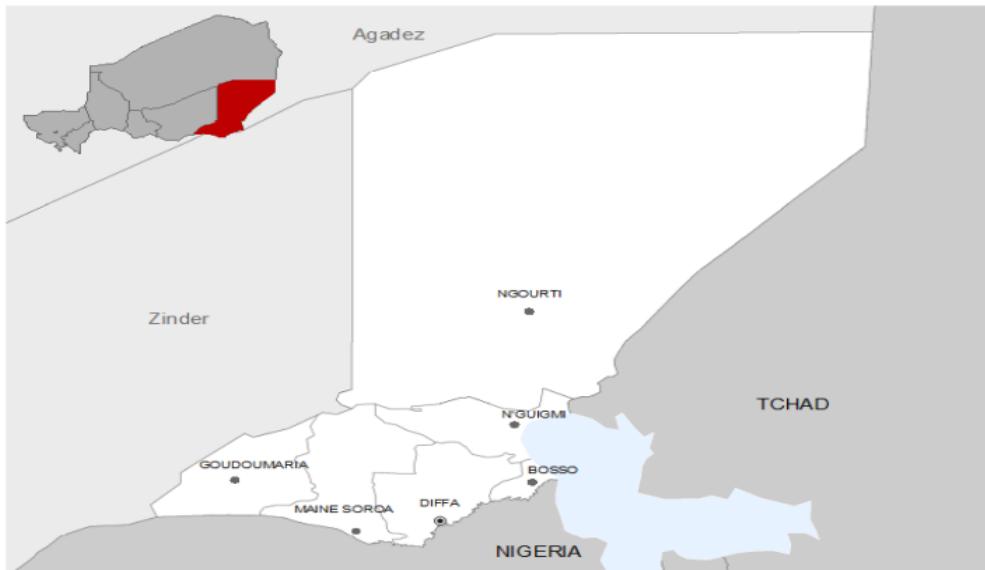


Figure XI-1. Carte de la région de Diffa avec ses 6 départements
Source : Profil humanitaire de la région de Diffa, octobre 2017, OCHA

La région occupe la première place dans le pays, en matière d'élevage de bovins (rang partagé parfois avec la région de Tahoua) et de pêche. En effet, jusqu'en 2010, la région produisait plus de 65% de la production annuelle de la pêche continentale, avec des pics de 80% de production, pour certaines années. Le tableau XII-2 présente quelques statistiques sur la pêche et l'élevage au Niger.

Tableau XI-2. Pêche (en tonnes) et l'Élevage (Bovins, en 1000 de têtes) par région

Région	2000		2006		2013	
	Pêche	Élevage	Pêche	Élevage	Pêche	Élevage
Niger	16.520	6.644,5	13.937	7.482,8	9.419	10.733
Niamey	606	33,1	360	37,3	444	58,297
Agadez	NA	47,4	NA	53,4	NA	29,241
Diffa	10.370	724,4	7.448	815,8	7.350	1.023

Source : Direction des Statistiques/ministère de l'Élevage

Compte tenu de sa relative faible densité de population et de la richesse de ses terres, Diffa est la deuxième région la moins pauvre du pays jusqu'en 2010, après Niamey. À partir de 2011, quand l'insécurité a commencé à se faire sentir, le nombre des non-pauvres a chuté de 81,1% à 66% et a continué de baisser avant le début du conflit. Le tableau XII-3, retrace l'évolution de la pauvreté dans la région.

Tableau XI-3. Incidence de la pauvreté à Diffa et dans les régions de comparaison (%)

Région	2005		2008		2011	
	Pauvre	Non Pauvre	Pauvre	Non Pauvre	Pauvre	Non Pauvre
Niger	62,1	37,9	59,5	40,5	48,2	51,8
Niamey	27,1	72,9	27,8	72,2	10,2	89,8
Agadez	45,9	54,1	16,1	83,9	20,7	79,3
Diffa	18,8	81,2	18,3	81,7	34	66

Source : INS 2014. *Le Niger en Chiffres*

Avènement de Boko Haram au Niger

Tout d'abord, il faut noter que le Niger et le Nigéria partagent plus de 1400 Km de frontière terrestre. Ils partagent aussi surtout beaucoup de caractéristiques en termes d'inégalités économiques, politiques et sociales.

La région de Diffa est, administrativement, composée de douze (12) communes (six urbaines et six rurales) réparties dans six départements. Dans le département de Gueskerou, peuplé en majorité de Kanouri, l'activité principale est l'agriculture irriguée. Le département de Nguigmi est très diversifié, en terme ethnique (Kanouri, Toubous, Boudouma, Arabes et Peulhs) mais, peu diversifié en termes d'activités économiques. L'élevage, par transhumance y est prédominant. Le département de Ngourtî est, en majorité, composé de Toubou, de Peulhs et d'Arabes qui sont tous des nomades devenus des transhumants à cause de la rareté de l'eau. Le département de Mainé est principalement habité par des agriculteurs sédentaires et des Peulhs transhumants. Le département de Bosso est constitué d'agriculteurs sédentaires, des Boudouma pêcheurs et des éleveurs transhumants. Enfin, dans le département de Goudoumariya, on trouve toutes les communautés sur les oasis qui produisent du sel, du natron, du manioc, de la datte et pratiquent aussi l'élevage. Parmi les activités économiques de la zone, il y en a qui concourent plus que d'autres à la prévention des conflits. Par exemple, la production de fromage, une denrée très prisée dans la zone, exclusivement réservée à certains éleveurs Peulhs. Ces producteurs sont réputés très ouverts à toutes les autres communautés, où ils comptent de nombreux clients qu'ils s'efforcent de fidéliser. En dehors de ces cas de figure, la récurrence de conflits communautaires était observée bien avant l'arrivée de BH dans la localité. Par exemple, en 2014, un violent conflit a opposé les Arabes (*Mouhmid*) et les Peulhs à cause d'un problème de puits ; et dans la même période, un autre conflit ayant fait plus d'une centaine (100) morts a opposé les Peulhs et les Boudoumas autour d'une question de vol de bétail. En juin 2017, un conflit éclata également entre les Kanouri et les Peulhs entraînant sept (7) morts. Mais, tous ces conflits communautaires sont, aujourd'hui, amplifiés par le phénomène *Boko Haram*.

La zone du lac Tchad était instable, même sans *Boko Haram*. Près de 95% du territoire du lac est occupé par des Boudoumas. Il est important de noter que cette ethnie ne se trouve nulle part au monde ailleurs que dans la région du lac Tchad. Comme activités, ils pratiquent la pêche, l'élevage et cultivent la terre la plus riche du Niger et sont de véritables nomades. Ils peuvent se déplacer, pour les besoins de transhumance et revenir très longtemps après (parfois plus de cinquante ans) réclamer leurs terres. En 2004 le gouvernement du Niger a entrepris une large expérience de décentralisation qui s'est traduite par une répartition contestée des terres communautaires, qui a généré beaucoup de frustration et davantage mis en mal la cohésion sociale déjà fortement éprouvée.

Les facteurs ayant favorisé l'implantation de Boko Haram dans la région de Diffa

Un certain nombre de facteurs d'ordre social, politique, et économique ont beaucoup favorisé la pénétration de BH dans la région de Diffa, selon nos différents interlocuteurs dans nos interviews et focus groupes. L'État nigérien a fait preuve de laxisme en laissant

prospérer des activités de prosélytisme de la part de certains jeunes, qui ont eu tendance à utiliser les plateformes que leur offraient les lieux de culte pour propager des idées subversives, comme BH le faisait au Nigeria. Dès 2004, des Imams et personnes ressources ont signalé la radicalisation de certains membres de leur communauté et des signes manifestes d'enrichissement sans cause chez certains jeunes, ces alertes n'ont pas été sérieusement prises en compte par l'État nigérien. En fait, les autorités administratives avaient tendance à voir dans ces dénonciations, des manifestations de jalousie, dans un environnement marqué par une forte concurrence entre imams, entre marabouts, ou entre les jeunes et les personnes âgées. Deux activistes, réputés assez proches de BH, Ali Sayadi (24 ans) à l'époque et Kaka Bounou (39-40 ans) ont été particulièrement influents auprès des jeunes. Ils ont pendant longtemps opéré, en toute impunité, même lorsque BH s'est emparé de la ville de Malam-Fatori, au Nigéria (à 2 km de Bosso), 2014.

Les frustrations des populations de la localité, nées d'un profond sentiment de marginalisation de la part de l'État, ont constitué un autre terreau fertile pour la propagation de l'idéologie radicale de BH dans la région. La région du lac Tchad, au Niger, est majoritairement habitée par le groupe ethnique des Boudoumas. Une plainte récurrente qui émergeait de nos focus groupes est que leurs enfants sont totalement exclus des effectifs des forces de sécurité (police, gendarmerie). Les services sociaux de base comme l'éducation de qualité leur semblent également inaccessibles. L'école la plus récente qui y ait été construite date de 2004, selon leur estimation. Ils disaient ne voir les agents de l'État dans la localité qu'une fois par semaine, le jour du marché hebdomadaire du village, ils recevaient la visite d'un agent des impôts et un élément de la garde nationale.

L'assassinat du guide libyen, Mouhamar El Khadafi, et la guerre civile qui s'en est suivie en Libye semblent avoir accéléré les choses. Entre 2011 et 2012, un nombre de Nigériens estimés à plus de quatre-vingt mille est rentré au pays, fuyant la guerre de l'autre côté de la frontière. Parmi eux, des milliers d'ex-combattants qui étaient partis prêter main-forte à l'armée de Khadafi au début de la guerre civile. Sans qualification quelconque et sans un système réel de réinsertion, ces jeunes étaient laissés à la merci des mouvements djihadistes. C'est ainsi que le 22 avril 2014, c'est sans surprise que tout le monde a appris du service haoussa de la radio BBC que Boko Haram effectuait de recrutements massifs au Niger. Dans la même année, furent érigés des camps de réfugiés abritant des populations civiles fuyant les massacres de l'armée Nigériane et de Boko Haram (à Baga, à Malam-Fatouri et à Damassak). Parmi les supposés réfugiés des camps, figuraient de nombreux combattants du mouvement BH, utilisant les camps pour se renforcer. Avec l'élection du président Buhari au Nigeria, en 2015, avec un agenda sécuritaire visant BH, très clairement décliné, lors de sa campagne et dans les premiers jours de son mandat, BH s'est stratégiquement replié à Diffa qu'il a opportunément utilisé comme base arrière.

Dans les premières périodes de sa présence au Niger, BH a pris le temps de s'installer. Exploitant à merveille la porosité de la longue frontière entre le Niger et le Nigeria, ils ont pris tout le temps pour essaimer un vaste réseau de contrebande et de transfert

d'argent, sous le regard complaisant et désinvolte des autorités administratives locales. *Le modus operandi* était simple : tout jeune désireux de rejoindre le mouvement, disparaissait pendant deux jours et revenait avec cent mille nairas (environ soixante dollars) et une motocyclette, souvent utilisée comme « taxi-moto ». Pour les jeunes qui veulent faire du commerce, ils reçoivent l'équivalent en marchandises et en moyen de transport. Le sous-sol de la zone de Diffa étant très riche en pétrole, produit depuis 2012 du pétrole brut, sans que les richesses générées ne profitent à la population locale, ni à sa jeunesse désœuvrée, frustrée, constituant ainsi une cible parfaite pour les campagnes d'enrôlement de BH.

La première attaque du groupe date de février 2015 et a visé la zone du lac Tchad de la Komadougou, un cours long de plus de 195 km. Tout au long de ces eaux, se développaient des activités économiques vitales pour la population locale, comme l'élevage et la culture du poivron appelé « l'OR ROUGE », la pêche continentale, la riziculture, etc.

La réponse de l'État nigérien à l'émergence de BH

Aux premières attaques de BH, le gouvernement du Niger a réagi en prenant des mesures assez radicales dans la région de Diffa. Ils ont commencé par interdire la circulation des motocyclettes, qui constituent le principal moyen de déplacement des populations de la localité. Ils ont ensuite procédé à la fermeture des écoles et centres de santé dans les zones dites sensibles, tout comme la vente de bétail. Dans un laps de temps de quarante-huit heures, les populations de plus de cent-huit villages et hameaux ont été déplacées, le long du lac Tchad et de la Koumadougou. La vente de carburant a été totalement interdite, tout comme les engrains chimiques. Un couvre-feu a été institué et des arrestations, et séquestrations opérées massivement sur certaines populations, sur la base de simples dénonciations. Il y a eu beaucoup d'allégations de vols lors des opérations de fouilles policières dans certaines maisons, et d'exécutions extra-judiciaires, avérées ou non. Alors que la pêche fut interdite, beaucoup de participants à nos focus groupes ont rapporté beaucoup de cas de passe-droit en lien avec des autorisations de pêcher en contrepartie de paiements indus aux forces de l'ordre. De même des cas de matériels saisis et indument revendus ont été rapportés. Toutes ces mesures ont beaucoup contribué à éloigner l'État de certaines populations qui se sont davantage rapprochées des insurgés. D'autant plus que ces derniers exerçaient des représailles assez violentes envers les populations, sans protection aucune, qu'ils soupçonnaient de collaborer avec les forces gouvernementales.

Un climat de terreur chez les élites religieuses et coutumières locales

Dans un climat de terreur généralisée, dans les zones contrôlées par Boko Haram, certains acteurs (Imams, Chefs coutumiers et population), ont été particulièrement visés. Les membres du groupe BH les surveillaient, et n'hésitaient pas à éliminer physiquement ceux qu'ils prenaient comme des collaborateurs de l'État nigérien. Leur fragilité ainsi révélée au grand jour, ils jouissaient de moins en moins du respect et de la considération que les populations leur avaient jusque-là vouée. Un des participants à nos focus groupe, s'exprimait ainsi :

« Ne soyez pas surpris qu'un non pauvre devenu pauvre subitement accepte toute proposition venant de qui que ce soit. Un vieillard nous a montré quatre (4) vaches qui lui restent sur les trente-huit (38) qu'il possédait, avant les mesures de l'État et d'ajouter, par Allah, si jamais ces 4 vaches finissent, je pousserai mes enfants à aller rejoindre la secte car il n'y a pas plus honteux qu'un père qui voit sa famille s'effondrer sans aucune alternative ».

L'on peut facilement qualifier la guerre de *Boko Haram* comme une guerre économique car elle a stoppé les activités économiques et contrôlé les terres arables. Il faut noter qu'à ce jour, le gouvernement nigérien ne contrôle ni la Komadougou ni le Lac Tchad. Ceci est inquiétant quand on sait qu'il y existe des groupes ethniques qui restent sans aucun moyen de subsistance parce que privés d'accès à ces ressources.

Insécurité et migration

Lors de nos focus groupes, la question de la migration est revenue à plusieurs reprises dans nos discussions. La plupart des participants insistaient sur le fait la migration n'était pas un phénomène répandu dans la localité. La majorité parmi eux ont souligné que la plupart des ressortissants de Diffa n'avaient jamais eu à sortir de la localité depuis leur naissance jusqu'à leur mort, car vivant bien de leurs activités de pêche et d'élevage. La seule fois que la plupart de ces populations se sont éloignées de leur localité, c'est quand elles ont été déplacées et regroupées dans des camps. Par conséquent, les populations provenant des 108 villages le long du lac Tchad et de la Komadougou, qui ont été déplacées, se sont retrouvées dans des camps de réfugiés. Beaucoup parmi elles, sont retournées clandestinement dans leur région d'origine et d'autres encore pour rallier le BH.

Revenir à la normale ?

Un aspect des discussions menées dans les focus groupes a porté sur les solutions d'un retour à une paix définitive dans la région. Des propositions ont été faites, dont nous proposons une synthèse dans cette section. Une idée-force qui est revenue dans nos discussions est la promotion d'une meilleure justice sociale. Un participant fera observer :

« Je ne me sentirai concerné dans cette affaire que quand je verrai le militaire qui a volé ma motocyclette être puni comme un voleur et non une autorité. Sinon, pour moi, les militaires et les membres de la secte sont tous des voleurs de nos biens et ils peuvent s'entretuer ».

D'autres insistent sur la nécessité d'étendre la couverture du réseau de la télévision national (ORTN) dans la zone du Lac. Alors que chaque semaine des informations sont données au moins une fois en langue Boudouma, la zone n'est guère couverte. La présence de l'État doit être plus affirmée et le groupe BH chassé de la zone pour permettre un retour progressif des activités économiques. Selon nos interlocuteurs, le Niger est le seul des pays touchés par le phénomène BH où il n'y a pratiquement plus d'activité sur les terres du lac. Certains insistent également sur le fait que l'État doit aider les éleveurs victimes de vols de bétails de reconstituer leur cheptel. Éviter de répéter l'erreur

commise par l'État lors de la crise sécuritaire de 1995, où l'État a réagi aux attaques de la rébellion, en armant certaines ethnies (les Arabes et les Peulhs) pour en combattre d'autres (les Toubous). Dans le même ordre d'idées, l'État devrait s'assurer que la stigmatisation de certaines ethnies (les Boudoumas, les Kanouris et les Toubous) comme des alliés de BH cessent. Il faudrait aussi combattre la corruption de façon énergique, au niveau des autorités administratives cherchant à tirer un profit personnel de certains litiges (conflits agriculteurs/éleveurs, conflit communautaires...).

Conclusion

Dans ce chapitre, nous partons des résultats de nos interviews et focus groupes, menés en 2018, dans la région de Diffa pour retracer l'évolution de l'implantation de Boko Haram dans la région. Les premières attaques du mouvement BH dans la région, ont été suivies de réactions disproportionnées et non discriminées des autorités administratives sur les populations de Diffa. Ainsi écartelées entre la cruauté de militants et les réactions aveugles et contreproductives des représentants de l'État, les populations qui ont perdu l'essentiel de leurs moyens de subsistance, et déplacées dans des camps de refugiés, ont été victimes d'une double peine. Un cercle vicieux dans lequel les interventions de l'État et de la milice mettent en péril les moyens de subsistance des populations désemparées, s'installe progressivement. La crise sécuritaire qui sévit dans la région a eu comme effet pervers d'avoir significativement divisé des groupes ethniques qui avaient jusque-là cohabité en bonne intelligence. Pour un retour progressif à la normale, l'État doit s'employer à arrêter les tensions interethniques, restaurer les moyens de subsistance et redonner à ses populations marginalisées un réel sentiment d'appartenance à la communauté nationale.

Références

- Direction des Statistiques/Ministère de l'Élevage, Mali. (2011).
Institut National de la Statistique. (2014). *Répertoire National 2014*.
INS. (2014). *Le Niger en Chiffre*.
OCHA. (2017, octobre). *Profil humanitaire de la région de Diffa*.

CONCLUSION : LE CRIME ET LA VIOLENCE DOIVENT-ILS AVOIR LE DERNIER MOT EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE ?

Lamine Ndiaye

Introduction

L'objectif de ce chapitre est de jeter un regard socio-anthropologique sur les jeux et les enjeux de la sécurité en Afrique subsaharienne. Sujet vaste, voire inépuisable, mais qui mérite d'être interrogé pour mieux comprendre et apprendre, c'est-à-dire « prendre avec... ».

Ainsi, s'agit-il d'une réflexion, voire d'une pensée, fondée sur des expériences connues et des « réalités » concrètement vécues dont il urge de proposer des éléments de réponse afin qu'elles ne nous dépassent pas. De la sorte, la voie est tracée pour autoriser le regard pluriel qui interdit le dogmatisme, quelquefois, naïf, dont l'une des habitudes et des aptitudes particulières est de promouvoir la « vérité » de l'idéologie dominante. Celle-ci qui s'impose comme parole docte, considérée comme seule légitime pour vaincre et convaincre.

Sommes-nous conscients de la réalité objective selon laquelle il n'existe pas de chercheur qui ait le monopole de la vérité ? Mais, au moins, ce dont nous sommes sûrs, c'est que, en matière de recherche de la sécurité, le recueil de la parole de tous les protagonistes, même celle des plus « déviants », doit être de mise. N'oublions surtout pas que les actes de violence organisée sont humainement sensés. Ainsi, sommes-nous amenés, parfois, à penser qu'il y a de la violence partout.

Que nous le souhaitions ou pas, il faut bien reconnaître que la violence fonde « notre » vie en société. Les exemples abondent. Qui peut le nier ? L'histoire de l'humanité est ponctuée par des actes de violence qui, s'ils sont souvent pris pour être l'affaire des « sauvages de la civilisation » – l'expression est de Bessette (1982a), « trouvent » toujours les moyens d'ouvrir la brèche à partir de laquelle « se » dévoile le visage véritable de notre « humanité », à nous tous, parfois, déshumanisante. C'est ce qui explique quelques passages à l'acte de violence, que le passage à l'acte soit direct ou indirect, positif ou négatif, physique, symbolique ou physico-symbolique, selon les circonstances. La violence est partout, en nous, pour nous et sur nous⁶¹. En même temps que nous l'exerçons, elle s'applique aussi à nous.

Songeons simplement au fait que la seule présence policière ou des services de l'ordre peut suffire pour amener à la raison ou pour mettre au pas, ne serait-ce que, momentanément, les membres de la communauté qui seraient tentés de répondre négativement à la norme sociale légale dont dépendent l'équilibre, l'entretien et le maintien des valeurs à la fois fondatrices et régulatrices du lien social. Hélas, une violence symbolique qui vient s'ajouter à la violence physique au visage pluriel, la plus connue et la moins

61. Voir, à ce propos, L. Ndiaye, 2004, « De la violence partout, regard socio-anthropologique sur les formes de violence », *Les Cahiers Histoire et Civilisations*, n° 2, *La violence*, Université Cheikh Anta Diop, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, pp. 163-174.

discrète ! Quand le Pouvoir s'octroie le droit légitime de violenter au nom de la raison d'État - le « bourreau » de la Révolution industrielle n'est pas un criminel⁶²-, on aurait tendance à oublier que le recours au geste agi peut être, aux yeux des dominés, ceux qui occupent le bas de l'échelle sociale, et qui habitent les aires géographiques que nous nommons les « quartiers sensibles », un moyen sûr de se faire entendre⁶³. D'ailleurs, les écrits des criminologues nous en apprennent beaucoup et à suffisance sur la place occupée par le discours autorisé en matière de règles d'incrimination⁶⁴.

Pour nous en ouvrir au sujet, activité intellectuellement sensée pouvant, d'entrée de jeu, déranger l'ordre (con)sacré de la pensée, il nous semble adéquat de nous poser ces quatre questions fondamentales qui nous interpellent tous et nous invitent, en conséquence, à défier les « vérités-toutes-faites », déjà bien ancrées, qui empêchent de voir et de dire la « réalité » en face. Ces questions, auxquelles nous tenterons de répondre, sont le socle sur la base de laquelle nous nous appuyons pour apporter quelques éléments de réponse aux problèmes d'insécurité devenus préoccupants, plus particulièrement, en zone soudano-sahélienne.

De nos jours, est-il pertinent de parler de sécurité africaine, en Afrique, à l'Africaine ou de l'Afrique, comme si, d'évidence, il existe un « besoin sécuritaire » spécifiquement africain qui ne se comprend et ne peut être appréhendé que parce que le continent tiers est l'île de la malveillance, de la malaisance, de la « malaisance », de la « mauvaiseté » existentielle, symbole de l'horreur ?

Parler de l'Afrique, surtout de sa partie subsaharienne, fait penser à cet environnement du désordre dont la vulnérabilité ancrée se mesure, de plus en plus, à l'aune de l'insécurité galopante. Cette instabilité est à relier à l'immensité des territoires et leurs frontières poreuses difficiles à contrôler ; ce qui en fait ainsi le « terrain favorable » à un ensemble d'actes criminels (trafics illicites d'armes, de drogues et d'êtres humains, terrorisme, extrémisme religieux, etc.)⁶⁵. Il suffit aussi de lire l'ouvrage écrit par Fall (2023) portant sur les défis sécuritaires que doivent relever la CEDEAO confrontée, depuis les indépendances, à un ensemble de problèmes lié à sa sécurité. L'auteur, en se focalisant sur la recrudescence de cette difficulté d'ordre géopolitique dont les conséquences les moins cachées sont les coups d'État au Mali, au Burkina Faso et en Guinée, nous invite à une évaluation des méthodes sécuritaires proposées par l'institution sous-régionale qui peinent à prouver leur efficacité⁶⁶.

Dans le même ordre d'idées, Kanté et Faye (2022) tentent d'expliquer l'actuelle situation du Sahel qui souffre de la montée du terrorisme en relation avec la rébellion touarègue née au Mali et au Niger, avec la guerre libyenne qui est à l'origine d'un commerce illicite d'armes et à la faiblesse des économies et la mal gouvernance dont

62. J.-M. Bessette, 1982, *Il était une fois la guillotine*, Paris, Éditions Alternatives, 126 p.

63. Voir A. Leroi-Gourhan, *Le geste et la parole*, Paris, Albin Michel, t.1-2.

64. M. Foucault, 1970, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 35 p.

65. Peer de Jong (dir.), 2018, *G5 Sahel, une initiative régionale pour une nouvelle architecture de paix*, Paris, L'Harmattan, p. 44.

66. A. Fall, 2023, *La CEDEAO face aux défis de la sécurité en Afrique de l'Ouest*, L'Harmattan, Sénégal.

sont victimes les États du Sahel. Ainsi est créé le G5 Sahel au mois de février 2014 pour promouvoir le développement et la sécurité sous-régionale⁶⁷.

Mais, l'Afrique doit-elle incarner l'îlot, à part, de cristallisation de l'insécurité essentielle remarquable et donc, pour ainsi dire, de la sécurité en déchéance, manquante, « orpheline », défaillante, c'est-à-dire que du désenchantement total ?

L'état sécuritaire mondial ne dépend-il pas, en définitive, d'une condition africaine quiète ? C'est ce que semble croire Niang (2023), à travers son ouvrage intitulé *Le Sahel, Epicentre géopolitique. Des Solutions endogènes face à l'enjeu sécuritaire*⁶⁸. Ce texte, fort intéressant, examine et analyse les défis sécuritaires auxquels sont confrontés les pays sahéliens dont il incombe de proposer des solutions idoines pour faire face à l'extrémisme et au crime multiforme à l'œuvre en Afrique.

Le « Vieux continent » serait-il capable d'émerger pour se développer en continuant de nouer des relations avec les crimes, allant des plus apparents aux plus souterrains, porte ouverte à l'insécurité et à son corollaire, le sentiment d'insécurité généralisé ? Il ne faut surtout pas perdre de vue que, même si vulnérable soit-elle, de nos jours, à cause de sa place et de son rang par rapport à la globalisation⁶⁹, de la jeunesse de sa population, des instabilités d'ordres économique, politique, institutionnel, social, culturel, juridique de ses États, l'Afrique est de ce monde, fait partie du monde, compte pour et dans ce monde en pesant de tout son poids. Sous ce rapport, elle doit se mettre à l'écoute du monde, écouter le monde, être écoutée par le monde pour l'équilibre et la paix humanitaires, toujours et partout souhaités.

Encore des défis à relever... Celui de la sécurité en jeu et de l'émergence au premier plan ? Devons-nous nous poser la question de savoir s'il est pertinent de croire en une situation d'« émergence-développement » qui se réalise en dehors d'un espace de vie codifié, pacifié, sécurisé ? Il nous faut convenir qu'il n'est pas de développement sans sécurité ; ce qui revient à dire qu'il n'est pas aussi de sécurité sans un développement conséquent s'imposant.

La sécurité pour l'émergence a un prix qu'il incombe de payer. Et, pour la pertinence de nos propos, il ne serait pas permis de ne pas s'intéresser « aux défis sécuritaires » contemporains face à l'insécurité qui guette et aux solutions pour un développement durable. Que de théories, dira-t-on ! Oui ! Mais, avons-nous le droit d'oublier que c'est le verbe qui fait et défait le monde ?

Crime, culture et société

L'homme est un être de désir comme le pensent, d'ailleurs, Sartre, Girard et Fanon. Sous ce rapport, la relation entre la violence et la société devient un rapport consubstancial. La société, dans sa capacité à structurer un « dedans », se « donne » aussi les moyens de définir

67. 2023, L'Harmattan, Sénégal, p. 84.

68. 2023, L'Harmattan, Sénégal.

69. Nous préférons le vocable anglo-saxon à celui de mondialisation qui peut, dans une large mesure, sous-entendre l'imposition d'une monoculture européо-judéo-chrétienne occidentale.

un « dehors », une « zone-autre-du-dedans »⁷⁰ où elle projette de rejeter les *outsiders*, ceux-là qui refusent de s'aligner à la norme pour devenir inadmissibles. Entre le permis et l'interdit, l'existence d'une « zone-frontière » de démarcation sociale se décide pour exclure⁷¹. Ainsi, « se dessine », avec netteté, la ligne de partage entre « le normal et le pathologique »⁷². C'est pour dire que c'est le respect de la règle qui fait de nous, socialement parlant, des « bons citoyens », des « êtres civilisés ». Il faut bien le savoir.

« La société piège toujours les hommes qui se livrent à une subversion des valeurs. La transgression des limites force la barrière d'un interdit ; elle encourt une sanction invalidante car les régents de l'Ordre sont là pour *surveiller et punir* (Foucault, 1975). Puisque l'autre est porteur d'une nouveauté qui menace la société, le même doit rester le même »⁷³.

Un énorme potentiel de violence, qui doit être canalisé, gît en la société. Cette dernière, en fonction de ses intérêts, pour la sauvegarde de la paix, met en place une stratégie de défense contre les éventuels meneurs et les potentiels faiseurs de troubles « insécuritaires ». La violence, quelle que soit sa nature, est subordonnée à un problème de perception et de représentations sociales. C'est la raison pour laquelle sa définition dépend étroitement du contexte et de la société qui l'envisage.

Il n'y a pas à se faire des doutes sur la relation entre les hommes, la violence et la délinquance. Pouvons-nous penser la sécurité sans être en mesure de comprendre et d'expliquer les causes de la délinquance et de la violence qui, « complexes et hétérogènes », « ne se réduisent pas à une explication unique mais impliquent une analyse multifactorielle combinant les variables structurelles et les logiques d'acteurs mais aussi les effets de contexte », comme le souligne si bien Avenel (2007)⁷⁴. Ce dernier, en montrant les conditions de résurgence de la délinquance, met le *l'accent* sur un ensemble de situations sociales en étroite relation avec le passage à l'acte délinquant. Il s'agit :

- du **conformisme** dont les explications, insuffisantes soient-elles, nous aident à comprendre le sens de certains recours à la déviance et à la violence. Le taux de chômage élevé et la précarité caractérisée dans les milieux populaires peuvent souvent être à l'origine de perte d'espoir, de sentiment d'impossibilité de réalisations positives de soi. De ce point de vue, pour exister, le comportement déviant devient une façon volontaire de prouver son appartenance et son intégration dans le groupe de référence. Ainsi, apparaît-il comme une volonté de refus de l'aléatoire, « une réponse désespérée à l'enfermement et à la mort sociale, le geste ultime qui vient momentanément déchirer le *statu quo* d'une société qui détraque »⁷⁵;
- de la **crise du contrôle social** à relier à la déliquescence du lien social qui se caractérise par une augmentation du moi et du développement de l'individualisme avec

70. N'oublions surtout pas que les déviants appartiennent à la société en dehors de laquelle ils perdent leur existence.

71. M. Foucault, 1971, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard.

72. G. Canguilhem, 1966, *Le normal et le pathologique*, Paris, PUF.

73. L. Ndiaye, 2014, *Culture, crime et violence au Sénégal*, préface A.-B. Diané.

74. *Sociologie des « quartiers sensibles »*, 2007, Paris, Armand Colin, p. 86.

75. P. Baudry, 1986, *Une sociologie du tragique*, Paris, Cujas.

une mise « à distance des rôles sociaux traditionnels », un affaiblissement de l'autorité entraînant une situation de dérèglement généralisé ou d'anomie, pour parler comme Durkheim ;

- de la **montée de la frustration scolaire** due, essentiellement, à la faible scolarisation et au taux d'échec élevé auxquels il faut ajouter le chômage, la pauvreté et les inégalités sociales et spatiales montantes, avec l'existence de « mauvaises classes » accueillant des enfants et des jeunes issus de familles défavorisées ;
- du **rôle de la famille** qui, de plus en plus, perd son monopole sur l'éducation de ses membres. D'ailleurs, en analysant le mode de fonctionnement de la famille contemporaine, pour ne pas dire « moderne », nous nous rendons compte que sa place au sein de la société n'est plus centrale. Elle n'agit plus isolément. Ainsi, pour avoir une idée sur les mécanismes d'entrée des « jeunes » dans une « bande » ou dans un groupe quelconque, il est bien nécessaire d'interroger la relation, devenue inextricable, entre la famille, l'espace habité ou fréquenté et le milieu scolaire ;
- de la **violence sexuelle** et des **viols collectifs** qu'il faut mettre en corrélation avec une certaine crise de la « masculinité » augmentée par « la valorisation de la virilité »⁷⁶ ;
- de la **ségrégation** et la **culture de ghetto** rendant plus facilement possible l'association d'individus socialement démunis que la croissance des villes et les écarts entre « quartiers favorisés » et « quartiers défavorisés » permettent de mieux comprendre. La diminution de la mixité sociale crée de l'insécurité en ce qu'elle permet aux membres d'une communauté, enfermés sur eux-mêmes et ayant les mêmes repères socioculturels, de s'y identifier au travers de valeurs, de visions et de pratiques partagées. Une « sous-culture » de déviance s'impose alors par la transmission de modèles identitaires ;
- et, enfin, de la **violence dominatrice** à l'œuvre davantage dans les quartiers dits « chauds » de concentration de la pauvreté et de « lecture » facile des inégalités sociales où la déviance et la violence s'expriment pour agir, négativement, par le geste, contre le pouvoir de l'autorité qui ne semble avoir le désir de répondre à leurs besoins et à leurs attentes. En fait, nous savons que chaque fois que le dialogue entre le dominant et le dominé, entre les dirigeants et les dirigés, entre ceux qui occupent le haut de l'échelle sociale et ceux du bas de la hiérarchie sociale, n'existe plus, la tendance, pour ceux-là qui se croient être des « laissés-pour compte », est d'user et d'abuser de l'ultime geste, la seule action agie, qui semble leur rester pour se faire entendre.

À cet égard, ce n'est que peine perdue de vouloir, à tout prix, « gommer » les faits déviants du « visage social » ; ce qui ne signifie pas qu'il faille les laisser prospérer. Il urge, par nécessité et par obligation, tout le temps et à tout moment, de chercher à les maîtriser afin qu'ils ne débordent pas.

76. P. Duret, 1990, *Les jeunes et l'identité masculine*, Paris, PUF

Après ce tour d'horizon théorique portant sur des questions qui nous interpellent tous, penseurs, chercheurs, gouvernants, politiques, justiciers, justiciables, croyants, athées, ruraux, urbains, étrangers, pauvres, riches, populations, toutes catégories sociales confondues, il faut maintenant s'intéresser à la question sécuritaire, problématique dont le décryptage des règles de maintien et leur bonne maîtrise nous incombe tous.

Toutefois, il ne faut surtout pas s'attendre à ce que ce travail ait la prétention de tout dire de la/sur sécurité. Prenez-le comme une « communication », terme issu du latin *cominucare* dont le sens premier est « entré en relation ». Dès lors, nous pouvons entrer en relation en réfléchissant ensemble sur le terrorisme, *signifiant* de la négation, *signifié* de l'horreur matérialisée. Car le mal de la « contemporanéité », du quotidien, qui « empêche de dormir », c'est le terrorisme, « arme » redoutable et redoutée des aveugles de la pensée, bouclier de la pensée aveuglée, devenu, de nos jours, non pas seulement un fait social mais un « phénomène social total ».

Et encore, si tout le monde est interpellé par les questions de sécurité, d'insécurité, de processus de développement en suspens, au point d'en être obsédé, c'est parce que, telle une épée de Damoclès, un attentat terroriste et des crimes de toute sorte sont suspendus au-dessus de nos têtes en nous mettant, tout le monde, en danger. Aucun État n'est à l'abri. Et les « abris » qui existent ne sont que provisoires, davantage imaginaires et symboliques que réels. Certains États ne sont même pas à l'abri d'une attaque fatale et ceux qui se croient suffisamment protégés semblent ne disposer que d'abris de fortune, en pailles. L'une des preuves les plus assurées, ce sont les assauts dont sont victimes les « Grandes puissances mondiales » dont la vigilance, pensée inébranlable, échappe à la « dictature » des « spécialistes modernes » de la terreur. Comprenez bien pourquoi nous devons parler de terrorisme tel que l'appréhende le criminologue, un expert parmi tant d'autres ! Surtout que c'est Voltaire qui nous a appris que « Le secret d'ennuyer, c'est de tout dire » - je dirais, « c'est de vouloir tout dire ».

Se sécuriser pour la survie

« Charité bien ordonnée commence par soi-même », nous enseigne l'adage. Les pays de la sous-région sont-ils en danger sécuritaire ? Le Sénégal est-il le pays du règne de l'insécurité ?

Des attentats terroristes de Grand-Bassam, de Ouagadougou, de Tombouctou, de Gao et de Bamako, avons-nous appris que « nous » cohabitons avec des djihadistes redoutables et que l'Afrique occidentale est aussi devenue le « terreau fertile » à l'action terroriste efficace. Au Nigeria et dans ses environs, *Boko Haram* se fait « entendre » par ses attaques insolites menées à travers des « attentats-suicides ». Les massacres d'innocents, de civils, de militaires et de policiers, les enlèvements de femmes et d'enfants, etc., sont nombreux face aux faiblesses de nos États pour lutter efficacement contre le terrorisme.

Mais, s'il faut bien revenir sur le fait, nous disons, encore une fois de plus, que, au regard des exactions dramatiques et tragiques causées par les associations extrémistes à travers le monde, le terrorisme se pose comme un problème sur lequel le criminologue doit réfléchir en vue de proposer des « solutions préventives et répressives » adéquates et

appropriées, pour un « antiterrorisme polyvalent » efficace – l'expression est de Cusson et al. (2017)⁷⁷.

La sécurité comme solution

Pour parler du terrorisme et de la nécessité de sécurité, voire de sécurisation de nos frontières, nous allons nous appuyer sur une étude entreprise, entre 2010 et 2014, avec Cusson et portant sur quatre (04) pays d'Afrique francophone, en l'occurrence, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Sénégal. À travers cette recherche, dont le résultat est la publication d'un ouvrage, paru en 2018, intitulé *Mille homicides en Afrique de l'Ouest*, sur les 1000 cas d'homicides répertoriés dans la sous-région, familiaux, querelleurs, vindicatifs, etc., sept (7) proviennent d'attentats terroristes.

En fait, pour l'examen d'un tel problème, le criminologue part, d'abord, de l'acte criminel lui-même et se poser un ensemble de questions. Comment les attentats terroristes sont-ils perpétrés ? Avec quelles armes ? Dans quelles situations ? Qui en sont les auteurs ? Quelles sont les cibles probables des terroristes ? Quelles sont les conditions de réussite d'un attentat ? Ensuite, il se propose d'orienter sa réflexion vers la réaction sociale en se posant la question de savoir comment le terrorisme est-il prévenu et réprimé par la police et les services de renseignements ? Avec quels résultats ? Comment les « services » pourraient-ils faire mieux ?

Ce faisant, devrons-nous comprendre les conditions de réussite d'une attaque terroriste en vue d'analyser et d'identifier les cibles de l'antiterrorisme, c'est-à-dire que les moyens utilisés par les services de police et de renseignement pour contrecarrer une éventuelle action criminelle. De ce point de vue, la connaissance des facteurs de risque, les indices et les précurseurs est de mise.

Ces dernières années, en Europe et en Afrique, une analyse minutieuse des actes malveillants commis par des terroristes a permis de dresser une liste qui renseigne sur les conditions de réussite des attentats. La lecture de cette liste aide à mieux comprendre qu'une attaque terroriste n'est réalisable que si, et seulement si, il existe :

- des terroristes (extrémistes, de surcroît ou ressemblant aux criminels de droit commun) ;
- des sites vulnérables et exposés à une « attaque-surprise » car les terroristes choisissent bien leurs cibles ;
- des armes, des munitions et des explosifs ;
- une équipe de fanatiques et un réseau les mettant en contact les uns et les autres ;
- un complot, des préparatifs, une planification ;
- l'entraînement au tir et au maniement des armes ;
- le bouillon de culture et le sanctuaire ;
- le secret et les falsifications ;
- la mobilité et la proximité ;
- le facteur temps.

77. *Mille homicides en Afrique de l'Ouest*, PUM, 332 p.

En analysant cette liste, nous pouvons convenir que l'objectif de toute forme de lutte contre l'action terroriste doit être l'élimination des conditions de réussite d'un attentat. À cet égard, la solution militaire est non seulement limitée, mais « elle est contre-productive et exorbitante, surtout quand elle se traduit par l'occupation du pays ennemi ». Par contre, selon Cusson, « la défense est efficace comme en témoignent les succès démontrés, chiffres à l'appui de la protection des aéroports et des contrôles pré-embarquement pour prévenir les détournements d'avions ». De la sorte, poursuit-il :

« Clausewitz avait donc raison d'affirmer que la défense est la forme supérieure de l'action de guerre. Pourquoi ? Parce que la nation qui se défend profite du support de sa population et de l'appareil étatique. Elle se bat sur son propre terrain qu'elle connaît bien. Elle peut mettre ses forces à l'abri sur des sites bien protégés et fortifiés ».

Dans cette perspective, la nécessité de fixer des stratégies de défense pour circonscrire les conditions de réussite d'actes terroristes doit être une condition *sine qua non*. Il s'agit de :

- déceler ;
- inspecter et vérifier ;
- se défendre ;
- arrêter ;
- détruire ;
- défendre ;
- désarmer ;
- éloigner.

Ainsi, la lutte contre le terrorisme n'est possible et efficace que si nous avons connaissance des facteurs de risque, des indices et des précurseurs.

Quelques facteurs de risque sont sélectionnés pour l'identification des criminels et la prédiction de la récidive, selon Cusson :

- *antécédents criminels violents* ;
- *antécédents criminels non violents (vandalisme, possession de drogue, etc.)* ;
- *jeune âgé entre 18 et 30 ans* ;
- *instabilité en emploi ou au chômage* ;
- *au moins une incarcération antérieure* ;
- *fréquentation de pairs délinquants* ;
- *relations familiales conflictuelles, difficiles* ;
- *avoir un parent ou un conjoint ayant un casier judiciaire* ;
- *toxicomanie* ;
- *port d'arme*.

Pour ce qui est des indices pour déceler un terroriste potentiel, la liste ci-dessous peut nous en édifier :

- *achat d'arme à feu* ;
- *possession d'explosifs, de détonateurs, d'un mode d'emploi pour fabriquer une bombe* ;

- fréquentation d'individus suspectés d'appartenir à une cellule terroriste ou prônant les valeurs djihadistes ;
- communications téléphoniques ou par Internet entre ces individus suspects ;
- séjour ou projet de voyage, en Syrie, en Irak, au Pakistan, etc. ;
- consultation assidue de sites Internet djihadistes ;
- vivre dans une banlieue ou une commune réputée être un vivier de djihadistes ;
- fréquenter des lieux de culte reconnus pour leur radicalisation;
- rompre les liens avec les membres de sa famille qui récusent le fanatisme;
- mouvements monétaires pouvant servir à une entreprise terroriste (par exemple, location de véhicule, location d'appartement, transfert monétaire); il vient de se convertir à l'Islam;
- il s'entraîne dans un centre de tir.
- il est en possession de fausses pièces d'identité (passeport, permis de conduire...);
- il dispose de plusieurs téléphones portables et de nombreuses cartes SIM.

Aussi, existe-t-il des cibles qui attirent les terroristes. Il s'agit:

- des églises, des mosquées, des hôtels, des écoles, des synagogues, des ambassades, des rédactions de journaux, surtout si ces lieux sont fréquentés par des Américains, des Français, des expatriés, des chrétiens, des "blasphémateurs", des "hérétiques", des journalistes ;
- des casernes, des postes de police, des quartiers généraux de gendarmerie ou de police ;
- des lieux festifs et souvent fréquentés par les touristes (discothèques, bars, plages, par exemple) ;
- des espaces publics comme les gares, les lieux de commerce, etc. Ces environnements sont intéressants aux yeux des terroristes qui peuvent y provoquer des dégâts s'ils réussissent leur entreprise ;
- des sites mal protégés.

Enfin, devons-nous nous intéresser à quelques caractéristiques relatives aux cadres précurseurs d'un attentat terroriste sur un site qu'il faut rigoureusement protéger. La liste non exhaustive suivante peut nous aider à être davantage efficace, en matière de lutte contre les attaques terroristes. Il s'agira d'augmenter la vigilance par rapport aux situations suivantes :

- tous les attentats ou les tentatives commis ou tentés dans le passé contre ce site ;
- toutes les menaces visant ce site ;
- les menaces contre un site relayées par les médias ;
- la haine proclamée qui vise les personnes occupant ou fréquentant ce site ;
- l'espionnage ;
- la reconnaissance du site par des personnes suspectes ;
- un individu qui prend les photos de sites pas extraordinaires ;
- un oisif curieux ;
- quelqu'un qui pose beaucoup de questions sur la sécurité d'un lieu ;

- *quelqu'un qui pénètre ou tente de pénétrer dans une zone protégée ou interdite au public ;*
- *une personne inconnue qui dessine le plan d'un site symbolique ou d'un lieu de rassemblement humain.*

Toutefois, il est important de savoir que les informations sur les signes précurseurs d'un attentat terroriste pourraient être connues des personnes visées. Il s'agit, dans le cadre d'un établissement, du personnel, du directeur de la sécurité, des gardiens, des réceptionnistes, etc. En Afrique, par exemple, des « délinquants » repentis peuvent détenir des informations sur les petits et grands criminels. Il en est de même des vigiles, bien placés pour constater des tentatives d'intrusion et une activité suspecte autour de certains sites. Ces acteurs de la sécurité, souvent non formés, peuvent, s'ils sont bien impliqués, livrer des informateurs utiles et, de ce point de vue, fournir des renseignements indispensables à la lutte contre les terroristes.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous défendons la « réalité » sociologique selon laquelle la sécurité de nos pays ne peut se réaliser sans la mise en place de police de proximité dont l'efficience dépend, essentiellement, de la formation de qualité et de la relation de confiance avec les populations. Ainsi, devons-nous asseoir la culture de la dénonciation, action qui semble négativement « colorée » culturellement en Afrique subsaharienne, mais qui a fait la preuve de son efficacité en Occident. Car il ne faut surtout pas oublier que les malfaiteurs vivent sous « nos » toits, avec nous. Ils ne « tombent » pas du ciel. Ce qui nous différencie d'eux, c'est qu'ils ont choisi de contredire la norme sociale légitime et/ou légale. La plupart d'entre eux n'agissent pas par ignorance de la règle ou des risques relatifs à certains passages à l'acte désobligeants. Ils ont emprunté le sentier sinueux du déni pour agir négativement, chaque fois que les conditions leur semblent favorables.

Références

- Avenel, C. (2007). *Sociologie des « quartiers sensibles »*. Armand Colin.
- Baudry, P. (1986). *Une sociologie du tragique*. Cujas.
- Bessette, J.-M. (1982). *Il était une fois la guillotine*. Éditions Alternatives.
- Canguilhem, G. (1966). *Le normal et le pathologique*. PUF.
- Cusson, M. (2017). *Mille homicides en Afrique de l'Ouest*. PUM.
- De Jong, P. (Dir.). (2018). *G5 Sahel, une initiative régionale pour une nouvelle architecture de paix*. L'Harmattan.
- Duret, P. (1990). *Les jeunes et l'identité masculine*. PUF.
- Fall, A. (2023). *La CEDEAO face aux défis de la sécurité en Afrique de l'Ouest*. L'Harmattan, Sénégal.
- Foucault, M. (1970). *L'ordre du discours*. Gallimard.
- Kanté, S., & Faye, E. I. (2022). *La géopolitique du Sahel*. L'Harmattan, Sénégal.
- Leroi-Gourhan, A. (1964-1965). *Le geste et la parole* (t. 1-2). Albin Michel.
- Ndaw, A. A. (2024). *Sahel. Terre des conflits*. L'Harmattan.

- Ndiaye, L. (2004). De la violence partout, regard socio-anthropologique sur les formes de violence. *Les Cahiers Histoire et Civilisations*, 2, 163–174.
- Ndiaye, L. (2014). *Culture, crime et violence au Sénégal*. L'Harmattan.Niang, T. S. D. (2023). *Le Sahel, Épicentre géopolitique. Des Solutions endogènes face à l'enjeu sécuritaire*. L'Harmattan, Sénégal.

Table des matières

Affiliation des auteurs	i
Contributeurs	ii
Liste des acronymes	iii
SOMMAIRE	vii
PRÉFACE	1
<i>Chapitre I. CHAPITRE INTRODUCTIF.....</i>	5
<i>PARTIE I. CONDITIONS DE VIE ET CONFLITS AU SAHEL.....</i>	11
<i>Chapitre II. INSÉCURITÉ AU SAHEL : IMPLICATIONS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES.....</i>	13
Introduction	13
Contexte géopolitique régional	14
Impact économique de l'insécurité au sahel.....	17
Impact de l'insécurité sur la société	20
Douane et lutte contre la prolifération des armes et les autres formes de trafics illicites.....	22
Conclusion.....	24
<i>Chapitre III. LA PAUVRETÉ AU SAHEL : BURKINA FASO, TCHAD, MALI, MAURITANIE, NIGER ET SÉNÉGAL</i>	27
La pauvreté à l'échelle nationale.....	30
La santé	42
L'éducation	55
Le genre.....	61
Électricité et eau/assainissement	65
Conclusions	69
Références	70
<i>Chapitre IV. CONFLIT ET INFORMALITÉ AU SAHEL</i>	73
Introduction	73
Informalité, conditions de vie et conflit au Sahel. Analyse à partir de nos données d'enquête	74
Emploi, sous-emploi et précarité	79
Informalité, environnement des affaires et conflit. Une synthèse des appréciations qualitatives des acteurs	87
Interactions entre le formel et l'informel.....	93
Secteur informel et corruption au Niger.....	94
Conclusion.....	94
Références	96
<i>Chapitre V. LE COMMERCE INFORMEL TRANSFRONTALIER AU SAHEL</i>	97

Introduction	97
Le commerce entre l'Algérie et le Mali	99
Le commerce informel au Niger.....	100
Commerce transfrontalier, informalité et gouvernance	101
Références	103
<i>Chapitre VI. INCLUSION FINANCIÈRE ET ENTREPRENEURIAT AU SAHEL</i>	105
Introduction	105
Examen des programmes d'expansion du crédit.....	105
Source de financement des entreprises en Afrique francophone à partir des données d'enquête	112
Conclusion.....	116
Références	120
<i>PARTIE II. MOYENS DE SUBSISTANCE ET FRAGILITÉS: ÉTUDES DE CAS.....</i>	123
<i>Chapitre VII. CHANGEMENT CLIMATIQUE, MOYENS DE SUBSISTANCE ET CONFLITS AU SAHEL.....</i>	125
Introduction	125
Changement climatique et conflit au Sahel	126
Changement climatique, insécurité alimentaire et instabilité dans le Sahel	127
Changement climatique, favoritisme et conflit au Sahel	131
Développer des capacités d'adaptation pour atténuer les conflits induits par le changement climatique	134
Conclusion.....	135
References	136
<i>Chapitre VIII. MIGRATIONS ET CONFLITS AU SAHEL.....</i>	141
Introduction	141
Définition de quelques concepts.....	142
Typologie des mouvements migratoires	143
Conclusion.....	156
Références	158
<i>Chapitre IX. RÉFORMES ÉDUCATIVES AU SAHEL ET MODERNISATION DES DAARAS AU SÉNÉGAL : ENJEUX ÉDUCATIFS ET DÉFIS SOCIOCULTURELS.....</i>	159
Introduction	159
L'École coloniale et l'imposition de l'éducation publique laïque.....	160
La réforme de l'enseignement arabo-islamique au Sénégal	162
Points de discorde au-delà du contenu de la réforme	166
La réforme des <i>daaras</i> dans et la prévention d'extrémisme violent.....	169
Conclusion.....	171
Références	171

<i>Chapitre X. DÉCENTRALISATIONS POLITIQUE, ADMINISTRATIVE ET FISCALE. LE CAS DU MALI.....</i>	177
Introduction	177
La décentralisation politique, administrative et financière.....	178
Cadre juridique et institutionnel de la décentralisation	185
Défis et contraintes de la décentralisation politique et administrative	190
Défis et opportunités de la décentralisation fiscale	194
Conclusion.....	198
Références	200
<i>Chapitre XI. POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE LA NAISSANCE DE BOKO HARAM : L'EXEMPLE DE LA RÉGION DE DIFFA AU NIGER</i>	203
Introduction	203
Une brève description de la région de Diffa.....	204
Insécurité et migration.....	209
Revenir à la normale ?	209
Conclusion.....	210
Références	210
<i>CONCLUSION : LE CRIME ET LA VIOLENCE DOIVENT-ILS AVOIR LE DERNIER MOT EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE ?</i>	211
Introduction	211
Crime, culture et société	213
Se sécuriser pour la survie	216
La sécurité comme solution.....	217
Conclusion.....	220
Références	220